Feuilleton : la Très Grande Guerre

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15388 7 F

MARDI 19 JUILLET 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI



«Droit et morale» en Italie

C'EST «le droit et la morale» qu'a invoqués Silvio Berlusconi à l'appui du décret publié la semaine dernière par son gouvernement et qui, restreignant la détention préventive, va permettre l'élargissement de plusieurs milliers de détenus. Bon nombre d'Italiens, pas tous dans l'opposition, ne veulent cependant pas admettre qu'au nom du droit, et encore moins de la morale, on puisse renvoyer dans leurs foyers certaines des personnalités mêlées aux plus scandaleuses «affaires» de ces dernières années et entraver le travail des juges toujours aux prises avec les réseaux de la corruption dans le cadre de la vaste enquête dite «Mani pulite».

La menace de démission présentée par le ministre de l'intérieur, Roberto Maroni, l'un des représentants de la Ligue au sein de la coalition que dirige Silvio Berlusconi, fait écho au tollé qu'a provoqué ce décret.

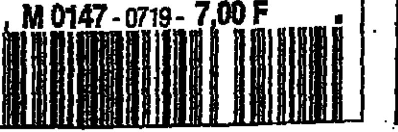
EN instaurant une justice à deux vitesses, en épargnant la détention préventive à la plupart des personnes impliquées dans des délits de concussion et de corruption, ce texte a pris l'allure d'une trahison pour tous ceux qui croyaient à la «révolution des juges» et pensaient que l'Italie avait enfin rompu – fût-ce, aux yeux de certains, de la mauvaise manière – avec le mal qui rongeait sa démocratie depuis cinquante ans : celui des relations troubles entre milieux d'affaires et partis. Quoi qu'on pense en effet du «cavaliere» et de sa conception de la vie politique, c'est bien au mouvement de rejet qui a soulevé l'opinion italienne contre ces vieilles pratiques de corruption politique, qu'il doit, indirectement au moins, son accession au gouvernement.

Lorsque les juges ont le vent en poupe face aux milieux des affaires et de la politique, leur ardeur ne les met pas à l'abri des excès. On l'a vu en Italie, où la pratique de la détention préventive a eu, dans certains cas, des conséquences dramatiques. Tout cela méritait sans doute qu'on réfléchisse sereinement à une réforme des pratiques judiciaires.

MAIS comment expliquer que dans un domaine aussi complexe le nouveau gouvernement italien ait bouclé avec tant de hâte ce texte à l'emporte-pièce? Comment ne pas se souvenir que Silvio Berlusconi, alors qu'il avait quelque peine à composer son gouvernement, avait approché le juge Antonio di Pietro, qui mène l'enquête «Mani pulite», pour lui proposer un portefeuille et que ce dernier avait préféré garder les mains libres pour poursuivre sa tâche en toute indépendance?

Les Italiens peuvent avoir de surcroît le déplaisant sentiment de renouer avec une autre tradition de leur vie politique : celle de l'instabilité gouvernementale. Après la Ligue, l'Alliance nationale de Gianfranco Fini vient à son tour de désavouer le chef du gouvernement. Nul n'aurait certes juré de la longévité de l'attelage assez hétéroclite constitué par M. Berlusconi pour accéder à la présidence du conseil. Mais la crise vient décidément bien vite.

page 4

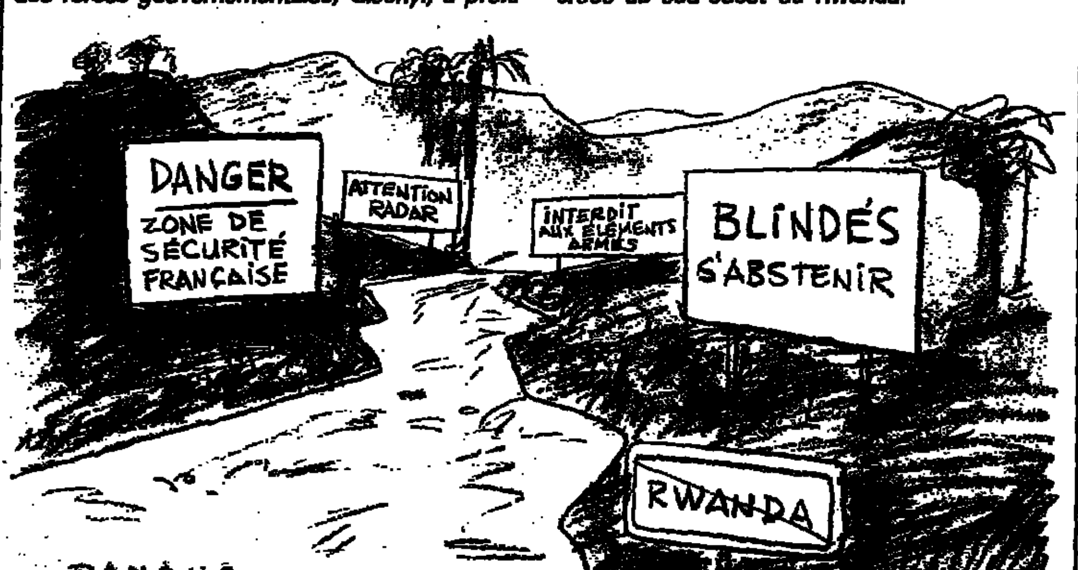


M 0147 - 0719 - 7,00 F

Une mise en garde de la France au FPR

La zone de sécurité au Rwanda restera interdite aux «éléments armés»

Le Front patriotique rwandais (FPR) a nommé, dimanche 17 juillet, à Kigali, un nouveau président de la République, Pasteur Bizimungu, d'origine hutue, et poursuivait lundi ses consultations avec les partis hutus d'opposition afin de former un gouvernement d'unité nationale. Le FPR a, en outre, pris le dernier bastion des forces gouvernementales, Gisenyi, à proximité de Goma, au Zaïre, où des centaines de milliers de réfugiés rwandais continuent d'affluer. Des obus de mortier, attribués au FPR, sont tombées dimanche sur Goma, tuant des dizaines de personnes. La France a averti le FPR qu'elle ne tolérera «aucune infiltration d'éléments armés» dans la zone de sécurité créée au sud-ouest du Rwanda.



Lire nos informations page 3

Rebondissement dans l'affaire du sang contaminé

Laurent Fabius pourrait être mis en examen

Laurent Fabius, ancien premier ministre, Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales, et Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat à la santé, sont susceptibles d'être mis en examen dans l'affaire du sang contaminé. Le procureur général près la Cour de cassation, après en avoir reçu la demande de la commission des requêtes, a demandé, lundi 18 juillet, l'ouverture d'une instruction pour administration de «substances qui ne sont pas de nature à donner la mort».

C'est un nouveau rebondissement dans l'affaire dite du sang contaminé. Un rebondissement judiciaire et, en raison des personnes susceptibles d'être mises en examen à tout moment, politique. Lundi 18 juillet dans la matinée, le procureur général près la Cour de cassation, Pierre Truche, a adressé un réquisitoire introductif demandant aux juges de la commission d'instruction de la Cour de justice d'instruire le dossier des trois anciens ministres.

Ainsi se trouve spectaculairement relancée une procédure judiciaire née de la vente à des hémophiles, entre mars et octobre 1985, de concentrés sanguins contaminés par le virus du sida par le Centre national de transfusion sanguine (CNTS). Près de 1 300 patients furent dès lors contaminés, qui eurent le plus grand mal à faire valoir leurs droits à réparation. Après le procès de 1992 en première instance puis le procès en appel en 1993, au cours desquels furent jugés les quatre principaux responsables de la transfusion sanguine en France à l'époque, le poids des accusations se porta contre les «politiques».

Lancée, la machine judiciaire cala néanmoins. Et l'on avait pu croire définitivement éteinte la procédure intentée à l'encontre des trois anciens ministres lorsque la commission d'instruction de la Haute Cour, réunie à Versailles, avait décidé, en février 1993, que les faits poursuivis pour non-assistance à personnes en danger étaient prescrits.

LAURENT GREILSAMER et MAURICE PEYROT

Lire la suite page 11

M. Mitterrand a été opéré à nouveau

Le président de la République, François Mitterrand, a été hospitalisé à l'hôpital Cochin, à Paris, lundi 18 juillet et opéré une nouvelle fois d'un cancer de la prostate. Le chef de l'Etat avait déjà été opéré le 11 septembre 1992 d'un cancer de la prostate, dans ce même service d'urologie. Son dernier bulletin de santé, rendu public jeudi 30 juin, indiquait que les examens effectués *«dans le cadre du suivi de son intervention chirurgicale»* ne révélaient *«aucun trouble particulier»*. L'épouse du président de la République, Danielle Mitterrand a, elle-même, subi une intervention cardio-vasculaire, le 15 juillet, à l'hôpital Broussais.

Lire page 9

Alain Carignon rattrapé par la «rumeur»

Menacé de poursuites judiciaires, le ministre de la communication a démissionné. Son geste sert indirectement M. Balladur

L'affaire Carignon tombe à un mauvais moment pour Edouard Balladur. Même si l'ex-ministre de la communication, en professionnel des médias, a «géré» sa démission pour la faire coïncider avec la finale de la Coupe du monde de football, la victoire du Brésil n'a pas réussi à éclipser totalement l'acte fort que constitue un départ forcé du gouvernement. La Ve République n'avait guère, jusqu'ici, que deux précédents de démission d'un ministre en exercice.

La première, celle de Philippe Dechartre, en 1972, n'a pas laissé beaucoup de traces alors que la deuxième, celle de Bernard Tapie, vingt ans plus tard, a eu le retentissement que les juges, assurant l'instruction des diverses affaires dans lesquelles trempe l'homme d'affaires, souhaitaient obtenir. Dans le premier cas, M. Dechartre n'est jamais revenu au gouvernement, tandis que M. Tapie a retrouvé son ministère de la ville sept mois après l'avoir quitté, se voyant ainsi offrir un cadeau de Noël par Pierre Bérégovoy. Si M. Tapie a connu, ensuite, une bonne fortune électorale, cela n'a pas empêché son enlisement dans une multitude de dossiers où il est impliqué.

M. Carignon l'affirme, il a pris sa décision seul pour laver son honneur dont il est persuadé qu'il sera, *«au bout du compte, mis hors de cause»*. La semaine dernière, il en aurait parlé à trois reprises – lundi, mercredi et vendredi – avec le premier ministre, lui annonçant, dès la première rencontre, son intention de quitter ses fonctions afin de pouvoir assurer sa défense face à une *«rumeur»* qu'il ne peut plus contrôler.

La rumeur, c'est aussi un dossier qui est entre les mains d'un juge d'instruction. C'est également la certitude d'une mise en examen prochaine sur les chefs probables de recel d'abus de biens sociaux et de complicité d'abus de biens sociaux. M. Balladur rend hommage à M. Carignon pour son *«action efficace»*, comme ministre de la communication. Une action qui, semble-t-il, aurait aussi suscité des commentaires aimables de la part de François Mitterrand, qui, en l'occurrence, a dû donner son accord. Pour autant, le chef du gouvernement n'a pas rechigné face à la volonté affichée par un ministre RPR de faire front aux attaques dont il estime être l'objet de façon injustifiée, attaques relatives, au sens large, au financement des campagnes électorales et à la gestion de la ville de Grenoble.

Expliquant longuement sa démission préventive, M. Carignon dit ne pas vouloir gêner le premier ministre dans son action gouvernementale. Ce souci tombe à pic car Edouard Balladur, même s'il a l'habitude de contourner les obstacles, ce que lui reprochent précisément ses détracteurs, veut montrer à tous qu'il n'hésitera pas à se passer des services de ceux qui pourraient faire obstacle à son parcours présidentiel. Sans préjuger du sort judiciaire qui sera donné à l'affaire dans laquelle est impliqué l'ancien ministre – Nicolas Sarkozy, ministre du budget, qui le remplace à la communication, n'assure, pour le moment qu'un intérim –, Edouard Balladur laisse passer un message général qui va au-delà des seuls rangs du gouvernement.

OLIVIER BIFFAUD

Lire la suite page 9
et nos informations pages 8 et 9

FEUILLETON

Regards croisés sur la «culture de guerre»

Quatre-vingts ans après le début de l'embrasement de l'Europe, alors que les survivants et témoins directs de l'affrontement militaire majeur du siècle ne sont plus maintenant qu'une poignée, *le Monde* a demandé à un groupe d'historiens spécialistes de la période de nous raconter un épisode de la Très Grande Guerre (ainsi que l'avait qualifiée, dans ces colonnes, le 19 mars 1993, l'historien Jean-Pierre Rioux) ou d'en analyser un thème, chaque jour, jusqu'à la fin du mois d'août.

Stéphane Audoin-Rouzeau, maître de conférences à l'université de Picardie, Annette Becker, maître de conférences à l'université Lille-III, Jean-Jacques Becker, professeur à l'université Paris-X-Nanterre, Gerd Krumeich, professeur à l'université de Fribourg-en-Brisgau, Jay Winter, professeur à l'université de Cambridge, assistés de Caroline Fontaine, secrétaire générale du centre de recherche de l'Historial de la Grande Guerre de Péronne, ont rédigé les trente-six articles de cette série.

Tous liés à cet organisme qui s'emploie depuis 1989 au développement d'une historiographie résolument internationale, ils se sont donné comme objectif de témoigner, pour les lecteurs du quotidien, du renouvellement de la recherche historique sur ce conflit qui a modelé pour le siècle le visage de notre continent.

page 2

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 560 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2 400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 8 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 560 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

En assassinant, le 28 juin 1914 à Sarajevo, avec l'aide déterminante du hasard, l'archiduc François-Ferdinand, neveu de l'empereur d'Autriche-Hongrie et destiné à lui succéder, le jeune nationaliste serbe Gavrilo Princip et ses complices croient accomplir un noble geste romantique. Ils ne savent pas qu'ils viennent de mettre le feu à l'Europe.



Dernier moment d'insouciance pour Sarajevo à la veille de l'attentat. (Photo « l'Illustration »/Sygma.)

1. Le 28 juin de Gavrilo Princip

LE matin du 28 juin 1914, six jeunes Serbes – à l'exception de l'un d'entre eux, ils ont tous moins de vingt ans – sont répartis par groupe de deux le long du quai Appel, sur les bords de la Miljacka, la rivière de Sarajevo. Ils sont armés de « bombes » et de revolvers, et ils veulent tuer l'archiduc François-Ferdinand, le neveu et le successeur prochain de l'empereur d'Autriche-Hongrie, François-Joseph, âgé de quatre-vingts quatre ans.

D'après le programme de la visite de l'archiduc à Sarajevo, visite annoncée par les journaux depuis le mois de mars, il doit emprunter le quai pour se rendre à l'hôtel de ville, et sa voiture découverte, précédée et suivie de plusieurs autres, roule lentement. Des six conjurés, un seul, le dernier de la file, Nedeljko Cabrinovic – celui qui inspire le moins de confiance à ses camarades ! – fait quelque chose : il lance une grenade sur la voiture de l'archiduc. Elle ricoche sur la capote, mais plusieurs officiers de la suite sont blessés. Pourquoi les autres n'ont-ils rien fait ? Certains ont eu du mal à reconnaître l'archiduc – Popovic, par exemple, est myope –, d'autres ont été troublés par la présence à ses côtés, ce qui n'avait pas été prévu par le programme officiel, de sa femme, d'autres enfin ou les mêmes, au moment de passer à l'acte, n'ont plus eu envie de commettre l'attentat.

L'archiduc, très en colère – le danger couru par sa femme l'a beaucoup affecté et il était de tempérament violent – arrive à l'hôtel de ville, se montre très désagréable, bâcle les cérémonies et décide, malgré quelques conseils de prudence, de se rendre à l'hôpital militaire auprès de ses officiers blessés. Il refait à peu près le même parcours, mais les voitures roulent maintenant à vive allure.

Le chauffeur de l'archiduc s'engage dans une mauvaise direction. Sur injonction de l'officier qui était à ses côtés, il s'arrête pratiquement le long d'un trottoir pour reprendre le bon chemin. Gavrilo Princip, le chef des conjurés, est là. Par une prodigieuse coïncidence, la cible de l'attentat est arrêtée, à quelques pas de lui. Il presse la détente de son revolver – il ne put dire par la suite combien de coups il avait tirés –, il touche en même temps l'archiduc et son épouse, l'un et l'autre meurent quelques minutes plus tard.

Gavrilo Princip et ses camarades n'en voulaient pas particulièrement à l'archiduc François-Ferdinand, n'importe quel Habsbourg aurait fait l'affaire, et même le gouverneur de la province, le général Potiorek, détesté pour la rudesse avec laquelle il réprimait les mouvements de contestation. Depuis que la province turque de Bosnie-Herzégovine, passée sous administration autrichienne en 1878, avait été annexée en 1908, la colère était grande dans la jeunesse de Bosnie.

Le gouverneur Potiorek ne fut pas sans responsabilité dans le succès de l'attentat. Il n'avait pas fait prendre beaucoup de mesures de précaution. Il n'aurait pas voulu déplaire à l'empereur, qui aurait été très irrité qu'on déploie pour un neveu qu'il n'aimait guère les honneurs dus à sa seule personne. De plus, cela n'aurait-il pas laissé penser que la province n'était pas sûre ?

A la suite des guerres balkaniques de 1912 et de 1913, la Serbie avait presque doublé son territoire, mais elle n'avait pas été satisfaite pour autant. L'Autriche-Hongrie s'était opposée à ce qu'elle accède à la mer Adriatique et, pour l'en empêcher, avait obtenu la création de l'Albanie.

Le gouvernement serbe, conscient de l'épuisement du pays après deux guerres et de l'irritation autrichienne devant le dynamisme du nationalisme serbe qui menaçait l'Empire sur sa frontière méridionale, sachant pertinemment que le chef d'état-major austro-hongrois, Conrad von Hötzendorf, et le ministre des affaires étrangères, le comte Berchtold, n'attendaient qu'une occasion pour « mater » le petit voisin serbe, manifestait de la prudence et se montrait conciliant envers l'Autriche-Hongrie.

Le premier ministre serbe, Nicolas Pasic, était un nationaliste, issu du coup d'Etat qui, en 1903, avait porté sur le trône Pierre Karageorgevic, après l'assassinat particulièrement sauvage du dernier roi Obrenovic, Alexandre, accusé – à juste titre – d'être assujetti aux Autrichiens. Néanmoins, Nicolas Pasic était maintenant considéré comme un « mou », en particulier par le colonel Dimitriévic, chef du service de renseignement de l'état-major, connu également sous le pseudonyme d'Apis, un des personnages les plus puissants de l'Etat.



Dimitriévic était à la tête d'une des associations les plus actives du mouvement nationaliste serbe, L'Union ou la mort, que ses adversaires appelaient « La main noire. » Dans la lutte engagée pour amener le gouvernement à se montrer plus ferme envers l'Autriche, Dimitriévic souhaitait inspirer des actions dont le seul but serait de l'impressionner. Autant qu'on le sache, du moins.

Pour les jeunes terroristes, n'importe quel Habsbourg aurait fait l'affaire

Dimitriévic fut fusillé à Salonique en 1917 à la suite d'une obscure affaire de complot, probablement fictif, contre le prince-régent Alexandre et – comme l'y obligeaient les statuts de La Main noire – il est mort sans révéler les innombrables secrets que ce maître en opérations tortueuses détenait. Aussi, quand son second, le major Tankosic, fut approché par des jeunes gens désireux de commettre un attentat, il donna son accord pour que des armes leur fussent fournies.

Des attentats, ou du moins des tentatives ou des projets d'attentats, il y en avait eu beaucoup. Combien de fois, d'ailleurs, Dimitriévic et Tankosic avaient-ils donné des armes qui avaient été perdues ou inutilisées ! Il est vrai que, dans ce cas, la détermination de leurs interlocuteurs pouvait faire croire à quelque chose de sérieux. Ils se voulaient les héritiers de Bogdan Zerajic, qui, en 1910, s'était préparé à tuer l'empereur, lors d'une visite à Mostar, y avait renoncé, puis, quelques jours plus tard, avait tiré sur le gouverneur de Bosnie-Herzégovine, l'avait manqué et s'était suicidé. Le 28 juin, Gavrilo Princip commença sa journée en allant se recueillir sur la tombe de Zerajic.

Gavrilo Princip était le fils d'une famille de petits paysans des montagnes bosniaques. Bon élève, il avait été d'abord destiné à entrer dans une école d'officiers, puis il avait fait des études de commerce pour finalement s'inscrire dans un lycée. Après avoir obtenu son diplôme, il était parti à Belgrade continuer ses études, mais il faisait de fréquents allers et retours entre Sarajevo et Belgrade. Ce passionné de littérature avait adhéré à dix-sept ans, en 1911, aux Jeunes Bosniaques. Il s'agissait d'un groupe de sociétés secrètes, très déconcentrées, sans hiérarchie ni organisation centralisée.

Spécifiques du nationalisme serbe de Bosnie-Herzégovine, certains groupes des Jeunes Bosniaques avaient principalement des activités littéraires et artistiques. D'autres entendaient lutter contre les aspects archaïques de la société bosniaque. Tous détestaient l'Empire et voulaient le détruire. La plupart des Jeunes Bosniaques étaient serbes, mais pas tous, certains penchaient vers un nationalisme « yougoslave » plus que serbe. Au plan pratique, chaque groupe, dont la composition était floue, faisait ce qu'il voulait ; à vrai dire, chaque Jeune Bosniaque était parfaitement indépendant. Personne ne contrôlait leurs initiatives.

Malingre, de petite taille, de santé fragile (il était tuberculeux), Gavrilo Princip n'avait pu s'engager en 1912 dans les volontaires bosniaques de l'armée serbe. C'était d'ailleurs justement le major Tankosic qui l'avait refusé. Il avait conservé une profonde amertume de cette rebuffade : il montrerait à ceux qui n'avaient pas cru en lui, et, en particulier, à ce major Tankosic, ce qu'il valait. D'ailleurs Princip refusa d'avoir un contact direct avec Tankosic dans les conversations qui eurent lieu pour que La Main noire fournisse les armes nécessaires à l'attentat.

Au début de 1914, Princip était revenu à Belgrade. Il s'y trouve au mois de mars lorsque les journaux annoncent la venue de l'archiduc à Sarajevo pour le mois de juin. Avec plusieurs autres étudiants originaires de Bosnie, il décide alors de passer à l'action.

Bien loin d'avoir une visée internationale, le projet était une affaire entre clans serbes

L'organisation posait deux problèmes, une fois les armes obtenues. Les transporter à Sarajevo : les frontières étaient surveillées, en particulier du côté serbe ; et recruter à Sarajevo un certain nombre d'autres Jeunes Bosniaques pour participer à l'action. Danilo Ilic, un ami intime de Gavrilo Princip, s'en charge, il recrute trois lycéens. Quant à l'acheminement des armes, Princip, aidé de deux autres participants, Cabrinovic et Grabez, emprunta le « tunnel ». On appelait ainsi un réseau de complicités contrôlé par La Main noire, qui permettait de franchir la frontière sans que les autorités serbes soient alertées, du moins en principe.

Partis le 28 mai de Belgrade, les trois conjurés arrivent à Sarajevo le 4 juin, après un voyage assez tourmenté, car la discrétion n'était pas la qualité première des trois jeunes gens. Il leur restait vingt-quatre jours. Ilic, beaucoup plus âgé que Princip, essaie de le faire renoncer à son projet. Au fur et à mesure que l'échéance approche, il en voit de moins en moins les avantages, et il prévoit de plus en plus les souffrances qui en résulteront pour la population de Bosnie.

Les efforts d'Ilic pour faire renoncer Princip ont eu vraisemblablement une autre cause : des conjurés, il était le plus lié à La Main noire. Or des remous agitaient l'organisation nationaliste. Son comité central, mis au courant le 15 juin par Dimitriévic et Tankosic de ce qui se préparait, les avait désavoués. Ils auraient à leur tour agi sur Ilic pour que le projet soit abandonné, d'autant que le premier ministre Pasic, informé du passage en Bosnie d'étudiants armés, avait fait ouvrir une enquête sur Dimitriévic. Il n'y a néanmoins pas de certitude. Ilic, condamné à mort et exécuté, est resté muet sur ce point lors du procès. N'importe, Ilic se heurta à l'intransigeance de Princip.

Le projet d'attentat n'avait aucune implication internationale. Adeptes de la philosophie de l'attentat individuel, ces jeunes gens s'exaltaient entre eux. L'un d'eux s'écria lors de son arrestation : « *Je suis un héros serbe !* »

Ce fut aussi une affaire intérieure serbe entre deux clans nationalistes, mais au nationalisme d'intensité différente. Il n'est pas sûr, contrairement à ce qui a souvent été dit, que le premier ministre serbe Pasic ait cru nécessaire de faire prévenir le gouvernement austro-hongrois.

Le procès des conjurés eut lieu du 12 au 23 octobre 1914. La loi autrichienne ne permettait pas que la peine de mort soit requise contre des prévenus de moins de vingt ans au moment des faits : six complices furent condamnés à mort et rapidement exécutés, mais, parmi les exécutants directs, seul Mehmedbasic avait plus de vingt ans : il avait réussi à s'enfuir et à quitter la Bosnie.

Des cinq autres, Cabrinovic, Grabez et Princip moururent dans la prison de Theresienstadt au régime très dur – Princip le 28 avril 1918. Vaso Cubrilovic et Cvetko Popovic furent libérés après la guerre. Popovic est mort le 11 juin 1980, soixante-six ans après l'attentat, Cubrilovic en 1990, à l'âge de quatre-vingt-treize ans, après une brillante carrière universitaire et politique. Mais, entre-temps, l'Histoire avait marché...

La nouvelle de l'attentat n'avait pas causé une très grande émotion dans la presse française : la presse catholique regrettait « *un champion ardent du catholicisme* », la presse de gauche dénonçait un « *ultraclérical* ». Les journaux furent rares à montrer de la clairvoyance. « *Ne nous y trompons pas : l'avenir de la paix orientale et peut-être de la paix européenne dépend de la direction que va prendre le procès de Sarajevo (...)* », écrivait néanmoins *le Temps* du 9 juillet.

Dans *l'Homme libre*, Georges Clemenceau avait déploré, le 3 juillet, « *l'idée follement absurde de faire remonter au gouvernement de Belgrade et au peuple serbe lui-même la responsabilité de l'assassinat* ». Elle « *comporterait de si graves conséquences que l'esprit se refuse à les envisager* ».

Les jeunes gens romantiques et héroïques qui commirent l'attentat de Sarajevo n'avaient pas imaginé un instant que leur geste puisse provoquer une crise européenne, mais, pour les milieux autrichiens qui voulaient régler son compte à la Serbie, l'occasion qui leur était fournie était trop belle. En finir avec l'irrédentisme serbe, et en état de légitime défense... ! Un seul obstacle possible, le gouvernement allemand, qui, l'année précédente, avait interdit à l'Autriche-Hongrie de s'attaquer à la Serbie. Mais les conditions étaient-elles encore les mêmes ?

Jean-Jacques Becker
Historial de la Grande Guerre

LIRE

- Vladimir Dedijer, *La Route de Sarajevo*, Gallimard, 1969
- Albert Mousset, *L'Attentat de Sarajevo*, Payot, 1930 (Contient les minutes du procès)
- François Fejtö, *Requiem pour un Empire défunt. Histoire de la destruction de l'Autriche-Hongrie*, Seuil, 1993

PROCHAIN ÉPISODE : POINCARÉ DE RETOUR DE RUSSIE

RWANDA

La France lance un avertissement au FPR, qui menace de pénétrer dans la zone de sécurité

A l'issue d'une réunion interministérielle de crise, dimanche 17 juillet dans la soirée, la France a averti le Front patriotique rwandais (FPR) qu'elle ne tolérera *« aucune infiltration d'élements armés »* dans sa zone humanitaire au Rwanda, *« où toute activité militaire est proscrite par nature »*. Le Quai d'Orsay a également condamné les bombardements contre les populations civiles réfugiées à Goma, au nombre de quatre, de source militaire française. Le général Roméo Dallaire, commandant de la Mission d'assistance des Nations unies au Rwanda (MINUAR), *« a indiqué que ces tirs, qui provenaient de l'est, et donc du Rwanda, étaient vraisemblablement d'origine FPR »*, a précisé le communiqué.

La France a annoncé avoir informé le président du Conseil de sécurité et le secrétaire général de l'ONU de la situation, appelant leur attention *« sur le fait que les opérations militaires se poursuivent contrairement aux exigences de la communauté internationale »*. Les ministres français concernés se sont réunis lundi matin, à Paris, le ministre de la défense, François Léotard, ayant pour sa part annulé un voyage de deux jours en Pologne.

Deux accrochages entre soldats français et forces du FPR se sont produits samedi et dimanche à quelques kilomètres à l'intérieur de la zone humanitaire contrôlée par la France. En outre, le FPR a lancé de Kigali un avertissement menaçant la France de *« pénétrer dans la zone de sécurité humanitaire »* si elle *« accepte que des soldats des forces régulières* [les FAR, Forces armées rwandaises] *pénètrent dans cette zone »*.

De leur côté, les membres du gouvernement intérimaire en déroute, qui ont trouvé refuge à Cyangugu, dans la zone sous contrôle français, ont l'intention d'y rester. Le ministre du travail, Jean de Dieu Habinéza, selon lequel treize des dix-neuf ministres se trouvent à Cyangugu avec le premier ministre, Jean Kambanda, et le président de l'Assemblée nationale, Théodore Sindikubwabo, a déclaré : *« La France n'a pas le droit d'interdire aux autorités rwandaises d'être là où elles souhaitent s'établir au Rwanda. »*

Un Hutu à la présidence

Le FPR a fait un pas décisif dans sa politique d'unité nationale en nommant dimanche soir un nouveau président de la République, le pasteur Bizimungu, et en confirmant Faustin Twagiramungu au poste de premier ministre. Un poste de vice-président a été créé, dont le titulaire devait être connu mardi, en même temps que la composition du gouvernement.

Le pasteur Bizimungu, âgé d'une quarantaine d'années, est l'un des membres fondateurs du FPR, au nom duquel il a négocié les accords d'Arusha d'août 1993, qui n'ont jamais été appliqués et qui devaient permettre au FPR d'entrer au gouvernement. Le nouveau président aura la faculté de révoquer le premier ministre et de procéder à des remaniements du gouvernement après avis de l'Assemblée législative.

Membre de l'ethnie hutue, M. Bizimungu, ancien directeur général de la Compagnie nationale d'électricité, a été nommé pour cinq ans par *« consensus du bureau politique du FPR »*. M. Twagiramungu, également hutu, appartient au Mouvement démocrate républicain (MDR) d'opposition. Il avait été choisi comme chef du gouvernement par les accords d'Arusha.

Une Assemblée de quatre-vingts députés doit être mise en place un mois après l'entrée en fonction du gouvernement d'unité nationale. Les députés seront proposés par les partis membres du gouvernement. Le FPR a précisé que le MRND, parti de l'ancien président Habyarimana, et le CDR (parti hutu extrémiste) étaient exclus du nouveau gouvernement. Les cinq ministères prévus pour le MRND par les accords d'Arusha seront attribués au FPR. – *(AFP, Reuter.)*

La guerre civile rwandaise aux portes du Zaïre

Des dizaines de personnes ont été tuées à Goma, piétinées par la foule ou victimes de tirs de mortier

GOMA (Zaïre)

de notre envoyé spécial

La guerre civile rwandaise est aux portes du Zaïre. Les combats entre les rebelles du Front patriotiques rwandais (FPR) et les soldats des Forces armées rwandaises (FAR) en déroute ont redoublé d'intensité, dimanche après-midi 17 juillet, aux abords de la frontière séparant Gisenyi de Goma. Trois obus – tirés intentionnellement ou accidentellement ? – sont tombés près de la piste de l'aéroport de Goma où est installée la base militaire française. Les vols ont été immédiatement suspendus.

Cet «incident», survenu au lendemain d'un accrochage entre des éléments du FPR et une patrouille française, au cours duquel un soldat français a été blessé, près du col de Ndaba, à la limite de la zone de sécurité, incite à s'interroger sur les intentions du FPR. Ce dernier a menacé, dimanche, d'entrer dans la zone si les membres du gouvernement intérimaire (GIR) – retirés à Cyangugu – y restaient.

Trois autres obus sont tombés dans Goma, près de l'Hôtel des Grands Lacs, investi par les journalistes, à proximité d'une église bondée de réfugiés, et au centre-ville. Au total, selon le Quai d'Orsay, ces tirs de mortier ont fait près de soixante morts, des enfants pour la plupart. De nombreux blessés ont été transportés à l'antenne chirugicale de l'armée française. Vers 15 heures, un officier français qui participait à une réunion avec du personnel des Nations unies, dans une maison particulière, a été touché au thorax par une balle perdue. Il a été immédiatement opéré et devait être évacué sur Paris lundi.

Tous les soldats français portent désormais un gilet pare-balles et un casque. Les Zaïrois qui habitent dans les quartiers où les obus sont tombés ont pris la route vers les camps de réfugiés rwandais. L'armée zaïroise est en état d'alerte. De nouveaux renforts de la division spéciale présidentielle (DSP) sont arrivés à Goma.

Les soldats gouvernementaux fuient vers le Zaïre en grand nombre, comme les populations rwandaises. Des milliers d'entre eux traversent Goma, mêlés aux civils, à pied, en voiture, dans des bus, juchés sur des bennes des travaux publics ou entassés dans des camions militaires. La vigilance des parachutistes zaïrois de la 31ᵉ brigade s'est relâchée. De nombreux soldats entrent au Zaïre armés. La nuit tombée, des véhicules des FAR passent en tractant des canons bitubes de 28,7 mm à tir rapide. Dimanche après-midi, plusieurs AML Panhard équipés de canons sont entrés dans Goma précédés de chèvres et de vaches. Fatigués par plusieurs nuits de veille et abreuvés de *primus* – la bière locale –, les militaires zaïrois se laissent volontiers emporter par l'atmosphère guerrière et vident en l'air les chargeurs de leurs fusils.

Paniqués par les obus de mortier et les échanges de coups de feu, de l'autre côté de la frontière, des centaines de réfugiés se sont bousculés, se piétinant les uns les autres. Quarante sont morts, principalement des femmes et des enfants.

Deux mille quatre cents soldats des FAR, blessés, sont regroupés au Centre sportif de Goma. La plupart d'entre eux ont déjà été opérés à Kigali ou à Gisenyi mais, faute de soins, leur condition a empiré. Les cas les plus graves ont été dirigés vers le bloc opératoire de l'armée française, où les deux chirurgiens opèrent une dizaine de fois chaque jour. Un jeune soldat d'une vingtaine d'années, le visage arraché par un éclat d'obus, n'a qu'un trou béant à la place de la bouche et du nez. Il vient, les mains dans les poches, consulter le lieutenant-colonel François Pons, qui promet de le réopérer.

« Le FPR régnera sur un désert »

Selon une source militaire française, le FPR est entré dans Gisenyi, dimanche après-midi, contrairement aux déclarations de Paul Kagamé, le chef d'état-major du FPR, qui assurait, samedi, que ses troupes ne tenteraient pas de prendre la dernière place forte des gouvernementaux, où le corps du président Juvénal Habyariamana est conservé dans une glacière de la grande brasserie. Les rebelles poussent leur avantage, profitant du vide laissé par les FAR.

« C'est la catastrophe, la résignation est partout », confie Augustin Bizimungu, le chef d'état-major des FAR, venu samedi s'entretenir avec le général Romeo Dallaire, le chef militaire de la Mission de l'ONU pour l'assistance au Rwanda (MINUAR), et le général Jean-Claude Lafourcade, responsable de l'opération «Turquoise». Vêtu d'un treillis de combat poussiéreux, l'ancien chef militaire de la région de Ruhengeri, qui avait repoussé l'assaut du FPR en février 1993, est complètement déboussolé. *« Non, je ne sais pas ce que je vais faire ! Me réfugier au Zaïre ? Aller vers Cyangugu, dans la zone humanitaire contrôlée par les Français ? Non, je ne sais pas encore »*, dit-il. *« Le FPR veut la victoire finale. Je ne crois pas du tout à cette histoire de cessez-le-feu. De toute façon, on a été étouffés par l'embargo alors que les autres s'approvisionnaient à volonté en Ouganda*, lâche-t-il en soupirant. *Le FPR régnera sur un désert. »*

Dimanche matin, chassés par les combats qui s'étaient déroulés la nuit précédente en ville, les Rwandais en exode se sont précipités aux postes frontière. *« Ils passent au rythme de 12 000 à l'heure »*, estime Lionel Rosenblatt, le président fondateur de *Refugees International*, une organisation non gouvernementale (ONG) américaine. Cet ancien diplomate, qui a renoncé à la carrière pour se consacrer aux réfugiés, est consterné. *« Ceux qui arrivent maintenant sont à peu près en bon état, on a trois jours devant nous pour éviter une catastrophe majeure »*, explique-t-il, en s'interrogeant sur les carences des ONG et des agences spécialisées de l'ONU. *« Pour compenser les défauts de prévision, il faut une aide massive et immédiate, les gouvernements occidentaux doivent impérativement répondre présent »*, affirme ce spécialiste, qui a fait ses preuves au Kurdistan.

Une situation « hors de contrôle »

Le Haut-Commissariat aux réfugiés de l'ONU (HCR) est dépassé par les événements. *« La situation est hors de contrôle »*, constate Panos Moumzis, le porte-parole du HCR, en énumérant les tonnages de nourriture que les avions gros porteurs sont censés acheminer de Kampala, Nairobi et Djibouti. *« Une goutte d'eau dans l'océan »*, convenait-il, avant même que le pont aérien, dont les premiers avions s'étaient posés dimanche après-midi, n'ait été suspendu à la suite des tirs de mortier ayant touché les abords de l'aéroport. A partir du poste frontière, un serpent humain ondule sur 25 kilomètres, au gré des sinuosités de la route qui monte au nord vers Rutshuru ; 800 000 Rwandais sont maintenant réfugiés au Zaïre ; 300 000 sont sur les routes rwandaises.

En concertation avec les autorités zaïroises, le HCR et les ONG les poussent vers le nord, loin de Goma. Un premier camp est aux portes de la ville, un deuxième à Munegi, à une douzaine de kilomètres, et un troisième à Kidumba. Les réfugiés sont installés dans des conditions d'extrême précarité, sur des terrains recouverts de lave volcanique. Il n'y a pas d'eau. Le sol est trop dur. Impossible de creuser des latrines ou d'enterrer les morts.

A Kidumba, au pied des volcans, une multitude de petites tentes blanches et de bâches de plastique vertes voisinent avec des huttes de branchages. On pourrait penser que ceux qui vivent sous la tente sont relativement privilégiés. Il n'en est rien. Ils sont venus avec leur abri. Tous sont d'anciens déplacés. La plupart sont originaires de la préfecture de Biumba, au nord du Rwanda. Ils ont été chassés de chez eux une première fois, après l'invasion du FPR du 1ᵉʳ octobre 1990. Ils ont bougé de nouveau après l'attaque du 8 février 1993. Leur périple s'achève à l'étranger. Ils ne savent pas s'ils pourront un jour rentrer chez eux.

Une brume bleuâtre monte de la vallée qui coupe la région des volcans. Des milliers de petits feux de bois fraîchement coupé brûlent sous les marmites, dégageant une fumée âcre qui pique les yeux et irrite la gorge. Ceux qui ont un peu d'eau, des haricots, du riz ou quelques patates mangeront. Les autres continueront d'attendre – comme il le font depuis plusieurs jours – l'aide providentielle, arrivée parcimonieusement du ciel, mais qui n'a pas encore été distribuée.

FRÉDÉRIC FRITSCHER

ALGÉRIE

Disparition de deux ambassadeurs arabes

Trois jours après leur «disparition», on était toujours sans nouvelles, lundi 18 juillet, en fin de matinée, des ambassadeurs d'Oman et du Yémen à Alger où étaient réunis, dimanche 17 juillet, les ministres maghrébins de l'intérieur. Ces deux diplomates étaient accompagnés de deux autres personnes : un invité yéménite, Mohamed Kacem Essour, et un chauffeur marocain.

Selon des sources diplomatiques arabes à Alger, M. Essour est membre du bureau politique du Parti socialiste yéménite (PSY). Il était l'invité de l'ambassadeur yéménite (sudiste) Askar Ali Hussein, qui aurait été relevé de ses fonctions depuis la victoire des « nordistes ». L'hypothèse d'un rapt lié à la récente guerre inter-yéménite est avancée par le quotidien algérien *El Watan*, qui évoque aussi une action des groupes armés islamiques.

Les quatre personnes voyageaient à bord de la voiture de l'ambassadeur du sultanat d'Oman, Hillal El Siyabi, portant des plaques diplomatiques. Le véhicule a été retrouvé brûlé près de Khémis-el-Kechna, à une trentaine de kilomètres à l'est de la capitale, dans une zone considérée comme un fief intégriste. Il s'agit du premier enlèvement visant des chefs de mission diplomatique en poste en Algérie depuis le début des affrontements entre forces de l'ordre et groupes armés islamiques, en janvier 1992. – *(AFP.)*

Assassinat d'un militant du Parti du renouveau algérien. – Bekheira Massmoudi, maire de Mers-el-Hhadjad depuis juin 1990, a été assassiné, dans la nuit du 12 au 13 juillet, près d'Oran. Il appartenait au Parti du renouveau algérien (PRA), une formation d'opposition, de tendance islamiste modérée. – *(Reuter.)*

Les Etats-Unis pressent Alger « d'élargir sa base politique »

Les Etats-Unis ont-ils infléchi leur politique à l'égard de l'Algérie, eux qui donnaient l'impression, par leurs propos et leur attitude, de jouer gagnant l'ex-Front islamique du salut (FIS) ? *« Nous avons profité du récent passage à New-York du ministre des affaires étrangères algérien pour l'inviter à Washington et corriger l'impression que, d'une certaine manière, les Etats-Unis considéraient l'Algérie comme perdue »*, a déclaré, vendredi 15 juillet, un haut-responsable américain, de passage à Paris.

« Nous soutenons les réformes économiques, a-t-il dit. *Nous avons pressé le gouvernement algérien d'élargir sa base politique à travers le dialogue avec toutes les forces politiques qui rejettent la violence et le terrorisme. Le ministre nous a répondu que c'était précisément la politique de son gouvernement. Nous lui avons dit que cela n'était pas vraiment évident. »* Et de reprocher aux gouvernements qui se sont succédé d'avoir eu une *« base politique très étroite »*, de n'avoir pas été *« assez énergiques ou inventifs pour attirer un soutien plus large »*.

« Si, par hypothèse, le gouvernement devait s'effondrer, cela donnerait bien sûr une impulsion à d'autres forces islamiques ailleurs, a-t-il indiqué. *Ce que je crains en fait le plus si les choses allaient en empirant, c'est une balkanisation de l'Algérie. C'est ce qui paraît le plus vraisemblable, avec des régions contrôlées par le gouvernement, d'autres par d'autres, la Kabylie se repliant sur elle-même... »*

« Il est clair que des individus, au sein de l'armée et des forces de sécurité, ont eu une attitude très coopérative envers les islamistes », a-t-il affirmé, faisant état, à cet égard, de récentes *« défections de pilotes d'hélicoptères »*. Les intégristes sont-ils les auteurs de tous les actes de violence ? *« En tout cas*, a-t-il répondu, *il est généralement admis que les actions perpétrées contre les étrangers sont l'œuvre du Groupe islamique armé* (GIA). *»*

A son avis, la position française n'est pas très différente de celle des Etats-Unis. *« Peut-être attachons-nous un peu plus d'importance au dialogue politique et aux réformes »*, a-t-il conclu. A vrai dire, il semble bien que Washington ait modifié sa position depuis la visite de Bill Clinton, au début du mois de juin, à Paris.

Deux dirigeants de l'ex-FIS – Anouar Haddam et Rabah Kébir, l'un président de sa délégation parlementaire et l'autre président de son instance exécutive à l'étranger – n'avaient-ils pas, jusqu'à une époque toute récente, portes ouvertes au département d'Etat, rappelle-t-on dans les milieux autorisés français ? S'agissant d'Anouar Haddam, qui vit en exil aux Etats-Unis, il continue de s'y exprimer, notamment par voie de communiqués. Dans le dernier, expédié depuis Washington, il avait démenti toute implication de l'ex-FIS dans le meurtre, au début de la semaine dernière, de plusieurs étrangers.

CONGO : Bernard Kolelas élu maire de Brazzaville. – Les conseillers municipaux de Brazzaville ont élu à l'unanimité, samedi 16 juillet, le principal dirigeant de l'opposition congolaise, Bernard Kolelas, premier magistrat de la capitale. Depuis 1992, M. Kolelas contrôlait les «Ninjas», milice privée qui s'opposait à celle des «Zoulous», proche du pouvoir. Les affrontements entre les deux mouvements avaient provoqué des centaines de morts. L'accession de M. Kolelas à la mairie devrait permettre de rétablir la paix civile à Brazzaville. – *(AFP.)*

NIGÉRIA : le régime militaire envisage de libérer Moshood Abiola. – Le régime militaire a accepté, samedi 16 juillet, d'examiner la demande des syndicats de libérer Moshood Abiola, le vainqueur présumé de l'élection présidentielle de juin 1993 – annulée par l'armée –, arrêté il y a trois semaines après s'être proclamé président. Le Nigerian Labour Congress (NLC, principale fédération syndicale) s'est engagé à mettre fin aux mouvements de contestation en cours si M. Abiola et d'autres prisonniers politiques étaient libérés. – *(AFP, Reuter.)*

EUROPE

ITALIE

Le gouvernement de M. Berlusconi est menacé d'éclatement

La crise déclenchée par l'adoption d'un décret gouvernemental abolissant la détention *préventive* pour les délits de corruption s'est aggravée, samedi 16 et dimanche 17 juillet, et menace la coalition au pouvoir (Forza Italia, Ligue du Nord et Alliance nationale). Silvio Berlusconi, chef du gouvernement et leader de Forza Italia, a demandé, dimanche 17 juillet, à son ministre de l'intérieur, Roberto Maroni (Ligue du Nord), de retirer ses accusations à propos du décret ou de mettre à exécution ses menaces de démission. Toutefois, le conseil fédéral de la Ligue du Nord a rejeté, dimanche soir, l'offre de démission de son ministre de l'intérieur, qui avait demandé l'annulation ou une modification du décret.

ROME

de notre correspondante

De la guerre larvée à la guerre ouverte. En une journée, le ton est encore monté et les dissensions qui se sont fait jour à l'intérieur de la majorité, à propos du décret-loi d'Alfredo Biondi, ministre de la justice, limitant l'incarcération préventive, ont tourné, dimanche 17 juillet, à l'affrontement. Est-on à la veille d'une crise du gouvernement ? Et dans ce cas irait-on vers de futures élections ? s'interrogent déjà les commentateurs. Pour leur part, les Italiens, anéantis par la vague de chaleur, ont passé la journée devant leurs téléviseurs, comptant les coups de ce match intra gouvernemental, comme un étrange prélude à ceux de la finale du Mondial. Et comme par un fait exprès ce sont les Azzurri, l'équipe nationale de football, mais aussi au sens imagé le surnom des membres de Forza Italia, l'équipe de M. Berlusconi, qui depuis ses débuts en politique mélange volontiers sport et politique, qui ont accusé le coup.

Samedi pourtant, après avoir été lâché une première fois par ses deux alliés, la Ligue du Nord et l'Alliance nationale, qui promettaient la révision de ce décret-loi, jugé scandaleux par l'opposition qui y voit une mesure de faveur pour une partie de l'ancienne classe politique convaincue de corruption, le président du Conseil, qui avait déjà menacé de démissionner vendredi face aux états d'âme de ses alliés, déclenchés par la fronde des magistrats anti-corruption, avait essayé de regagner du terrain. De Trieste, où il assistait à une importante rencontre diplomatique, Silvio Berlusconi faisait savoir qu'il n'entendait pas poser la question de confiance pour son gouvernement sur cette affaire, mais que personne ne l'empêcherait de *« livrer bataille pour la liberté »*. Les prisons, disait-il, *« sont pleines de malheureux en attente d'être jugés »*, ce qui est *« indigne d'un pays civilisé »*. D'autre part, ajoutait-il, *« utiliser l'usage de la prison pour obtenir des confessions est illégal* (...) *Quant à dire que j'ai voulu renvoyer chez eux tous les accusés de corruption et protéger une catégorie économique privilégiée, c'est un ignoble mensonge. Je sais qu'il existe chez nous des mouvements et des partis à la mentalité autoritaire qui conçoivent la loi comme une vengeance mais, quitte à me rendre impopulaire, je viderai les prisons de tous ceux qui y sont retenus contre les principes du droit et de la morale. Et vous verrez que le parti du droit l'emportera sur celui des menottes faciles et de la prison. »*

« Je me suis fait avoir »

Déclarations auxquelles devaient faire écho, très tard dans la soirée, les insultes et les cris de colère de la foule qui, massée comme à Naples juqu'à minuit devant la prison, avait attendu la sortie des premiers bénéficiaires du fameux décret-loi. Parmi eux, l'ex-ministre de la santé, Francesco De Lorenzo, qui avait spéculé sur tout : du prix des médicaments à celui des spots anti-sida. Il a été conduit chez lui, aux arrêts domiciliaires, sous les cris de *« Voleur ! salaud ! »*. Pour l'instant, près de 1 500 détenus en attente de jugement ont pu ainsi sortir de prison dans toute l'Italie, selon les termes du décret Biondi (*Le Monde* du 16 et daté 17-18 juillet). En tout ils devraient finalement être environ 4 000, dont 10 % directement impliqués dans l'enquête sur la corruption « Mani Pulite » (« Mains propres »).

Dimanche matin, nouveau coup de théâtre. Cette fois c'est le ministre de l'intérieur, Roberto Maroni, issu des rangs de la Ligue du Nord, qui passait à l'offensive. Et quelle offensive ! Le ministre, qui occupe également les fonctions de vice-président du Conseil, expliquait crûment dans un entretien au quotidien *la Stampa* : *« Je me suis fait avoir, je m'en vais, je n'ai plus aucune confiance dans ce gouvernement. »* Et le ministre de préciser qu'on lui avait montré une première mouture du décret qu'il avait refusé de signer, ne donnant finalement son accord qu'une fois qu'on lui eut assuré que le texte était changé, et qu'en aucune façon il ne signifiait un « coup d'éponge » pour les accusés de l'enquête « Mani pulite ». Reconnaissant avoir péché par « ingénuité » (à moins qu'il ne se livre plus simplement à un calcul politique *a posteriori*). Roberto Maroni accusait lourdement M. Berlusconi et les siens. Ils auraient voulu se protéger, eux ou leurs proches, de l'action de la justice : *« La hâte avec laquelle ils ont agi est suspecte. Il y a trop d'urgence, trop de mystères, trop d'intérêts en jeu. Je crois que tout cela a été de leur part un réflexe d'auto défense. Les magistrats avaient recommencé leurs recherches et, comme par coïncidence, c'est avec la reprise de l'enquête sur la brigade financière que le gouvernement s'est tout à coup mis à étudier ce décret... »*

Toutefois M. Maroni s'en remettait au conseil fédéral de la Ligue pour décider dans la soirée s'il devait, oui ou non, quitter ses fonctions. Et ce dernier geste, hautement symbolique de l'état d'esprit qui règne au sein de la majorité, où le deuxième personnage du gouvernement, passant outre toute responsabilité institutionnelle, ne veut rendre compte qu'à sa propre formation politique, montrait assez bien l'ampleur de la crise, et plus encore le peu de cohérence de l'équipe en place.

Alliés et ennemis à la fois

La contre-offensive ne devait pas traîner. Le porte-parole de la présidence du Conseil, Giuliano Ferrara, accusait aussitôt le ministre d'être un *« amateur et un dilettante irresponsable »*, expliquant que personne n'avait cherché à lui extorquer de signature. De son côté, Silvio Berlusconi, dont on imaginait la rage froide, faisait paraître un communiqué réclamant *« soit des excuses publiques soit la démission immédiate du ministre de l'intérieur »*. Et il ajoutait, commentant le geste du ministre : *« Une démission se donne à qui dirige le gouvernement, pas à son parti. Les rites tribaux de la vieille partitocratie ne sont plus admissibles ! »* Etait-ce la dernière attaque de la journée ? Pas du tout car après une sorte de mi-temps à l'heure du dîner, au cours de laquelle, depuis Los Angeles où il était allé encourager l'équipe italienne, Gianfranco Fini, coordinateur de l'Alliance nationale (la composante d'extrême droite de la majorité), a essayé de calmer le jeu, proposant de changer le décret en projet de loi à discuter au Parlement, les hostilités ont repris de plus belle.

Cette fois la balle était dans le camp de la Ligue. Et Umberto Bossi, son leader, qui durant la campagne électorale n'a jamais caché la forte antipathie qu'il éprouvait pour son allié « Berluskaiser » s'est lancé dans une attaque frontale. Roberto Maroni, a-t-il expliqué au cours d'une conférence de presse, n'a aucune raison *« ni de s'excuser, ni de démissionner »*, ce décret-loi doit *« être retiré et transformé en projet de loi car il est plein de contradictions »*. Et le chef de la Ligue, déjà contraint de s'allier pour les élections avec Forza Italia et l'Alliance nationale, faute de quoi son parti, bien grignoté par Forza Italia n'aurait plus eu son mot à dire sur le plan national, a savouré sa première revanche depuis des mois. Avec cette mesure impopulaire, condamnée à l'unanimité par l'opposition et une large partie de l'opinion publique, Silvio Berlusconi vient de lui donner une occasion rêvée de regagner du terrain. Et M. Bossi, sachant son allié-ennemi pour la première fois en difficulté, d'ajouter, perfide, en tirant droit au but : *« S'il s'agit d'une manœuvre et d'un piège pour aller aux élections anticipées, que M. Berlusconi ait le courage de le dire franchement et de démissionner ! »* Et tous d'attendre de voir si M. Berlusconi interrompra la partie ou décidera de jouer les prolongations.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

HONGRIE

Le nouveau premier ministre de gauche prône une « réconciliation nationale »

La Hongrie a discrètement tourné une nouvelle page de son histoire post-communiste avec l'investiture, vendredi 15 juillet, d'un gouvernement de coalition dominé par les socialistes, grands vainqueurs des élections législatives du mois de mai. Le vote de confiance des députés n'a guère provoqué de surprises, étant donné que le Parti socialiste, créée par les réformateurs du défunt PC, dispose d'une majorité absolue au Parlement. En revanche, la prise de fonction, de ce gouvernement, dirigé par l'ancien ministre des affaires étrangères communiste Gyula Horn, marque une double rupture : c'est la première fois dans l'histoire contemporaine magyare qu'un gouvernement démocratique succède à un autre. Cette alternance réussie s'accompagne d'une autre innovation : un compromis original entre les anciens « frères ennemis » avec l'entrée dans la coalition de l'Alliance des démocrates libres, le parti des intellectuels et des dissidents de la première heure, qui dispose de trois des treize portefeuilles (intérieur, transport et culture) et du poste de vice-premier ministre.

Même si cet accord est avant tout tactique – les socialistes voulant partager avec d'autres la responsabilité d'une transition difficile et les démocrates libres cherchant à sortir du ghetto de l'opposition – Gyula Horn a symboliquement placé son discours de politique générale, jeudi, sous le signe d'une *« nouvelle réconciliation nationale »*. Après une période de forte tension qui a caractérisé les derniers mois du précédent gouvernement conservateur, le nouveau premier ministre a joué la carte de l'apaisement. Insistant sur la nécessité de renouer le dialogue social, Gyula Horn a prôné la conclusion d'un *« pacte »* avec les syndicats, les principaux alliés des socialistes. Quant au dossier ultra-sensible des médias du service public, progressivement noyautés par la droite depuis quatre ans, M. Horn a soigneusement évité de jeter de l'huile sur le feu. Il s'est borné à recommander la présentation au Parlement, d'ici à l'automne, d'un nouveau projet de loi sur les médias.

Un style plus consensuel

Mais l'essentiel de l'intervention de M. Horn a été consacré à l'économie. Malgré un ton parfois alarmiste – *« Nous ne pouvons tolérer que le capitalisme sauvage pousse la majorité des habitants vers une existence ignoble »* – le programme élaboré par le gouvernement se caractérise par la poursuite de la politique d'austérité menée depuis quatre ans. A tel point que le dirigeant du Parti chrérien-démocrate a ironisé sur ce *« programme qui n'a rien de socialiste »* et qui prévoit une augmentation de la TVA et du prix de l'énergie pour atténuer l'inquiétant gonflement du déficit budgétaire, l'un des plus élevés d'Europe (près de 8 % du PNB).

Sévèrement limité dans sa marge de manœuvre économique, le nouveau pouvoir compte marquer sa différence par un style de gouvernement plus consensuel et par une plus grande souplesse dans son approche de l'épineuse question des quelques 3 millions de Magyars de souche qui vivent dans les pays voisins. Gyula Horn a d'ailleurs indiqué que *« le gouvernement est prêt à entamer sans délai des négociations avec la Slovaquie et la Roumanie »* sur la conclusion de traités bilatéraux. Or ces négociations sont dans l'impasse, en raison notamment du refus des autorités de Budapest d'inclure une clause sur l'inviolabilité des frontières sans garanties préalables sur les droits des minorités.

YVES-MICHEL RIOLS

BIÉLORUSSIE : *rencontre des* présidents Eltsine et Loukachenko. – Les présidents russe et biélorusse, Boris Eltsine et Alexandre Loukachenko, se rencontreront pour leur premier sommet officiel le 2 août à Moscou, a indiqué, vendredi 15 juillet, l'agence ITAR-TASS. La Russie *« souhaite utiliser au maximum les possibilités ouvertes »* par l'élection en Biélorussie et en Ukraine de présidents favorables à un rapprochement avec Moscou, a indiqué, vendredi 15 juillet, le ministre russe des affaires étrangères, Andreï Kozyrev. – *(AFP.)*

La situation dans l'ex-Yougoslavie

Les Serbes de Bosnie se préparent à rejeter le plan de paix international

A moins d'un coup de théâtre, les Serbes de Bosnie devraient rejeter le plan de paix international lors de la session de leur « Parlement » qui s'ouvrait lundi 18 juillet dans leur fief de Pale. *« Il y a de fortes chances que notre Parlement rejette le plan parce qu'il* [nous] *demande de renoncer à treize grandes villes, à des voies de communication, des vallées et des centrales électriques »*, a déclaré samedi le leader serbe bosniaque, Radovan Karadzic, qui n'exclut pas en cas de refus *« le risque d'une guerre encore plus sanglante et plus difficile »*. Belgrade continuait toutefois dimanche à appeler à la raison ses « frères » de Bosnie tandis que la presse officielle serbe accusait ouvertement M. Karadzic de vouloir porlonger la guerre en s'opposant au plan. Pour leur part, les députés croates et musulmans qui devaient siéger lundi ont annoncé qu'ils entérineraient le document présenté à Genève par les grandes puissances.

L'émissaire spécial de l'ONU en ex-Yougoslavie, Yasushi Akashi, a estimé dimanche qu'il faudra *« deux ans »* pour mettre en œuvre le plan de paix s'il était signé par les trois parties. Le patron des « casques bleus » en Bosnie, le général Michael Rose, a pour sa part souligné que 40 à 50 000 soldats de l'OTAN seront nécessaires pour relever la FORPRONU et imposer un accord de paix si le plan international de Genève était rejeté. En visite dans les Balkans, le secrétaire américain à la Défense, Wiliam Perry, a déclaré que *« quoi qu'il arrive, le rôle de l'OTAN sera renforcé en Bosnie et les Etats-Unis y participeront de façon importante »*. Des responsables du gouvernement cités dans l'édition du lundi 18 du *Washington Post* estiment que le contingent américain pourrait compter jusqu'à 20 000 hommes si le plan de paix était accepté.

Réunis dimanche dans l'archipel de Brioni, sur la côte croate, les présidents Franjo Tudjman (Croatie), Alija Izetbegovic (Bosnie) et Suleyman Demirel (Turquie) ont fermement appelé les Serbes bosniaques a *« accepter sans condition ni ambiguïté »* le plan de paix et exhorté la communauté internationale à durcir sa position si ces derniers le rejetaient. Les présidents croate et turc ont par ailleurs signé la veille à Zagreb un accord d'amitié et de coopération entre les deux pays. – *(AFP, Reuter)*

ALLEMAGNE : Bonn s'inquiète du trafic de plutonium russe. – L'Allemagne s'est alarmée du niveau atteint par le trafic de matières nucléaires en provenance de Russie, a indiqué, samedi *16 juillet*, un des responsables de la chancellerie à Bonn. *« Nous avons atteint une nouvelle dimension spectaculaire »*, a déclaré, samedi à la télévision, Bernd Schmidbauer, chargé des services de renseignements à la chancellerie, après la saisie en mai à Stuttgart de 6 grammes de plutonium 239 provenant de l'industrie nucléaire russe. Ce trafic implique des gangs mafieux et des responsables d'organisations étatiques, a-t-il ajouté. – *(Reuter, AP.)*

Incidents racistes. – Une quinzaine de personnes ont attaqué, dans la nuit du vendredi 15 au samedi 16 juillet, un foyer de demandeurs d'asile roumains, près de Cottbus (ex-RDA) sans faire de blessés, selon la police. Par ailleurs, une bande de skinheads a fait irruption dans une fête organisée par un groupe de jeunes, samedi 16 juillet, à Wunsiedel, au sud du pays, blessant trois personnes. Un jeune Vietnamien a aussi été agressé, vendredi 15 juillet, à Tangermuende, en Saxe-Anhalt, par des jeunes en tenue de camouflage. – *(AFP.)*

IRLANDE DU NORD : l'Armée républicaine irlandaise (IRA) revendique le meurtre d'une femme. – L'IRA a revendiqué, dimanche 17 juillet, l'assassinat d'une habitante de Belfast, qui aurait agi *« de plein gré et activement comme informatrice »* de la police antiterroriste. Par ailleurs, des inconnus ont ouvert le feu, dimanche à Annaclone (sud de Belfast), contre un pub fréquenté par des catholiques, faisant une dizaine de blessés parmi les clients. Enfin, alors que la situation reste tendue dans la prison de Crumlin Road à Belfast, où des détenus protestants se sont mutinés samedi pour protester contre leurs conditions de détention, les milices protestantes ont affirmé être prêtes à *« soutenir »* toute action des prisonniers. – *(AFP, Reuter.)*

AMÉRIQUES

HAÏTI

M. Boutros-Ghali recommande le déploiement d'une force multinationale de 15 000 hommes

Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général des Nations unies, a recommandé, à la veille du week-end, le déploiement d'une force *« multinationale ou interaméricaine »* comprenant jusqu'à 15 000 hommes en Haïti, afin d'y créer un *« environnement sûr et stable »* permettant le retour des *« autorités légitimes »* dans ce pays. Le président d'Haïti, Jean-Bertrand Aristide, a été chassé du pouvoir par un putsch militaire en septembre 1991 et vit en exil aux Etats-Unis.

Cette force aurait pour première mission de prendre le contrôle des principales voies d'accès du pays, en priorité le port et l'aéroport de la capitale. L'essentiel de ses effectifs serait fourni par les Etats-Unis tandis que, dans une deuxième phase, d'autres pays prendraient le relais. L'incertitude demeure cependant sur les intentions américaines. Le président Clinton a affirmé à plusieurs reprises qu'il n'excluait pas une intervention militaire des Etats-Unis en Haïti. *« La fin est proche pour les brutes »* au pouvoir à Port-au-Prince, a déclaré de son côté le secrétaire d'Etat adjoint Strobe Talbott, samedi 16 juillet, sur la chaîne de télévision CNN. *« Nous ne pouvons pas attendre éternellement »*, a ajouté M. Talbott. Une majorité d'Américains sont favorables à l'envoi de soldats américains en Haïti dans le cadre d'une force multinationale, mais les trois quarts d'entre eux sont opposés à une intervention exclusivement américaine, selon un sondage publié dimanche. – *(AFP, AP.)*

COLOMBIE

Bogota n'acceptera pas que Washington lui dicte sa politique anti-drogue

BOGOTA

correspondance

Le ministre des affaires étrangères, Noemi Sanin, a annoncé que son gouvernement renoncerait à toute aide nord-américaine en matière de lutte contre la drogue si celle-ci était subordonnée à la demande d'un engagement écrit du gouvernement colombien d'intensifier son combat contre les cartels. Cette déclaration fait suite à l'adoption, vendredi 15 juillet, par le Sénat des Etats-Unis d'un amendement gelant l'aide américaine, d'un *montant* de *37 millions* de *dollars*, si Bogota ne coopère pas totalement à la lutte contre le trafic.

« L'assistance internationale que reçoit la Colombie pour lutter contre le trafic de drogue a toujours été interprétée comme un signe de solidarité, affirme le gouvernement colombien dans son communiqué. *Elle ne donne le droit à aucun pays ou gouvernement de définir les grandes lignes de notre politique. »* Il ajoute : *« L'aide américaine destinée à la Colombie en la matière est tout à fait modeste et a déjà considérablement diminué au cours des deux dernières années. »*

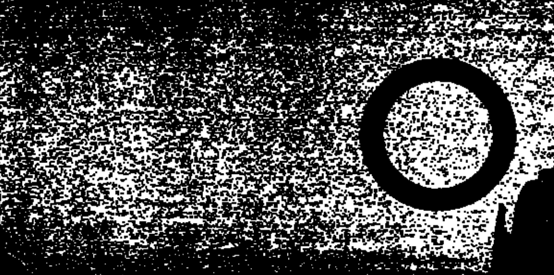
Les relations entre la Colombie et les Etats-Unis en matière de lutte contre le trafic des stupéfiants se sont fortement détériorées ces derniers jours. Les autorités colombiennes ont ressenti comme un camouflet la visite ratée du général *Oscar Vargas Silvia*, le 11 juillet à Washington. Car, alors que le directeur de la police nationale colombienne avait été invité il y a de longues semaines, il n'a finalement pas été reçu comme prévu par le chef de la Drug Enforcement Agency (DEA), la principale agence américaine de lutte contre le trafic de drogue. Les soupçons qui pèsent sur la provenance d'une partie de l'argent de la dernière campagne présidentielle et la corruption de certains hauts fonctionnaires de l'Etat colombien ne seraient pas étrangers, souligne la presse colombienne, aux dernières mesures des autorités nord-américaines.

ANNE PROENZA

هكذا يغني الإعلان

…acé d'éclatement

– "Pardon madame,
puis-je vous demander
de vous pousser ?
Encore,
encore,
encore,
encore,
encore,
encore,
encore,
encore,
encore,
encore,
encore,
encore,
encore,
encore,
encore,
encore,
encore,
encore,
encore,
encore,
encore,
encore,
encore,
encore,
encore,
encore,
encore,
encore,
encore,
encore,
…
merci."



KODAK FUN PANORAMIC

Il fait de vos vacances des grandes vacances.





ASIE

CORÉE DU NORD

Le report des funérailles de Kim Il-sung cacherait des difficultés dans le processus de succession

Alors que Pyongyang a annoncé le report à mardi 19 juillet des obsèques de Kim Il-sung, des *rumeurs sur les diffi*cultés de sa succession commencent à se faire jour. Par ailleurs, selon des journaux sud-coréens, Kim Il-sung aurait eu une attaque le 7 juillet dans une résidence de campagne où il conférait avec son fils et serait mort en raison de l'arrivée tardive des secours. Si ces informations se confirmaient, elles épaissiraient encore le mystère autour de la disparition de Kim Il-sung, pourtant entouré en permanence d'une intensive surveillance médicale.

TOKYO

de notre correspondant

L'annonce par Radio-Pyongyang, samedi 16 juillet, du report aux 19 et 20 des obsèques du président Kim Il-sung, initialement prévues pour dimanche, a suscité interrogations et préoccupations à Séoul et à Tokyo. Selon la radio nord-coréenne, le Comité national pour les funérailles a prolongé jusqu'à lundi le deuil national afin de permettre à des foules de plus en plus nombreuses de rendre un dernier hommage au «grand dirigeant».

A Séoul, les observateurs de la Corée du Nord estiment que ce report inopiné des obsèques, la veille du jour où elles devaient avoir lieu, pourrait avoir été dicté par des difficultés politiques de dernière minute. Selon l'explication laconique du ministre de la réunification, Lee Hong-koo, il viserait à *«faciliter le processus de succession»*. Ce qui pourrait signifier que l'«intronisation» de Kim Jong-il suscite des résistances.

A Tokyo circule une rumeur qui, en revanche, laisse sceptiques les observateurs à Séoul, selon laquelle l'héritier serait souffrant. La télévision nord-coréenne le montre effectivement très éprouvé. On le dit souffrir de problèmes rénaux.

Ce mystérieux report alimente d'autant plus les spéculations qu'il coïncide avec un sensible durcissement de l'attitude de Pyongyang. Pour la première fois depuis la mort du «grand leader», Radio-Pyongyang a attaqué vendredi les *«autorités fascistes»* du Sud qui ont interdit à leurs ressortissants de se rendre à Pyongyang pour les obsèques. Le gouvernement de Séoul a réaffirmé lundi qu'il jugeait *«historiquement»* Kim Il-sung responsable de la guerre de Corée et a exclu de présenter ses condoléances à Pyongyang ou d'y envoyer une délégation pour les obsèques.

Censure à la télévision

Quelques jours avant, Radio-Pyongyang avait nommément attaqué le président sud-coréen, Kim Young-sam, pour ne pas avoir exprimé de condoléances et avoir placé ses troupes en état d'alerte (mesures allégées ces derniers jours), l'accusant de *«chercher à mettre le feu à une maison en deuil»*.

Alors que Pyongyang avait annoncé qu'aucune délégation étrangère ne serait invitée, les Sud-Coréens ont brusquement été informés jeudi que ceux qui voulaient assister aux obsèques seraient accueillis avec un *«chaleureux patriotisme»*. Ce report fait craindre au gouvernement que l'agitation étudiante provoquée par sa décision ne s'accentue. Une nervosité est perceptible à Séoul, où certains se demandent si ce n'est pas dans le but d'aggraver les dissensions dans le Sud que Pyongyang a différé les obsèques.

Cette reprise de la rhétorique agressive se conjugue à des altérations troublantes dans la présentation par la télévision nordiste des cérémonies de condoléances : dans la rediffusion des images présentées le 11 juillet, vingt-huit scènes où l'on apercevait la veuve du président défunt et son fils, Kim Pyong-il – demi-frère de Kim Jong-il, poussé par sa mère comme un rival potentiel –, ont été supprimées. Une censure qui tendrait, selon les services de renseignements sud-coréens, à écarter *la veuve et son fils.*

Kim Pyong-il, ambassadeur en Finlande, ne figure pas parmi les 273 membres du Comité des funérailles où sa mère est reléguée à la 104e place (1). En revanche, la sœur de Kim Jong-il, Kim Kyong-hui, y figure au 47e rang.

PHILIPPE PONS

(1) Et non à la 22e comme nous l'avions écrit par erreur dans *le Monde* du 12 juillet.

Jumelage franco-mongol en Flandre

RUBROUCK (NORD)

de notre envoyé spécial

En réalisant le premier jumelage entre une commune française et une municipalité mongole, vendredi 15 juillet, le petit village de Rubrouck, dans le Nord, a renoué des liens vieux de 740 ans. C'est en effet en 1253 que Guillaume de Rubrouck, missionnaire franciscain originaire de Flandre envoyé par Saint Louis, arrivait à la cour du Grand Khan de *Mongolie après des mois d'un* dur voyage à cheval et à pied à travers la steppe. Sa mission était de tenter une alliance franco-mongole contre un islam qui collectionnait les succès militaires sur les Croisés, et rapporter le maximum d'informations sur un monde mal connu où certains croyaient que vivait le fameux Prêtre Jean.

Si frère Guillaume réussit dans cette dernière mission, ramenant un rapport au roi que l'on pourrait considérer comme l'ancêtre du reportage (1), il ne parvint pas à conclure une alliance, *encore moins* à évangéliser les cavaliers de la steppe. Mais son épopée, essentiellement connue des spécialistes, a enflammé l'esprit de deux habitants de Rubrouck, d'abord l'instituteur et secrétaire de mairie, Bernard Castella, puis son maire, Michel Devulder. Après une visite en Mongolie en 1991 (2), ils ont décidé de jumeler leur village de 700 âmes avec Bulgan, par où Guillaume de Rubrouck pénétra en Mongolie. Aussitôt dit, aussitôt fait. Ce week-end, Rubrouck a reçu l'ambassadeur mongol et le député de Bulgan, ainsi qu'une troupe folklorique locale, et s'est doté, par la même occasion, d'un symbole qui lui manquait : son géant, dont les villages de Flandre sont si fiers. L'effigie de Frère Guillaume a été inaugurée en grande pompe lors d'une kermesse qui a rassemblé plusieurs milliers de personnes. Des projets de coopération *sont déjà dans le vent.*

Ce qui montre que les initiatives d'ouverture vers le tiers-monde continuent de fleurir dans cette France rurale que l'on dit frileuse. Et que Rubrouck, avec ses maigres moyens compensés par un grand enthousiasme, a réussi là où le gouvernement français – qui n'a toujours pas, en dépit de ses promesses, rouvert son ambassade à Oulan-Bator – continue de marquer le pas...

PATRICE DE BEER

(1) Guillaume de Rubrouck, *Voyage dans l'empire mongol*, traduit par Claude-Claire et René Kappler, Payot 1985. Voir aussi *Le voyage en Asie centrale et au Tibet* de Michel Jan, et *Le Voyage en Chine* de Ninette Boothroyd et Muriel Détrie, dans la Collection Bouquins, ainsi que le cours à la Sorbonne en 1966 du professeur Michel Mollat, *Grands voyages et connaissance du monde du milieu du XIIIe siècle à la fin du XVe*, première partie, Centre de documentation universitaire.

(2) Voir l'article de Francis Deron dans *le Monde* du 2 janvier 1992.

JAPON

Le nouveau premier ministre socialiste reconnaît l'utilité des Forces d'autodéfense

TOKYO

de notre correspondant

Dans son discours de politique générale, lundi 18 juillet, le premier ministre socialiste, Tomiichi Murayama, n'a pas abordé la question de la constitutionnalité des Forces d'autodéfense (euphémisme qui désigne l'armée) ; mais, en soulignant la nécessité pour le Japon de posséder un système défensif, il a reconnu *de facto* l'utilité des forces armées nippones. *«Nous devons conserver une orientation purement défensive et nous doter d'une capacité de défense nécessaire minimale»*, a-t-il déclaré.

Bien que prudents, les propos du premier chef de gouvernement socialiste depuis 1947 en matière de sécurité – une question sur laquelle son parti est en retrait par rapport à un fort courant dans les autres formations favorable au renforcement du rôle international du Japon – marquent une évolution sensible.

Sur la participation aux missions de paix des Nations unies, M. Murayama, sans mentionner l'armée (le PSJ prône la création d'un organisme spécialement chargé de cette tâche), a déclaré que le Japon *«doit continuer à y coopérer activement»* et doit *«devenir non un pays puissant mais un pays bienveillant envers les autres»*. En ce qui concerne l'entrée du Japon au Conseil de sécurité comme membre permanent, il a déclaré que *«les discussions doivent se poursuivre»* et que Tokyo *«doit tenir compte de l'opinion de ses voisins»*.

Légales mais inconstitutionnelles

En accédant au pouvoir le 29 juin grâce à une alliance avec le Parti libéral-démocrate, M. Murayama s'est engagé à poursuivre la politique des précédents cabinets en matière de sécurité et de diplomatie. Pour son parti, les Forces d'autodéfense, bien que créées par une loi, n'en sont pas moins inconstitutionnelles. Alors que la droite du PSJ et la confédération syndicale Rengo sont favorables à une reconnaissance des Forces d'autodéfense, la gauche, minoritaire, reste sur ses positions.

Aux termes de l'article 9 de la Constitution, le Japon a renoncé à *«entretenir sur son territoire des forces navales, terrestres ou aériennes»*. Faisant valoir la légitimité du droit à se défendre, il s'est néanmoins doté d'une armée. Peu après le déclenchement de la guerre de Corée (juin 1950), fut créée une Garde de réserve puis, en 1954, des Forces d'autodéfense. Aujourd'hui, le Japon a la septième armée du monde par les dépenses, avec 6,5 % du budget, soit 4 600 milliards de yens en 1993 (1) ; elle compte 240 000 hommes.

Selon un sondage du *Yomiuri*, les Forces d'autodéfense ont une *«image positive»* (53 %) et leur utilité est largement reconnue (93 %). La majorité (70 %) est favorable à leur participation aux missions de paix de l'ONU. Mais seulement 53 % estiment qu'elles sont constitutionnelles.

Longtemps, la menace soviétique fut évoquée pour justifier l'effort de défense nippon. Dans le Livre blanc sur la défense, approuvé le 15 juillet par le cabinet, la Corée du Nord a pris cette place. Ayant été rédigé avant la mort de Kim Il-sung, ce document ne tient pas compte des facteurs d'incertitude supplémentaires qu'implique sa disparition. L'Agence de défense cite parmi les menaces que fait peser la Corée du Nord sur la *«stabilité régionale et mondiale»* son programme nucléaire et le développement des missiles Rodong-1.

PHILIPPE PONS

(1) Un franc français vaut environ 18 yens.

CAMBODGE : deux Britanniques et une Australienne auraient été assassinés par les Khmers rouges. – Deux Britanniques, Tina Dominy et Dominic Chappell, ainsi que la fiancée australienne de ce dernier, Killie Wilkinson, avaient été assassinés par les Khmers Rouges, a déclaré le ministre australien des affaires étrangères, Gareth Evans, dimanche 17 juillet : *«Des analyses des fragments de restes humains et des vêtements découverts par la police cambodgienne ont permis de déterminer qu'il s'agissait de trois blancs»*. Les trois personnes avaient été enlevées en avril dernier. – *(AFP.)*

DIPLOMATIE

La première session de l'Assemblée de Strasbourg

Le Parlement européen entend peser sur la réforme des institutions de l'Union

Le nouveau Parlement européen tiendra sa première session du 19 au 22 juillet à Strasbourg. Il devrait élire à sa présidence le social-démocrate allemand Klaus Hansch, qui a l'appui des deux principaux groupes.

STRASBOURG
(Union européenne)

de notre correspondant

Tout continue comme avant : socialistes et chrétiens-démocrates entendent bien poursuivre leur coopération au sein du Parlement européen, sorti des urnes les 7 et 12 juin dernier. Les responsables des deux formations les plus nombreuses au sein de l'hémicycle sont tombés d'accord pour conduire en commun les travaux parlementaires. La première et la plus spectaculaire manifestation de cette «Alliance» renouvelée concerne l'élection du président du Parlement. Klaus Hansch (social-démocrate allemand) n'aura pas d'adversaire du Parti populaire européen (PPE) pour briguer le perchoir, mardi 19 juillet.

L'objectif est de faire de l'Assemblée un élément-clé dans le jeu qui va s'instaurer en vue de la réforme des institutions de l'Union en 1996. Le Parlement veut être très présent dans la préparation de la conférence intergouvernementale qui aura lieu cette même année et devrait, en principe, décider de l'avenir de l'Union. Comment réformer le fonctionnement de la Communauté avec seize Etats membres demain – et vingt ou vingt-cinq dans quelques années – et s'engager de façon irréversible sur la voie de l'Europe politique ? Strasbourg a aussi la volonté de conforter les acquis engrangés avec l'Acte unique et le traité de Maastricht. Au total, comme dit M. Hansch, il *«doit devenir une force que l'on écoute au sein de l'Union»*.

Les Français marginalisés

Mathématiquement, les socialistes et les chrétiens-démocrates n'ont aucun problème pour mener à leur guise l'Assemblée vers une Europe plus démocratique et plus engagée sur la voie fédérale. Avec 198 sièges pour les premiers et 157 pour les seconds, ils détiennent à eux seuls une large avance pour *imposer aux autres élus leur point* de vue : 355 voix, alors que la majorité absolue est de 284. Du côté du Parti des socialistes européens (PSE), les travaillistes britanniques (63) sont les plus nombreux, mais les représentants du SPD viennent tout de suite derrière avec 40 sièges. Au PPE, les 47 élus de la CDU-CSU occupent de loin la première place. Autant dire que les parlementaires allemands vont jouer un rôle prépondérant. Quant aux Français, compte tenu de leur éparpillement à droite (trois groupes différents pour la seule liste Baudis) et de l'échec du PS, ils seront marginalisés : 13 sièges au PPE et 15 au PSE.

Cette situation apparemment favorable pour les pro-européens risque de ne pas toujours jouer au bénéfice du développement de l'Union dans certaines situations. Lorsqu'il s'agira d'œuvrer pour la *promotion du Parlement*, il ne devrait pas y avoir trop de difficultés pour l'«alliance» de faire le plein de ses troupes. D'autant qu'elle récupérera à cette occasion des alliés naturels comme les libéraux. Mais dès qu'il s'agira de développer des politiques d'envergure, comme dans le secteur social ou la politique industrielle, ou bien encore lorsqu'on parlera des relations extérieures et de la défense, les clivages seront autres et des alliances de circonstance pourraient se créer au gré des dossiers.

A l'intérieur de la «majorité», il y a déjà l'anomalie que constituent les conservateurs britanniques au sein du PPE. Même s'ils sont peu nombreux (19), les représentants *tories*, peut-être parce qu'ils n'ont pas d'autre mandat que celui d'euro-député, sont très actifs et savent se faire entendre au sein de l'hémicyle. Sur les sujets de politique interne, ils peuvent trouver des alliés chez ceux qu'on peut appeler les «ultra-libéraux», comme les élus de la liste de Villiers ou de Forza Italia, auxquels pourraient s'ajouter nombre de chrétiens-démocrates et de libéraux. Reste également à savoir si certains socialistes, comme par exemple certains travaillistes britanniques ou même SPD accepteraient que l'Union s'engage sur une voie volontariste en matière de politique industrielle. S'agissant du volet extérieur, notamment de la défense, les pesanteurs et les réflexes nationaux risquent encore d'être plus forts.

L'«alliance» plus difficile

Autant dire qu'outre le volet institutionnel qui pour beaucoup se limite à une mise sous contrôle de la Commission de Bruxelles, l'«alliance» entre socialistes et chrétiens-démocrates ne sera pas aussi efficace qu'on veut bien le dire.

A la veille de la session, il était très peu question de revenir sur l'«incident» de Corfou à propos de la candidature du premier ministre belge, Jean-Luc Dehaene, classée à la rubrique pertes et profits. Le Parlement s'apprêtait tout tranquillement à voter, jeudi 21 juillet, l'investiture de son collègue luxembourgeois, Jacques Santer, à la tête de la Commission. M. Hansch arrivera-t-il avant la fin de son mandat de deux ans et demi à *«prouver la capacité du Parlement à rendre compréhensible aux citoyens l'Union européenne»*, comme il l'affirme dans sa profession de foi ?

MARCEL SCOTTO

Neuf groupes

STRASBOURG
(Union européenne)

de notre correspondant

Le Parlement européen (567 sièges) comporte neuf formations, contre huit dans l'Assemblée précédente (518 sièges). Deux groupes disparaissent : celui des Droites européennes de Jean-Marie Le Pen ; celui de l'Arc-en-ciel, qui regroupait les régionalistes, ces derniers ayant rejoint les élus de la liste de Bernard Tapie. Deux autres entités font leur apparition : Forza Europa et l'Europe des nations, cette dernière constituée autour de la liste de Villiers.

– **Parti des socialistes européens (PSE)**, 198 sièges, dont ceux de l'ex-PCI, le Parti démocratique de la gauche italienne. Pauline Green (Royaume-Uni) succède à Jean-Pierre Cot (France) à la tête du groupe.

– **Parti populaire européen (PPE)**, 157 sièges, dont treize UDF de la liste Baudis et dix-neuf conservateurs britanniques. Wilfried Martens (Belgique) en est son président.

– **Groupe libéral, démocratique et réformateur (LDR)**, 37 sièges, où figure un seul Français, Yves Galland (UDF, radical valoisien), qui perd la présidence au profit d'un Néerlandais, Gijs de Vries. Les six élus de la Ligue du Nord d'Umberto Bossi pourraient rejoindre cette formation au cours de la session qui s'ouvre mardi 19 juillet.

– **Gauche unitaire européenne (GUE)**, 28 sièges, qui regroupe les communistes grecs, espagnols, français, portugais et italiens (Refondation communiste) ; sa présidence est assurée par Alonso Puerta (Espagne).

– **Forza Europa**, 27 sièges, qui ne comporte que les élus du mouvement de Silvio Berlusconi et qui a placé à sa tête Giancarlo Ligabue.

– **Rassemblement des démocrates européens (RDE)**, 26 sièges, qui compte les quatorze RPR de la liste Baudis, sept députés irlandais du Fianna Fail, trois du Centre démocratique et social portugais (anti-Maastricht) et deux de la Droite nationale grecque. Jean-Claude Pasty a été élu président, succédant ainsi à Christian de La Malène, qui ne s'était pas représenté le 12 juin.

– **Verts**, 23 sièges, dont douze Allemands, la coprésidence étant assurée par Claudia Roth (Allemagne) et par Alexander Langer (Italie).

– **Alliance radicale européenne (ARE)**, 19 sièges, qui, outre les treize mandats de la liste Tapie, recueille ceux de quatre régionalistes (Ecosse, Flandre belge, Canaries) et les deux de la liste des Réformateurs de Marco Pannella (Italie) ; Jean-François Hory (MRG) a été placé à sa tête.

– **Europe des nations (EDN)**, 19 sièges, comprend les treize élus de la liste de Villiers auxquels se sont associés curieusement quatre Danois, certes anti-maastrichtiens mais de gauche, dont deux ex-communistes, et les deux élus néerlandais de la Droite confessionnelle (protestants). Son président est Jimmy Goldsmith.

Chez les non-inscrits figurent essentiellement les représentants de l'extrême droite européenne, dont les onze élus du Front national et les trois de son homologue belge.

M.S.

PROCHE-ORIENT

Le plus grave incident depuis le début de l'autonomie

Deux Palestiniens ont été tués au point de passage entre Gaza et Israël

L'incident le plus grave depuis l'entrée en vigueur de l'autonomie à Gaza et Jéricho a opposé, dimanche 17 juillet, Israéliens et Palestiniens à Erez, principal point de passage entre la bande de Gaza et Israël. Deux Palestiniens ont été tués.

EREZ (Bande de Gaza)
de notre correspondant

Ils ont été des milliers de pauvres hères, les yeux gonflés par le sommeil, à exprimer leur exaspération contre les militaires israéliens. Les heurts ont éclaté à l'aube entre les guérites et les grillages du barrage d'Erez, sorte de goulet par lequel, au temps de l'occupation, s'écoulaient chaque jour 60 000 travailleurs palestiniens. Ils ne sont aujourd'hui que 21 776 «privilégiés» à disposer du permis qui les autorise à travailler en Israël.

Mais, dimanche, les gardes-frontière ont décidé que les quelques vendeurs de sandwiches qui encombraient le passage devaient revenir sur leurs pas. Ce qu'ils firent de mauvaise grâce. Leur colère se répandit comme une traînée de poudre parmi les milliers d'ouvriers, déjà excédés par les deux heures d'attente imposées au poste de contrôle de leur police.

Et ce fut l'explosion. Ils se sont rués au cri de *«Allahou akbar !»* en direction des positions de l'armée israélienne. Certains se sont emparés des armes de plusieurs policiers palestiniens, affolés par ce déferlement de violence. Les gardes-frontière, qui en avaient pourtant vu d'autres pendant l'Intifada, ont pris peur et ouvert le feu. Des rafales d'armes automatiques leur ont répondu, suivies d'une pluie de pierres et de bouteilles incendiaires.

Echange d'accusations

Gaza, où le taux de chômage est supérieur à 50 % et où le PNB par habitant est de 800 dollars (1), quinze fois moins qu'en Israël, allait connaître sa journée la plus violente depuis l'instauration de l'autonomie, à la mi-mai, et cinq jours à peine après l'installation de Yasser Arafat. Après douze heures de combats, le bilan est lourd : deux Palestiniens ont été tués et soixante-quinze blessés par balles. Vingt et un Israéliens sont également blessés, dont un garde-frontière qui se trouve entre la vie et la mort.

La rage des ouvriers, pour la plupart des réfugiés en mal d'emploi et de pain, n'a pas eu de bornes. Plus de 150 autobus israéliens ont été incendiés et une station-service mise à sac. A l'incitation du mouvement intégriste Hamas, trois mille manifestants ont scandé à Gaza leur opposition à *«la paix illusoire»*. A Hébron et à Ramallah, deux chefs-lieux de l'Intifada en Cisjordanie, la colère gronde et des affrontements sont signalés.

Les organisations palestiniennes ont décrété le deuil et appelé à trois jours de grève générale. *«Ce qui s'est passé est très grave et inacceptable»*, a déclaré Yasser Arafat lors d'une visite aux blessés à Gaza. De Tunis, le chef du département politique de l'OLP, Farouk Kaddoumi, a demandé aux coparrains russe et américain du processus de paix de prendre *«des mesures justes pour empêcher une évolution dramatique»* de la situation à Gaza.

La question *«qui a tiré le premier ?»* est au centre de la polémique entre Palestiniens et Israéliens. Selon des sources militaires israéliennes, des agitateurs du Hamas ont poussé sur le terrain des milliers de travailleurs sans permis, les incitant au désordre.

Le chef d'état-major, le général Ehoud Barak a exigé l'ouverture immédiate d'une enquête sur *«les policiers palestiniens qui ont tiré volontairement sur les gardes-frontière»*. Lors d'une conférence de presse improvisée, il a brandi une nouvelle fois l'arme du bouclage : *«Le barrage restera fermé tant que les Palestiniens ne feront pas en sorte que des émeutes ne s'y reproduisent pas et que des travailleurs sans autorisation tenteront de rentrer en Israël.»* Depuis la guerre du Golfe, Israël a réduit d'un tiers le nombre de permis de travail, en fermant épisodiquement les voies d'accès à son territoire.

Selon la Banque mondiale, les pertes causées à la population palestinienne par chaque jour de bouclage s'élèvent à 700 000 dollars.

Le vice-ministre de la défense, Motta Gour, a incriminé *«la lenteur des contrôles imposés aux Palestiniens par leurs propres policiers. (...) Arafat doit trouver le moyen de garantir les conditions de sécurité au barrage et permettre aux gens de travailler sans faire la queue deux à trois heures»*.

Cette *«recommandation»* suscite des haussements d'épaules de la part des dirigeants palestiniens à Gaza. Hisham Abdel Razek considère que *«la politique israélienne consistant à affamer les travailleurs palestiniens est inacceptable. Il faut qu'Israël délivre dans l'immédiat 50 000 permis de travail pour réduire la tension»*. Le «ministre» palestinien de la santé, Riad Zaanoun, a accusé les colons juifs et leurs *«complices»* au sein de l'armée israélienne d'avoir tiré *«délibérément»* sur les ouvriers dans le but de *«torpiller le processus de paix»*. – *(Intérim.)*

(1) Un dollar vaut environ 5,30 F.

Avant le sommet prévu à Washington le 25 juillet

Premiers pourparlers israélo-jordaniens à la frontière entre les deux pays

Israël et la Jordanie ont entamé, lundi 18 juillet, pour la première fois sur leur frontière commune, des pourparlers visant à relancer le processus de paix.

AQABA
de notre correspondante au Proche-Orient

«Attention, mines !» A quelques mètres d'une grande tente blanche dressée en plein désert sur la ligne d'armistice de 1949, ce panneau posé le long de fils de fer barbelés hâtivement repoussés témoigne que la paix israélo-jordanienne est encore à venir. L'objectif s'est toutefois rapproché et, en une semaine, Israéliens et Jordaniens vont se parler à trois reprises, la dernière à Washington, marquant la première rencontre publique entre le roi Hussein et le premier ministre israélien, Itzhak Rabin.

C'est sous cette tente plantée juste au milieu d'une partie de la frontière non contestée entre Israël et la Jordanie, à 13 kilomètres au nord d'Aqaba, qu'ont repris, lundi, pour la première fois dans la région, les négociations entre les deux pays. Après la signature, le 7 juin à Washington, de trois documents détaillant l'ordre du jour des négociations, les deux délégations vont enfin entrer dans le vif du sujet avec trois commissions qui vont discuter des *«frontières et questions territoriales»*, de la *«sécurité»* et de *«l'eau, l'énergie et l'environnement»*. Pour les Jordaniens, cette étape constituait un préalable, Amman refusant d'envisager une quelconque opération avec Israël avant *«la récupération de ses droits»* ou plutôt, selon la terminologie jordanienne, *«la reconnaissance définitive de sa souveraineté»*.

Cette session de négociations bilatérales sera suivie, mercredi, sur la mer Morte, par une rencontre américano-israélo-jordanienne, au niveau des ministres des affaires étrangères. Ce sera la première visite officielle en territoire jordanien de Shimon Peres, lequel aura à cette occasion un tête-à-tête avec le premier ministre jordanien, Abdel Salam Majali, en sa qualité de chef de la diplomatie. Ce comité trilatéral répond au vœu israélien, puisque son rôle est d'élaborer des projets de développement communs.

Enfin, ce sera, lundi 25 juillet à Washington, le sommet qui réunira le président américain Bill Clinton, le roi Hussein et M. Rabin *(le Monde* daté 17-18 juillet). Cette rencontre publique a été rendue possible à la fois par l'acceptation israélienne d'engager des négociations sur la substance du contentieux et la promesse américaine d'aider la Jordanie.

Le roi l'a ainsi expliqué à son peuple en déclarant sans détour, il y a quelques jours : *«Il suffit que cette rencontre ait lieu pour que l'administration américaine prenne les mesures auprès du Congrès* [américain] *en vue d'annuler la dette de la Jordanie à l'égard des Etats-Unis et de lever les restrictions concernant la fourniture d'armes modernes»* au royaume. Le roi Hussein prend certes un risque, mais avait-il d'autre choix alors que, totalement isolée, la Jordanie risquait d'être oubliée d'un processus de paix qu'elle avait la première cherché à mettre en route ?

Pas de traité de paix séparé

Il ne fait pas de doute que la défiance des Palestiniens envers la Jordanie a convaincu le roi que la meilleure façon de garder une influence dans les territoires occupés était encore de traiter directement avec Israël. Avec 60 % de sa population d'origine palestinienne, le royaume ne peut se désintéresser de ce qui se passe sur la rive ouest du Jourdain.

Reste que à ce stade, Amman n'entend pas signer un traité de paix avec l'Etat juif, et le roi l'a encore rappelé, jeudi, en s'adressant à des militaires : *«La Jordanie*, a-t-il affirmé, *ne signera pas de traité de paix avec Israël avant la récupération de tous ses droits.»* La Jordanie réclame à Israël 385,91 km² en trois endroits différents, soit une superficie plus grande que la bande de Gaza, précise-t-on à Amman, et sa part de ressources en eau, largement obérée par l'Etat juif.

La Jordanie veut aussi une solution au problème des réfugiés palestiniens, dont plus d'un million réside sur son sol. Ce dossier, qui sera débattu dans un cadre multilatéral engageant à la fois Israël, les Palestiniens, l'Egypte et la Jordanie, pourrait d'ailleurs, affirme un expert, constituer *«une bonne excuse»* pour retarder les échéances du traité de paix. Car on insiste toujours, à Amman, sur la nécessité de parvenir à une paix globale qui concerne tous les Etats de la région, et d'abord la Syrie et le Liban.

L'avancée jordanienne dans le processus de paix, qui ne rencontre pas de véritable opposition interne – les islamistes et les petits partis de gauche protestent mais ne réussissent pas à mobiliser des foules –, ne fait toutefois pas l'affaire de la Syrie. Damas, qui s'est abstenue de toute critique officielle, s'est pour l'instant contentée d'annuler la réunion de la commission mixte jordano-syrienne présidée par les premiers ministres. Mais on s'inquiète quelque peu à Amman des éventuelles conséquences de l'opposition de Damas et l'on se demande aussi si la Jordanie ne sert pas d'appât pour amener la Syrie à plus de concessions.

Visiblement dans le doute sur l'état réel des négociations israélo-syriennes, le roi Hussein a préféré prendre le risque d'aller de l'avant pour sauvegarder les intérêts immédiats de la Jordanie en matière d'aide économique et tenter de régler définitivement son contentieux avec Israël.

FRANÇOISE CHIPAUX

EN BREF

ÉTATS-UNIS : Licenciement du quatrième policier jugé dans l'affaire Rodney King. – Le chef de la police de Los Angeles a licencié Theodore Briseno, le dernier des quatre policiers jugés dans l'affaire Rodney King, l'automobiliste noir roué de coups par une patrouille en 1991, a-t-on appris samedi 16 juillet. Le policier avait été acquitté lors du second procès relatif à cette affaire, alors que deux de ses collègues étaient condamnés à trente mois de prison. – *(AFP.)*

HONDURAS : manifestation dans la capitale de milliers de paysans en faveur de la réforme agraire. – Des milliers de paysans, qui manifestaient à Tegucigalpa, la capitale du Honduras, depuis lundi 11 juillet, pour demander une réforme agraire et de meilleures conditions de vie, ont finalement quitté la ville, samedi 16 juillet, après que le président Carlos Reina eut promis de satisfaire à leurs revendications. M. Reina s'est notamment engagé à construire routes et dispensaires dans les zones rurales. Il a aussi promis d'accorder des titres de propriété aux paysans et de développer les moyens de communication. – *(UPI.)*

INDE : quinze morts au Cachemire. – Quinze personnes ont trouvé la mort et vingt-sept ont été blessées, samedi 16 juillet, au Cachemire, où l'armée indienne lutte contre un fort mouvement séparatiste. Six des morts et tous les blessés ont été victimes d'un attentat à la bombe contre un bus à Jammu, au sud de l'Etat. – *(UPI.)*

YÉMEN : Aden isolée du reste du territoire. – Pour *«aider les forces de sécurité à arrêter les fauteurs de désordre»*, le gouvernement a décidé, samedi 16 juillet, d'imposer un couvre-feu de 22 heures à 5 heures jusqu'au 27 juillet. L'accès de la ville a été interdit à toute personne venant des autres gouvernorats. Le port d'armes a été banni, sauf pour les forces de sécurité. Par ailleurs, deux hauts responsables du nord et du sud du Yémen pourraient, selon un dirigeant de Sanaa, se rencontrer à Paris sous les auspices des Nations unies avant la fin juillet. – *(AFP.)*

Alain Carignon (RPR), ministre de la communication, a annoncé, dimanche 17 juillet en fin de journée, sa démission du gouvernement. Son intérim au ministère de la communication sera assuré par Nicolas Sarkozy, ministre du budget et porte-parole du gouvernement.

■ UNE SOCIÉTÉ DE PRESSE. M. Carignon est cité dans un dossier concernant une éphémère *entreprise de presse grenobloise,* Dauphiné News. Cette société, éditrice de plusieurs journaux gratuits, avait été créée à l'approche des élections municipale de 1989, avant de laisser un déficit de plusieurs millions de francs, qui devait être apuré, pour tout ou partie, par des filiales de la Lyonnaise des eaux.

■ MAIRE DE GRENOBLE. C'est en *1983 que, jeune conseiller général* RPR de l'Isère, M. Carignon avait, à la surprise générale, enlevé la mairie de Grenoble au socialiste Hubert Dubedout. Président du *conseil général en* 1985, député et, une première fois, ministre – de l'environnement – en 1986, il avait été réélu maire de Grenoble en 1989 et député de l'Isère en 1993. Lors des élections cantonales de mars dernier, il avait dû attendre le second tour pour être réélu.

■ AUDIOVISUEL. M. Carignon est le ministre de la communication qui, par la loi du 1er février, a relevé les seuils en capital des chaînes de télévision. Il a aussi souhaité donner aux opérateurs l'occasion d'agir au niveau international.

Les « eaux troubles » du Dauphiné News

GRENOBLE

de notre correspondant

Grenoble bruit depuis trente ans au son de ses robinets. En 1965, lorsque Hubert Dubedout (divers gauche) conquiert la mairie, il doit, pour partie, sa victoire au *combat qu'il mena pour que,* dans sa ville, l'eau puisse enfin monter aux étages supérieurs des immeubles. Mais aussi pour qu'elle devienne l'une des plus pures de France. Aujourd'hui, ce sont les « *eaux troubles* » de Grenoble qui empoisonnent la vie de son successeur à l'hôtel de ville, Alain Carignon (RPR). Dimanche 17 juillet, le ministre de la communication a donné sa démission du gouvernement.

Depuis plusieurs mois, il tentait de surmonter un courant qui lui était devenu défavorable, et depuis quelques semaines tempêtueux. Le dossier de la privatisation, en 1989, des eaux de Grenoble et les « fuites » concernant le financement du groupe de communication Dauphiné News, créé quelques mois avant les élections municipales de 1989, s'étaient brusquement mélangés. En février dernier, une information judiciaire fut ouverte à propos du renflouement du groupe News par la Lyonnaise des eaux. Depuis lors le juge d'instruction lyonnais Philippe Courroye remonte les méandres d'un montage financier complexe et pour le moins troublant. Celui-ci a permis d'éviter la liquidation du holding Dauphiné *News grâce à l'injection,* en pure perte pour la Lyonnaise, d'au moins 6 millions de francs.

Huit mois avant les élections municipales de 1989, le maire de Grenoble, qui se targue de posséder la carte de presse *n° 26 421,* décide de lancer, avec l'aide du rédacteur en chef de son journal municipal, Frédérick Mougeolle, un nouveau « *produit d'information privé* », destiné aux habitants de sa ville. L'opération se fera en deux temps. Le 15 octobre 1988 *Dauphiné News* apparaît dans les kiosques. Ce mensuel de cent pages entend « *tracer les voies simples et vraies du réalisme de l'information. En réhabilitant le journalisme de l'immédiat, du voisinage et de la convivialité* », écrit dans son éditorial M. Mougeolle. La première partie du projet de communication du maire de Grenoble, candidat à sa réélection, est lancée.

« Une presse qui va à l'essentiel »

La seconde viendra trois mois plus tard sous la forme, cette fois, de journaux bi-hebdomadaires de douze pages grand format, *News mardi et News vendredi,* distribués gratuitement, tirés à 150 000 exemplaires, abondamment illustrés de photographies en couleur, et réalisés par une équipe de dix journalistes. Leur rédacteur en chef, M. Mougeolle, définira ses intentions dans le premier numéro du 20 décembre : « *Apporter à Grenoble et dans son agglomération quelque chose que l'on n'a jamais vu : une presse personnalisée, novatrice et qui va à l'essentiel.* » Les résultats seront à la hauteur de ses espérances.

Les *News,* que les plus sceptiques vis-à-vis de cette opération de presse nommeront très vite « *Carinews* », seront effectivement très « *personnalisés* », et, comme le souhaitait M. Mougeolle, iront aussitôt « *à l'essentiel* », à savoir favoriser la réélection du maire de Grenoble. Ainsi, dans deux notes d'une dizaine de pages chacune rédigées le 19 octobre 1988, puis le 31 décembre 1988, à l'intention du patron du journal, M. Carignon définit, avec une grande précision, la politique rédactionnelle qui devra être suivie par ces publications. Le 19 octobre, soit quatre jours après la parution du premier numéro du mensuel *Dauphiné News,* il écrit, « *Merci de veiller pour le N° 2 de DN à l'objectif initial : la fierté d'appartenance à une ville et une région en développement.* » Puis il formule une série de commandements comme celui-ci : « *Présenter la maquette d'Europole 2* [quartier d'affaires aménagé par la ville] *sur deux pages, avec le détail de chaque implantation comme un jeu de l'oie* ». Mais il demande aussi à « sa » rédaction de réaliser « *un article ultra-favorable sur Saby* », un pilote automobile grenoblois, « idem *pour Jean Liénard* », ancien entraîneur du club de rugby de la ville. Ces deux personnalités figureront en bonne position sur la liste du maire de Grenoble.

D'autres candidats, non encore déclarés au moment de la parution des articles, auront les faveurs des *News mardi* et *News vendredi,* grâce, là aussi, aux injonctions du maire de Grenoble à « sa » rédaction. Ainsi, le 31 décembre 1988, M. Carignon écrit, « *concernant* News, *mes suggestions sont les suivantes : essayer de faire le plus possible un city magazine intéressant, où les non-lecteurs du* DL [le Dauphiné libéré, seul quotidien régional diffusé à Grenoble] *se retrouvent, les nouveaux arrivants, les gens de passage sans racine avec la ville* ». Puis il suggère, à nouveau, de « *mettre en valeur* » un certain nombre de personnes comme « *Guy Névache, PS : Carignon est au-dessus des partis* », « *Bernard Betto : Grenoble est pionnière en matière de lutte contre l'échec scolaire* », « *Jeannie Longo : comment je vois Grenoble par comparaison avec l'extérieur* », « *Haroun Tazieff, comment je vois Alain Carignon* ».

« Faire un petit effort »

Toutes ces personnalités, qui apparaîtront dans les *News,* occuperont, après les élections municipales, respectivement les postes de troisième adjoint chargé des grands projets et de l'action intercommunale, d'adjoint à la culture et à l'enseignement, d'adjoint chargé des relations extérieures, de conseiller auprès du maire.

Mais le maire de Grenoble a également suivi de très près les problèmes d'intendance des journaux du groupe News. La constitution de ce holding de presse fit l'objet de notes et de rapports très détaillés entre son cabinet et M. Mougeolle. Le 2 décembre 1988, ce dernier informe, par lettre, M. Carignon des risques inhérents à cette opération. Il estime à 8 millions et demi le montant du déficit des gratuits pour une période qui ne dépasserait pas trois mois, sans compter le coût de la campagne de lancement du journal. « *L'obstacle majeur étant, si le gratuit n'excède pas les municipales, de licencier après une échéance électorales près de dix personnes* », précisait le document.

Mais déjà le maire et son entourage s'étaient transformés en démarcheurs auprès d'industriels amis. Marc-Michel Merlin, PDG de la Société de distribution des eaux intercommunales (SDEI), une filiale de la Lyonnaise des eaux devenue en 1989 gestionnaire du réseau grenoblois, a reconnu devant le juge Courroye que M. Carignon lui avait demandé de « *faire un petit effort* ». Celui-ci se serait élevé, tout de même, à 800 000 francs. Quant au PDG de l'entreprise Cap-Gémini-Sogeti, dont le siège social est à Grenoble, il a admis, lui aussi, avoir répondu à une demande directe du maire de Grenoble pour un montant de 1 million de francs. Il signa son chèque le 11 septembre 1988 (*le Monde* du 18 juin 1994). D'autres chefs d'entreprise verseront leur obole, comme le promoteur immobilier Vincent Rivier 750 000 F conseiller du maire de Grenoble, qui sera quelques semaines plus tard incarcéré *pour présentation de faux* bilans, d'abus de biens sociaux et d'escroquerie, ou le cimentier Merceron Vicat pour 600 000 franc.

La révélation de certains de ces *financements en pleine campagne* électorale allait obliger les responsables du journal à retarder de quelques semaines l'arrêt définitif des *News.* Un ancien journaliste de la rédaction décrit ainsi l'embarras de leur rédacteur en chef, qui n'était plus alors en mesure d'honorer les salaires de ses collaborateurs « *Après quelques semaines de fonctionnement nous avons appris que le gouffre financier du journal était fabuleux. Nous n'étions plus payés. Frédérick Mougeolle nous a affirmé qu'il allait trouver un repreneur. Un beau jour, il est revenu triomphant. Nous avons touché tous nos arriérés et nos primes de licenciement. Mais nous n'avons pas su alors qui était le nouveau bienfaiteur du holding News.* »

Finalement les gratuits disparaîtront à la fin du mois d'avril 1989. Quant au mensuel, il connaîtra le même sort quelques semaines plus tard. Après avoir été vendues au mois de novembre à une filiale de la Lyonnaise des eaux, la SERECOM, les sociétés qui les avaient porté furent toutes mises en sommeil. Elles ne furent liquidées qu'au mois de mai 1993. Afin d'éviter que la justice ne s'occupe *de cette troublante affaire,* leurs bilans ne furent pas déposés, et la SERECOM épongea progressivement toutes les dettes contractées auprès des entreprises débitrices des *News,* soit près de 6 millions de francs.

Le 13 juillet 1989, la majorité municipale fraîchement élue décidait de déléguer la gestion de son service des eaux à une filiale de la Lyonnaise. Le débat-fleuve qui s'ouvrit alors porta sur l'opportunité de cette privatisation. Mais à aucun moment ne fut évoquée une éventuelle contrepartie à cette transaction, comme le renflouement du groupe News. « *Dans cette affaire, je ne suis pas en cause. Je mets au défi quiconque de dire qu'il existe un lien quelconque entre* Dauphiné News *et la privatisation de l'eau de Grenoble* », plaide aujourd'hui M. Carignon.

CLAUDE FRANCILLON

Le financement de la campagne municipale de 1989 est à l'origine de l'enquête de la justice

LYON

de notre bureau régional

Depuis plusieurs mois, Alain Carignon a maintes fois affirmé qu'il n'était « *pas concerné* » par le dossier Dauphiné News instruit par le juge lyonnais Philippe Courroye. Aujourd'hui encore, il évoque une « *mise en cause larvée* » et laisse entendre qu'il a « *demandé* » à être mis en examen pour avoir accès au dossier. En réalité, c'est l'annonce de sa mise en examen prochaine pour recel d'abus de biens sociaux et complicité d'abus de biens sociaux, qui le contraint à démissionner.

Cet épisode était prévisible. En révélant l'ouverture, le 7 février dernier, d'une information judiciaire contre X... pour des faits d'abus de biens sociaux et de recel, on pouvait estimer que « *le ministre de la communication* [risquait] *fort d'avoir prochainement à rendre compte de sa communication pré-électorale* » (*le Monde* du 9 février). La longue enquête préliminaire menée par la division financière du SRPJ de Lyon avait, en effet, permis de démonter avec soin les mécanismes mis en place par la Lyonnaise des eaux pour combler une partie du gouffre financier creusé, en six mois, par deux publications grenobloises du groupe Dauphiné News. La volonté de « brouiller les pistes » en faisant intervenir de nombreuses filiales de la Lyonnaise – dont certaines créées pour la circonstance – et en effectuant des transferts successifs des sièges sociaux des sociétés éditrices « à liquider » de Grenoble à Paris puis de Paris à Nanterre, ajoutée à l'évidente finalité électorale des publications haut de gamme, autorisait ce pronostic.

Il aura pourtant fallu attendre six mois pour que l'instruction judiciaire « remonte » jusqu'au ministre. Le juge Courroye a sans doute mis à profit ce délai pour vérifier et approfondir chaque phase de l'opération « éponge », portant sur quelque 6 millions de francs, réalisée par un groupe industriel qui simultanément, courant *1989,* avait obtenu par filiales interposées la gestion du service des eaux de la Ville de Grenoble.

Ce faisant, le juge mettait successivement en examen Frédérick Mougeolle, ancien responsable des magazines *Dauphiné News* et *News* – pour « *recel d'abus de biens sociaux* », – puis deux cadres dirigeants du groupe Lyonnaise, Louis Bera, PDG de SERECOM et administrateur de la Société d'exploitation des réseaux d'eau potable intercommunaux (SEREPI) et Jean-Jacques Prompsy, ancien directeur général, chargé du département « eau » de la Lyonnaise et PDG de SITA – *pour abus de biens sociaux* – et, enfin, Marc-Michel Merlin, PDG de la Compagnie de gestion des eaux du Sud-Est (COGESE, bénéficiaire du marché de l'eau à Grenoble), par ailleurs poursuivi pour les *mêmes faits d'abus de biens* sociaux dans le dossier Botton-bis, instruit par le même juge.

L'importance des sommes en cause

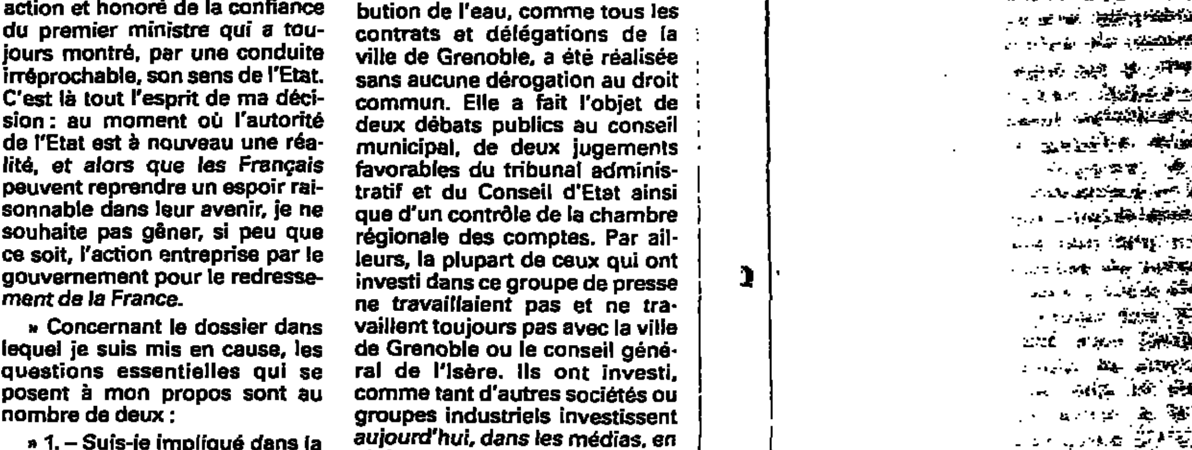
Parallèlement, M. Courroye multipliait les auditions de témoins, parmi lesquelles celles de Jérôme Monod, président de la Lyonnaise des eaux-Dumez et ancien secrétaire général du RPR (*le Monde* daté 27-28 février 1994) et de Me Jean-Louis Dutaret, aujourd'hui PDG de la Sofirad, ancien conseiller du ministre de la communication, mais également avocat et ami très proche du maire de Grenoble, qui semble avoir joué un rôle d'intermédiaire déterminant entre le groupe Lyonnaise et les sociétés éditrices des luxueux magazines dont Alain Carignon fut, peu ou prou, le rédacteur en chef occulte *(voir ci-contre).*

La progression de l'enquête faisait apparaître que le groupe Bouygues s'était montré encore plus généreux que la Lyonnaise en injectant, *via* sa filiale SOTEGY, plus de *11 millions* de francs dans les caisses des publications pré-électorales en question. Compte tenu de l'importance des sommes en cause, les enquêteurs seront sans doute amenés à vérifier si le renflouement des sociétés éditrices constitua le seul usage de cette manne.

L'ensemble de ces investigations et de ces auditions ramenait implicitement ou explicitement à Alain Carignon, sans lequel la mise en œuvre d'un système de « communication » aussi innovant qu'ambitieux ne correspondrait à aucune logique. Dès lors, l'audition du maire de Grenoble comme témoin – qui supposait l'accord préalable du conseil des ministres – devenait inévitable et fut, semble-t-il envisagée à la fin de ce printemps. Depuis, sur la base des éléments dont il dispose, le magistrat *aurait décidé d'aller plus* vite et plus loin et de sauter le pas de la mise en examen, probablement pour recel d'abus de biens sociaux et complicité d'abus de biens sociaux.

Comme Michel Noir et Bernard Tapie avaient tenté de le faire en leur temps, Alain Carignon – qui ne redeviendrait un citoyen « ordinaire » qu'en démissionnant également de ses mandats de maire de *Grenoble et de président du* conseil général de l'Isère – s'attribue le mérite de l'initiative en invoquant le souci de défendre son honneur. Plus simplement, il doit, comme tout justiciable et avec la *présomption d'innocence que cela* suppose, s'expliquer devant la justice. Il le sait d'autant mieux qu'une date de convocation a dû lui être fixée – par téléphone ou par courrier – aux fins de procéder à la notification de sa mise en examen.

ROBERT BELLERET



« J'ignore ce qui m'est exactement reproché... »

Dans une lettre adressée, dimanche 17 juillet, à ses interlocuteurs au ministère de la communication, M. Carignon explique sa décision de démissionner du gouvernement :

« A l'heure où je vous écris, je ne suis plus ministre de la communication. Je viens, en effet, de présenter ma démission au premier ministre. Ce n'est pas un moment très agréable, ni très facile pour moi.

» Mais, vous le savez peut-être, mon nom a été cité dans *une procédure judiciaire à propos* d'une entreprise de presse à Grenoble. J'ignore ce qui m'est exactement reproché. Depuis 1988, je vis au côté de cette rumeur qui voudrait que je sois impliqué dans la gestion de cette entreprise. Il faut que cette mise en cause larvée cesse.

» Comme il y a aujourd'hui un dossier d'instruction, le seul moyen de me faire entendre est d'être mis en examen pour avoir accès au dossier. Je sais bien que, de manière aberrante, cette procédure équivaut à une sanction, avant même que la justice n'ait rendu son verdict. Je sais aussi ce que tout cela va vouloir *dire, demain, pour mon épouse,* ma famille, mes proches lorsqu'ils vont avoir à faire face au regard des autres. Mais il s'agit du fonctionnement normal de la justice. J'assume donc cette épreuve personnelle, je regrette simplement d'avoir à la leur imposer.

» En me retirant du gouvernement, je redeviens citoyen. Ni plus, je ne désire aucun traitement particulier. Ni moins. Une fois l'annonce de ma démission oubliée, il ne restera qu'un homme et la force des faits, dans une société que chacune et chacun d'entre nous souhaitent voir régie par le droit et rien d'autre, ni la haine du politique ni le doute à l'égard de l'œuvre de la justice. En reprenant ma liberté, je signifie aussi que ni l'indépendance de la justice ni celle du gouvernement ne pourront être entravées.

» J'ai aimé travailler au sein de ce gouvernement. Bien plus, j'ai été fier de participer à son action et honoré de la confiance du premier ministre qui a toujours montré, par une conduite irréprochable, son sens de l'Etat. C'est là tout l'esprit de ma décision : au moment où l'autorité de l'Etat est à nouveau une réalité, *et alors que les Français* peuvent reprendre un espoir raisonnable dans leur avenir, je ne souhaite pas gêner, si peu que ce soit, l'action entreprise par le gouvernement pour le redressement *de la France.*

» Concernant le dossier dans lequel je suis mis en cause, les questions essentielles qui se posent à mon propos sont au nombre de deux :

» 1. – Suis-je impliqué dans la gestion de ce groupe de presse grenoblois ?

» Un groupe de presse a été constitué à Grenoble il y a six ans par l'un de mes collaborateurs, en dehors de ses fonctions. Il a rassemblé sur son projet, comme le font tous les patrons de presse, des investisseurs économiques. On dit que j'aurais trouvé ces investisseurs *pour en tirer un bénéfice* personnel que je ne vois pas, parcequ'il n'existe pas ! J'ai été averti de ce projet que j'ai trouvé bon pour le développement de l'information régionale. Je n'ai ni conçu, ni dirigé, ni financé ces journaux. Je pourrais dire que ce sont des journaux électoraux et l'amnistie jouerait. Il se trouve que ce n'est pas le cas. Ce groupe de presse existe toujours et il est prospère. Je précise d'ailleurs que, aujourd'hui comme hier, je n'y ai, ni directement ni indirectement, le début d'un intérêt. Il n'empêche que depuis le début de l'enquête, on n'eut de cesse de suggérer mon *implication personnelle,* jouant sur les mots et sur des liens d'amitié dont je n'ai pas à rougir mais qui étaient totalement étrangers à ces projets journalistiques.

» 2.– Ai-je accordé, en contrepartie, des avantages aux investisseurs de ces journaux ?

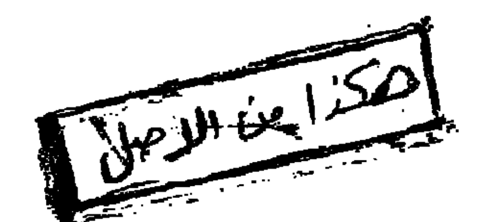
» La privatisation de la distribution de l'eau, comme tous les contrats et délégations de la ville de Grenoble, a été réalisée sans aucune dérogation au droit commun. Elle a fait l'objet de deux débats publics au conseil municipal, de deux jugements favorables du tribunal administratif et du Conseil d'Etat ainsi que d'un contrôle de la chambre régionale des comptes. Par ailleurs, la plupart de ceux qui ont investi dans ce groupe de presse ne travaillaient pas et ne travaillent toujours pas avec la ville de Grenoble ou le conseil général de l'Isère. Ils ont investi, comme tant d'autres sociétés ou groupes industriels investissent *aujourd'hui, dans les médias,* en région ou à Paris.

» Dans ce dossier, où il n'y a eu ni volonté de dissimulation, ni détournement d'argent public, ni enrichissement per*sonnel, ni fraude fiscale,* la question plus générale qui peut se poser est de savoir si un maire, qui agit pour qu'un projet économique se développe ou qu'une entreprise ne mette pas la clef sous la porte, devient co-responsable de la vie de cette entreprise. En ce cas, les 36 000 maires de France qui travaillent et qui agissent au service du développement de leur village ou de leur ville n'ont plus qu'à se croiser les bras.

» Je n'ai pas à rougir de mes actions. Même si je n'ai pas appelé de mes vœux celui-là, j'ai l'habitude des combats. Ce n'est ni le premier ni le dernier que je *livrerai.*

» La confiance du premier ministre, sa décision de confier l'intérim du ministère de la communication à M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du gouvernement, font que je pars du gouvernement avec tristesse, mais avec sérénité.

» Soucieux de démontrer ma bonne foi, je crois que mon honneur sera, au bout du compte, mis hors de cause. »



Dauphiné Ne

du gouvernement

Un ministre de la presse et des « groupes » de communication

Dès sa nomination, M. Carignon a travaillé simultanément dans deux directions : sortir la presse de ses difficultés structurelles et réformer la loi sur l'audiovisuel de 1986. Après un ballon d'oxygène financier (200 millions de francs) accordé, en mai 1993, aux journaux qui avaient perdu près du tiers de leurs recettes publicitaires en deux ans, il met au point un plan d'aide destiné à réduire, sur trois ans, les effectifs dans les imprimeries de la presse parisienne. Parallèlement, une réflexion est ouverte sur la manière de réduire les coûts de distribution des Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP). En tout, c'est près de 1 milliard de francs que l'Etat s'engage à verser à court terme, pour la modernisation technique de la presse.

Si les éditeurs de presse n'ont eu qu'à se féliciter de M. Carignon, c'est surtout du côté de l'audiovisuel que chacun l'attendait. Quel sort réserverait-il aux chaînes publiques ? A quelle sauce allait être mangé Canal Plus dont le contrat de concession exigeait d'être renégocié ? Les opérateurs privés, qui réclamaient le droit de relever leur participation au capital d'une chaîne de télévision (25 % initialement) et celui de couper les fictions par deux « pages » publicitaires, allaient-ils être satisfaits ? La présidence commune de France 2 et France 3 serait elle maintenue ? Les pièges étaient nombreux.

M. Balladur « salue » la décision

Les services de l'Hôtel Matignon ont rendu public, dimanche 17 juillet, le communiqué suivant : *« Le premier ministre tient à remercier M. Alain Carignon de l'action efficace qui a été la sienne comme ministre de la communication. Il salue sa décision et souhaite que le déroulement de la procédure judiciaire en cours, en lui donnant accès au dossier, lui permette d'établir sa bonne foi et d'être ainsi hors de cause. »*

Habilement, M. Carignon ne s'est pas engagé directement sur le dossier des chaînes publiques. En mai 1993, il nomme une « commission de réflexion » à laquelle est fixée la tâche de définir les missions du service public. Après quelques polémiques sur l'absence de représentants de France Télévision, cette commission se met au travail et rend, à l'automne, un rapport qui fait l'unanimité. M. Carignon se prononce alors pour le maintien de la présidence commune à France Télévision.

La victoire européenne du Gatt

Très vite, cependant, l'attention se porte sur l'international. Pendant l'hiver 1993, les négociations du GATT arrivent dans leur phase finale et achoppent sur le dossier audiovisuel. La réglementation europénne survivra-t-elle aux coups de boutoir libéraux des Américains ? La question suscite un pessimisme d'autant plus grand que le dossier n'a guère été préparé par l'équipe gouvernementale sortante. Même si le cabinet de Jacques Toubon, ministre de la culture et rival de M. Carignon, semble avoir joué un rôle technique essentiel dans ces difficiles négociations commerciales internationales, le ministre de la communication s'est taillé, lui, un succès médiatique important. Il multiplie les déclarations et les voyages au Parlement européen, entouré d'acteurs de cinéma prestigieux. En même temps que cette bataille du GATT qui s'achève le 15 décembre 1993 sur une victoire européenne – l'audiovisuel échappe à toute contrainte de libéralisation –, M. Carignon doit régler le problème de la fin du mandat du président de France Télévision, Hervé Bourges. Evitant la crise, Edouard Balladur et son ministre de la communication sauront négocier en douceur son départ et l'arrivée aux commandes de Jean-Pierre Elkabbach.

Un mois plus tard, le 1er février 1994, M. Carignon fait adopter une loi (dite loi Carignon) qui réforme en profondeur la réglementation sur l'audiovisuel et prévoit le lancement d'une chaîne consacrée « au savoir et à la connaissance », baptisée La Cinquième, qui émettra sur le cinquième réseau hertzien avant ARTE. L'idée maîtresse de ce texte est de permettre la constitution de grands groupes de communication capables de jouer un rôle dans un secteur audiovisuel en proie aux mutations technologiques. Pour ce faire, les opérateurs de chaînes pourront augmenter leur participation dans le capital d'une chaîne de 25 % à 49 %. Dans le secteur radio, les verrous anticoncentration sautent également : RTL, Europe 1, NRJ, RMC sont autorisés à cumuler des bassins d'audience allant jusqu'à cent cinquante millions de personnes.

La conséquence immédiate de cette loi est une mise en tutelle de Canal Plus. Le 10 février 1994, la Compagnie générale des eaux, Havas et la Société générale réunissent leurs participations dans la chaîne cryptée au sein d'un pacte d'actionnaires qui contrôle aujourd'hui 48,7 % du capital. André Rousselet, président et fondateur de cette chaîne, interprète, à juste titre, ce pacte comme la mise à mort de son indépendance. Il donne sa démission avec fracas en accusant le premier ministre, à la « une » du *Monde* du 17 février. M. Carignon, qui multiplie les entretiens et les déclarations, ne réussira cependant pas à protéger Edouard Balladur de sa première vraie crise politique.

En quittant le gouvernement, M. Carignon laisse inachevés quelques chantiers importants. La privatisation de Radio Monte-Carlo (RMC) au profit d'Havas ou d'Alcatel n'a pas eu lieu ; la baisse des prix de l'abonnement au cable n'a pu être obtenue et les producteurs audiovisuels vivent une véritable détresse financière ; les projets de défiscalisation du câble devraient être signés par Nicolas Sarkozy, ministre du budget et héritier du portefeuille de la communication. Bon nombre d'autres dossiers, comme le décret réglementant l'accès des radios privées à la publicité locale ou le cahier des charges des chaînes publiques, devraient être également signés par M. Sarkozy. Enfin et surtout, le grand chantier des autoroutes de l'information, sur lequel M. Carignon entendait jouer un rôle majeur, sera négocié entre les ministères du budget et del'industrie. A moins qu'il ne soit enterré avec l'approche de l'élection présidentielle.

Bien qu'il n'ait pas été demandeur du ministère de la communication en 1993, M. Carignon a su – malgré l'épisode Canal Plus – contribuer à dépassionner un secteur ultrasensible sur le plan politique et faire prendre conscience au gouvernement de l'importance de ses enjeux industriels.

YVES MAMOU

Hospitalisé lundi 18 juillet à l'hôpital Cochin

M. Mitterrand a subi une nouvelle intervention chirurgicale pour son cancer de la prostate

François Mitterrand a été hospitalisé, lundi 18 juillet, à l'hôpital Cochin à Paris (14e). Une intervention chirurgicale a été effectuée par le professeur Adolphe Steg. On indique, de bonne source, que cette intervention est une « résection endoscopique de la prostate ». M. Mitterrand avait déjà été opéré le 11 septembre 1992 d'un cancer de la prostate dans ce même hôpital par le professeur Steg.

Le plus récent bulletin de santé du président de la République avait été publié le 30 juin. Comme les précédents, rendus publics tous les semestres, il été signé du docteur Claude Gubler, médecin personnel de M. Mitterrand. Ce communiqué ne signalait *« aucun trouble particulier »* et concluait à la normalité des examens effectués.

Des examens échographiques

En revanche, et comme les précédents, il ne faisait nulle mention des résultats chiffrés des taux de PSA (*prostatic specific antigen*), principal indicateur d'évolutivité du cancer de la prostate. Il précisait d'autre part qu'un *« léger retentissement mécanique dans la zone de résection sur la jonction urétérale »* avait pu être mis en évidence à partir des examens échographiques.

Il est acquis aujourd'hui que les perturbations induites par ce phénomène pathologique ont conduit à avancer la date de l'intervention chirurgicale. La résection endoscopique effectuée lundi 18 juillet a permis de procéder à l'ablation de tissus prostatiques de nature cancéreuse.

JEAN-YVES NAU

Le maire de Grenoble, homme d'un fief

On accorde peu à Alain Carignon. C'est lui qui s'impose. La déjà longue carrière de ce « Petit Chose » en politique tient tout entière dans cette volonté opiniâtre d'obtenir ce dont, *a priori*, on serait tenté de le juger incapable. D'un séducteur, il n'a pas le physique. D'aspect plutôt chétif, rétif à l'élégance, débarrassé tardivement d'une moustache chaplinienne qui n'arrangeait rien, Alain Carignon a pourtant charmé une des plus grandes et des plus ambitieuses villes de France : Grenoble.

D'une carrière politique nationale, il n'a pas davantage, au départ, les atouts traditionnels. Sorti prématurément du système scolaire – pour cause de mauvais résultats, dès la classe de troisième –, Alain Carignon compense par une boulimie d'autodidacte, qui lui permettra, plus tard, de décrocher un diplôme de gestion des entreprises et de devenir directeur adjoint de la chambre de commerce et d'industrie de Grenoble. Au plan local, ce réseau-là en vaut bien d'autres, plus huppés.

Du cadre politique, il n'a pas non plus le profil idéal. S'il milite dès l'adolescence pour le général de Gaulle et se fait élire, en 1967, à dix-neuf ans, président du mouvement des jeunes gaullistes, l'UJP, de l'Isère, il a pourtant, à son crédit, deux exclusions pour indiscipline. La première, en 1974, parce qu'il avait préféré Jacques Chaban-Delmas à l'élection présidentielle, plutôt que Valéry Giscard d'Estaing, soutenu par Jacques Chirac. La seconde, en 1990 – il pèse, alors, beaucoup plus lourd dans la vie politique –, pour avoir appelé à voter en faveur d'une candidate socialiste opposée, dans une élection cantonale partielle à Villeurbanne, à un représentant du Front national, alors que le RPR prônait l'abstention. Un an auparavant, on l'avait trouvé, toujours contestataire, aux côtés des rénovateurs qui, le temps d'un printemps, avaient fait frissonner la droite.

« J'ai choisi la liberté ! »

On le dit imprévisible. Surtout parce que peu nombreux ont été ceux qui prévoyaient sa réussite. Lorsque, aux élections municipales de 1983, Alain Carignon part à la conquête de Grenoble, on ne donne pas cher de ce jeune candidat de trente-quatre ans, simple conseiller général, qui prétend affronter la statue du commandeur qui règne sur la ville depuis 1965, Hubert Dubedout. Grenoble paraît définitivement acquise à la gauche. Alain Carignon s'impose. A Paris, on commence à lui accorder quelque considération. Quand, deux ans plus tard, il enlève la présidence du conseil général de l'Isère à Louis Mermaz, on met chapeau bas. Elu député en 1986, Alain Carignon n'a pas le temps de savourer ce plaisir que, déjà, on vient lui en offrir un autre. A la demande de Jacques Chirac, premier ministre de la cohabitation, le voilà, à trente-sept ans, benjamin du gouvernement, ministre de l'environnement.

Maire d'une ville restée sociologiquement à gauche, Alain Carignon se démarque des dérives droitières du RPR et de ses faiblesses inavouées pour le Front national. Avec Michel Noir, autre bonne conscience de la droite pendant cette période, il se fait apprécier – dit-on et laisse-t-il dire volontiers – par François Mitterrand. Lorsque celui-ci est réélu président de la République, en 1988, M. Carignon fait partie des personnalités de droite auxquelles des émissaires de l'Elysée viennent faire des propositions de ralliement. S'il ne cède pas à la tentation, Alain Carignon saisit très vite tout le bénéfice qu'il peut en tirer sur ses terres. Dès les élections cantonales de septembre 1988, il s'assure la candidature, à ses côtés, du vulcanologue Haroun Tazieff, ancien secrétaire d'Etat de Laurent Fabius. Réélu président du conseil général, il abandonne, pour cause de cumul, son mandat de député, en jetant à ses collègues de l'Assemblée nationale, un provocateur : *« J'ai choisi la liberté ! »*. Il a surtout choisi le pouvoir. Il sait que la considération, acquise au fil des ans, ne tient qu'à son implantation locale. Pour la consolider, il pratique l'ouverture en obtenant, pour les municipales de 1989, le ralliement à sa liste de Guy Névache, ancien responsable de la Fédération socialiste de l'Isère.



Au RPR, on s'irrite des manifestations d'indépendance du maire de Grenoble, qui ne paraît pas pâtir outre mesure de sa mise en congé du parti, en 1990, après sa prise de position publique contre le Front national. On se fâche plus sérieusement quand le franc-tireur menace, un an plus tard, d'étendre son influence au conseil régional Rhône-Alpes, en envisageant de briguer la présidence de l'assemblée régionale, contre Charles Millon (UDF-PR), président sortant et candidat de l'Union de la majorité. Mais, cette fois, Alain Carignon n'a pas le pouvoir de s'imposer, et il renonce.

Il le fait d'autant plus facilement que, à l'approche des élections législatives de 1993 et d'une alternance au gouvernement, les états-majors des partis redeviennent utiles à une carrière politique. Conforté par sa double réélection de maire et de président de conseil général, Alain Carignon sait aussi qu'on ne lui tiendra pas longtemps grief de son militantisme buissonnier. Les faits lui donnent raison : le 30 mars 1993, il est nommé ministre de la communication dans le gouvernement d'Edouard Balladur. Le maire de Grenoble n'ignore pas alors que, si son image d'élu local venait à se brouiller, il aurait cette fois, bien du mal à s'imposer.

PASCALE ROBERT-DIARD et PIERRE LE HIR

Le précédent de Bernard Tapie

En démissionnant du gouvernement quelques jours avant sa probable mise en examen dans le dossier du financement des magazines électoraux *Dauphiné News* et *News*, Alain Carignon applique la « jurisprudence » Bernard Tapie. Membre du gouvernement de Pierre Bérégovoy depuis moins de deux mois en qualité de ministre de la ville, M. Tapie avait démissionné de ses fonctions le 23 mai 1992, après l'annonce, deux jours auparavant, de sa prochaine inculpation pour abus de biens sociaux et recel dans une affaire de droit privé qui l'opposait à Georges Tranchant, député (RPR) des Hauts-de-Seine.

Un communiqué, diffusé par l'Hôtel Matignon, précisait que *« lorsque la justice se sera prononcée »*, Pierre Bérégovoy *« appréciera comme il convient la possibilité du retour de M. Bernard Tapie au gouvernement »*. Contrairement à ce que laissait entendre le communiqué, sa démission avait été explicitement demandée par le premier ministre, en accord avec le président de la République, après la mise en cause publique de la magistrature par M. Tapie. La veille, le ministre de la ville avait d'ailleurs affirmé, dans un entretien accordé au *Figaro* : *« Je ne démissionnerai pas. »*

Inculpé le 27 mai 1992 par le juge Edith Boizette, M. Tapie a bénéficié d'un non-lieu le 18 décembre, à la suite du retrait de sa plainte par M. Tranchant. Six jours plus tard, M. Tapie retrouvait son portefeuille ministériel.

Mis en cause dans une affaire immobilière, en 1972, Philippe Dechartre, secrétaire d'Etat chargé de l'emploi dans le gouvernement de Jacques Chaban-Delmas, fut invité à se démettre de ses fonctions pour *« défendre son honneur et faire face à une campagne de calomnie »*. Il ne revint jamais au gouvernement.

Rattrapé par la « rumeur »

Suite de la première page

Un proche de M. Balladur tire deux conclusions de la gestion de cette démission : rien n'a été fait pour entraver la procédure judiciaire ; les ministres savent l'attitude qu'ils doivent adopter dans de telles circonstances. Il n'empêche qu'elle intervient alors que le chef du gouvernement est en butte à une recrudescence des attaques de la partie la plus dure de sa majorité, qui se trouve être celle qui soutient la candidature de Jacques Chirac à l'élection présidentielle. Involontairement, sans doute, M. Carignon sert doublement de fusible à M. Balladur. En plus du message sur la nécessaire intégrité morale du gouvernement qu'elle permet de lancer, la démission du ministre de la communication va alléger la pression qu'une partie de l'appareil du RPR exerce sur les épaules du premier ministre. A quelque chose malheur est bon.

OLIVIER BIFFAUD

SOCIÉTÉ

Un week-end de violences dans des quartiers à risques

Le maire de Dreux (RPR) qualifie de xénophobe la fusillade de la Croix-Tiénac

Quatre jeunes gens ont été placés en garde à vue, dimanche 17 juillet, après la fusillade qui a fait une dizaine de blessés, dont deux graves, *la veille au soir*, dans un quartier à forte population d'origine étrangère de Dreux (Eure-et-Loir). Le cinquième des auteurs présumés de cette fusillade est mort au cours d'un échange de coups de feu avec les policiers.

■ TENTATIVE D'HOMICIDE. Le caractère aveugle des coups de feu tirés au moyen d'un fusil à pompe et des pistolets à grenaille par les occupants d'une 205 contre les passants d'origine maghrébine évoque une agression à caractère raciste même si une affaire de drogue est évoquée. Des habitants du quartier mettent en cause la lenteur de l'intervention policière et parlent de « ratonnade », éventualité qu'évoque Robert André, procureur de la République de Chartres. Les quatre auteurs présumés de la fusillade devaient être mis en examen pour tentatice d'homicide volontaire à l'issue de leur garde à vue.

■ NICE. Un commando d'une demi-douzaine de jeunes a incendié dix-sept voitures en stationnement sur le parking d'un hypermarché, dimanche 17 juillet, vers 3 h 45, dans le quartier de la gare du Sud, à Nice. *Cette flambée de violence* intervient après qu'un jeune eut été mortellement blessé par un riverain, sur le même parking, d'une balle de 22 long rifle, dans *la nuit du 11 au 12 juillet*.

DREUX

de notre envoyée spéciale

« Il y a eu un mort. C'est toujours dommage mais pour une fois ce n'est pas du côté des jeunes du quartier, sinon *tout serait en train* de brûler ici. » Dimanche après-midi 17 juillet, au pied des immeubles de la Croix Tiénac à Dreux (Eure-et-Loir), chacun commente la fusillade de la veille au soir. *Une fusillade qui a fait* une dizaine de blessés – dont trois ont *été hospitalisés* – *parmi les* habitants du quartier. Mais aussi un mort. *Stéphane Hubert, vingt*-deux ans, un des auteurs des coups de feu, mortellement atteint au cours d'un échange de tirs avec les policiers qui avaient pris en chasse la 205 Peugeot des agresseurs.

Cette 205 grise à toit ouvrant avait fait son apparition vers 22 h 30 à la Croix Tiénac. *« Ils sont passés deux fois, à la troisième ils ont commencé à tirer. Ils allaient recharger leurs armes plus loin et puis ils revenaient »*, assurent plusieurs témoins. *« Au début, on a cru que c'était des pétards et puis on les a vus. »* Un tireur juché sur le toit de la voiture, un autre à la portière, les tirs balayant les rues de la cité. Dimanche après-midi, des traces d'impact étaient visibles sur les façades des immeubles et dans les voitures en stationnement. *« Nous, on est de Saint-Rémy. C'est la guerre ! »*, aurait crié un des tireurs à la cantonade. Saint-Rémy-sur-Avre est une commune résidentielle voisine de Dreux où les cités HLM telles que la Croix-Tiénac, les Chamards, le Lièvre-d'Or n'ont pas bonne presse.

Les habitants du quartier affirment que la police a été alertée dès 22 h 30 mais qu'elle n'est intervenue qu'après minuit. *« Les policiers sont venus très tard et très peu nombreux. Heureusement que les gens ont gardé leur calme. Quand ils sont arrivés, ils ont bien fait leur travail mais au début ils n'ont pas cru que c'était sérieux. »* Sur ce point aussi les témoignages concordent, émanant de jeunes comme de personnes plus âgées.

Cette version est démentie par le communiqué de presse laborieusement rédigé dimanche après-midi dans les locaux du commissariat par le directeur départemental de la sécurité publique et le substitut de permanence au parquet de Chartres qui ont préféré éviter les questions des journalistes.

« Avertie à 0 h 15, la police est intervenue dans des délais normaux », précise le communiqué. Selon cette version officielle, les policiers ont ouvert le feu après avoir essuyé eux-mêmes de nombreux tirs. Une demi-heure plus tard, ils retrouvaient la 205 devant l'hôpital où un des passagers, dans un état désespéré, avait été déposé par ses amis. Deux d'entre eux ont été interpellés sur place, les deux autres l'ont été dans la journée de dimanche.

Les enquêteurs de la direction régionale de la police judiciaire de Versailles, saisie quelques heures après la fusillade, se refusaient dimanche soir à toute déclaration sur les circonstances et les mobiles de cette agression, estimant qu'il était encore *« trop tôt pour avoir une vision objective des faits »*. Mais Robert André, procureur de la République de Chartres, hésitait, lundi matin, entre le scénario d'une *« expédition raciste dans un quartier chaud »* et celui d'*« une expédition de représailles »*, scénario étayé par le fait que *« des coups de feu ont été tirés atteignant des passants »*.

« Un carton sur des Arabes »

Pour les jeunes de la Croix-Téniac, il ne fait aucun doute que les passagers de la voiture venaient « faire un carton sur des Arabes ». Une hypothèse que Jean Hieaux, maire (RPR) de Dreux, qui a associé les élus du Front national à sa municipalité, envisage sérieusement. *« C'est une agression délibérée, gratuite et impardonnable dont on peut penser qu'elle a une connotation xénophobe »*, a-t-il déclaré en sortant du commissariat. Des témoins présents au commissariat dans la nuit de samedi à dimanche pour des raisons étrangères à l'affaire auraient entendu les policiers parler de *« ratonnade »*.

L'hypothèse d'un règlement de compte consécutif à un désaccord sur l'achat de drogue a été, elle aussi, évoquée. *« Ça fait bien pour les gars de Saint-Rémy de dire qu'ils sont venus faire la loi à la Croix-Tiénac ou aux Chamards. Ils peuvent frimer puisqu'on a la réputation d'être dangereux,* avance un étudiant de la cité. *Mais vous allez voir, ça risque encore de se retourner contre nous. »*

Pourtant, quelques heures durant, les jeunes du quartier avaient pu éprouver le sentiment d'être « du même côté que la police ». Mais dimanche soir, ils ont plutôt mal perçu l'arrivée d'une compagnie républicaine de sécurité devant le commissariat en prévision d'éventuels incidents, qui n'ont pas eu lieu dans la nuit de dimanche à lundi. Dans la rue piétonne de Dreux, les flâneurs étaient effectivement persuadés que les jeunes Maghrébins avaient encore une fois provoqué des incidents...

PASCALE SAUVAGE

Des jeunes gens ont incendié dix-sept voitures à Nice

NICE

de notre correspondant régional

Un commando d'une demi-douzaine de jeunes, torse nu, le visage dissimulé par un foulard, a incendié dix-sept voitures en stationnement sur le parking d'un hypermarché, dimanche 17 juillet, vers 3 h 45, dans le quartier de la gare du Sud, à Nice. Selon les policiers, cette action pourrait avoir été dictée par la vengeance après qu'un jeune du quartier, Samir, dix-neuf ans, eut été mortellement blessé par un riverain, sur ce même parking, d'une balle de 22 long rifle, dans la nuit du 11 au 12 juillet dernier.

Le quartier de la gare des Chemins de fer de Provence, dite gare du Sud, dans le centre de Nice, est devenu l'un des foyers de délinquance de la ville où se retrouvent dealers, petits casseurs et marginaux en tout genre. Le député (RPR) et maire de Nice, Jean-Pierre Barety, y avait supervisé en personne, il y a quelques mois, une opération « propreté » témoignant de la volonté de reprise en main de la situation par la municipalité.

Après de nombreux autres incidents, ce quartier a été le théâtre, dans la nuit de samedi à dimanche, d'une véritable action de commando à laquelle ont participé une demi-douzaine de jeunes gens. Vêtus de jeans et chaussés de tennis, le visage masqué, ceux-ci ont arrosé avec des bidons d'essence, en trois endroits différents, dix-sept voitures auxquelles ils ont mis le feu. La rapide intervention des pompiers a permis d'éviter que ces trois brasiers ne s'étendent et ne détruisent un plus grand nombre de véhicules.

Les policiers ont fait le rapprochement entre cette expédition et la mort d'un jeune homme du quartier, il y a quelques jours. Leur hypothèse repose, en particulier, sur le témoignage de plusieurs riverains qui auraient entendu les « incendiaires » crier qu'ils reviendraient se venger. Au cours de la nuit du 11 au 12 juillet, Samir, dix-neuf ans, avait été touché par une balle de petit calibre, dans le dos, alors qu'il se trouvait avec des copains dans une voiture qui démarrait du parking longeant les bâtiments de la gare du Sud. Le tireur n'avait pas été identifié. Transporté à l'hôpital, le jeune homme y était décédé quarante-huit heures plus tard.

G. P.

SCIENCES

La collision de Shoemaker-Levy avec Jupiter

Une boule de feu de 1 900 kilomètres de diamètre

Pour *sa première prestation* cinématographique, la comète Shoemaker-Levy 9, la star des astronomes, n'aura pas manqué son entrée. Arrivée côté jardin, elle s'est contentée, samedi 16 juillet, vers 22 heures (heure française), d'une petite répétition sur la face de Jupiter qui nous était alors cachée. L'un des vingt et un morceaux qui la composent, le morceau « A », est alors entré dans l'atmosphère de la planète à une vitesse de plus de 200 000 kilomètres à l'heure y semant le désordre qu'on imagine.

Jupiter a beau être un géant du système solaire et afficher un bel embonpoint avec un diamètre de 144 000 kilomètres, le choc d'un tel bolide perturbe. Les astronomes du monde *entier ont pu le vérifier à loisir* après que la planète, en rotation *rapide sur elle-même, eut suffi*samment tourné pour que les observatoires du *monde entier* enregistrent les effets encore visibles de cette fantastique collision avec un bloc de « neige sale » d'environ 600 mètres de diamètre.

Sur les clichés pris par le télescope spatial Hubble et par des télescopes situés au Chili, en Australie et en Espagne, une grande tache brune comme un pruneau à peu près grosse comme la moitié de la Terre et une boule de feu de plus de 1 900 kilomètres de diamètre. Cette boule, plus lumineuse que Io, l'une des lunes de Jupiter, n'est pas, selon Eugene Shoemaker, la trace du morceau de comète *lui-même*, mais la conséquence directe de sa plongée profonde dans l'atmosphère jovienne.

Sur une cinquantaine de *kilo*mètres, il s'est échauffé au contact des molécules de cette atmosphère constituée pour sa plus grande part d'hydrogène, puis vaporisé pour disparaître enfin définitivement. Cette énergie libérée s'est communiquée aux nuages ambiants qu'elle a réchauffés jusqu'à des températures de plus de 30 000 degrés, créant ainsi une énorme bulle de gaz chauds et de feu.

Un spectacle fantastique d'une vingtaine de minutes que *les astronomes ont aussitôt* célébré au champagne en *confiant, pince-sans-rire*, aux néophytes invités à la fête qu'un aussi *petit bloc aurait, en tom*bant sur la Terre, creusé un cratère de 12 kilomètres de diamètre, qu'il aurait rayé de la carte les villes de Baltimore et de Washington s'il s'était écrasé dans cette région de l'Amérique du Nord et qu'il aurait eu quelques effets dramatiques, l'équivalent d'un hiver nucléaire, sur l'atmosphère de la planète.

L'énergie libérée par la collision du morceau « A » équivaudrait, estime-t-on, à 10 millions de mégatonnes de TNT. A côté de cela, les terribles missiles des forces stratégiques font figure de bluette. Mais, rassurons-nous, le spectacle continue. Cinq morceaux seulement sur les vingt et un qui composent la planète éclatée ont atteint Jupiter entre samedi soir et dimanche matin. Tous les clichés ne sont pas encore disponibles. Le spectacle ne fait que commencer, et l'on jouera à guichets *fermés jusqu'au 22 juillet*, date prévue pour le dernier *impact*.

Alors, astronomes, physi*ciens, chimistes et cosmolo*gistes se mettront au travail *pour dépouiller des centaines* d'images, des kilomètres de *données et tenter de mieux* comprendre les comètes, *l'atmosphère de la planète* géante et Jupiter elle-même *profondément touchée samedi* dans son intimité. Car si le mor*ceau « C » a été « pratiquement aussi bon »* que le morceau « A », *tous deux devraient être* surpassés par les morceaux *« G » et « H », lourdes masses* d'environ 2 à 3 kilomètres cha*cune, qui devraient avoir, lundi* 18 juillet, des effets dix à vingt fois plus importants que ceux qui les ont précédés.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

MARINES

L'Armada de la liberté

Plusieurs millions de personnes ont assisté sur les berges de la Seine à la parade des plus grands voiliers du monde célébrant le cinquantenaire du débarquement en Normandie

ROUEN

de notre envoyée spéciale

Une brume d'estampe baigne le port de Rouen en ce début de matinée dominicale. Sur les quais noirs de monde, des bras agitent des mouchoirs blancs, les regards s'embrument. *« Au revoir ! Farewell ! Adios ! »* L'Armada de la Liberté quitte la ville après sa folle escale pour une parade sur la Seine, jusqu'au Havre. Venus d'une trentaine de nations, trente et un grands voiliers et seize navires militaires, des dizaines de vieux gréements avaient jeté l'ancre pour une semaine à l'invitation de Rouen. Ce rendez-vous maritime, parrainé par Gérard d'Aboville, voulait honorer le cinquantenaire du débarquement en Normandie. Liberté chérie...

Reverra-t-on un jour ici, à terre, ces libres seigneurs des mers ? Le cœur se serre à les voir se détacher du quai, tirés par deux remorqueurs. Avec eux s'en va une part de rêve, celle qui fit accourir depuis le week-end précédent entre cinq et six millions d'admirateurs. En hôtes de marque, ils tenaient portes ouvertes sur leurs ponts astiqués, parfois tables garnies pour des cocktails dansants en tenue d'apparat. A longueur de journée, le plus humble des visiteurs ou le plus jeune des enfants terriens pouvaient caresser les cordages et les gouvernails, comme prêts à voguer vers d'étranges et lointains horizons. Ces bateaux avaient bourlingué sur tant d'océans... Leurs équipages se faisaient un bonheur de recevoir à bord, prompts à s'expliquer dans un joyeux sabir. Toutes les nuits se coloraient de musique, atteignant l'aube dans les transes de la danse. BB King chantait le blues à quai, les matelots vénézuéliens jouaient de la guitare sur leur pont, et l'énorme foule s'enivrait de la fête sans cesse rebondissante. Cette dernière semaine, on ne dormit guère.

En ce dimanche 17 juillet où la fête se termine, la brume elle-même traîne à se dissiper devant le soleil, qui brilla férocement sur la semaine. Cela sied à Rouen, qui va refermer avec une certaine nostalgie le livre de ses splendeurs passées, celles de ses riches armateurs qui battaient pavillon sur les océans du monde.

Huit heures viennent de sonner quand la Maria Asumpta, un brick britannique, relève sa passerelle et se détache pour ouvrir la parade. En quelques minutes, elle quitte le port et *« entre en Seine »*, comme on dit ici. L'hymne du royaume, joué du quai, honore son départ. Bientôt suivent deux sous-marins français, au son du biniou de leurs matelots, salués de terre par *la Marseillaise* et les milliers de curieux qui hantèrent leurs profondeurs. Puis le trois-mâts-école de la Norvège déploie ses blanches voiles, emmenant au large ses cadettes blondes comme des Vikings. Hymne norvégien. Le bel *Amerigo-Vespucci*, un trois-mâts carré lancé en 1931 à Castellamare et devenu bateau-école de la marine militaire italienne, manœuvre délicatement sa coque chamarrée d'or et ses voiles d'un gris-chanvre, avant de disparaître au loin. Ses trois ponts vernis au tampon, ses salons aux lambris raffinés comme dans un musée, l'élégance toute latine de ses cadets firent tourner plus d'une tête féminine lors des luxueuses parties des nuits passées.

Et le « Gloria » s'en va...

Le *Renard*, cotre de guerre venu de Saint-Malo, emporte au loin les rêves de corsaires dont les aventures, contées par un authentique descendant de Surcouf en costume d'époque, donnèrent la fièvre aux petits visiteurs. Le liberty-ship *Jeremiah-O'Brien* remis à neuf par des vétérans bénévoles refait la *traversée* du débarquement auquel il participa en 1944. Le public a apporté son obole, en payant 10 francs la visite, pour acheter le fuel du voyage. La *Jeanne-d'Arc* va rentrer à Brest, *via* Le Havre. Elle avait accueilli à bord pour une messe solennelle, en l'après-midi du 16 juillet, Mgr Duval, l'archevêque de Rouen.

La gracieuse goélette chilienne *Esmeralda* – 113 m de long, le plus grand des quatre-mâts au monde – glisse voluptueusement vers la Seine. L'*Eagle*, massif garde-côte américain, repart vers ses sérieuses besognes qu'il abandonna, fait rare, pour cette occasion. Et *Le Gloria* s'en va... Quelle splendeur ! Le trois-mâts, barque de la marine colombienne au gréement élancé fend les airs, et son équipage suspendu dans la mâture chante à fendre l'âme. Même le vieux chien mascotte qui fit plusieurs fois le tour du monde se tient sagement sur le pont au garde-à-vous.

Midi sonne et la parade se referme. Dernier adieu au *Shebab, Oman* – « Jeunesse du sultanat d'Oman » –, puis au *Cuauhtemoc*, du nom du dernier empereur aztèque, ce fleuron de l'Etat mexicain qui traversa l'Atlantique en dix-sept jours... L'ordre du défilé flottant a respecté les exigences de la marée, qui monte de la côte, à 120 kilomètres de Rouen, et provoque ici-même un marnage de 3 mètres. Les marchands du temple qui avaient planté leur étal sur les quais remballent leurs épinglettes pins, alcools, tatouages, assiettes et préservatifs parés du logo de l'Armada de la Liberté. Les organisateurs ont vendu ce dernier quelque quatre-vingt fois, finançant ainsi les deux tiers de leur investissement de départ (42 millions de francs). Il n'y eut pas de petit profit pour les camelots : sous le soleil brûlant, la petite bouteille d'eau plate se vendit jusqu'à 20 francs !

Lucie rentre à la maison, seule. La vieille Rouennaise a couvert de menus cadeaux ses deux jeunes invités, mousses en formation sur le *Kershones*, un trois-mâts ultramoderne construit à Gdansk et devenu propriété de la République d'Ukraine après l'éclatement de l'URSS.

Casquette ukrainienne

Les marins, c'est un fait notoire, ne circulent que par deux dans les *virées d'escale*... Comme *Lucie*, de nombreux habitants se sont *portés volontaires pour* recevoir chez eux près de deux mille des *huit mille participants* à l'Armada. Un dîner à la française, une nuit *sous la couette et une* journée à découvrir Rouen, voire Paris pour *certains. Les deux adolescents* ukrainiens ont apprécié l'hospita*lité de Lucie. Leur solde de* 10 francs par mois excluait toute *fantaisie à quai*. Ils vendaient bien à bord insignes militaires d'ori*gine et autres babouchka* fabriquées par eux. Mais la radio-cassette offert par Lucie enchantera leurs futurs quarts. Le *Kershones* n'a pas les *moyens du superflu*, pas plus que ses collègues russes du défilé.

L'association Armada de la Liberté et son président, Patrick Herr, conseiller général de Seine-Maritime et adjoint au maire de Rouen, se sont souvenus de leur *précédente parade* – les Voiles de la Liberté, un succès déjà, avec *trois millions* de spectateurs. C'était en 1989, pour célébrer le *bicentenaire* de la Révolution. Les matelots polonais, sortis de leur *pays pour la première fois*, n'avaient pas de quoi s'offrir à *manger. Les marins* étaient d'ailleurs tous livrés à eux-mêmes. Alors, *« pour que la fête soit celle de tous »*, cette fois-ci Patrick Herr et les édiles locaux ont fait appel à la solidarité du public. Celui-ci s'en souviendra. Les petits matelots d'Ukraine ont promis d'écrire.

DANIELLE ROUARD

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Rebondissement judiciaire dans l'affaire du sang contaminé

Laurent Fabius pourrait être mis en examen

Suite de la première page

La situation est en partie renversée aujourd'hui. Cette fois, c'est une commission des requêtes, nouvellement instituée, présidée par Jacques Souppe, magistrat à la Cour de cassation, qui a déclaré recevables les onze plaintes déposées contre les anciens ministres sur son bureau. Et ces plaintes ont été transmises au procureur général Pierre Truche sur le fondement de l'article 318 de l'ancien code pénal qui n'évoque pas l'empoisonnement mais l'administration volontaire de substances qui ne sont pas *« de nature à donner la mort »*.

Tel est le fruit d'une récente réforme de la Constitution. *« Toute personne qui se prétend lésée par un crime ou par un délit commis par un membre du gouvernement dans l'exercice de ses fonctions peut porter plainte auprès d'une commission des requêtes »*, prévoit une disposition introduite dans la Constitution le 27 juillet 1993.

Pour éviter cependant qu'un membre du gouvernement ne soit la victime d'un procédurier ou l'objet de poursuites abusives, les plaintes sont filtrées par une commission d'enquête. Auparavant, la procédure préalable à la saisine de la Haute Cour de justice était particulièrement complexe. Surtout, les décisions étaient prises principalement par des parlementaires, dans des conditions qui renforçaient le caractère incontestablement politique de la juridiction. Désormais, l'étude des dossiers de plaintes et leur recevabilité sont confiées à une commission composée de sept magistrats : trois membres de la Cour de cassation – M. Souppe, président de la commission, Camille Carlioz et Olivier Renard-Payen –, deux conseillers d'Etat – Gabriel Vught et Michel Morisot – et deux conseillers maîtres à la Cour des comptes – Bernard Perrin et Alain Chabrol.

L'article 68-2 de la Constitution précise : *« Cette commission ordonne soit le classement de la procédure, soit sa transmission au procureur général près la Cour de cassation aux fins de saisine de la Cour de justice de la République. »* La loi organique du 23 novembre 1993 ajoute que les décisions de la commission ne sont susceptibles d'aucun recours et qu'elle est « tenue de qualifier les faits à raison desquels il y a lieu de poursuivre ».

De la même manière, la loi prévoit que le procureur général près la Cour de cassation *« est tenu, dans son réquisitoire de viser la décision de la commission des requêtes »*. En somme, même si sur le plan purement formel c'est le réquisitoire du procureur général qui saisit la commission d'instruction, cette commission est, de fait, saisie par les termes de la commission des requêtes, et le rôle du parquet général est, dans ce cas, des plus limités. Quant aux plaignants, leur action s'arrête là car, selon l'article 13 de la loi organique, *« aucune constitution de la partie civile n'est recevable devant la Cour de justice de la République »*.

Pour l'heure, la commission des requêtes a jugé que onze plaintes, dont celle de l'Association française des hémophiles, sont *« recevables »*. Quel que soit le regard porté sur l'affaire du sang contaminé, l'hypothèse d'une irrecevablité des victimes ou de leurs familles était difficilement concevable. Il appartient désormais à la commission d'instruction de prendre les décisions qui seront juridiquement déterminantes et notamment de choisir dans le nouveau code pénal l'article le plus proche de l'article 318 visé par la commission des requêtes. La commission d'instruction est composée de trois magistrats élus au sein de la Cour de cassation : Robert Fabre, son président, Guy Joly et Jean Apollis. Cette formation aura tous les pouvoirs d'un juge d'instruction et elle devra procéder à la mise en examen des ministres visés *« nommément »* par le réquisitoire. La loi dispose que la commission d'instruction peut requalifier les faits, prononcer un non-lieu ou ordonner le renvoi de l'affaire devant la Cour de justice de la République. En cours d'instruction, en cas de litige sur une décision de la commission, c'est l'assemblée plénière de la Cour de cassation qui dispose du contrôle correspondant à celui que la chambre d'accusation exerce sur les juges d'instruction.

LAURENT GREILSAMER
et MAURICE PEYROT

L'article 318 du code pénal

« Celui qui aura occasionné à autrui une maladie ou incapacité de travail personnel, en lui administrant volontairement, de quelque manière que ce soit, des substances qui, sans être de nature à donner la mort, sont nuisibles à la santé, sera puni d'un emprisonnement d'un mois à cinq ans, et d'une amende de 60 F à 15 000 F.

» Si la maladie ou incapacité de travail personnel a duré plus de vingt jours, la peine sera celle de la réclusion criminelle à temps de cinq à dix ans.

» Si le coupable a commis, soit le délit, soit le crime, spécifiés aux deux paragraphes ci-dessus, envers un de ses ascendants, tels qu'ils sont désignés en l'article 312, il sera puni, au premier cas, de la réclusion criminelle à temps de cinq à dix ans, et, au second cas, de la réclusion criminelle à temps de dix à vingt ans. »

« Responsables, mais pas coupables» ?

« Je suis responsable, mais pas coupable », disait Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales. La formule, maladroite face à la douleur des familles de treize cents hémophiles contaminés, a fait son chemin. Elle contient cependant encore aujourd'hui toutes les questions sur la poursuite de ceux dont la responsabilité est engagée.

L'enquête commencée en 1988 s'est d'abord dirigée vers le docteur Michel Garretta, directeur général du CNTS, le professeur Jean-Pierre Allain, chef du département étude et recherche du CNTS, et vers deux fonctionnaires : le docteur Robert Netter, directeur du Laboratoire national de la santé, et le professeur Jacques Roux, directeur général de la santé. A ces derniers, on reprochait le délit de non-assistance à personnes en danger. Et la poursuite s'arrêta à ce niveau, même si, déjà, certains mettaient en cause le rôle d'autres médecins, celui des conseillers techniques des ministres, et plus tard, celui des ministres eux-mêmes. Là encore, il semble que ce soit au nom de l'efficacité et de la célérité que l'instruction se limita à quelques inculpations, qui évitaient de surcroît le risque d'une dilution des responsabilités. Il n'est pas certain que la justice y ait retrouvé son compte, car cette attitude a eu deux effets pervers. Elle remplissait d'amertume les familles des victimes tout en laissant planer un doute perpétuel sur ceux que l'instruction avait laissés de côté. Car une foule de questions sont restées sans réponses satisfaisantes. L'une des principales, longtemps occultée, fut celle de la collecte du sang dans les milieux à haut risque infectieux, notamment en milieu carcéral. Cette pratique, mise en œuvre contre toutes les règles sanitaires, était en contradiction avec une circulaire de 1983 émanant de la direction générale de la santé, qui cherchait à mettre en place une sélection des donneurs. A la suite des révélations publiées dans ces colonnes (*le Monde* du 11 et daté 12-13 avril 1992), trois ministres du gouvernement Bérégovoy demandèrent une enquête conjointe de l'inspection des affaires sociales et de l'inspection générale des services judiciaires. Et tout indique aujourd'hui que la poursuite tardive de ces collectes (parfois jusqu'à la fin de l'année 1985, voire dans certains cas plus tardivement encore) est à l'origine des taux très élevés en France de contaminations post-transfusionnelles par le virus du sida.

L'affaire du sang contaminé a, au total, révélé une considérable faillite du système médical et administratif français. Elle a abouti, pour l'instant, à la condamnation du docteur Garretta à quatre ans de prison, et le professeur Allain purge une peine de deux ans d'emprisonnement. Le professeur Roux a été condamné à trois ans de prison avec sursis, et le quatrième prévenu a bénéficié d'une amnistie.

D'autres plaintes sont en cours, et la menace d'une nouvelle poursuite pour empoisonnement plane sur les docteurs Garretta et Allain, bien que leurs condamnations soient devenues définitives. Une série de plaintes concernent aussi François Gros, conseiller scientifique de Laurent Fabius à l'époque des faits, Claude Weisselberg, alors conseiller d'Edmond Hervé, Charles-Henri Philippi, directeur du cabinet de Georgina Dufoix, Gaston Rimarex, directeur du cabinet d'Edmond Hervé, Marie-Thérèse Pierre et Jean-Baptiste Brunet, de la direction générale de la santé, et Bahaman Habibi, ancien directeur scientifique du CNTS.

Tromperie ou empoisonnement

Comment qualifier juridiquement la contamination des hémophiles par le virus du sida ? La question s'est posée dès 1988, avec les premières plaintes. L'efficacité commandait aux avocats des victimes de viser juste, afin d'éviter à leurs clients de s'engager dans une longue et douloureuse procédure à l'issue aléatoire. C'est ainsi que fut choisie *« la tromperie sur la qualité substantielle »*. Cette qualification, digne, selon un juriste, d'un *« délit d'épicier »*, a cependant eu le mérite de faire aboutir les poursuites, sans qu'elles se heurtent aux écueils juridiques prévisibles avec des délits apparemment plus conformes aux faits.

Dans son jugement du 23 otobre 1992, la seizième chambre correctionnelle de Paris rejetait la thèse de l'homicide involontaire et la cour d'appel de Paris, dans son arrêt du 13 juillet 1993, confirmait cette position.

Certes, il s'agissait du cas particulier d'un hémophile, mais la rigueur du texte sur l'homicide involontaire, impose, selon la formule des juges, *« que soient connues les circonstances des faits et de temps dans lesquelles le dommage s'est réalisé »*. Or l'affaire du sang contaminé présente, par nature, une grande difficulté pour apprécier avec précision la date de la contamination. Ainsi, même si des expertises permettaient, ce qui semble impossible, de déterminer la date de la transfusion fatale, il n'est pas certain qu'elle se situerait dans une période où la prescription du produit sanguin constituerait un délit pénal, compte tenu des connaissances de l'époque. C'est ainsi que la cour d'appel notait dans son arrêt qu'aucune des fautes invoquées par la partie civile qui soutenait le délit d'homicide involontaire ne pouvait être retenue à la charge du docteur Garretta *« pour la période considérée »*.

Les mêmes obstacles s'opposent à la qualification d'empoisonnement, et s'y ajouterait celui de l'intention homicide exigée par le texte. Certains juristes ont estimé que cette intention n'était pas nécessaire à la qualification spécifique d'empoisonnement, et la Cour de cassation, en rejetant le 22 juin le pourvoi formé par le docteur Allain, a laissé la porte ouverte à ce crime. La haute juridiction a estimé que seule une inscription criminelle pourrait faire apparaître si les éléments constitutifs de l'empoisonnement étaient ou non présents. Mais elle donnait toutefois une piste imperceptible en relevant qu'entre le délit de tromperie et le crime d'empoisonnement il existait *« des éléments constitutifs distincts, au regard notamment de l'intention coupable, essentiellement différente »*.

M. P.

RELIGIONS

Après le blâme infligé à l'évêque d'Evreux par ses pairs

Mgr Gaillot évoque son éventuelle démission

« Un jour peut-être, sans trop tarder quand même, quand les affaires se calmeront, j'aurai la sagesse de démissionner, de ne plus être évêque. » Invité de la nouvelle émission matinale de Christine Saramito « A la croisée des chemins » sur France-Inter, Mgr Jacques Gaillot, médiatique évêque d'Evreux, n'a pas caché, lundi 18 juillet, qu'il envisageait de quitter l'Assemblée des évêques de France, avec qui ses liens se sont particulièrement dégradés depuis plusieurs mois (*le Monde* du 27 mai).

Auteur d'un article sur la crise du clergé français publié dans *le Monde* du 6 novembre 1993, Mgr Gaillot avait été blâmé publiquement par Mgr Duval, le président de la Conférence des évêques de France, en pleine assemblée plénière à Lourdes. Puis par le Conseil permanent de l'épiscopat, particulièrement agacé par son dernier livre, mettant en cause la politique d'immigration de M. Pasqua. En avril dernier enfin, une lettre d'admonestation de Mgr Duval, communiquée à tout l'épiscopat, reprochait à l'évêque d'Evreux son attitude *« de plus en plus intolérable »*, dans les médias, et notamment sa participation à deux émissions télévisées : « Frou-frou » présentée par Christine Bravo et « Transit » sur Arte, au cours de laquelle il avait dialogué avec le théologien Eugen Drewermann. Evoquant sur le ton de la confidence ses rapports conflictuels avec la hiérarchie, Mgr Gaillot, cinquante-neuf ans, réputé pour ses prises de position isolées (sur le mariage des prêtres, l'utilisation des préservatifs pour lutter contre le sida, etc.), a relaté les applaudissements de ses pairs à l'assemblée de Lourdes, après lecture de son blâme, et le silence *« pesant »*, *« terrible »*, qui s'ensuivit. Puis la décision de se taire, de rester, au moins temporairement, pour ne pas aggraver une situation déjà *« difficile»*. *« Je ne cherche pas à m'accrocher, mais ce n'est pas au moment où le bateau tangue que je vais partir »*, avait-il alors déclaré au *Monde*.

« Je souffre de mon Eglise qui est trop frileuse, trop rigide, mais c'est ma famille, je ne désire pas la quitter », a cependant précisé Mgr Gaillot sur France-Inter, indiquant qu'après avoir démissionné de ses fonctions d'évêque qu'il occupe depuis mai 1982, il souhaiterait *« aller humblement servir dans un lieu d'exclusion »* auquel il pense *« de temps en temps »*. *« Il ne faut pas rester trop longtemps évêque, parce qu'il y a une usure de l'autorité, du pouvoir. Puis par respect pour les gens. »* Mais, a conclu Mgr Gaillot : *« Pour l'instant je reste. »*

J.-M. Dy.



Brésil-Italie : 0-0, 3 tirs

La World Cup pour les mutants brésiliens

Par une chaleur accablante, le Brésil a remporté, dimanche 17 juillet, la Coupe du monde de football pour la quatrième fois au terme d'une finale encore jamais conclue par l'éprouvante épreuve des tirs au but (3-2). Au terme de cent vingt minutes de jeu, les 80 000 spectateurs massés dans le Rose Bowl de Pasadena n'avaient pas en effet vu marquer le moindre but. Alors qu'on attendait un exploit des attaquants Romario ou Bebeto, c'est finalement le gardien Claudio Taffarel qui a permis à la sélection du contesté Alberto Parreira de triompher en bloquant un tir de l'Italien Daniele Massaro. Dans une Coupe où les buteurs ont été à l'honneur, c'est ainsi l'équipe qui a eu la meilleure défense (3 buts encaissés en sept matches) qui s'est imposée.

■ TROISIÈME PLACE. Battue en finale par le Brésil en 1958, la Suède, qui n'avait plus réussi à passer le premier tour depuis, a pris la troisième place en marquant 4 buts à la Bulgarie.

■ BUTS ET BUTEURS : 141 buts ont été marqués au cours de cette 15e Coupe du monde, soit 26 de plus que lors du Mondiale italien, mais 5 de moins que lors de la Coupe du monde 1982 en Espagne avec une phase finale à 24 équipes. Au cours de cette World Cup, le Russe Oleg Salenko est devenu le premier joueur à marquer 5 buts dans la même partie (contre le Cameroun). Il partage la première place du classement des buteurs avec le Bulgare Hristo Stoïthkov.

■ AFFLUENCE. Avec 3 567 415 spectateurs pour cinquante-deux matches, le record d'affluence dans une phase finale de la Coupe du monde a été largement battu, avec une moyenne de 68 604 spectateurs par match. L'ancien record avait été établi en Italie en 1990 avec 2 517 348 spectateurs (48 411 de moyenne).

■ 1998. A peine la World Cup est-elle terminée que la dernière Coupe du monde du XXe siècle, attribuée en 1998 à la France, se prépare. Dix-huit dossiers contenant projets architecturaux et propositions de montages financiers ont été déposés pour la construction d'un grand stade à Saint-Denis.

LOS ANGELES

de notre envoyé spécial

Lorsqu'il s'est avancé vers le but, tout le monde avait compris depuis longtemps. Cette finale que la Coupe du monde américaine avait tenu à s'offrir pour rivaliser avec celle de 1970 ne recenserait aucun exploit. Elle allait basculer sur une erreur. Le poids d'une ultime bourde devait rompre un équilibre jusque-là rigoureusement sauvegardé. Entre Italie et Brésil, triples champions du monde, représentants de continents sept fois couronnés, dos à dos au nombre des victoires acquises sur l'adversaire, cinq chacun, et même au nombre de buts marqués, seize pour chaque équipe, la quinzième finale de l'histoire n'avait rien osé bousculer.

A peine avait-elle opéré une soustraction. Tous ces chiffres glorieux, cette symétrie parfaite, débouchaient sur une nullité : 0-0 à la fin du temps réglementaire, puis encore au bout de la prolongation. Et l'équilibre semblait même vouloir survivre à cette épreuve des tirs au but, qui devait pour la première fois décider de la suprématie mondiale. Les échecs du capitaine italien, Franco Baresi, et du défenseur brésilien Marcio Santos s'étaient annulés. Les quatre tireurs suivants n'avaient pas réussi à se départager. Le ratage de Daniele Massaro, dont le ballon a été repoussé par le goal brésilien, pouvait encore être rattrappé par la cinquième joueur sur la liste de la Squadra azzurra.

Leurs jeux jumeaux

Alors Roberto Baggio s'est avancé avec le calme apparent du footballeur habitué à transformer des penalties. L'homme au catogan a placé son ballon, il s'est élancé sans frémir et a tiré largement au-dessus des buts. Le miroir entre les deux équipes qui s'étaient si longtemps renvoyé le reflet de leurs jeux jumeaux venait de se briser. Roberto Baggio avait involontairement puni l'équipe italienne par là où elle avait péché tout au long de cette Coupe du monde. A ces habitudes masochistes d'attendre les derniers instants et de compter sur lui pour gagner, il a fait succéder la douleur des fins de matches qu'aucun retournement ne pourra plus atténuer. Baggio, handicapé par une blessure, avait lâché l'Italie de la hauteur où, seul, il l'avait hissée. La *squadra azzurra* rentrerait au pays avec la sensation étrange d'avoir traversé cette World Cup de bout en bout, sans jamais lui avoir imprimé sa marque, d'avoir espéré un quatrième titre de champion sans se donner d'autre moyen de le mériter que sa vedette et sa défense.

Cette quatrième victoire suprême est revenue aux pionniers brésiliens, qui avaient déjà exploré en premier, en 1970, le bonheur de devenir *tricampeo*. Hélas ! depuis ce temps, les joueurs de la *seleçao* se sont résignés à ne plus faire la mode du football. Ils la suivent. De tous les champions du monde, des quelques mastodontes qui ont dominé le jeu de l'après-guerre, le Brésil était celui qui avait su le mieux associer son règne à une manière. Il a prouvé, dimanche, qu'il l'avait abandonnée sur le bord de sa route vers de nouveaux honneurs.

Au-dessus de sa tête, la « coupe dorée » brandie par Dunga, le capitaine brésilien, ressemblait à une massue prête à fracasser les dernières idées reçues. Les joueurs qui exultaient sur la pelouse ressemblaient bien aux nouveaux maîtres de la planète football, mais des rois nus. Au cours de cette piètre partie, ils auront fini de déchirer toutes ces tenues chatoyantes dont on les pensait encore habillés. Ils ont tué leur malédiction de vingt-quatre années sans titre en achevant d'étouffer leur mythe, en sacrifiant la réputation qui les a toujours accompagnés. De match en match, surtout depuis les huitièmes de finale, ils se sont dessiné un profil de vainqueur en gribouillant leur légende. Ils ont échangé un trophée contre leur pouvoir de séduction.

Une défense de fer

Le tableau des quarts de finale les avait montrés seuls au milieu de sept pays européens. Cet isolement n'était qu'illusion. L'équipe du Brésil, composée en grande partie de joueurs expatriés dans les championnats d'outre-Atlantique, a peu à peu révélé sa nature d'enclave du football du Vieux Continent au sein des formations nationales d'Amérique du Sud. Les joueurs ne perdent plus leurs racines en s'exilant, ils greffent sur leur jeu de nouvelles valeurs empruntées à l'Europe. Ainsi la *seleçao* a-t-elle traversé cette Coupe du monde avec deux attaquants, dont le génie n'empêchait *pas a priori* d'oser en installer un troisième à leurs côtés, un entrejeu richement doté en milieux défensifs mais dépourvu de tout meneur d'attaque, et une défense de fer. Signe des temps, ce sont d'ailleurs les défenseurs Aldaïr ou Marcio Santos qui se sont fait davantage remarquer que Bebeto ou Romario, dimanche, par leur calme face aux rares contre-attaques italiennes.

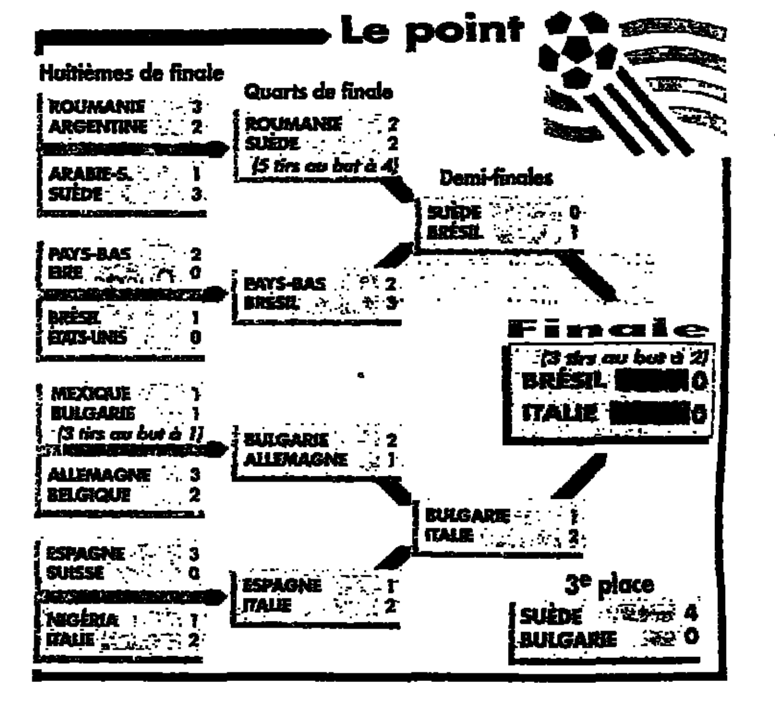
Sous le maillot jaune et vert sont apparus des joueurs mutants qui ont réussi leur adaptation aux valeurs qui font gagner les équipes européennes. Ils conservent comme des reliques quelques attributs du passé, comme ce toucher de balle, cette façon de se faire des passes qui n'appartiennent encore qu'à certains d'entre eux. Mais ils ne perdent plus aux tirs au but comme par crainte de s'avilir. A Los Angeles, ils se sont contentés d'une victoire qui ressemblait à un hommage à leurs adversaires du jour. Ils ont achevé leur métamorphose en battant, somme toute logiquement, les Italiens à leur propre jeu. Ils ont triomphé au bout d'un match de défenses.

Cette mutation contentera-t-elle les foules au-delà de l'euphorie du titre de champion retrouvé ? Dimanche, Carlos Alberto Parreira était déjà sifflé par les supporters en jaune alors qu'il leur présentait la Coupe à son tour. L'entraîneur, qui a réussi là où son prédécesseur, Lazaroni, avait échoué en 1990, sert pour l'instant d'exutoire à cette mauvaise conscience qu'éprouvent ses compatriotes face au renoncement à leur identité de jeu. Cette légère gêne, rapidement étouffée dans les cris de joie, de devoir fêter un titre au bout d'une terne finale.

Dans l'indigence du spectacle, celle-ci n'égalait pas celle de 1990. Les tirs au but ont au moins l'avantage de faire jaillir l'émotion des rencontres les plus désespérantes. Mais, après une demi-finale décevante dans ce même Rose Bowl, elle aura sonné comme une fausse note dans la partition jouée aux Etats-Unis.

En réclamant des finalistes aux noms prestigieux, en prétendant rivaliser avec l'édition de 1970 cette World Cup, en aura trop voulu. Une fois les bonnes surprises du premier tour effacées par la logique des matches à élimination directe, une fois Bulgares et Suédois rentrés dans le rang, il lui aura manqué le souffle d'une innovation, le charme d'une équipe au-dessus du lot parce que audacieuse. Les Brésiliens se sont imposés sans jouer ce rôle qui leur revenait encore en 1982 et 1986. Ils ont gagné cette Coupe du monde en lui faisant défaut.

JÉRÔME FENOGLIO



Match de classement : Suède-Bulgarie (4-0)

La finale du groupe 6

LOS ANGELES

de notre envoyé spécial

Les Suédois n'avaient pas très envie de disputer ce match. Ils doutaient de l'utilité de cette consolante tout juste bonne à arrondir les recettes des organisateurs et à aviver les regrets des vaincus, deux jours après les demi-finales. Au bout du compte, samedi 16 juillet, avec leur médaille de troisièmes autour du cou, les joueurs de Tommy Svensson semblaient avoir oublié toutes leurs réticences sur ce match supplémentaire.

La question subsidiaire au grand concours de la Coupe du monde posée par cette rencontre venait de trouver sa réponse. Entre les troisièmes et les quatrièmes de la Coupe du monde, il y avait bien une différence, concrétisée par un écart de quatre buts. Les Suédois avaient surpris leurs adversaires tout au long du mois par leur jeu méthodique et solidaire. Ils l'ont conservé le dernier jour pour se partager les buts à marquer et faire briller leur attaquant le moins en vue jusqu'alors, Thomas Brolin. Les Bulgares avaient stupéfié leurs rivaux par leur théorie de la pagaille organisée. Ils ont fini par la payer, en échouant, malgré tous leurs efforts, à installer Hristo Stoïtchkov seul en tête du classement des buteurs.

La petite finale de Los Angeles aura donc entériné le classement du groupe 6 des éliminatoires pour la World Cup. La Suède devant, la Bulgarie derrière. Et les footballeurs français ont regardé se trancher de loin ce débat pour la suprématie au sein du groupe qui les a éliminés. Pour cette déception-là, ils savent depuis longtemps qu'il n'y a pas de consolation.

J. Fe.

L'organisation de la Coupe du monde 1998

A la France de jouer

LOS ANGELES

de notre envoyé spécial

Après la World Cup, le Mondial. La Coupe du monde américaine est à peine terminée, le Brésil tout juste couronné, que le prochain rendez-vous pointe déjà à l'horizon du football. En 1998, la France accueillera à son tour le plus grand événement sportif qui soit. Profitant de la présence à Los Angeles de milliers de journalistes et de nombreuses personnalités, les responsables du Comité français d'organisation (CFO) ont donné une réception, jeudi 14 juillet, à la mairie de Beverly-Hills, le quartier le plus huppé de la métropole californienne. L'occasion pour eux de faire le point sur l'état d'avancement du dossier.

Cette dernière Coupe du monde du vingtième siècle, la deuxième organisée en France après celle de 1938, devrait avoir lieu du début du mois de juin à la mi-juillet, la finale étant disputée dans le Grand Stade de Saint-Denis *(lire ci-contre)*. Le tirage au sort de la phase éliminatoire, autrement dit le coup d'envoi sportif de la compétition, sera organisé à Paris en décembre 1995, probablement au Carrousel du Louvre.

Soixante-quatre matches

D'ici là, le « logo » et la « mascotte » auront été choisis. Quant au tirage au sort de la phase finale, il est prévu pour la fin 1997, probablement à Marseille. La principale originalité de ce Mondial se situe dans l'augmentation du nombre de participants. De vingt-quatre aux Etats-Unis, il passera à trente-deux en France, répartis en huit groupes de quatre (deux équipes qualifiées par groupe). Les spectateurs français assisteront à 64 matches, contre 52 aux Etats-Unis. Toutefois, la durée de l'épreuve ne devrait pas être allongée de plus de un ou deux jours par rapport à l'édition américaine. Révélée en avril par la Fédération internationale (FIFA), cette nouvelle donne contraint les organisateurs à revoir leur budget à la hausse. Un budget qui devrait être rendu public avant la fin de l'année.

Jacques Lambert, préfet de Savoie à l'époque des Jeux olympiques d'Albertville (1992) et aujourd'hui directeur général du CFO, estime que ces huit sélections supplémentaires ne posent pas de problèmes majeurs : *« Nous aurons quelques soucis logistiques de plus en matière d'accueil des équipes, des supporters, des journalistes, mais ce n'est pas vraiment plus complexe à trente-deux équipes qu'à vingt-quatre. Simplement, cela retarde de quelques mois la révélation de notre budget. Nous étudierons tout cela en septembre avec la FIFA. »*

Le nombre des villes concernées par ce Mondial ne sera pas, lui, révisé à la hausse. Les huit ou neuf cités qui seront officiellement désignées d'ici à l'automne (1) accueilleront chacune sept matches au lieu de cinq. Elles trouveront d'autant plus leur compte dans cet élargissement du tournoi que les organisateurs souhaitent instaurer un système contraignant les têtes de série – donc les têtes d'affiche – à voyager davantage. De cette manière, aucune ville ne devrait s'estimer lésée.

« A dimension humaine »

Les organisateurs seront alors confrontés au problème des déplacements massifs de supporters : *« Il y aura un gros travail à accomplir dans ce domaine*, explique M. Lambert, *mais en matière de sécurité je suis raisonnablement serein. Nous allons demander la collaboration des pays concernés. »*

En raison de l'étendue du territoire des Etats-Unis, les organisateurs de la World Cup avaient accordé une grande autonomie aux différents comités d'organisation de chacune des neuf villes américaines, ce qui a entraîné, parfois, des approches différentes d'une cité à l'autre. Le CFO entend, lui, éviter une déconcentration excessive et apporter à cette compétition une « touche » française : *« Chez nous, les villes sont à dimension humaine : il sera donc plus facile de créer un environnement, une ambiance « Mondial » en dehors des matches, en collaboration avec les municipalités en question, les collectivités locales et les différents ministères concernés. »* Une Coupe du monde *« à dimension humaine »* ? La World Cup américaine a clairement montré que le gigantisme menaçait désormais cet événement qui n'en finit plus de prendre de l'ampleur. Les spectateurs (68 604 par match), les journalistes (7 000 accrédités), les célébrités, les partenaires financiers n'ont jamais été aussi présents. Qu'en sera-t-il, en France, avec trente-deux équipes ? Le nombre de journalistes devrait être limité à 7 000 (sur décision de la FIFA) et, suivant l'exemple des JO d'Albertville, le CFO compte faire appel à des « volontaires » (de 8 000 à 10 000) pour lui prêter main-forte. Après le succès de la World Cup, tant sur le terrain qu'en dehors, la France devra donc à la fois éviter le piège de la démesure et relever le double défi du beau jeu et des stades pleins.

PHILIPPE BROUSSARD

(1) La date de la désignation de ces villes n'est pas encore connue. Saint-Denis étant un cas particulier, la liste des candidats devrait comprendre Bordeaux, Lens, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Paris, Saint-Etienne et Toulouse. Une seule région pose encore problème : l'est de la France. Après la défection de Strasbourg, dont le stade nécessitait des aménagements jugés trop coûteux, Metz envisage d'agrandir le stade Saint-Symphorien, mais le financement de l'opération est loin d'être acquis et fait l'objet de négociations.

Deux consortiums en lutte pour le Grand Stade

Une Coupe du monde s'achève, une autre commence. Dans exactement quatre ans, la finale de la Coupe du monde aura lieu à quelques kilomètres au nord de Paris, sur un terrain de la Plaine-Saint-Denis qui n'est encore aujourd'hui qu'une friche industrielle en cours de viabilisation. Mais, pour le Grand Stade, l'heure du choix est proche.

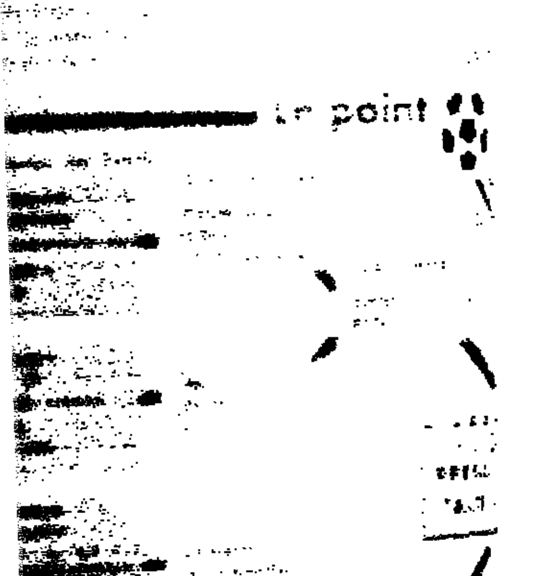
Le 7 juillet a vu la clôture de la remise des candidatures. Dix-huit dossiers contenant projets architecturaux et propositions de montage financier ont été déposés. Le jury de seize membres (architectes, représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et du mouvement sportif), chargé de la sélection, se réunira les 25 et 26 juillet prochains pour en retenir probablement entre deux et quatre. Il remettra alors ses conclusions au gouvernement. Puis ce sera à celui-ci de trancher.

« On peut espérer une décision du gouvernement pour la fin du mois de septembre ou le début octobre, estime Jacques Perrilliat, le président du jury. *Le temps d'établir la convention, cela devrait permettre aux travaux de débuter en février ou mars 1995. Nous comptons qu'un équipement de cette taille peut être achevé en vingt-quatre mois. Ce qui laissera le temps de le roder en organisant des rencontres de rugby ou de football dès 1997. »* Reste à choisir une solution architecturale, à désigner les entreprises qui assureront la construction du Grand Stade et en seront ensuite les concessionnaires. Un choix lourd de conséquences puisque de lui dépendra l'intégration de l'équipement dans le difficile tissu urbain de la banlieue nord ainsi que sa rentabilité future.

« Chacun des projets déposés associe un architecte à des entreprises intéressées par la concession du Grand Stade, explique Jacques Perrilliat. *Nous allons d'abord étudier l'aspect architectural, la fonctionnabilité du stade, son insertion urbaine, les questions de sécurité, de parking et d'accès, des questions qui n'ont pas toujours été bien traitées en France alors qu'elles devraient être au cœur du débat. Dans la deuxième phase de notre travail, nous verrons quels montages financiers nous sont proposés, quelle partie de l'investissement le concessionnaire propose de prendre à sa charge. J'ai d'ores et déjà constaté qu'à ce niveau l'écart peut atteindre 1 milliard de francs d'un projet à l'autre. »*

Deux grands consortiums – qui ont chacun déposé plusieurs projets – se sont constitués autour du Grand Stade. L'un comprend les entreprises Bouygues, Dumez et la SGE (filiale de la Compagnie générale des eaux), l'autre Spie Batignolles, la SAE et l'EIFFAGE. On voit mal le Grand Stade échapper à l'un de ces deux « poids lourds ».

GILLES VAN KOTE



au but à 2

Dans la main de Taffarel

LOS ANGELES

de notre envoyé spécial

Etait-ce, une fois de plus, *« la main de Dieu »* ? A l'image de Diego Maradona, qui trouva un jour cette imparable excuse pour se faire pardonner un but inscrit contre l'Angleterre d'une claquette à peine discrète, le gardien de but brésilien Claudio Taffarel a évoqué une intervention divine afin d'expliquer la victoire de son équipe contre l'Italie. Mais il ne s'agissait pas, dans son cas, d'un argument de communiant pris en flagrant délit de tricherie... A entendre ce fidèle paroissien des stades, si le Brésil a gagné, c'est bien que le Ciel l'a souhaité. Si, au moment du tir au but de l'Italien Daniele Massaro, il a plongé à gauche plutôt qu'à droite pour tendre la main et détourner le ballon, c'est bien *« grâce à Dieu »*.

Ses compatriotes le croiront volontiers. Un homme capable d'offrir au pays son quatrième titre mondial ne saurait mentir, donc être mauvais chrétien, donc être mauvais gardien. Or Claudio Taffarel est un bon chrétien et un excellent gardien, sans doute le meilleur que le Brésil ait connu depuis Gilmar, l'homme des années Pelé (1958, 1962).

A vingt-huit ans, alors qu'il compte quatre-vingt-cinq sélections en équipe nationale, il est devenu le héros du triomphe brésilien. Un héros sur mesure pour ce Brésil 1994 : lui, l'oublié du fond de l'église, est sorti de sa réserve au bon moment, pour rappeler qu'une équipe, même vêtue d'or et nimbée de légendes, ne se limite pas aux choristes de l'avant-scène. Quand les pieds de Romario défaillent, lorsque Bebeto vient à manquer d'inspiration, il faut bien aussi des mains, fussent-elles celles de Dieu.

Prêté à Sao-Paulo

En résistant aux rares attaques italiennes et en arrêtant le tir de Massaro, Claudio Taffarel a également rappelé qu'il avait joué un rôle essentiel dans la qualification de la *Seleçao* pour cette World Cup puis lors des six matches disputés jusqu'à la finale. Des matches au cours desquels il n'a encaissé que trois buts : un contre la Suède au premier tour, deux face aux Pays-Bas en quart de finale.

Du coup, le Brésil, pourtant enclin à préférer les attaquants aux gardiens, s'est surpris à remercier celui qu'il appelle parfois *« l'Allemand »* en raison de ses cheveux blonds. On s'est souvenu qu'il était né à Crissiumal, dans l'État du Rio-Grande-do-Sul, qu'il avait failli jouer au volley-ball, et non au football. On s'est souvenu qu'il avait porté le maillot de l'Internacional de Porto-Alegre et conquis divers trophées dans les compétitions de jeunes (champion du monde junior en 1985, vice-champion olympique en 1988). On s'est dit, enfin, que ces Italiens étaient décidément gens bien peu judicieux.

Ce Claudio Taffarel, cet *« Allemand »* que le Ciel conseille de généreuse manière, s'apprêterait à quitter le *Calcio*. Le club de Parme, mécontent de ses services depuis 1992, l'avait prêté cette saison à la Reggiana (Reggio-Emilia), un modeste voisin. Taffarel n'a guère brillé, sauf lors du dernier match, qui a permis à la Reggiana de sauver sa place en première division. Aux dernières nouvelles, les dirigeants parmesans souhaitaient le récupérer pour le prêter au Palmeiras de Sao-Paulo. Un retour au pays aux allures de désaveu. Entre-temps, il y a eu la finale du Rose Bowl, le tir de Massaro, le plongeon sur la gauche et la main tendue, surtout la main tendue.

Ph. Br.

TENNIS

Premier Français vainqueur à Wimbledon

Jean Borotra est mort

« Je monte au filet. Mon adversaire parvient à me faire un lob immense. Sur ce lob, je place un smash imparable dans l'angle opposé et je m'effondre sur le court les bras en croix. Et pour toujours. » Jean Borotra, qui ne se voyait pas mourir autrement qu'une raquette de tennis à la main (1), s'est éteint dimanche 17 juillet dans son lit. Il aurait eu quatre-vingt-seize ans le 13 août prochain. Jusqu'au soir de sa vie, il a pratiqué un jeu qui a fait de lui l'une des premières idoles sportives, l'ami de têtes couronnées et même l'acteur d'une des périodes politiques les plus sombres de l'histoire de France. Un jeu qu'il avait découvert presque par hasard, avec l'armée qui occupe l'Allemagne à la fin de la première guerre mondiale.

Le jeune homme, qui a pratiqué la pelote basque dans sa région natale, gagne un tournoi militaire à Wiesbaden sans avoir jamais pris de leçon. Ses adversaires ont été complètement déconcertés par son style : il change sa raquette de main selon le côté où arrive la balle, mais il a des réflexes prodigieux et une condition physique exceptionnelle. Son capitaine, qui est époustouflé par tant d'adresse, lui prodigue quelques conseils. Un an plus tard, en 1921, il compte déjà parmi les meilleurs joueurs français. Il ne voit pourtant dans ce jeu qu'un aimable passe-temps. Il est entré à l'Ecole polytechnique et, même si de temps à autre un de ses camarades de promotion, Louis Leprince-Ringuet, passe des colles à sa place pour lui permettre de disputer des tournois, Jean Borotra ne pense pas devenir numéro un français ni disputer la Coupe Davis.

C'est Suzanne Lenglen qui y pensera pour lui. La « Divine » a été humiliée par le champion américain Bill « Big » Tilden au cours d'une démonstration. Elle veut se venger et elle va s'employer à faire émerger une équipe de Coupe Davis française capable de battre l'orgueilleux Américain. Elle convainc ainsi Jacques Brugnon, le fils d'un grand avocat sorti meurtri de la guerre, de reprendre la compétition en en faisant son partenaire de double mixte. Elle persuade Henri Cochet, superbe athlète, de ne pas aller s'installer à Lyon, où son père est le jardinier du club de tennis huppé. Elle arrive à détourner des études René Lacoste, talentueux mais souffreteux fils d'un administrateur des automobiles Hispano-Suiza. Trois fils de famille et un prolo vont ainsi former la machine de guerre anti-Tilden.

Suzanne Lenglen a même imaginé la tactique pour venir à bout de l'Américain : il faut le fatiguer pour qu'il ne parvienne plus à frapper son terrible service à plat. C'est à Jean Borotra qu'échoit ce rôle, qu'il remplit à merveille sur le court du German Criket Ground de Philadelphie lors du *challenge round* de 1927. Cette année-là, il ne joue au tennis que depuis six ans, mais il a déjà gagné une fois en simple les championnats internationaux de France et deux fois les championnats de Wimbledon. Et c'est en double qu'il est le plus redoutable, associé à Jacques Brugnon. Tous les deux vont donc contraindre Tilden, qui fait équipe avec Hunter, à cinq manches débridées. Le piège fonctionne comme prévu. Le lendemain, René Lacoste n'a besoin que de quatre sets pour venir à bout de Tilden, qui a été trop prodigue de ses efforts. La victoire est française.

« Mais, enfin, pourquoi donc tous ces gens sont-ils excités ? », s'exclame l'ambassadeur de France aux Etats-Unis, Paul Claudel, sidéré par le tumulte que provoque la conquête par la France du saladier d'argent. Le diplomate-écrivain ne mesure pas que la première page d'une épopée sportive vient d'être écrite, l'aventure des *French Musketeers*, comme les quatre joueurs sont surnommés par les Anglo-Saxons. Et incontestablement, dans l'esprit de chacun, Jean Borotra incarne d'Artagnan.

C'est lui qui enflamme la foule, qui fait le spectacle, qui est le preux chevalier. Il refuse les points qu'il estime injustifiés, offre des fleurs aux élégantes, s'affaire sans cesse. Des admiratrices le menacent d'un couteau ou le poursuivent jusque sous les douches pour obtenir un autographe. Pourtant, son style n'est guère orthodoxe. Le revers notamment, qu'il délivre le pouce tendu sur le manche avec une curieuse position du coude, est si particulier qu'*« aucun joueur ne pu jamais l'imiter ou en tirer parti »*. En revanche, la volée est *« étincelante »*.

Duel avec un chroniqueur

Combien de clichés de Lartigue le montrent à l'horizontale, un mètre au-dessus du sol, marquant des points impossibles ? Bientôt, on ne l'appelle plus que le « Basque bondissant ». Un surnom qu'il s'efforce en tout de justifier. Sur le court, il ne joue jamais sans avoir solidement enfoncé sur son crâne un béret. Dans la vie, il ne tient pas en place, toujours entre deux rendez-vous, deux transatlantiques. Il profite ainsi de ses incessants voyages pour ramener des Etats-Unis les première pompes à essence et pour commercer avec l'Amérique latine.

Attentif à son image au point de provoquer en duel un chroniqueur dont les critiques lui déplaisent, il démentira jusqu'au dernier souffle avoir triché lors du match contre Willmer Allison, qui permet à la France de conserver la Coupe Davis pour la sixième et dernière année consécutive, en 1932. L'Amérique ne lui pardonne pas pourtant d'avoir changé d'espadrilles ce jour-là sur des points importants, comme pour casser le rythme de son rival. Et pour couronner le tout il sauve une balle de match sur une deuxième balle de service litigieuse. *« Il est le plus grand showman et charlatan de l'histoire du tennis »*, en conclut Bill Tilden, qui le déteste cordialement.

Le showman gagne la sympathie du roi Gustave V de Suède, qui lui sauvera la vie. Le monarque, avec lequel il jouait fréquemment en double, intervient auprès des Allemands – qui l'ont arrêté alors qu'il tente de passer en Espagne après avoir démissionné en 1942 du gouvernement de Vichy, dans lequel il occupait le poste de commissaire aux sports – pour empêcher qu'il soit fusillé. Le charlatan sera encore sélectionné dans le double de l'équipe de Coupe Davis jusqu'en 1947. Il a alors quarante-neuf ans. Trente ans plus tard, pratiquant toujours des mouvements de gymnastique quotidiens, il reste un adversaire redoutable sur un demi-court, ce qu'il appelle joliment le *« simple-double »*.

La statue réalisée par le sculpteur italien Vito Tongiani l'immortalise tel qu'il est entré vivant dans la légende sportive, le « Basque bondissant », suspendu dans les airs, béret vissé sur la tête, espadrilles aux pieds, bronze érigé au côté des trois autres mousquetaires « Toto » Brugnon, René Lacoste et Henri Cochet, dans le stade Roland-Garros qui fut construit en 1928 pour être le théâtre de leurs exploits.

ALAIN GIRAUDO

(1) Confidence à Denis Lalanne dans *l'Équipe* en 1981

[Né le 13 août 1898 à Arbonne (Pyrénées-Atlantiques), Jean Borotra est le petit-fils d'un Basque qui a fait fortune en Amérique du Sud. Engagé volontaire avant la fin de guerre de 14-18, il a le grade de lieutenant dans l'armée du Rhin quand il est libéré en 1920. Il entre alors à l'Ecole polytechniques et poursuit des études de droit. Parallèlement, sous l'impulsion de Suzanne Lenglen, il entame une carrière de joueur de tennis et deviendra un des joueurs français les plus titrés : en simple, il gagne les Internationaux de France (1924, 1931), de Wimbledon (1924, 1926) et d'Australie (1928), et, en double, il s'impose à Paris (cinq fois), à Wimbledon (trois fois) et à Melbourne (une fois). Sur court couvert, il est champion de France douze fois, de Grande-Bretagne onze fois, des Etats-Unis quatre fois. Son plus grand titre de gloire reste néanmoins sa participation à l'équipe de France de Coupe Davis, qui remporte six fois consécutivement la victoire de 1927 à 1932. Des talents physiques exceptionnels lui permettent de prolonger sa carrière en Coupe Davis jusqu'en 1947. Sa carrière politique est moins heureuse au sein du gouvernement de Vichy, dont il démissionne en 1942 après avoir créé les directions départementales des sports et les centres régionaux d'éducation physique et sportive, qui formeront les professeurs d'éducation physique. Arrêté par la Gestapo et déporté (1942-1945), il n'en reste pas moins fidèle à la mémoire du maréchal Pétain : il préside, de 1976 à 1980, l'Association pour défendre la mémoire du maréchal Pétain (ADMP). Député gaulliste de 1968 à 1976, il milite avec une rare obstination en faveur des concours de pronostics sur les bancs de l'Assemblée nationale, concours finalement institués par un gouvernement de gauche après 1981. Homme d'affaires globe-trotter, il introduit en France les pompes à essence. Jean Borotra est l'oncle de Franck Borotra, député RPR et président du conseil général des Yvelines, et de Didier Borotra, sénateur des Pyrénées-Atlantiques et maire CDS de Biarritz.]

Quarts de finale de la Coupe Davis

Leçons suédoises

Les demi-finales de la Coupe Davis, qui auront lieu du 23 au 25 septembre, opposeront les Etats-Unis vainqueurs (3-2) des Pays-Bas à la Suède, qui a battu (3-2) la France, dimanche 17 juillet, à Cannes. Stefan Edberg a apporté le point de la victoire à son équipe en dominant Cédric Pioline (6-4, 6-3, 6-1). Samedi, le double français, composé de Jean-Philippe Fleurian et Olivier Delaitre, s'était incliné face à Jonas Bjorkman et Jan Apell (6-1, 6-4, 6-4). Olivier Delaitre a réduit ce score en battant Henrik Holm (6-4, 6-3). Dans l'autre demi-finale, l'Allemagne, qui a dominé l'Espagne (3-2), rencontrera la Russie, vainqueur (3-2) de la République tchèque.

CANNES

de notre envoyée spéciale

Qu'est-ce qu'un Suédois dans une Coupe Davis ? Un phénomène en voie de disparition dans un milieu où l'individualisme et les dollars font rage, juste un co-équipier exemplaire à l'image de Stefan Edberg. L'ancien numéro un mondial, chef de file de l'équipe, a surclassé Arnaud Boetsch et Cédric Pioline sans forfanterie. Il était simplement heureux d'avoir servi de si belles leçons de tennis à ses adversaires.

Pour Stefan Edberg comme pour Henrik Holm, Jan Apell et Jonas Bjorkman, la victoire n'a rien d'égoïste. C'est une forme de communion nationale : *« Dans notre pays, une victoire en Coupe Davis est plus importante qu'une victoire d'Edberg à Wimbledon »*, explique Jon-Anders Sjögren, capitaine de l'équipe suédoise, ancien entraîneur de Mats Wilander. La première victoire nationale, en 1975, fut parachevée par Bjorn Borg. Puis l'insolente domination des joueurs suédois se traduira par sept finales entre 1983 et 1989, dont trois victoires (1984, 1985 et 1987), orchestrées par Mats Wilander et Stefan Edberg. Depuis cinq ans, toutefois, cette hégémonie a été remise en cause.

Un sentiment joyeux et rare

« Il y a encore six ans, nous pouvions compter sur six joueurs, estime Jon-Anders Sjögren. *Aujourd'hui, le réservoir est moins important. Heureusement, nous gardons un leader incontestable, Stefan Edberg. »* En regard de l'équipe de France, qui réunissait ses meilleurs pions, l'autorité oscillant tantôt entre Cédric Pioline et Arnaud Boetsch, l'affirmation est indécente. La Suède a gagné sans Magnus Gustafsson, douzième joueur mondial, ni Magnus Larsson, vingt-septième, tous deux blessés. Le secret de l'équipe réside dans son sens de la camaraderie, cette propension au fusionnel qui peut agacer mais qui est indispensable en Coupe Davis.

« Les bonnes équipes sont celles qui savent vivre ensemble au quotidien de la compétition ; pas seulement rassemblées autour de leur drapeau quelques week-ends par an, note Jon-Anders Sjögren. *Il faut accepter la différence de chaque joueur. Et pour cela, il faut vraiment les connaître. Il faut savoir mélanger les anciens de la Coupe avec les jeunes. Je connais les garçons de la formations depuis quinze ans. Je les ai vus grandir et s'épanouir. Avec eux, je sais où je vais. Et nous pensons chaque année que nous pouvons remporter la Coupe Davis. »* Entre deux leçons de tennis de Stefan Edberg, les Français, déchirés par mille petites querelles (*le Monde* daté 17-18 juillet) n'auront pu ignorer cette évidence qui a bâti la victoire des Suédois. Une évidence à méditer, ce sentiment joyeux et rare d'aimer gagner pour les autres.

BÉNÉDICTE MATHIEU

VOILE : échec de Loïck Peyron dans le record de l'Atlantique. – Le navigateur Loïck Peyron se trouvait à 480 milles du cap Lizard, samedi 16 juillet peu avant 11 heures (heure française), quand il a abandonné sa tentative contre le record de la traversée de l'Atlantique à la voile en solitaire détenu, depuis le 5 juillet, par le Franco-Suisse Laurent Bourgnon en 7 jours 2 h 34 min. Pour s'approprier le record, le trimaran *Fujicolor-II* de Peyron aurait dû passer le cap Lizard avant dimanche 17 juillet à 1 h 51, heure française, ce qui était devenu impossible en raison de la faiblesse des vents.

CYCLISME

Les 14e et 15e étapes du 81e Tour de France

Epidémie d'abandons

Décimé par les abandons, le peloton du Tour de France a affronté la canicule, dimanche 17 juillet, sur la route de Montpellier, où Rolf Sorensen a donné un deuxième succès au Danemark, vingt-quatre heures après Bjarne Riis. Miguel Indurain a conservé le maillot jaune.

MONTPELLIER

de notre envoyé spécial

« C'est tout simple : je suis nase, complètement nase ! » : Ronan Pensec a toujours eu le mérite de la franchise. A l'arrivée à Montpellier, celui que ses camarades surnomment le « punk » du peloton, du fait de son anneau à l'oreille et de sa dégaine de loubard, exprimait, avec ces simples mots, ce que l'ensemble des coureurs ressentaient : une immense fatigue. Alors, à les voir tous après la ligne d'arrivée, le visage brûlé par le soleil et couvert d'un mélange noirâtre de sueur et de poussière, les muscles durcis par l'effort, réclamant encore et encore à boire, on se demande tout simplement pourquoi ils ne sont pas plus nombreux à mettre pied à terre en cours d'étape et à chercher une occupation plus humaine.

Abandon : mot peut-être aussi magique dans la saga du Tour de France que celui de maillot jaune ou d'échappée. Car on abandonne comme on court. Avec panache ou avec discrétion, avec mauvaise foi ou avec lucidité, avec hargne ou avec tristesse. Sur les lieux de ses exploits passés, comme tant de vainqueurs, ou en rase campagne, comme tant d'anonymes. Samedi 16 juillet, avant l'arrivée d'Albi, c'est le Suisse Tony Rominger, un des principaux favoris de l'épreuve, qui a ainsi décidé de mettre pied à terre. Dix fois il a été décroché, dix fois ses équipiers l'ont ramené sur le peloton. *« Jamais je n'ai autant souffert »*, confiait, le soir, le vainqueur du Tour d'Espagne. Souffrant d'une gastro-entérite, Rominger avait déjà eu beaucoup de mal, lors des étapes précédentes, à limiter la casse.

Il s'y était pourtant préparé, à cette épreuve ! De l'entraînement dans le Colorado au suivi systématique et pointilleux de toutes ses performances sur son ordinateur personnel. Las, le Tour de France ignore l'informatique. Dans les cinq langues qu'il pratique – espagnol, italien français, allemand et anglais, – Rominger n'a pu que répéter, comme un psaume d'adieu, qu'il lui était impossible de continuer. Un abandon par lucidité, *« cette blessure la plus rapprochée des étoiles »*.

« Il Diablo » en enfer

Claudio Chiappucci est d'un autre tempérament. *« J'ai pleuré »*, disait-il après avoir décidé de ne pas prendre le départ à Lourdes. Avec lui, c'est un des coureurs les plus populaires du peloton qui s'en va. Après sa montée aux enfers, mercredi, dans l'ascension de Lourdes-Hautacam, où, totalement à la dérive, il termina à près de vingt minutes de Miguel Indurain. *Il Diablo*, comme l'avaient surnommé les Colombiens, avait bien essayé, vendredi au petit matin, de rouler durant quelques kilomètres dans les faubourgs de Lourdes. En vain. Et pour la première fois en dix ans de carrière il décida d'abandonner dans une course à étapes.

A force de trop tirer sur la corde, de ne jamais calculer ses efforts, d'en faire toujours un peu trop, Chiappucci a sombré sur les pentes d'Hautacam, victime, lui aussi, de troubles digestifs. Sa silhouette de gamin frondeur et bagarreur, son tempérament de « dynamiteur », son sens du spectacle, faisaient la joie du public et le malheur de ses concurrents. En entendant, vendredi, un des équipiers de Richard Virenque déclarer que ce dernier avait gagné *« à la Chiappucci »*, celui-ci ne recevait-il pas son plus bel hommage ? Un abandon d'artiste, qui avait trop besoin de la scène et de ses mirages.

« Je n'ai plus rien à faire dans ce Tour » : Gianni Bugno, lui, se contente de l'évidence. Dimanche matin, il est parti sur la pointe des pieds, un peu comme un voleur. En délicatesse avec son équipe, de moins en moins motivé, l'ancien champion du monde était fatigué de faire de la figuration dans une épreuve qu'il avait pourtant marquée, lui aussi, de son sceau. Un abandon sans gloire. Ce qui n'est pas du goût de Bernard Hinault. Le Breton, aussi intraitable avec les autres qu'il l'était avec lui-même, ne semble pas comprendre ces départs en cascade, ces coureurs qui ne vont pas au bout d'eux-mêmes.

JOSÉ-ALAIN FRALON

13e étape, Bagnères-Albi (223 km)

1. B. Riis (Dan.), en 5 h 14 min 48 s ; 2. J. Svorada (Slo.), à 9 sec ; 3. D. Abdoujaparov (Ouz.) ; 4. S. Martinello (Ita.) ; 5. C. Capelle (Fra.) ; 6. J.-P. Van Poppel (P-B) ; 7. A. Tchmil (Mol.) ; 8. E. Magnien (Fra.) ; 9. F. Simon (Fra.) ; 10. M. Sergeant (Bel.), dans le même temps ; etc.

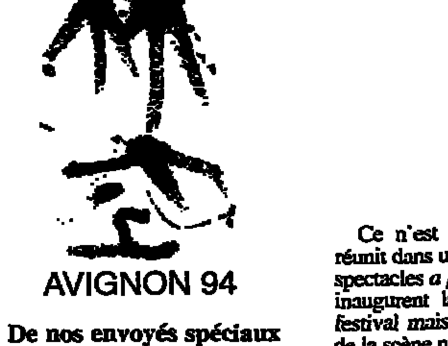
14e étape, Castres-Montpellier (202 km)

1. R. Sorensen (Dan.), en 5 h 11 min 04 s (moyenne : 38,9 km/h) ; 2. N. Stephens (Aus.), dans le même temps ; 3. R. Jaermann (Sui.) ; 4. M. Ghirotto (Ita.), tous les deux à 1 min 13 s ; 5. P. Hervé (Fra.), à 1 min 15 s ; 6. D. Abdoujaparov (Ouz.) ; 7. J. Svorada (Slo.) ; 8. Silvio Martinello (Ita.) ; 9. M. Sergeant (Bel.) ; 10. Emmanuel Magnien (Fra.), tous à 5 min 56 s ; etc.

Classement général

1. M. Indurain (Esp.), en 68 h 35 min 36 s ; 2. R. Virenque (Fra.) à 7 min 56 s ; 3. A. De Las Cuevas (Fra.), à 8 min 2 s, L. Leblanc (Fra.), à 8 min 35 s ; 5. V. Poulnikov (Rus.), à 11 min 30 s ; 6. M. Pantani (Ita.), à 11 min 55 s ; 7. B. Riis (Dan.), à 11 min 55 s ; 8. T. Davy (Fra.), à 12 min 26 s ; 9. P. Ougroumov (Rus.), à 13 min 37 s ; 10. A. Olano (Esp.), à 14 min 5 s ; etc.

GOLF : Open de Grande-Bretagne. – Sur le parcours écossais de Turnberry, le Zimbabwéen Nick Price, l'un des meilleurs joueurs du monde depuis plusieurs années, a remporté dimanche le 123e Open de Grande-Bretagne de golf avec une carte de 268 coups (12 sous le par) en devançant d'un coup le Suédois Jesper Parvenik et de trois coups l'Américain Fuzzy Zoeller.



AVIGNON 94

De nos envoyés spéciaux

Les festivaliers attendaient beaucoup des retrouvailles avec la Carrière de Boulbon, qui reçoit cette année un spectacle ambivalent de théâtre nô contemporain et de nô classique. Ils auront plus de motifs de satisfaction que de récrimination tant la qualité des interprètes réunis dans cette aventure ambitieuse transcende les reproches qu'elle suscite. Loin de ces feux du bout du monde, dans un lieu plus modeste, France-Culture continue son patient et indispensable travail d'éclaireur et nous aide à aimer mieux l'écriture scénique. Comme celle de Raymond Roussel portée à l'incandescence par Marcel Bozonnet.

HAYACHINE KAGURA, au Cloître de la Collégiale et **SUSANÔ**, à la Carrière de Boulbon

Aux plaisirs des dieux

Ce n'est pas la commodité qui réunit dans un même article les deux spectacles *a priori* très différents qui inaugurent la section japonaise du festival mais bien l'histoire des arts de la scène nippone : le kagura est la forme matricielle et intacte du théâtre chanté et dansé tel qu'il a évolué depuis plus de mille ans dans l'archipel. Celui que nous propose Avignon, dans le splendide écrin du Cloître de la Collégiale de Villeneuve, est considéré par les spécialistes exigeants comme l'un des plus authentiques du pays.

Il nous est restitué tel qu'il a surgi, à la fin du premier millénaire, importé de Chine où il a disparu, vivifié pour le culte et le plaisir des dieux et des empereurs japonais. Exercé jadis par des moines et aujourd'hui surtout par des amateurs villageois – à Avignon, le groupe Take réunit, entre autres interprètes, un maçon et un cultivateur –, le kagura est l'ancêtre du nô.

Il se donne là-bas comme ici dans un espace restreint, un carré dont les angles sont marqués par un bambou, une cordelette les reliant sur laquelle sont accrochées des petites bandes de papier découpé indiquant le caractère sacré de cet espace. Danseurs et musiciens surgissent de derrière un rideau qui sépare le paradis, à l'arrière, de la terre, la scène. Derrière le rideau, un flûtiste et les chœurs. Sur la scène, un joueur de tambour (le taiko), frappé avec deux baguettes de bambou, et deux joueurs de cymbales (les chappa) rythment la représentation. Les danseurs évoluent en solo, en duo ou en quartet.

Ceux du groupe Take sont les spécialistes du kagura d'Hayachine, du nom d'une montagne sacrée du nord-est du Japon. Comme beaucoup de groupes de kagura, leurs costumes, d'une certaine rusticité, et leurs accessoires (éventails, goupillons, arcs, sabres) disent leur appartenance sociale, divine, terrestre ou intermédiaire pour ces messagers et autres incarnations de divinités. Ils ont en plus une originalité, le « torikabuto », une coiffe de papier laqué, surmontée d'un coq ou d'une poule (figuration naïve du permier dieu et de la première déesse), dont les rabats sont des sortes d'ailes utilisées drôlement dans les chorégraphies.

Celles-ci mêlent jeu comique et dramatique, hommes et animaux, gestes de la vie quotidienne et religieuse. Elles nous transportent dans des mondes de lumière ou de ténèbres, des univers agrestes ou célestes, en une quête purificatrice et transcendantale. Les rythmes sont aussi sophistiqués que les pas sont simples.

On s'en rend bien compte en reprenant, après quelques années de vache maigre, le chemin de la Carrière de Boulbon, passée des mains des mécènes Callet à celles de l'entreprise Redland. Il faut longer le Rhône pendant une quinzaine de kilomètres pour emprunter le chemin de poussière qui mène à l'un des lieux saints du culte théâtral, là où fut créée, dans la mise en scène fulgurante de Peter Brook, la légende indienne du *Mahabharata*.

Un chemin de bambou

Autant dire qu'Hirsohi Teshigahara avait décidé de s'inscire dans une « tradition » parmi les plus riches du spectacle vivant. Il a pris pour cela à la fois tous les risques et les meilleures assurances. Celle de son talent, d'abord, qui a conduit ce sexagénaire des sommets du cinéma – l'un de ses films, *la Femme des sables*, a marqué la cinématographie mondiale et obtenu le prix spécial du jury au Festival de Cannes en 1964,– à ceux de l'*ikebana*, art floral où son père excellait, que Teshigahara enseigne à ses compatriotes comme à de nombreux élèves étrangers autour du monde. Il a même inventé un art sans devancier ni pour l'instant d'imitateur, celui d'agencer les bambous en sculptures et installations qui sont autant d'architectures fantasques, de refuges sophistiqués où l'on se plaît à songer à soi, et aux autres.

Les spectateurs qui se rendent à Boulbon sont conquis par le chemin de bambou que Teshigahara a tracé pour les conduire jusqu'au lieu de la représentation. Doux, enveloppant, finement éclairé par des lumières blanches, ce chemin est comme un sas ; il transforme vraiment celui qui l'emprunte, entre ce que l'on connaît et ce que l'on ne connaît pas. Installée sur un vaste gradin, une petite foule s'apprête à découvrir un genre inusité, le « nô contemporain » qui veut s'inscrire dans une tradition japonaise subtile, surgie au XIVe siècle et aujourd'hui menacée par le peu d'intérêt que lui porte un monde moderniste.

Théâtre mimé, chanté et dansé, le nô a ses règles, strictes, immuables, expression artistique extrêmement stylisée donnée dans un espace invariable (*le Monde* du 7 juillet). En une forme nouvelle, Teshigahara a suscité dans son pays les réactions hostiles de dépositaires prétendus du genre. C'était faire peu de cas des artistes qu'il avait décidé de s'adjoindre pour créer *Susanô*, en l'occurrence trois des meilleurs interprètes que sont le maître Hideo Kanze, héritier des secrets de cet art exigeant, Masakuni Asami, considéré comme le spécialiste des rôles féminins, et Mansai Nomura, jeune interprète déjà célébré des intermèdes comiques du nô, le kyogen.

Enveloppés dans de très beaux costumes réalisés par Tomio Mohri, élève d'Issey Miyake, somptueuses et lourdes parures de laines et de fils tressés, portés par la partition originale de Maki Ishii ils sont les servants d'un cérémonial qui, lorsqu'il paie son tribu au nô, tient toutes ses promesses.

On reste dubitatif, en revanche, voire franchement amusé devant les maladresses incroyables d'une troupe de jeunes danseuses du Vaucluse figurant « les jeunes filles d'Avignon ». Teshigahara voulait par elles nous rapprocher de lui et d'une légende japonaise dont il redoutait qu'elles nous échappent. Raté. L'apparition, quasi défiante de la très belle Anna Galiena en Femme d'Avignon et récitante, n'y peut rien. Cet effort de traduction casse la magie d'une belle histoire qui met aux prises un fils de dieux, Susanô, inconsolable de la disparition de sa mère, exilé, sauvé par la compréhension d'un vieux dieu un peu las.

Dans les lumières polychromes de Jean Kalman qui viennent caresser doucement un décor de bambous découpés, restent, au centre du dispositif – une aire carrée complètement dégagée – quelques mouvements virtuoses d'artistes plus libres ici que dans l'expression habituelle de leur art. On s'en rend d'autant mieux compte que *Susanô* est suivi d'une représentation de nô traditionnel. Dans le même décor, ce qui est une dérogation très acceptable (et vite indifférente) aux tables de la loi, on retrouve Kanze, Asami et Nomura en compagnie de Kenkichi Tonoda. Ils jouent en alternance deux pièces du répertoire parmi les plus connues, *la Lande d'Adachi* et *Kanemaki*. La perfection du jeu, l'élégance du style, la subtilité des voix, qui sont les ingrédients du nô, sont ici réunis. Dans l'espace immense de la carrière, le nô respire d'un souffle qu'on ne lui connaît que rarement dans les théâtres construits pour lui. Il prend alors une dimension stellaire émouvante, un coup de magie qui ne nuit en rien, au contraire, à ses règles. Elles n'ont finalement d'autres buts que de transporter celui qui le regarde dans un monde sans âge où l'on dit l'homme et ses démons, ses lâchetés, ses courages, son espoir fou d'une vie plus belle.

Peut-être aurait-on dû commencer le voyage à Boulbon par ces nôs traditionnels. Cet ordre des facteurs auraient permis de mieux mesurer le chemin parcouru d'une tradition unique jusqu'à sa libre interprétation. Les spectateurs, qui accueillent poliment *Susanô* etfont justement la fête au pièces traditionnelles, auraient été mieux armés s'ils étaient d'abord en possession du thème plutôt que de ses variations.

OLIVIER SCHMITT

▶ Hayachine Takekagura, jusqu'au 20 juillet à 22 heures, trois programmes en alternance ; Susanô, jusqu'au 27 juillet à 22 heures.



BRIGITTE ENGUERAND

ONDES **Depuis le 15 juillet, la nuit venue, quelques festivaliers s'installent sur le pont Saint-Bénézet, construit par les papes d'Avignon et chanté par les enfants du monde entier, se munissent d'un casque, s'asseyent dans un fauteuil. A la fraîche, aux alentours de 22 heures, le regard perdu dans les étoiles ou posé sur le fleuve qui s'endort à ses pieds, l'auditeur est convié à une « nuit des ondes » que France-Culture a concoctée pour lui. Pendant quelques heures, il aura entendu cette année l'histoire de Jean Vilar et d'Avignon, la voix d'Antoine Vitez, les rires suscités par les bévues des ingénieurs du son, des producteurs, des journalistes ou par les invités de la station... Il aura pu fêter aussi les vingt-cinq ans de l'Atelier de création radiophonique où s'élaborent d'indispensables parcours sonores dans la culture d'aujourd'hui, la nôtre.**

LA SEINE, de Raymond Roussel, à la Chapelle Sainte-Claire

Le disparu de Palerme

Une rue calme, qui tourne presque à angle droit. Grand orchestre de cigales, et le bourdonnement d'un escadron d'abeilles dans un massif odorant blanc et vert qui dépasse le mur d'un jardin. Un porche de pierres sculptées. Un appel d'air frais, vous entrez.

C'est devant vous une perspective, un horizon presque, de très hauts arbres, pas les mêmes : évidemment des platanes avec leur gros tronc d'éléphants, mais aussi des pins du bord de la mer et des branches fines aux feuilles claires. Odeurs de tilleul, de verveine. Les très belles traces d'une abbaye, parois de pierres blondes, verrières de profil cistercien, et l'appareil entier d'un chœur -, ou est-ce une abside ? Les bancs et les tables d'une halte de campagne : eaux minérales, il fait chaud, grenadine. L'ascendant de ce paysage est qu'il n'est pas défini, qu'il n'est ni parc ni couvent. Ses clôtures ne se voient pas. C'est pourtant un théâtre, appelé la Chapelle Sainte-Claire.

Plusieurs théâtres en un, même. Des rangées de chaises, dans l'abside : c'est un théâtre. Une sorte de vaste caverne, où l'on peut faire sourdre un lac souterrain, c'est un autre théâtre. Plus loin, vingt degrés de bancs devant une petite clairière, et c'est un théâtre encore – celui-ci rappelle celui de Nina, au premier acte de *la Mouette*. Mais les rappels se suivent de près, dans ce « jardin extraordinaire » : au moment où l'acteur s'approche, pour la première réplique, un écureuil traverse la scène, comme une flèche, poursuivi par un chien au museau très pointu. L'écureuil escalade un tronc, pas trop, juste de quoi narguer le chien, qui jappe en bas : ils se trouvent l'un au-dessus de l'autre, exactement dans la position du corbeau et du renard dans toutes les illustrations de la fable.

L'acteur est aujourd'hui Marcel Bozonnet. Il va dire, plutôt il va jouer, de tous les signes de sa personne, l'acte II de la pièce inédite de Raymond Roussel, *la Seine*. Patrick Besnier a raconté (*le Monde* du 15 juillet 1994) que les employés d'un grand garde-meuble de Paris, nettoyant à fond les hangars en 1989, découvrirent une grande caisse, oubliée dans un recoin depuis soixante et un ans. Elle contenait un trésor de manuscrits de Raymond Roussel, l'auteur demandant que tout cela soit remis à la Bibliothèque nationale, ce qui fut aussitôt fait. L'un des grands connaisseurs de Raymond Roussel, comme d'ailleurs de toute notre poésie, Alain Trutat, qui est l'une des grosses consciences de France-Culture, voyant que cette caisse contenait, entre autres choses, des pièces inconnues, pensa que l'une d'elles pourrait figurer au programme du Festival d'Avignon.

C'est ici qu'il faut rappeler – une fois n'est pas coutume – que l'existence du Festival d'Avignon n'est pas dissociable de celle de cet avant-coureur de la radiodiffusion française qu'est France-Culture. Jean Vilar, créant Avignon, n'avait pas deviné qu'il créait le bain d'eau de jouvence du théâtre français, sa recharge d'accus annuelle, son coup de *schproum*, sa reprise d'espoir, de confiance. Cette retrouvaille, cette confrontation de centaines de milliers d'acteurs et de spectateurs à Avignon chaque juillet, c'est l'une des choses qui « fait tenir » la création théâtrale.

Irréel absolu et vérité pathétique

Or il est clair que tous les auteurs vivants ou presque, toutes les pièces nouvelles ou presque, dès avant que Vilar crée Avignon, et jusqu'à ce jour, ont chaque fois trouvé un seul premier lieu d'accueil, de financement, de réalisation : France-Culture. C'est par l'écoute de France-Culture que les publics ont pu suivre, depuis un demi-siècle, l'existence du théâtre français, et de théâtres d'autres pays dès qu'ils étaient traduits chez nous. C'est ainsi que toutes les œuvres nouvelles qui auront été l'un des atouts premiers d'Avignon, toutes ou presque, n'ont pu atteindre Avignon que parce que, dans un premier temps, France-Culture avait donné à leurs auteurs leur première chance.

Il faut souligner ensuite que la présence directe de France-Culture dans le corps même du Festival en a été et en est une valeur essentielle. Combien de fois, dans les années 1960-1970, des pièces présentées par le Théâtre-Ouvert de Lucien Attoun, en liaison avec France-Culture, à *la chapelle des Pénitents-Blancs*, n'ont-elles pas été les meilleurs soirs que proposait Avignon grâce à ce Théâtre-Ouvert ? Il en va de même des pièces et des lectures qu'anime à présent, à la Chapelle Sainte-Claire, la station de radio, sous la conduite d'Alain Trutat.

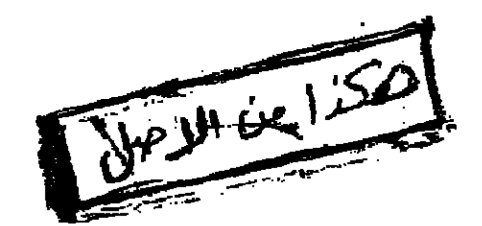
C'est ainsi que sera jouée dans les conditions d'un vrai spectacle, du 25 au 29 juillet, une pièce remarquable d'un nouvel auteur, *Un paysage sur la tombe*, de Fanny Mentré (*le Monde* en rendra compte). Et c'est ainsi qu'Alain Trutat a pu réserver à Avignon les premières présentations publiques de la pièce inédite *la Seine*, de l'un des plus grands poètes français, Raymond Roussel. L'événement a eu lieu en trois soirs, car la pièce compte sept millevers. Marcel Bozonnet a donné, seul, l'acte II, situé dans un music-hall qui ressemble aussi à un cirque. Et sept acteurs Françoise Degeorge, Pierre Forest, Marie-France Gantzeer, Claire Mirande, Cyril Montana, Jean-Paul Tribout, Michel Valmer –, se sont partagé les 417 rôles des premier et troisième actes, qui ont lieu dans des chambres, puis dans une allée du bois de Boulogne.

Le scénario de *la Seine* n'est pas racontable. L'une des propriétés constantes de Raymond Roussel, né en 1877 à Paris, mort en 1933 dans des circonstances mystérieuses à Palerme, était de bifurquer sans cesse d'une page à l'autre.

Il est l'écrivain français qui s'est aventuré le plus loin dans une fusion inextricable d'irréel absolu et de vérité pathétique, il est aussi le poète qui a aligné, comme en s'en fichant, et par dizaines de milliers, les vers les plus ahurissants de notre langue par leur musique, leur déconstruction d'une science inouïe, leurs changements de vitesse, leur incroyable rire à froid. *La Doublure*, *la Vue*, *Impressions d'Afrique*, *Locus Solus*, *l'Etoile au front*, *la Poussière des soleils*, *Nouvelles Impressions d'Afrique*, de Raymond Roussel, forment ainsi une constellation de chefs-d'œuvre tout à fait hors normes, que les fanatiques placent au-dessus de tout, mais qui n'ont atteint jusqu'ici qu'assez peu de lecteurs. Sans doute, la diffusion, juste après Avignon, de *la Seine*, sur les ondes de France-Culture, le lundi 5 septembre à 21 h 30 et le jeudi 8 septembre à 20 h 30, apportera-t-elle de nouveaux lecteurs passionnés à Raymond Roussel. L'éditeur Jean-Jacques Pauvert publiera *la Seine* en octobre prochain.

MICHEL COURNOT

THÉATRE DE RUE : le Royal de Luxe interdit de Paris Quartier d'été. – Après de longues négociations avec les organisateurs du festival Paris Quartier d'été, la préfecture de police de Paris a finalement décidé de ne pas accorder son autorisation au spectacle de rue *le Géant tombé du ciel* que devait présenter la troupe Royal de Luxe. La préfecture a invoqué l'insuffisance d'effectifs policiers aux dates prévues (initialement programmé les 29, 30 et 31 juillet, le spectacle avait été reporté aux 5, 6 et 7 août). *Le Géant tombé du ciel* a déjà été présenté au Havre, à Calais (à l'occasion de l'ouverture du tunnel sous la Manche) et à Nîmes.



CULTURE

DANSE

POINTÉ de Marceline Lartigue

Quatuor dans un jeu de boules

AIX-EN-PROVENCE

de notre envoyée spéciale

Une gitane, perdue dans ses rêves, allongée à côté de son enfant, joue de l'accordéon, indifférente à la foule, à la chaleur. Des couples élégants attendent la navette qui les conduira pour écouter *la Flûte enchantée* à l'Archevêché. Sur le cours Mirabeau, les terrasses débordent d'estivants dénudés. Dans le parc Jourdan, la chorégraphe Marceline Lartigue et ses danseurs s'apprêtent à donner le coup d'envoi de *Pointé*, avec pour partenaires quatre membres du club La Boule de la petite vitesse d'Aix-en-Provence. La tortue est l'emblème de ce club. C'est une tradition du Festival de danse à Aix de commencer par un spectacle de rue, mêlant ainsi la danse à la vie des quartiers, des Aixois, des badauds.

La chorégraphe apprécie « *l'atmosphère recueillie et pleine de jubilation* » des boulodromes. Son rêve pour Aix : unir les règles de sa danse à celles de la pétanque, jeu inventé, il y a près d'un siècle, par un handicapé. Pétanque vient de l'occitan « pieds tanqués », pieds enfermés dans le cercle de lancement et qui n'en bougent pas. Pas comme « à la longue », où le cochonnet doit être envoyé à douze mètres minimum, ce qui autorise le joueur à prendre un élan de trois pas, dont le troisième est glissé sur le côté. Du plus bel effet.

Les boulistes ont longtemps hésité avant de consentir à réaliser le vœu de Marceline Lartigue. Trois hommes et une femme, grande gagneuse de championnats, attaquent leur partie du soir. Julie Dassin, accordéoniste, annonce les danseurs. Ils seront à la fois spectateurs et participants. En mouvement, à l'arrêt. Les boulistes assurant la continuité de l'action. Leur centre est le cochonnet. Celui des danseurs, le point central du terrain, divisé en quatre aires de jeu. La danse reprend l'idée des nombreux mouvements réels, mais aussi imaginaires, d'une boule lancée à l'assaut du cochonnet. Parfois les gestes éclatent, explosent. Parfois, ils sont retenus, plombés.

Soudain, une créature avance à pas menus, les bras en avant. Elle tâte le terrain. Elle se hisse sur les pointes de ses baskets roses, aérienne. Belle image de Marjolaine Zurfluh, totalement incongrue, tandis qu'on entend le fracas mat d'une boule qui vient d'être tirée. Le pari de *Pointé* est de se mêler au plus près des boulistes sans que jamais pourtant la danse n'interfère dans leurs trajectoires. On aurait pensé Marceline Lartigue plus décidée à venir troubler l'ordre du monde, c'est-à-dire celui d'un jeu d'hommes, où les femmes sont tolérées. Avec respect, trop, elle trace autour des joueurs un filet chorégraphique, crocheté de courses, d'élans brisés, de silences.

La chorégraphie, très écrite, souffre de la platitude du terrain. Il aurait fallu davantage se servir du lieu et de ses menus accidents géographiques. Des joueurs aussi. Laisser les spectateurs libres de tourner autour des aires de jeu afin de suivre la danse plus à leur aise, et de plus près. « *Nous faisons de la figuration*, dit le président du club. *Le plus important pour nous est ce que vous ressentez en nous voyant* ».

DOMINIQUE FRÉTARD

▶ Renseignements : prochains spectacles le 19, Dance Theater Frankfurt de Rui Horta, Val de l'Arc, 22 heures. Le 20, compagnie Paco Decina, Ecole normale, 22 heures. Tél. : (16) 42-63-06-75.

MUSIQUES

LES FRANCOFOLIES de La Rochelle

Dixième et dernière ?

Malgré un succès public – 65 000 spectateurs –, l'édition 94, la dixième, des Francofolies de La Rochelle accuse un déficit de 2 millions de francs. Jean-Louis Foulquier, animateur de radio et fondateur du festival, met en cause le désengagement des pouvoirs publics et menace de mettre la clé sous la porte.

LA ROCHELLE

de notre envoyé spécial

La semaine touche à sa fin : cent concerts en six jours de festival ont creusé les traits de Jean-Louis Foulquier. Mais à l'heure des bilans de la dixième édition des Francofolies de La Rochelle, qui ont eu lieu du 12 au 17 juillet, la voix d'habitude si chaudement radiophonique de l'organisateur se teinte d'un soupçon de rancœur. Après le brillant succès de l'été dernier, les Francofolies 94 seront déficitaires.

La situation est moins due à la légère baisse de la fréquentation des spectacles (65 000 entrées contre 70 000 l'an passé, Coupe du monde de football oblige) qu'à un désengagement inattendu des partenaires institutionnels. « *On nous avait promis de nous aider particulièrement à l'occasion de ce dixième anniversaire. Nous avions défini un budget réparti en trois tiers. Si la billetterie et les sponsors privés représentent bien chacun 33 % de notre financement, les subventions n'auront atteint en fait que 23 %.* » Soit, sur un budget de 19,8 millions de francs, une perte de près de 2 millions. « *La ville a tenu ses engagements, mais d'autres, comme le ministère de la culture ont fait stagner ou régresser leur participation. Dans les mois à venir, il faudra que des décisions soient prises du côté de l'Etat et des collectivités. Je ne continuerai pas sans l'assurance d'un réel soutien.* » On imagine mal que Jean-Louis Foulquier ne soit pas entendu tant son festival est devenu une pierre angulaire du paysage musical français. C'est à La Rochelle que l'on consacre les vedettes (lors des fameuses « Fêtes à »), que les ministres de la culture annoncent leur politique en matière de chanson française, comme ce fut encore le cas de M. Toubon cette année.

L'idée des Francofolies est venue à Jean-Louis Foulquier au début des années 80 en constatant, lors de voyages au Québec, l'immense succès populaire des fêtes francophones. « *Si un pays de six millions d'habitants pouvait le faire, il n'y avait pas de raison que la France soit moins réceptive à ce concept. Au départ, pourtant, personne n'y croyait.* » C'est dans sa ville natale que ce Rochelais décida de tenter l'expérience d'une série de concerts consacrés aux artistes d'expression francophone, en comptant sur le cadre et la saison pour générer une convivialité ensoleillée.

Provoquer l'inattendu

Jean-Louis Foulquier a d'abord construit les Francofolies autour d'artistes qu'il a défendus sur France-Inter. Depuis près de trente ans, dans des émissions comme « Saltimbanques », « Y a de la chanson dans l'air », « Studio de nuit » ou « Pollen », il piste les nouveaux talents d'une chanson française de « qualité », mettant succesivement au jours les talents de Jacques Higelin, Bernard Lavilliers ou Hubert-Félix Thiéfaine, tissant avec ses protégés des liens affectifs tels qu'on parle encore volontiers de « bande à Foulquier ». Mais le clan est « ouvert ». En trois ans, autour des incontournables, on mit au point une formule qui couvre à la fois les continents de la francophonie et les genres de la chanson française, tout en essayant de présenter chaque artiste dans un cadre convenant à sa notoriété et à sa musique. Cette année, cent concerts étaient déclinés dans six salles différentes, de l'esplanade Saint-Jean d'Acre (15 000 places) accueillant les grands noms de l'affiche, à l'intimité pittoresque du Magic Mirrors (300 places).

Les Francofolies veulent aussi provoquer l'inattendu. Moment essentiel de la liturgie rochelaise la « Fête à » permet à l'artiste célébré de composer lui-même son programme. Véronique Sanson invita Alain Chamfort, les Innocents et Maxime Le Forestier ; Jean Guidoni, fidèle à son esprit de provocation, réunit sur la même scène Régine et Catherine Sauvage. Il se passe aussi aux Francofolies des rencontres inattendues entre un public et un artiste. Lokua Kanza, le chanteur d'origine zaïroise, fit la conquête des spectateurs venus entendre Alain Souchon et Laurent Voulzy. Les deux compères, après s'être succédé sur scène, se retrouvèrent pour un final qui se conclut par *J'ai dix ans* en présence de Jean-Louis Foulquier. On a du mal à imaginer qu'on ne chantera pas « *J'ai onze ans* » en 1995, à La Rochelle.

STÉPHANE DAVET

ARTS

Des objets d'art volés au Koweït par l'Irak réapparaissent à Londres

Des antiquités d'art islamique, volées au Koweït lors de l'invasion du pays par l'Irak en 1990, ont été retrouvées à Londres où elles avaient été mises en vente au marché noir. Selon le *Sunday Times* du 17 juillet, deux personnes originaires du Moyen-Orient ont été arrêtées en Grande-Bretagne et une troisième, un Jordanien, a été arrêtée en Suisse.

Scotland Yard a démantelé un réseau comprenant des antiquaires britanniques et des intermédiaires jordaniens, peut-on lire dans le journal britannique qui ajoute que la plupart des objets volés appartiennent à la famille royale koweïtienne. Parmi les objets retrouvés par la police figurent une lampe en bronze du XIIIe siècle évaluée 400 000 livres (3,3 millions de francs) et deux chandeliers d'art islamique du XIVe ou XVe siècle évalués 260 000 livres (2,1 millions de francs). La valeur des objets, qui auraient été vendus à travers ce réseau, s'élèverait à plusieurs dizaines de millions de francs.

Lors de l'invasion du Koweït, les troupes irakiennes avaient emporté vingt mille objets du musée national, qui abritait l'une des collections les plus importantes d'art islamique, et cinq cents autres de la collection personnelle d'un homme d'affaires koweïtien.

MORT du peintre toulonnais Eugène Baboulène. – Le peintre toulonnais Eugène Baboulène, maître de la lumière provençale, auteur de plusieurs centaines de toiles et de gouaches, est mort le 15 juillet à Toulon à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

VENTES : le portrait de la duchesse de Devonshire adjugé. – Chez Sotheby's à Londres, le duc de Devonshire a remporté, le 13 juillet, l'enchère sur le portrait de la duchesse de Devonshire par Thomas Gainsborough pour 265 000 livres (2 400 000 francs). Ce portrait, dont l'attribution avait été contestée (*le Monde* du 14 juillet), retournera dans la demeure familiale de Chatsworth House.

CARNET

Naissances

Sylvie KERVIEL

a la joie de faire part de la venue au monde de son enfant,

Anna,

née le 11 juillet 1994, à Châtenay-Malabry.

M. et Mme Jean-Claude KERVIEL accueillent avec bonheur leur cinquième petit-enfant.

1, rue Bagno-A.-Ripoli,
92350 Le Plessis-Robinson.

Annick LERMIER,
Yvette et Maurice PEDROS
sont heureux d'annoncer la naissance de leur petite-fille,

Joséphine,

le 14 juillet 1994, à New-York,

chez
Nadine et Thierry PEDROS.

Virginie et Serge FEDERBUSCH

ont la joie d'annoncer la naissance de

Lutèce,

à Paris, le 7 juillet 1994.

Décès

– M. François Dujarric de la Rivière
Et les membres du conseil d'administration de la Fondation de la cité d'artistes La Ruche-Seydoux,
L'ensemble des artistes résidants,
ont la grande douleur de faire part du décès, survenu le jeudi 14 juillet 1994, de

M. Bernard ANTHONIOZ,
inspecteur général honoraire
des affaires culturelles,
président de la Fondation
depuis sa création.

– M. et Mme Gilles Descombes,
Mme Christiane Zarzycka,
M. Louis Campion,
ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Yvonne BARON,
née Zarzycka.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 20 juillet 1994, à 13 h 30, en l'église Saint-Pierre de Neuilly (chapelle haute), 1, boulevard Jean-Mermoz.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Levallois, dans le caveau de famille.

13 *bis*, rue de Chartres,
92200 Neuilly-sur-Seine.

– Mme Roger Bertrand,
son épouse,
M. et Mme Didier Maus,
M. et Mme Patrick Bertrand,
ses enfants,
Véronique et Patrick Maus,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Roger BERTRAND,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
médaille de la Résistance,

survenu à Paris, le 7 juillet 1994, dans sa quatre-vingt-troisième année.

Selon ses vœux, les cendres ont été dispersées à Magnac-sur-Touvre.

– M. Pierre Brogly,
son époux,
M. et Mme François Brogly
et leurs fils,
M. Christian Brogly,
ses enfants et petits-enfants,
Mme André Gaillard,
sa mère,
Les familles Gaillard, Boisguérin, Brogly, Tissot, Briol, Guyonnet, Julien,
ont le profond chagrin de faire part du rappel à Dieu de

Mme Pierre BROGLY,
née Mariel Gaillard,

décédée le 13 juillet 1994, dans sa soixante-quatrième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 20 juillet, à 10 h 45, en l'église Saint-Nicolas-Saint-Marc, de Ville-d'Avray (Hauts-de-Seine).

Ni fleurs ni couronnes, des prières.

Le Monastère,
92410 Ville-d'Avray.

– Francis Charpentier,
Sophie Harel,
Pascale Charpentier,
Axel Charpentier,
Et leurs familles,
Les familles Charpentier et Morel,
ont la douleur de faire part du décès de

Philippe CHARPENTIER,

survenu le 14 juillet 1994, à l'âge de soixante-cinq ans.

Le service religieux sera célébré le mercredi 20 juillet, à 14 heures, en l'église Saint-Sulpice, à Paris-6e.

Famille Charpentier,
3, rue de Médicis,
75006 Paris.

– Nous avons la douleur de faire part du décès de

Brigitte CORDIER,
épouse Escofier,
professeur à l'université Rennes-II,

survenu le 15 juillet 1994, à Rennes.

Une cérémonie religieuse aura lieu aujourd'hui, lundi 18 juillet, à 14 heures, en l'église Saint-Laud d'Angers.

De la part de
Jean-Pierre Escofier,
son époux,
Nicolas et Guillaume,
ses enfants,
Mme Louis Cordier,
sa mère,
Ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs,
Et toute la famille.

Avenue Moretonhamstead,
35830 Betton.
74, avenue Pasteur
49000 Angers.

– Mme Paul Devisme,
née Geneviève Brunnarius,
sa mère,
Mme Christian Devisme,
née Claude Gibrat,
son épouse,
Mme Brigitte Soyez,
sa belle-sœur,
Samuel et Frédérique Devisme,
ses neveux,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu, de

Christian DEVISME,

le 6 juillet 1994, à l'âge de cinquante et un ans.

Un service protestant a eu lieu dans la plus stricte intimité.

Christian souhaitait que l'envoi de fleurs soit remplacé par des dons à la Fondation Claude-Pompidou, 42, rue du Louvre, Paris-1er, en spécifiant : « En souvenir de Christian Devisme ».

« *Ne crains point : crois seulement.* »
Saint Luc, VIII, 50.

– Nous apprenons le décès, survenu le jeudi 14 juillet 1994, à Paris, du

général Jacques
GREYFIÉ de BELLECOMBE,

dont les obsèques seront célébrées, le mardi 19 juillet, à 10 h 30, en l'église de Jacob-Bellecombette (Savoie), suivies de l'inhumation au cimetière.

[Né le 13 février 1931 à Saumur (Maine-et-Loire), ancien élève de Saint-Cyr, Jacques Greyfié de Bellecombe sert dans l'infanterie, notamment en Algérie, où il participe, pendant quatre ans, comme officier de renseignement, aux opérations de maintien de l'ordre. Après plusieurs postes, en particulier en Allemagne, il commande, entre 1975 et 1977, le 35e régiment d'infanterie. Promu général de brigade en 1981, il commandera les écoles de Saint-Cyr-Coëtquidan de 1983 à 1986. Avec le grade de général de division, il est adjoint au général commandant la 1re armée à Strasbourg. Elevé au rang de général de corps d'armée, il dirige, à partir de 1988, l'enseignement militaire supérieur de l'armée de terre et il commande l'Ecole supérieure de guerre. Il quitte l'armée en 1992. Commandeur de l'ordre national du Mérite et croix de la Valeur militaire, le général Greyfié de Bellecombe était commandeur de la Légion d'honneur.]

– Mme Thierri Jeanbloch,
son épouse,
Laure et Fabrice Gompel,
Noëlle et Olivier Barré,
ses enfants,
François et Paul Gompel,
ses petits-fils,
ont la tristesse de faire part de la mort, le 12 juillet 1994, de

Thierri JEANBLOCH.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

– Nous avons la douleur d'annoncer le décès subit, survenu le 12 juillet 1994, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans, de

Mme Irèna KRZYWICKA,
écrivain polonais de renom,
pionnière de l'émancipation féminine,

Fils,
Petit-fils,
Et amis.

– Nous apprenons le décès de

Bernard LAURENT,
sénateur Union centriste de l'Aube.

[Né le 19 janvier 1921 à Marigny-le-Châtel (Aube), Bernard Laurent, agriculteur, avait milité à la Jeunesse agricole catholique (JAC), dont il devient secrétaire fédéral. Arrêté par les Allemands en juin 1944, il s'évade, et participe à la Libération, avant de rejoindre le Mouvement républicain populaire (MRP), dont il devient membre de la commission exécutive, après avoir été député de l'Aube, de 1958 à 1962. En 1947, il avait été élu maire de sa commune de Marigny-le-Châtel. Conseiller général du canton de Marcilly-le-Hayer en 1959, il préside le conseil général de l'Aube de 1982 à 1990. En 1981, il succède au sénateur Pierre Labonde (Républicains et indépendants), dont il était le suppléant, lorsque ce dernier décède. Il s'inscrit alors au groupe de l'Union centriste des démocrates de progrès. En 1992, il est élu vice-président de la commission des lois.]

– Grenoble.

M. Joseph Mandolini,
Ses filles, Edith et Ariane,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Yvette MANDOLINI,

survenu le 12 juillet 1994.

– Mme M.H.V. Vulcanesco
a la tristesse de faire part du décès de sa mère

Mme Anina
RADULESCO-POGONEANU.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 19 juillet 1994, à 14 heures, en l'église orthodoxe roumaine, 9 *bis*, rue Jean-de-Beauvais, Paris-5e.

– Pierre Rousseau,
Stéphane Teichner
et ses frères,
Marco, Josette, Didier Guedj,
Et bien d'autres,
ont le regret d'annoncer le décès, après une longue maladie, de

Martine ROUSSEAU,

survenu dans la nuit du 13 juillet 1994.

« *Adieu Foune, Ta Foune, Mimine, la Marie.* »

– Chantal Roy-Camille,
Et sa fille Julie,
ont la douleur de faire part du décès du

professeur
Raymond ROY-CAMILLE,

survenu à Paris, le 14 juillet 1994.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 19 juillet, à 8 h 30, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou, 92, rue Saint-Dominique, à Paris-7e, suivie de l'inhumation au cimetière de Neung-sur-Beuvron (Loir-et-Cher), à 16 h 30.

1, rue de Buenos-Ayres,
75007 Paris.

– Mireille Sultan-Muriot,
son épouse,
Ses enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Pierre SULTAN,

survenu le 14 juillet 1994.

L'inhumation aura lieu au cimetière d'Ivry-communal-nouveau, 13, rue G.- Monmousseau, le mercredi 20 juillet, à 14 heures.

– Mme Annie Wal-Berg,
Michèle et Alain Zeitoun,
Stéphanie et Arnaud,
ont la douleur de faire part du décès de

Wladimir WAL-BERG,
compositeur et chef d'orchestre,

survenu le 12 juillet 1994.

Les obsèques ont eu lieu le 15 juillet.

Cet avis tient lieu de faire-part.

7, rue du Conseiller-Collignon,
75016 Paris.
4, rue Georges-Ville,
75116 Paris.

Anniversaires

– *Le 18 juillet 1944,*

André DUBOIS,
résistant, de Nangis,

était arrêté par la Gestapo et la milice française. Déporté à Buchenwald-Ellrich, *il n'est pas revenu.*

De la part de
Léone Delsupexhe,
Robert Dubois,
Renée Chopin,
Alice et Robert Lamouche,
Colette Dubois.

Communications diverses

– Si vous avez été hospitalisé à l'hôpital Notre-Dame-de-Bon-Secours, entre le 1er janvier 1981 et le 31 décembre 1985 et si vous désirez savoir si vous avez été transfusé lors de cette hospitalisation, vous pouvez écrire à l'adresse ci-dessous, en précisant : vos nom, nom de jeune fille, et le cas échéant le nom sous lequel vous avez été hospitalisé, prénom, date de naissance, date d'hospitalisation, service d'hospitalisation et adresse exacte :

**Hôpital Notre-Dame-de-Bon-Secours,
(DIM),
docteur Virginie Alby,
66, rue des Plantes,
75014 Paris.**

ÉCONOMIE

Après les incidents entre pêcheurs de thon français et espagnols

De violents incidents ont opposé, samedi 16 juillet, des pêcheurs français et espagnols dans les eaux internationales au large de la Galice. Un chalutier de l'île d'Yeu a été gravement endommagé et détourné sous la contrainte par des équipages espagnols. Les pêcheurs des deux pays s'opposent à propos des techniques de la pêche au thon blanc, appelé germon, les Espagnols utilisant les lignes et cannes, les Français les filets droits.

RENCONTRE. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche, a fait part à son collègue espagnol de son « indignation à la suite de ces agressions » mais ce dernier a estimé que Paris ne faisait pas respecter par ses marins les règlements européens. Les deux ministres devaient avoir une explication sur ce sujet lundi 18 juillet à Bruxelles, où se réunit le conseil des ministres des Douze.

Jean Puech exprime sa « très vive indignation »

Le ministre de l'agriculture et de la pêche, Jean Puech, devait avoir lundi 18 juillet, dans le cadre du conseil des ministres des Douze à Bruxelles, un entretien avec son homologue espagnol, Atienza Serna, à propos des graves incidents qui se sont produits samedi 15 juillet entre pêcheurs de thon germon français et espagnols.

A quelque 600 kilomètres au large des côtes de Galice, cinq navires de l'île d'Yeu et de Lorient ont été agressés par une soixantaine de bateaux espagnols et un des chalutiers, *La Gabrielle*, immatriculé à l'île d'Yeu, qui avait été évacué par son équipage après un début d'incendie, a été pris en remorque sous la contrainte par le chalutier espagnol *Villa-de-Ondarroa*. Il faisait route lundi vers un port du nord de l'Espagne, mais lundi en fin de matinée, le commissaire européen à la pêche a annoncé que *La Gabrielle* serait restituée aux autorités françaises sous le contrôle d'un inspecteur communautaire.

M. Puech avait adressé dimanche 17 juillet un courrier à son homologue espagnol pour lui faire part de sa *« très vive indignation à la suite des agressions »* et lui avait demandé de *« prendre les mesures propres à assurer la liberté de la pêche et de faire en sorte que* La Gabrielle *soit remis à son propriétaire dans les plus brefs délais »*. Le ministre espagnol de la pêche a accusé les autorités françaises de ne pas faire appliquer la réglementation européenne. *« Nous sommes prêts à aller devant la Cour de justice »*, a-t-il déclaré.

Les incidents entre pêcheurs ont pour cause des méthodes de pêche différentes dans la même zone, entre les Açores et l'Irlande. Les Espagnols utilisent les cannes et les lignes traînantes avec appâts vivants et les équipages sont très nombreux à bord, alors que les Français (de Bretagne, du Pays basque et surtout de l'île d'Yeu en Vendée) pêchent avec des filets verticaux dont la productivité est bien supérieure.

Jusqu'à l'année dernière, les Français utilisaient des filets qui pouvaient mesurer jusqu'à 5 ou 8 km, mais, sous la pression de la Commission de Bruxelles, de mouvements écologistes et des Espagnols, Paris a dû accepter un compromis : la taille des filets ne doit pas dépasser aujourd'hui 2,5 km avant une interdiciton totale – si les ministres de l'Union européenne en sont d'accord – à partir de 1995.

Contrairement à d'autres espèces, le thon blanc est un poisson dont les stocks sont abondants et se renouvellent correctement. Mais les filets utilisés par les Français sont accusés d'être des *« murs de la mort »* dans lesquels se prennent notamment les dauphins.

Les autorités et pêcheurs concernés contestent ce point et notent que d'autres pêcheurs utilisent des filets sans être inquiétés, par exemple les Italiens pour capturer les espadons en Méditerranée ou les pêcheurs de la Baltique pour prendre des saumons. Une délégation de professionnels de la pêche devait être reçue au cabinet de Jean Puech lundi 18 juillet dans l'après-midi.

Madrid estime que la France ne respecte pas les accords européens

Le ministre espagnol de l'agriculture et de la pêche, Luis Atienza, qui doit s'entretenir, lundi 18 juillet à Bruxelles, avec son homologue français, Jean Puech, a estimé que la Commission européenne devait *« intervenir énergiquement »*. Elle doit *« renforcer la présence des inspecteurs »* afin de vérifier la longueur des filets utilisés, a précisé M. Atienza, indiquant qu'il ne *« s'agit pas d'un conflit bilatéral entre la France et l'Espagne mais entre la France et l'Union européenne »*. Pour Madrid, les pêcheurs français violent les accords communautaires entrés en vigueur le 1er janvier. *« Nous sommes disposés à aller devant la Cour européenne de justice »*, a ajouté le ministre espagnol.

Pour les autorités de Madrid, Paris ne fait pas respecter les normes européennes aux flottes de pêche en faisant interdire l'utilisation de filets dérivants, dits « filets de la mort », d'une longueur supérieure à 2,5 kilomètres. *« Cela sera confirmé quand on fera l'inspection du* Gabrielle *» – lequel doit toucher terre mardi dans le port galicien de Burela – a précisé le président du syndicat de pêcheurs, José Roca.*

Selon les syndicats de pêcheurs espagnols, « nos chalutiers ont dû recourir à la force » après avoir tenté en vain la voie diplomatique. Ces incidents sont *« la conséquence du manque de zèle de l'administration espagnole à régler ce problème »* pour Anton Garay, président du syndicat des pêcheurs de Biscaye, qui a accusé son gouvernement de céder *« au chantage français »* et *« d'attendre qu'il y ait un mort »* avant de trouver une solution. Esteban Olaizola, représentant des professionnels de Fuenterrabia (Pays basque), a demandé la fermeture de la frontière aux produits de mer français. – *(AFP.)*

Un entretien avec le président des pêcheurs de l'île d'Yeu

Laurent Chauvet : « Les Espagnols ? Des voyous qui refusent de se moderniser »

Laurent Chauvet, président du syndicat des marins pêcheurs de l'île d'Yeu (Vendée), nous fait part de sa colère après les incidents du samedi 16 juillet.

« Il fallait s'attendre à ces incidents...

– Depuis le début de la campagne de pêche, en juin, il y avait eu des petits accrochages ici ou là, mais cette fois-ci cela a été très grave : bateaux cabossés, jets de boulons, début d'incendie... On ne saurait trop remercier la marine nationale et l'équipage du remorqueur de haute mer le *Tenace*. Sans son intervention il y aurait eu mort d'hommes. Même le navire militaire espagnol n'a pas pu faire entendre raison à ses propres pêcheurs. Ils étaient comme fous contre nous...

– Qui sont ces pêcheurs espagnols ?

– La quasi-totalité des bateaux sont immatriculés à Saint-Sébastien. Ce sont des voyous, ils nous ont pris un bateau comme trophée de guerre, c'est de la piraterie pure et simple, ils veulent s'approprier tout le golfe et nous en éjecter.

– Est-ce que les pêcheurs de l'île d'Yeu sont vraiment exempts de reproches ?

– Il y a peut-être deux ou trois équipages qui ont cherché à biaiser avec la réglementation sur la taille des filets ; ce sont nos moutons noirs, si vous voulez. Mais le *Gabrielle*, qui appartient à l'armateur Bernard Groizard et qui est maintenant dans un état lamentable, était parfaitement en règle. C'est un bateau en polyester de 22 mètres, qui n'a que cinq ans. Il a coûté 6 millions de francs à la construction.

– Depuis quand les pêcheurs de l'île d'Yeu pratiquent-ils la pêche au thon ?

– Depuis cent cinquante ans au moins... Les Espagnols n'ont aucune antériorité à revendiquer. Mais nous – c'est-à-dire Bretons et Vendéens –, nous pratiquons la pêche au filet vertical dérivant depuis 1986. C'est évidemment une pêche très productive, alors que les Espagnols, qui ont une flottille beaucoup plus nombreuse, pêchent encore à la ligne et à l'appât vivant, comme le faisaient nos grands-pères. Quant ils sont quinze à bord, nous ne sommes que six ou sept. Mais ils ne veulent pas se moderniser, car cela mettrait au chômage des milliers de marins chez eux. C'est leur problème ! Pourquoi n'aurions-nous pas le droit, nous pêcheurs, comme d'autres industries, de rechercher la productivité maximale ?

– Est-il exact que la pêche au filet dérivant est destructrice ?

– Des balivernes que tout ça ! Personne n'a jamais pu démontrer que les prises accessoires et accidentelles de dauphins mettaient en péril cette espèce. Quant au thon germon, c'est-à-dire le thon blanc, ses réserves sont très abondantes, nous affirment les scientifiques. C'est un poisson migrateur, qui n'est pêché que trois ou quatre mois pendant l'année dans l'Atlantique. Pour une marée de quinze jours ou trois semaines, chacun de nos bateaux ramène environ 20 à 25 tonnes, ce qui est très convenable. Et le prix de vente n'est pas mauvais.

– Cette pêche au thon est-elle importante pour l'île d'Yeu ?

– Plus qu'importante, essentielle ! Rendez-vous compte : sur 6 000 tonnes pêchées en France au total, 2 000 le sont par les bateaux d'ici. En quatre ou cinq mois, on fait la moitié de notre chiffre d'affaires annuel. »

Propos recueillis par
FRANÇOIS GROSRICHARD

COMMENTAIRE

Des Açores à Oslo

LES relations diplomatiques entre Paris et Madrid constituent en général un modèle de sérénité mais, dès que des tiraillements se font jour, on peut être sûr que les fruits ou les poissons en sont à l'origine. Régulièrement, de mai à septembre, des camions ibériques sont interceptés par des commandos d'agriculteurs du Sud-Ouest, du côté des marchés d'intérêt national de Bordeaux ou de Perpignan, et leurs cargaisons de melons, pêches ou surtout fraises – soupçonnées d'être vendues à des prix de dumping – sont déversées sur la chaussée et détruites.

Autre lieu de grogne : le golfe de Gascogne et l'Atlantique du grand large, comme on a pu le constater dans la nuit de vendredi à samedi. En avril, un petit (mais très prisé) poisson, nommé anchois, avait mis aux prises les Basques du Nord et ceux du Sud sur une sordide question de marchandage de quotas. Cette fois, la question est plus sérieuse. Au-delà des insultes et des coups de gueule bien naturels chez des populations – Basques, Galiciens, Vendéens et Bretons – réputées rugueuses, il y a eu attaques avérées, abordages, actes de piraterie, vol de navire et agressions, sur fond de soupçons de pêche illégale que personne – sauf à installer un contrôleur à la passerelle de chaque chalutier – ne peut étayer sérieusement.

Après chacun de ces incidents, sur terre comme sur les flots, les ministres des deux pays s'adressent des dépêches diplomatiques au ton pincé ou indigné. Mais au-delà de la dénonciation mutuelle et purement formelle de *« comportements inadmissibles »*, c'est en général pour demander aux professionnels de gérer eux-mêmes ce qui devrait relever des relations de voisinage. On ne peut pas pêcher le thon, le merlu et la lotte, ou récolter et acheminer des garriguettes, sous la protection constante d'avisos menaçants ou de cordons de CRS !

Les ratés de l'« Europe bleue »

Dans le cas de la pêche, et bien que les deux gouvernements aient, dès cet hiver, prévu que des incidents seraient quasi inévitables (au point de dépêcher en permanence sur les zones en question deux navires militaires), l'affaire de *la Gabrielle* illustre bien à la fois le poids des traditions respectives et les « ratés » de l'« Europe bleue », dans l'organisation de laquelle la Commission de Bruxelles et ses hauts fonctionnaires exercent des pouvoirs considérables, voire exorbitants, dans des domaines aussi techniques que la taille des filets, les licences de pêche ou les zones de capture.

L'Espagne constitue « la » grande puissance poissonnière de l'Europe et, lors de son adhésion à la CEE en 1986, il avait fallu trouver un régime transitoire restrictif pour Madrid afin d'éviter une déstabilisation des autres flottilles, notamment française. Le particularisme basque et la spécificité de toute la côte nord de la Péninsule – de Bilbao au grand port de Vigo, où se concentrent les flottilles – ne facilitent pas la tâche des autorités nationales. Quant aux pêcheurs de thon espagnols, ils ont recours encore à des pratiques anciennes (pêche à la canne et à la ligne avec des appâts vivants). Les équipages sont pléthoriques et beaucoup moins bien rémunérés que leurs homologues français. *« Avec 710 bateaux ils rapportent 24 000 tonnes, alors que nous, Français, avec 60 navires on pêche 6 000 tonnes »*, note l'armateur de *la Gabrielle*, Bernard Groizard. Comme les incidents se sont produits au large, entre les Açores et l'Irlande, hors de toute juridiction européenne, la part de la liberté et du code de bonne conduite (ou de ce qui devrait en tenir lieu) est évidemment plus importante que celle de la réglementation formelle.

Pêche à la ligne chez les uns, aux filets chez les autres. Conflit de tradition, de métier, de génération, d'occupation de l'espace... La cohabitation des flottilles ne devrait cependant pas soulever de difficultés majeures, car la mer internationale est vaste... Sauf au cœur de l'été lorsque les bancs de poissons ont tendance à se regrouper. C'est alors l'incident... souvent provoqué.

« Tous nos bateaux sont en règle »

Après avoir un moment fait savoir, sur un coup de colère, qu'elle n'appliquerait pas la réglementation européenne limitant à partir de 1994 la longueur des filets à 2,5 kilomètres, la France, par la voix de Jean Puech, avait accepté fin mai de rentrer dans le rang. *« Tous nos bateaux sont en règle, ils sont inspectés régulièrement, et le filet de rechange que les patrons peuvent emporter à bord est plombé. Les équipages ne peuvent l'utiliser que si le premier est endommagé ou perdu »*, dit-on à Paris. Affirmations contestées à Madrid et au Pays basque où on déclare sans ambage : *« Les Français trichent avec la longueur et le nombre de leurs filets. »*

Il faudrait pourtant mettre de l'ordre dans ce qui apparaît souvent comme la loi de la jungle maritime sur un tissu de dénigrements, de contrevérités, de calomnies et d'irresponsabilité. L'Espagne a autant besoin de la France (qui l'alimente en poissons de qualité) que l'inverse. Dans quelques mois, quand la Norvège – dont les eaux sont parmi les plus poissonneuses du monde et combien convoitées ! – aura rejoint une Union européenne que certains jugent *« trop continentale »*, la pêche ne pourra plus être traitée comme une affaire anecdotique. Autour de l'axe Madrid-Paris-Oslo, ce n'est pas seulement une question économique qui est posée. L'occasion est d'or pour l'Europe de se demander ce que la mer, qui a tant marqué son histoire, peut apporter demain à sa spécificité et à son influence dans le monde.

F. Gr.

En désaccord avec l'OCDE

La France s'oppose à la réduction des aides aux chantiers navals

Un projet d'accord sur l'élimination des subventions directes et indirectes aux chantiers navals d'ici au 1er janvier 1996 a été conclu, dimanche 17 juillet à Paris, au sein du comité spécialisé de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique). La France s'y est opposée et réclame la poursuite des négociations (*le Monde* daté 17 et 18 juillet).

Les négociateurs de la Commission européenne (au nom des Douze), de la Corée du Sud, des Etats-Unis, de la Finlande, du Japon, de la Norvège et de la Suède ont abouti à un texte de 100 pages qui met fin à quatre ans et demi de marchandages. La France a manifesté son refus par un communiqué du ministère de l'industrie et du commerce extérieur, selon lequel ce *« projet ne permettrait pas d'assurer réellement les conditions d'une concurrence équilibrée (...), mettrait gravement en cause la pérennité de la construction navale française et porterait ainsi atteinte aux intérêts essentiels de la France »*.

Mais un échec des négociations, qui portent sur 75 % du marché mondial, risquerait de déclencher des *« actions unilatérales »* de la part de certains grands pays, comme les Etats-Unis. L'accord porte sur quatre points : l'élimination des subventions, l'instauration d'un *« code des prix »*, une disposition spécifique sur le règlement des litiges, une révision du protocole actuel sur les crédits à l'exportation.

Le Monde

Édité par la SARL *le Monde*
Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani
gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy
directeur général
Noël-Jean Bergeroux
directeur de la rédaction
Eric Pialloux
directeur financier
Anne Chaussebourg
directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Laborde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur
de la rédaction
Bruno de Camas, Laurent Greilsamer,
Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre,
Edwy Plenel, Luc Rosenzweig
Manuel Lucbert
directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat
délégué auprès du directeur général
Michel Tatu
conseiller de la direction
Daniel Vernet
directeur des relations internationales
Alain Fourment
secrétaire général de la rédaction
Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
ADMINISTRATION
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10

çores à Oslo

SOCIAL

Des salariés de McDonald's dénoncent la précarité de leur emploi

Mini-couacs et Big Mac

Des incidents ont entaché, ces derniers jours, la bonne humeur proverbiale des « équipiers » de la chaîne de restauration rapide McDonald's. Le 5 juillet, plusieurs gestionnaires de restaurants lyonnais ont été mis en examen pour infractions à la législation du travail. Quelques jours après, les salariés des établissements de Massy, puis des Ulis, dans l'Essonne, ont cessé le travail : les premiers, pour dénoncer un *« système de chantage, de racisme et de profit »*, les seconds pour s'insurger contre des licenciements abusifs et des conditions de travail insupportables, voire illégales... Deux conflits-éclairs, aussitôt éteints par la signature d'accords locaux.

Si, à l'heure actuelle, les mini-conflits de Massy ou des Ulis ne se sont pas étendus à d'autres unités de la chaîne, d'autres les ont précédés. L'an passé, les personnels de deux restaurants parisiens avaient ainsi dû guerroyer plusieurs mois pour obtenir la reconnaissance d'un délégué syndical, plusieurs « meneurs » du mouvement se trouvant alors poussés à la démission ou licenciés pour faute. A l'instar de leurs collègues, les « équipiers » parisiens dénonçaient, eux aussi, *« l'exploitation de salariés jeunes ou étrangers, le chantage permanent à la démission et les pressions multiples pour étouffer toute revendication »*.

La direction de McDonald's France minimise la portée de ces différentes affaires. *« Ces conflits entrent dans le cours normal de la vie de l'entreprise »*, explique George B. Brown, vice-président, chargé des ressources humaines. Et il met sur le compte de *« la pénibilité inhérente au métier d'équipier »* l'attitude de ces salariés, dénonçant la mise en avant de cet *« amalgame de choses négatives »*. Le vice-président regrette surtout que *« l'on vienne chercher la petite bête chez McDonald's, alors que nous contribuons activement à la lutte contre le chômage en France »*.

Développement exponentiel

De fait, McDonald's a connu un développement exponentiel en France depuis l'ouverture de sa première enseigne en 1979, à Strasbourg. Forte aujourd'hui de 315 établissements et de 24 000 salariés, la chaîne devait, en 1994, encore investir 800 millions de francs dans l'ouverture d'une soixantaine de restaurants et la création de 4 000 emplois supplémentaires. Ce succès repose notamment sur le système de franchise qui confère à 90 % des enseignes du groupe une large autonomie juridique. En contrepartie, cette décentralisation rend très difficile une véritable défense des intérêts des personnels.

Compte tenu de l'embauche systématique à temps partiel, rares sont les établissements à franchir le niveau d'effectifs à temps plein, indispensable à la désignation de délégués du personnel et à la constitution de comités d'entreprise. *« Si certains CE finissent par voir le jour, encore faut-il que le personnel demeure suffisamment longtemps en place pour y participer et que les élus osent prendre leurs heures de délégation... »*, fait-on remarquer à l'inspection du travail. Or, contrairement aux *« managers »* – les cadres dans le langage McDo. – les *« équipiers »* font l'objet, a constaté l'inspection du travail, d'une *« rotation organisée extrêmement rapide »*. Même si celle-ci s'est, selon la direction, ralentie : l'ancienneté moyenne des salariés est passée, depuis 1990 *« de six mois à plus d'un an »*.

VALÉRIE DEVILLECHABROLLE

Tout a commencé à Lyon...

LYON

de notre bureau régional

Dans l'agglomération lyonnaise, une dizaine de cadres moyens et d'agents de maîtrise, tous salariés de McDonald's, ont été mis en examen par le juge Christophe Seys après différentes infractions au droit du travail : entraves à l'exercice du mandat de délégué syndical, au fonctionnement du comité d'entreprise et pressions exercées sur le personnel lors de récentes élections professionnelles (*le Monde* du 8 juillet). Le « Mac Drive » de Champagne-au-Mont-d'Or (Rhône) apparaît comme un haut lieu symbolique dans ce litige.

C'est ici que se leva, dès 1991, le premier rebelle connu. Il s'appelle Ludovic Legris. Il n'avait alors que vingt-trois ans et pas grand-chose à perdre puisque, en instance de départ pour le service militaire, il trouvait chez McDonald's une activité d'appoint. Les choses se gâtèrent lorsqu'il revendiqua entre autres un rappel de salaire et le versement de primes prévues par la convention collective. Portant la bannière de la CFDT du commerce et des services, il fut licencié pour *« fautes graves, fraude au pointage, esclandre et insubordination »*. C'est aussi cet établissement que Michel Antolinos, le principal franchisé lyonnais de McDonald's, exploitant d'une douzaine de restaurants *fast-food* au sein du GIE Poma, invitait à visiter pour y faire constater sa bonne foi personnelle. Et c'est aussi de là que doit surgir le témoignage le plus gênant pour « McDo ». Une gestionnaire de l'établissement a demandé le soutien de la CFDT après avoir été écartée par l'employeur, au motif douteux que la participation aux élections professionnelles début juin a été un peu trop forte parmi ses subordonnés. Elle promet des révélations.

M. Antolinos vient aussi d'être mis en examen à Lyon, *« à sa demande »*. En juillet 1993, le tribunal d'instance de Lyon a enfin jugé que les « McDo » de Lyon, affiliés à Poma et employant un millier de salariés, pour la plupart jeunes et titulaires de contrats à temps partiel, devaient constituer un comité d'entreprise unique. Il y a quelques jours à peine, son remplaçant, Gérard Touilloux, inscrit sur la liste des « examinés », s'insurgeait, *« au nom du GIE Poma »*, contre la *« conspiration »* supposée des inspecteurs du travail et le *« vide insondable »* du dossier du juge.

GÉRARD BUÉTAS.

INDUSTRIE

Envisageant des « synergies » entre ses différentes enseignes

François Pinault devra rassurer le personnel de la FNAC

Le chemin menant à la FNAC reste semé d'embûches pour François Pinault. Quand sera levé l'obstacle de la Générale des eaux et de son droit de préemption, il lui faudra encore convaincre un personnel redoutant de faire les frais des « synergies » entre les différentes enseignes du groupe.

La prudence reste de mise. Malgré la signature, mardi 12 juillet, d'un accord sur l'achat de la participation de 64,6 % d'Altus (filiale du Crédit lyonnais) dans la FNAC pour 1,936 milliard de francs, l'entourage de François Pinault se garde de tout triomphalisme, redoutant, sans doute, que le prix de l'action (3 065 francs) retenu pour la transaction, s'il lui est favorable, n'incite la Compagnie générale des eaux (CGE) et sa filiale CIP, détentrices ensemble de 33,3 % du capital, à faire jouer leur droit de préemption. La société de Bourse Wargny n'a-t-elle pas calculé que la plus-value réalisée par la CGE, si celle-ci décidait de se retirer de la FNAC, serait inférieure à 7 %. En un an, c'est peu.

Complémentarités

Attendant un verdict offrant peu de prise, François Pinault précise, petit à petit, ses intentions. Et confirme son désir de faire « glisser » la FNAC de son holding patrimonial personnel Artémis, signataire de l'accord avec le Lyonnais, vers son groupe de distribution Pinault-Printemps-Redoute (PPR). Dans un communiqué publié mardi soir, Pierre Blayau, président du directoire de PPR, qui coiffe déjà le Printemps, Prisunic, La Redoute et Conforama, assurait ainsi que le groupe qu'il dirige pourrait *« se substituer »* à Artémis. Dans ce cas, ajoutait-il, il étudierait *« avec le plus grand intérêt les conditions et les formes dans lesquelles la FNAC pourrait venir renforcer le pôle grand public du groupe »*.

Pierre Blayau est convaincu depuis longtemps de la grande complémentarité de l'« Agitateur culturel depuis 1954 » avec ses propres enseignes. Complémentarité avec le Printemps, magasin de centre-ville : la FNAC pourrait très bien trouver sa place dans l'enceinte du magasin parisien Brummel. Complémentarité des produits proposés : Conforama, en France, Rexel, en Allemagne, et La Redoute vendent, par exemple, des produits bruns, alors que le Printemps distribue des livres et des disques : la FNAC renforcerait le pouvoir de négociation du groupe face à ses fournisseurs. Complémentarité, encore, dans la gestion des cartes de crédit des enseignes du groupe. Développement, enfin, de la vente directe, la FNAC pouvant bénéficier, dans ce domaine, du savoir-faire de La Redoute...

« Ce serait la fin d'une parenthèse difficile pour la FNAC », dit-on chez PPR, où l'on est conscient, pourtant, que le groupe devra, lorsqu'il sera définitivement aux commandes, vaincre les réserves du personnel. Anticipant une reprise de leur société par François Pinault, les syndicats CFDT et CGT regrettaient, début juillet, dans un communiqué commun, que les salariés soient, *« une fois de plus, mis devant le fait accompli »* et affirmaient qu'ils n'étaient *« pas disposés à subir des changements à répétition de leurs actionnaires sans donner leur avis, comme s'ils étaient vendus avec le mobilier »*. Dépositaire d'une aventure consumériste ancienne – lancée en 1954 par Stéphane Essel et Max Théret –, le personnel redoute de faire les frais des *« synergies »* mises en avant par le groupe Pinault. Les syndicats demandent donc que *« le repreneur s'engage à ne supprimer aucun emploi et aucun avantage acquis »*.

PIERRE-ANGEL GAY

Faire mieux que Virgin...

Avec un chiffre d'affaires de 8,9 milliards de francs et un résultat net de 31,9 millions (exercice clos au 31 août 1993), la FNAC demeure, malgré quelques échecs récents, comme celui de son magasin de Berlin, un des fleurons de la distribution de biens culturels.

Sa politique d'ouverture de magasins dans les villes moyennes de province est un succès. Mais l'enseigne qui fut à la pointe du consumérisme et sut, en son temps, s'adresser la première aux cadres a vieilli. L'image, le dynamisme, l'événement, ce sont, aujourd'hui, les Mégastores de Virgin qui les créent.

Virgin Retail, 5,46 milliards de francs de chiffre d'affaires mondial, n'est qu'une des branches de l'empire créé par Richard Branson, l'imprévisible PDG anglais, à l'allure d'éternel rocker, champion de l'autopromotion. Et Virgin Retail apparaît aujourd'hui quelque peu délaissé par son fondateur au profit du nouveau cœur du groupe, la compagnie aérienne Virgin Atlantic.

Mais, avec ses 24 Mégastores en Grande-Bretagne et en Irlande, ses 5 magasins en Australie et ses 12 en Europe (en association avec le groupe Blockbuster), ses Mégastores japonais (7) et nord-américains (2 en Californie), Virgin Retail a, semble-t-il, pris une sérieuse avance à l'échelle internationale. En France aussi, Virgin se fait menaçant, même si les échecs relatifs des Mégastores de Marseille et de Bordeaux sont venus ternir la réussite de celui des Champs-Elysées. Virgin, un défi que la FNAC, avec ou sans Pinault, est obligée de relever.

REPÈRES

JAPON

Excédent commercial record

L'envolée du yen face au dollar n'y a rien changé : l'excédent commercial du Japon, dopé par les exportations, a repris sa marche, atteignant le chiffre record, pour un mois de juin, de 11,35 milliards de dollars (61 milliards de francs), soit une progression de 14,8 % sur le niveau du même mois de 1993, a annoncé, vendredi 15 juillet, le ministère japonais des finances. Sur les six premiers mois de l'année, l'excédent de la balance commerciale de l'archipel a franchi le cap des 60 milliards de dollars, contre 57 milliards au premier semestre 1993. L'excédent japonais avec les États-Unis, politiquement sensible, a bondi de... 43 % en juin pour atteindre 4,7 milliards de dollars grâce une hausse de 20,3 % des exportations japonaises alors que les exportations américaines vers l'archipel ne progressaient que d'un modeste 5 %.

CHINE

Pékin cherche des investisseurs pour son industrie aurifère

La Chine recherche des groupes de *«grand prestige international»* pour extraire son or, a indiqué, samedi 16 juillet, l'agence Chine Nouvelle. Toute la production devra être vendue à la People's Bank of China au prix fixé par l'Etat de 343 dollars l'once, soit nettement moins que le cours actuel de 385 dollars sur le marché de Londres. Une vingtaine de firmes étrangères des Etats-Unis, d'Australie et d'Afrique du Sud seraient intéressées par cette offre, a ajouté Chine Nouvelle.

PUBLICATION JUDICIAIRE

Par jugement du 15-12-1992, la 15e chambre du TGI de BOBIGNY a condamné :
- M. VAN DEN ABEELE Jean, Robert, né le 2 juillet 1940 à Paris-18e, demeurant, 5, rue Maurice-Ravel, 95360 MONTMAGNY.
- à la peine de 8 mois d'emprisonnement avec sursis ; ordonne – la publication de ce jugement, par extrait, aux frais du condamné dans *le Journal Officiel, le Monde, et le Figaro*,
- l'affichage de ce jugement, par extrait, pendant 1 mois ; le condamne aux dépens
- pour fraude fiscale.

LE GREFFIER EN CHEF.

VIE DES ENTREPRISES

Numéro un mondial du logiciel

Microsoft accepte de mettre fin à des pratiques commerciales anti-concurrentielles

Microsoft, premier fabricant mondial de logiciels informatiques, a annoncé, samedi 16 juillet à Washington, qu'il s'était engagé vis-à-vis du ministère de la justice des Etats-Unis et de la Commission européenne à mettre fin à des pratiques commerciales jugées anti-concurrentielles par ces deux instances. Ces engagements de Microsoft devraient rouvrir à la concurrence le marché mondial du logiciel.

NEW-YORK

de notre correspondant

C'est un événement. Pour la première fois, le ministère américain de la justice et la Commission européenne ont activement coopéré pour mettre fin à une situation de monopole, en l'occurrence celle qu'impose depuis de nombreuses années aux constructeurs d'ordinateurs la société américaine Microsoft sur le marché des logiciels. « *Une coopération sans précédent et historique* », claironnait dimanche 17 juillet la Commission, ajoutant qu'il s'agissait d'« *un modèle important pour le futur, qui montre que les deux autorités peuvent combiner leurs efforts face aux multinationales géantes* » pour lutter contre les situations monopolistiques. En obligeant Microsoft à abandonner certaines pratiques commerciales, Washington et Bruxelles ont gagné une guerre, mais une guerre jugée déjà largement dépassée par certains experts.

Au cours des années 80, Microsoft, la firme de Bill Gates, s'était construit un véritable monopole sur le marché des logiciels. Bénéficiant au départ d'un avantage technologique, Microsoft avait réussi à imposer à la plupart des constructeurs de PC (micro-ordinateurs) ses systèmes d'exploitation (MS-DOS et Windows), programmes qui gèrent toutes les fonctions de base des micro-ordinateurs. Ceux-ci sont presque devenus les systèmes standards pour les PC construits sur le modèle des appareils IBM – plus de 120 millions de PC dans le monde utilisent les systèmes d'exploitation de Microsoft. La firme a ainsi pris une forte position sur le marché des logiciels dits d'application (traitement de texte, gestion de données...).

Depuis 1990, sous la pression des constructeurs d'ordinateurs, la commission fédérale pour le commerce (le FTC) américaine cherchait à mettre fin à cette situation de monopole aux Etats-Unis. En 1993, la FTC jetait l'éponge et le ministère de la justice lui-même prenait l'affaire en main. En octobre 1993, la Commission européenne était saisie du cas par l'un des concurrents de Microsoft, la société américaine Novell. Ni Washington ni Bruxelles ne souhaitaient contester la qualité des produits de Microsoft. Ce qui irritait les deux instances, c'était les moyens commerciaux utilisés par Microsoft pour imposer et maintenir son quasi-monopole.

Le risque d'éclatement

Vendredi 16 juillet, Américains et Européens faisaient donc savoir à l'équipe de Bill Gates qu'ils avaient achevé, ensemble, leurs investigations et qu'ils s'apprêtaient à attaquer en justice Microsoft. Pour la firme symbole des années 80, le risque était grand : l'éclatement du géant mondial du logiciel était évoqué.

M. Gates a préféré céder et signer avec les deux parties des accords identiques. Le ministère de la justice américain et la Commission abandonnent toutes leurs plaintes pour pratiques anti-concurrentielles. En contrepartie, la société américaine s'engage à mettre fin à certaines de ses méthodes commerciales.

« *Nous n'avons rien fait qui soit contraire aux lois anti trust aux Etats-Unis ou en Europe. Nous n'avons jamais eu de position de monopole* », a plaidé samedi en commentant l'accord Bill Neukom, vice-président de Microsoft chargé des questions juridiques. Il a simplement ajouté : « *L'accord auquel nous sommes parvenus nous permet de répondre aux soucis des deux autorités gouvernementales sans sacrifier notre capacité à satisfaire les besoins de nos clients.* » Donnant une version moins favorable des faits, Janet Reno, l'avocat général des Etats-Unis, a expliqué que « *les pratiques commerciales déloyales de Microsoft ont empêché les autres sociétés américaines de participer au marché, privant les consommateurs d'un choix entre des systèmes d'exploitation concurrents et freinant l'innovation* ».

Après une quinzaine de jours de négociations secrètes, à Bruxelles et à Washington, Microsoft a accepté de mettre fin à trois au moins des méthodes critiquées par ses concurrents. Les contrats de Microsoft avec les constructeurs de PC ne pourront plus être basés sur le système du « *per processor* », un mécanisme obligeant pratiquement les fabricants à équiper tous leurs matériels en logiciels de la firme de M. Gates.

Ils ne pourront plus être des accords à très long terme. Ils ne devront plus contenir de clauses trop restrictives en matière d'information sur les nouveaux produits.

Le compromis accepté par Microsoft – un accord de six ans et demi avec l'administration américaine, de quatre ans et demi avec Bruxelles – ne devrait pas avoir de conséquence immédiate sur les utilisateurs finaux de PC. Mais il devrait redonner plus de liberté aux fabricants de micro-ordinateurs, qui pourront installer dans leurs machines les programmes d'autres compagnies. Comme l'a expliqué M[me] Reno, le marché, notamment celui des logiciels d'application, devrait se rouvrir à la concurrence.

ÉRIK IZRAELEWICZ

Déconvenue pour GEC-Alsthom

Siemens va construire le métro de Bangkok

Après avoir emporté le contrat pour la construction du TGV sud-coréen, GEC-Alsthom vient de connaître une déconvenue en Thaïlande. Siemens construira le métro de Bangkok alors que le constructeur franco-britannique avait été retenu comme « négociateur prioritaire ». La bataille fait rage entre les deux concurrents européens et avait donné lieu, en Corée, à une guerre des prix de la part de l'allemand pour détrôner son rival. En vain. Chef de file d'un consortium, Siemens a décroché cette fois-ci un contrat important.

D'un montant de 2,2 milliards de marks (7,5 milliards de francs), le contrat signé avec la Bangkok Transit System Corporation (BTSC), un groupe privé, porte sur la fourniture clé en main d'un réseau ferroviaire urbain de deux lignes de 17 et de 5 kilomètres comprenant au total 23 stations. Siemens assurera la gestion du projet et de l'ingénierie, la fourniture des véhicules, l'alimentation électrique, les télécommunications, les systèmes de titres de transport, la construction des rails, les systèmes de signalisation et de conduite, les équipements électromécaniques, les ateliers de dépôt ainsi que la maintenance. La part de Siemens dans le contrat serait de l'ordre de 3 milliards de francs. « *Nous avons renoncé délibérément à ce contrat en raison des exigences contractuelles inacceptables imposées par le client et en l'absence des garanties financières nécessaires* », a déclaré GEC-Alsthom, lundi 18 juillet.

M. L.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

CONTRATS

SUPERSONIQUE : la NASA va aider Boeing et McDonnell Douglas. – Boeing et McDonnell Douglas, les deux principaux constructeurs aéronautiques américains, ont signé, vendredi 15 juillet, un contrat de 440 millions de dollars (2,3 milliards de francs) avec la NASA, l'agence spatiale américaine, pour mettre au point un « *transporteur civil à grande vitesse* ». Boeing et McDonnell Douglas collaboreront pour concevoir des technologies concernant les systèmes de vol, les matériaux et les structures pour cet avion supersonique de deuxième génération, a précisé la NASA. Le successeur du Concorde, qui pourrait voir le jour au début du XXI[e] siècle, doit être à même de transporter trois cents passagers à 2,4 fois la vitesse du son (Mach 2,4) au-dessus des océans Pacifique et Atlantique.

SONY Corp. va produire des baladeurs en Chine. – Sony Corp., le géant japonais de l'électronique, va produire des « baladeurs » bas de gamme en Chine. Sony a, en effet, conclu un accord avec un fabricant de produits électroniques de Hongkong – dont le nom n'a pas été révélé –, qui dispose d'usines dans la province de Guangdong (sud de la Chine). Le groupe précise que d'autres accords similaires pourraient suivre avec d'autres sociétés asiatiques possédant des unités de fabrication en Chine. La production en Chine, prévue à 300 000 exemplaires par an, sera exportée aux Etats-Unis et en Asie. Sony fabriquait, jusqu'à maintenant, ses baladeurs uniquement au Japon, à Taïwan et en Malaisie, pour une production annuelle de 13,7 millions d'exemplaires.

AIR FRANCE signe un protocole avec Corsair et AOM pour une assistance commune à Nouméa. – Air France, Corsair et AOM viennent de signer un protocole d'accord prévoyant, notamment, la création d'une entité commune d'assistance sur la plate-forme aéroportuaire de Nouméa-La Tontouta, a annoncé le ministère de l'équipement et des transports. Ce regroupement, prévu au plus tard le 29 octobre sous l'égide de la chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie, est lié à l'ouverture de la desserte de Nouméa aux concurrents d'Air France (AOM et Corsair), autorisée en juin par le ministre à raison d'un vol par semaine chacun. Il vise en particulier à préserver les emplois menacés dans les services au sol d'Air France.

ACQUISITION

WELLA AG (cosmétiques) achète deux marques et une société sous licence espagnole. – Le groupe allemand Wella AG a annoncé trois rachats de sociétés, pour compléter son offre de produits cosmétiques et capillaires. Wella a acheté à Johnson & Johnson GmbH les droits pour l'Allemagne de la marque de produits capillaires Silvikrin, qui réalise 6 millions de deutschemarks (20,4 millions de francs) de chiffre d'affaires outre-Rhin. Wella a également acheté la marque Swing (au groupe américain DEP Corporation), ainsi que la société espagnole sous licence Cosmeparf S A, qui était jusqu'à présent le partenaire commercial du parfumeur Rochas, filiale française de Wella. Grâce à cette acquisition, Wella souhaite renforcer ses activités en Espagne.

CAPITAL

L'ORÉAL porte à 66 % sa participation dans Lanvin. – Le groupe de cosmétiques L'Oréal a porté de 50 % à 66 % sa participation dans la société Lanvin Holding (prêt-à-porter, parfum), en reprenant 16 % du capital à Orcofi, holding de la famille Vuitton. « *Orcofi ayant exprimé le souhait de réduire sa participation dans le capital de Lanvin, L'Oréal a accepté d'en reprendre 16 %* », ont indiqué récemment les deux groupes dans un communiqué. Le capital de Lanvin Holding était réparti, jusqu'ici, à parts égales entre les deux partenaires. Lanvin, dont les pertes se sont élevées à 130 millions de francs en 1993 comme en 1992, a restructuré depuis son activité, abandonnant la haute couture, diminuant ses effectifs et vendant un immeuble. Il pourrait renouer avec les bénéfices en 1995.

VEBA porte à 100 % sa participation dans INAS (réseaux pour entreprises). – Le groupe allemand VEBA (chimie, pétrole, négoce) a indiqué récemment avoir porté à 100 %, contre 30 % précédemment, sa participation dans la société INAS (International Network Application Service GmbH), qui commercialise des réseaux de télécommunication pour entreprises. La part de 70 % a été rachetée à la banque BfG Bank AG, pour un montant non révélé. INAS a été fondée il y a un peu plus de deux ans par BfG Bank et Stinnes, filiale de VEBA AG, et gère déjà un vaste réseau, a indiqué VEBA, soulignant que la société constituait un bon complément à ses autres participations dans ce domaine, Meganet et Teleport Europe.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 18 juillet ▲ Toujours bien orientée

Après quatre jours chômés, du fait du week-end prolongé observé par la Bourse de Paris en raison de la fête nationale, le marché des actions français continuait sur sa bonne lancée constatée lors de la dernière séance du mercredi 13 juillet (+ 1,67 %). En hausse de 0,85 % au début des échanges, les valeurs s'inscrivaient à + 1,10 % vers 11 h 20. Aux alentours de 12 h 30, l'indice CAC 40 gagnait 1,12 % à 1 996,68 points.

Selon un analyste, de nombreux ordres affluaient d'autant plus que le marché obligataire ne semblait plus « *faire sa loi* ». « *On a enfin le sentiment d'une déconnexion entre les taux longs américains et européens, et les opérateurs n'ont plus les yeux rivés sur le MATIF* », a-t-il ajouté.

Depuis février et la hausse des taux américains qui a paralysé nombre de boursiers, un très grand retard a été pris sur le marché des actions, a souligné un observateur. Les cours sont devenus véritablement intéressants et les liquidités sont de retour, notait-il par ailleurs.

Du côté des valeurs, en nette hausse, on relevait les valeurs bancaires et les compagnies d'assurances : AXA (+ 3 %), la Société générale (+ 2,1 %). Egalement bien orientées les valeurs cycliques classiques telles Michelin et Peugeot (1,9 %).

Par ailleurs, la Société des Bourses françaises signalait la suspension de cotation des actions de Métrologie International sur le marché à règlement mensuel de la Bourse de Paris dans l'attente d'un communiqué de presse ainsi que celle sur le marché au comptant des actions de Bail Equipement. Cette décision a été prise dans l'attente des résultats de l'augmentation de capital de cette société.

LIBAN, la capitalisation de la Bourse de Beyrouth avoisinerait 7 milliards de dollars en l'an 2000

Le « *marché émergent* » au Liban devrait assurer sur dix ans (1993-2002) un volume cumulé d'investissements de 30 milliards de dollars (environ 160 milliards de francs), susceptible de générer un taux de croissance de PIB de 8 % à 10 %, a déclaré, samedi 16 juillet, l'économiste libanais Freddie Baz. Dans cette perspective, cette croissance portera le niveau de revenu au Liban à la limite supérieure des pays à revenu moyen, a ajouté M. Baz lors d'une conférence organisée par le Financial Funds Advisors (FFA). Pour M. Baz, également responsable de la cellule de recherches de la Banque Audi, le marché émergent au Liban « *offre aux spécialistes des espérances de retour sur investissement qui sont en moyenne largement supérieures aux marchés matures des pays développés* ». Les 30 milliards de dollars représentent la part d'investissement du secteur privé dans la reconstruction du Liban, exsangue après 16 ans de guerre. Parallèlement, l'Etat envisage, à travers son plan décennal « Liban 2000 », d'injecter 11,7 milliards de dollars dans la réhabilitation de l'infrastucture du pays.

« *L'endettement externe du secteur privé libanais est pratiquement inexistant* », révèle M. Baz, précisant que, selon la Société financière internationale (IFC), le marché financier libanais a un potentiel de 25 milliards de dollars avec une capitalisation de la Bourse de Beyrouth de 7 milliards en l'an 2000. Selon M. Baz, « *les points forts* » du marché émergent sont notamment : des taux de croissance très élevés, une répartition de la valeur ajoutée à l'avantage des profits, une fiscalité très clémente et des techniques de compensation et de liquidation très poussées.

Les « *points faibles* » se résument notamment à l'absence d'une législation moderne de la Bourse, en panne technique depuis dix ans mais dont la réactivation est imminente, au manque de transparence en l'absence de règles d'audit, au faible niveau de l'informatique financière et à des structures bancaires et financières axées davantage sur la banque commerciale que sur la banque d'affaires.

TOKYO, 18 juillet ▼ Repli

Après trois jours de hausse, la Bourse de Tokyo a terminé en repli modéré lundi 18 juillet, à l'issue d'une séance terne où les échanges ont été peu fournis. L'indice Nikkei a clôturé à 20 717,64 points, en légère baisse de 52,51 points, soit un effritement de 0,25 % par rapport à la séance de vendredi. L'indice élargi Topix a terminé pour sa part en baisse de 3,46 points à 1 665,01 points. Le volume des échanges a diminué, passant des 288,83 millions de titres lors de la dernière séance à environ 220 millions.

Selon les boursiers, la plupart des investisseurs s'en sont tenus à la prudence faute de nouveaux éléments motivants. Ceux-ci estiment d'ailleurs que le marché devrait rester sur la réserve tout au long de la semaine.

VALEURS	Cours du 15 juillet	Cours du 18 juillet
Bridgestone	1 620	1 620
Canon	1 750	1 750
Fuji Bank	2 290	2 300
Honda Motors	1 830	1 780
Matsushita Electric	1 760	1 750
Mitsubishi Heavy	814	803
Sony Corp.	5 850	5 840
Toyota Motors	2 210	2 190

CHANGES

Dollar : 5,2975 ▼

Le deutschemark était très ferme à 3,4325 francs lundi matin à Paris lors *des premiers échanges entre banques,* contre 3,4276 francs à Londres vendredi soir, les marchés français étant fermés depuis le 14 juillet. Le dollar recule à 5,2975 francs contre 5,3407 francs en clôture vendredi à Londres.

FRANCFORT	15 juillet	18 juillet
Dollar (en DM)	1,5550	1,5406
TOKYO	**15 juillet**	**18 juillet**
Dollar (en yens)	98,30	98,18

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (18 juillet) .... 5 5/16 - 5 7/16 %

New-York (15 juillet) .... 4 1/4 %

BOURSES

PARIS

	14 juillet	15 juillet
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	clos	clos
(SBF, *base 1000 : 31-12-90*)		
Indice SBF 120	clos	clos
Indice SBF 250	clos	clos

NEW-YORK (*indice Dow Jones*)

	14 juillet	15 juillet
Industrielles	3 739,25	3 753,81

LONDRES (*indice « Financial Times »*)

	14 juillet	15 juillet
100 valeurs	3 050,40	3 074,80
30 valeurs	2 393,40	2 401,70

FRANCFORT

	14 juillet	15 juillet
Dax	2 055,62	2 093,61

TOKYO

	14 juillet	15 juillet
Nikkei Dow Jones	20 770,15	20 717,64
Indice général	1 668,47	1 665,01

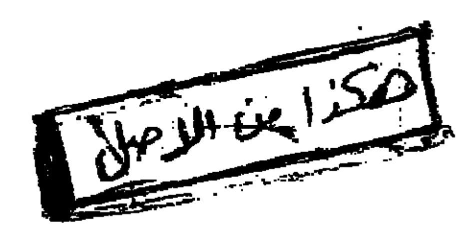
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5,2875	5,2895	5,2995	5,3030
Yen (100)	5,3905	5,3926	5,4376	5,4425
Ecu	6,5511	6,5524	6,5473	6,5514
Deutschemark	3,4322	3,4325	3,4388	3,4404
Franc suisse	4,0719	4,0737	4,0861	4,0898
Lire italienne (1000)	3,4273	3,4292	3,4019	3,4059
Livre sterling	8,2797	8,2827	8,2905	8,2970
Peseta (100)	4,1503	4,1526	4,1279	4,1321

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	4 3/8	4 1/2	4 5/8	4 3/4	5 1/16	5 3/16
Yen	2 %	2 1/8	2 1/16	2 3/16	2 1/16	2 3/16
Ecu	5 13/16	5 15/16	5 7/8	6 %	6 1/16	6 3/16
Deutschemark	4 3/4	4 7/8	4 3/4	4 7/8	4 3/16	4 5/16
Franc suisse	4 1/16	4 3/16	4 1/8	4 1/4	4 1/4	4 3/8
Lire italienne (1000)	8 3/16	8 7/16	8 7/16	8 11/16	8 8/16	8 15/16
Livre sterling	4 7/8	5 %	5 1/16	5 3/16	5 3/8	5 1/2
Peseta (100)	7 9/16	7 11/16	7 9/16	7 13/16	7 7/8	8 1/8
Franc français	5 1/2	5 5/8	5 9/16	5 11/16	5 11/16	5 13/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la salle des marchés de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 18 JUILLET

Liquidation : 22 juillet
Taux de report : 5,38

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : +1,29 % (2000,13)

Règlement mensuel

Variation 31/12 (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
—	EDF-GDF 3%	6110	—	—
-3,32	B.N.P. (T.P)	1050	1046	-0,38
+0,57	Cr.Lyonnais(T.P.)	1055	1042	-1,23
-3,20	Renault (T.P.)	2241	2294	+2,37
—	Rhone Poulenc(T.P)	2156	—	—
-2,89	Saint Gobain(T.P.) ■	1173	1171	-0,17
+4,85	Thomson S.A (T.P)	1120	1102	-1,61
+9,78	Accor 1	648	651	+0,46
-18,29	Air Liquide 1	773	784	+1,42
-28,74	Alcatel Alsthom 1	609	621	+1,97
-25,93	Alcatel Cable 1	548	554	+1,09
-17,70	Alspi 1	330	330	—
-34,64	AGF-Ass.Gen.France	461	466	+1,08
-17,53	Axa 1	254,50	263,90	+3,69
-18,26	Bail Invest. 1	935	940	+0,53
-10,08	Bancaire (Cie) 1	523	526	+0,57
-2,81	Bque Colbert C2/	138,20	138	-0,14
-6,80	Bazar Hot. Ville 2	630	630	—
-7,89	Berger (M) 2	1170	1200	+2,56
+3,71	Bertrand Faure 2	519	530	+2,12
-8,93	BIC 1 ■	1168	1202	+2,91
+30,49	BIS 1	314,50	318,40	+1,24
-15,85	B.N.P. 1	242	242,50	+0,21
+7,88	Bollore Techno.1	380	383	+0,79
-4,80	Bongrain 1	2995	3009	+0,47
+13,93	Bon Marche (Au) 1	775	785	+1,29
-10,04	Bouygues 1	613	618	+0,82
-20,25	Canal + 1	870	890	+2,30
+2,74	Cap Gemini Sogeti1	169	171,70	+1,60
-14,09	Carnaudmetalbox 1	167,10	170	+1,74
-7,89	Carrefour 1	1966	1982	+0,81
-22,33	Casino Guichard 1	144,50	153	+5,88
-28,41	Casino Guich.ADP 1	115	115,80	+0,70
-20,63	Castorama Dl (Li)	684	700	+2,34
+2,56	Caumartin Part(M)2	400	400	—
-24,45	C.C.F. 1	223,50	228,90	+2,42
-17,58	CCMC-Manugix(Ly) 2	62,50	61	-2,40
-6,49	Cegid (Ly) 1	466	468	+0,43
-37,62	Centrest SDR (Ny)2	18,40	18,40	—
+7,11	CEP Communication1	475	482	+1,47
-3,98	Cerus Europ.Reun 1	110,30	114,90	+4,17
-11,60	Cetelem 1	1260	1242	-1,43
-8,54	CGIP 1	1155	1185	+2,60
+1,39	Chargeurs 1	1372	1385	+0,95
+28,26	Christian Dior 1	437	437	—
-15,65	Ciments Fr.Priv.B2	290	286	-1,38
-9,54	Clarins 1	500	502	+0,40
+9,37	Club Mediterranee1	378	385	+1,85
-16,01	Coles 1	950	949	-0,11
—	CSP (Papiers)(Ly)2	724	—	—
—	Comptoir Entrep. 1	219	—	—
-22,24	Comptoir Moder. 1	1254	1251	-0,24
-21,67	CPR Paris Reesc. 1	378	380	+0,53
-16,97	Cred.Fon.France 1	946	973	+2,85
-19,25	Credit Local Fce 1	386	395,50	+2,46
-39,69	Credit Lyonn.CIP 1	468	461,30	-1,43
-28	Credit National 1	499	504	+1
-7,15	CSEE 1	496	502	+1,21
-0,54	Damart 1	5500	5500	—
-15,40	Danone (ex BSN) 1	786	791	+0,64

Variation 31/12 (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
-3,29	Dassault-Aviation1	486	489	+0,64
-5,89	Dassault Electro 1	420	414	-1,43
+23,45	De Dietrich 1	2825	2800	-0,88
-12,94	Degremont 1	494,50	494,50	—
+89,27	Dev.R.N-P.Cal(Li)2	85,20	85,30	+0,15
+28,30	Dev.R.Sud-Est(Ly)2	84	85	+1,19
+18,90	DMC (Dollfus Mi)1	431	440,50	+2,20
-9,58	Docks France 1	646	657	+1,70
+25,43	Dynaction 1	143	144,50	+1,05
-25,89	Eaux (Gle Des) 1	541	543	+0,37
+18,31	E.B.F 1	904	911	+0,77
+27,94	Ecco 1	675	694	+2,81
+11,46	Eiffage 1	1310	1315	+0,38
-4,72	Elf Aquitaine 1	395	397	+0,51
-5,38	Eridania Beghin 1	868	859	-1,04
-0,70	Essilor Intl 1	785	786	+0,14
+5,84	Essilor Intl ADP 1	522	524	+0,38
-7,83	Esso 1	975	977	+0,21
-13,91	Eurafrance 1	1899	1885	-0,74
-10,61	Euro Disney 1	11,85	11,70	-1,27
+10,17	Euro RSCG W.W 1 ●	636	639	+0,47
+0,23	Europe 1-1	1710	1709	-0,06
-40,62	Eurotunnel 1	22,80	23,30	+2,19
+0,11	Filipacchi Medias1	900	903	+0,33
-18,31	Finextel 1	133,90	133,90	—
+8,26	Fives-Lille 1	617	616	-0,16
+5,55	Fromageries Bel 1	5200	5250	+0,96
-3,34	Galeries Lafayet.1	2050	2020	-1,46
-25,32	GAN 1	399	402,50	+0,88
+6,38	Gascogne (B) 1	476,70	500	+4,89
-0,95	Gaz Eaux(Fin.Ind)1	2028	2082	+2,66
-1,23	Geophysique 1	568	562	-1,06
-14,39	G.F.C. 1	448	448	—
-18,58	Groupe Andre S.A 1	559	565	+1,07
-13,98	Groupe De La Cite1	745	738	-0,94
-18	GTM-Entrepose 1	413,80	410	-0,94
-15,84	Guilbert 1	497,10	496	-0,22
-30,06	Guyenne Gascogne 1	1340	1340	—
+0,22	Havas 1	446	446	—
-17,41	I.D.I.A 1	192	194	+1,04
-1,63	Imetal 1	539	543	+0,74
-13,90	Immob.France 2	479,50	480	+0,10
-31,06	Immob.Phenix 1	76	77	+1,32
-16,66	Ingenico 1	117	115	-1,71
-11	Interbail 1	443	445	+0,45
+17,65	Intertechnique 1	595	587	-1,34
-5,64	Jean Lefebvre 1	1146	1170	+2,09
—	Klepierre 1	630	—	—
+1,48	Labinal 1	755	750	-0,66
-9,38	Lafarge Coppee 1	414,60	423,20	+2,07
-12,68	Lagardere (MMB) 1	128,90	131	+1,63
-5,67	Lapeyre C1	305,50	316	+3,44
—	Lebon 2	321	—	—
+11,36	Legrand 1	6300	6370	+1,11
+7,31	Legrand ADP 1	4380	4400	+0,46
+27,98	Legris indust. 1	278,50	279	-0,18
-12,32	Locindus 1	925	925	—

Variation 31/12 (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
+22,52	LVMH Moet Vuitton1	823	832	+1,09
-11,53	Lyonnaise Eaux 1	518	514	-0,77
-10,28	Marine Wendel 1	372	375	+0,81
-28,80	Matra-Hachette 1	114,30	116,80	+2,19
+7,32	Metaleurop 1	77	76,20	-1,04
—	Metrologie Intl 1	18,30	—	—
+19,11	Michelin 1	243,50	249,90	+2,63
+15,00	Moulinex 1	198	192,70	-4,91
-11,24	Navigation Mixte 1	950	955	+0,53
-21,25	Nord-Est 1	130	131,50	+1,15
—	Nordon (Ny) 1	555	—	—
+11,06	NRJ # 1	575	572	-0,52
-42,33	Olipar 1	17,30	17,30	—
-8,42	Oreal 1	1170	1195	+2,14
-18,96	Paribas 1	365	369,90	+1,34
+1,29	Pechiney CIP 1	390	392	+0,51
-27,29	Pechiney Intl 1	143,10	149,20	+4,26
-7,34	Pernod-Ricard 1	330	333,70	+1,12
+2,47	Peugeot 1	789	807	+2,28
-10,47	Pinault-Prin.Red.1	815	817	+0,25
-15,23	Plastic-Omn.(Ly) 1	620	621	+0,16
+0,23	Poliet	425	422	-0,71
-10,64	Primagaz 1	901	915	+1,55
-20,39	Promodes 1	874	886	+1,37
-19,82	Publicis 1	458	459	+0,22
+38,55	Radiotechnique 1	467,50	470	+0,53
-11,44	Remy Cointreau 1	210	209	-0,48
-4,34	Rexel 1	640	632	-1,25
-12,90	Rhone Poulenc A 1	129,40	129,60	+0,15
+44,08	Rochette (La) 1	45,30	45,10	-0,44
-21,87	Roussel Uclaf 1	563	571	+1,42
-5,07	Rue Imperiale(Ly)1	3910	3910	—
+8,40	Sade (Ny) 1	167	169	+1,20
-8,93	Sagem 1	2675	2699	+0,90
+14,58	Saint-Gobain 1	655	663	+1,22
+5,76	Saint-Louis 1	1636	1650	+0,86
-3,90	Salomon (Ly) 1	1905	1895	-0,52
-7,84	Salvepar (Ny) 2	469	470	+0,21
-7,06	Sanofi 1	947	947	—
-5,57	Sat 2	2400	2455	+2,29
-4,31	Saupiquet (Ns) 1	1108	1118	+0,91
-13,83	Schneider 1	378	380	+0,53
—	SCOA act.regroup.	106	112	+5,66
-17,41	SCOR S.A 1	127	128	+0,79
-4,41	S.E.B. 1	488	498	+2,05
-22,24	Sefimeg 1	429	423	-1,17
-16,74	Selectibanque 1	169	168	-0,59
-5,53	SFIM 2	965	973	+0,83
-20,83	SGE 1	215	215	—
+41,06	Sidel 1	893	924	+3,47
-15,78	Simco 1	505	513	+1,38
-16,84	S.I.T.A 1	700	701	+0,14
-1,71	Skis Rossignol 1	1940	1945	+0,28
-21,59	Sligos 1	429	432,80	+0,89
-23,23	Societe Gale A 1	577	588	+1,91
+42,44	Sodexco (B) 2	50	49	-2
-35,86	Sodero (Ns) 2	36,20	36,50	+0,83

Variation 31/12 (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
-14,81	Sodexho 1	930	939	+0,97
-22,49	Sogenal (Ny) 2	128,10	128,20	+0,08
+2,21	Sommer-Allibert 1	2038	2074	+1,77
-13,18	Sophia 1	455	460	+1,10
-22,32	Sovac 1	504	508	+0,79
-19,76	Spie Batignolles 1	350	348,20	-0,51
+10,43	Strafor Facom 1	634	635	+0,16
-24,52	Suez 1	264	269	+1,89
-17,09	Synthelabo 1	192,90	194,50	+0,83
-7,42	Thomson-CSF 1	162,50	168,40	+3,63
-4,49	Total 1	307,30	308,20	+0,29
-31,62	UAP 1	148,30	151,10	+1,89
-8,79	UFB Locabail 1	390	394	+1,03
-4,95	UGC DA (M) 1	234,90	230	-2,09
-23,25	UIC 1	411,90	408,30	-0,87
-28,93	UIF 1	544	544	—
+1,09	UIS 2	245,10	245	-0,04
-13,90	Unibail 1	500	520	+4
+12,31	Valeo 1	282	290	+2,84
+16,93	Vallourec 1	281,60	286,50	+1,87
-6,58	Via Banque 1	383	389,90	+1,76
-17,58	Worms & Cie 1	270,80	271	+0,07
+6,62	Z Gr.Zannier #Ly 1	298	299	+0,34
-0,04	Zodiac 1	2145	2140	-0,23
+4,64	Elf Gabon 1	1032	1036	+0,39
-28,20	American Barrick 1	120,80	121,40	+0,50
-16,39	American Express 1	138,50	141	+1,87
-7,72	Anglo American 1	255,20	277	+8,54
-3,17	Amgold 1	483	518	+7,25
-7,58	A.T.T. 1	283	286,50	+1,24
-13,85	Banco Santander 1	213	198	-7,04
-0,88	B.A.S.F. 1	1025	1007	-1,76
-7,27	Bayer 1	1160	1160	—
-8,30	Blenheim Group 1	25,50	26,50	+3,92
-20,28	Buffelsfontein 1	53,50	55	+2,80
+2,22	Chase Manhattan 1	280	286,50	+3,25
—	Daimler Benz 1	2400	—	—
-10,11	De Beers 1	122	126,20	+3,44
-16,08	Deutsche Bank 1	2455	2520	+2,65
-17,17	Dresdner Bank 1	1320	1307	-0,98
+1,29	Driefontein 1	73,60	78,50	+6,66
+11,12	Du Pont Nemours 1	311,70	316,70	+1,60
-3,68	Eastman Kodak 1	257,50	259,50	+0,78
-40,88	East Rand 1	5,15	5,50	+6,80
-24,18	Echo Bay Mines 1	58	58	—
—	Electrolux 1	250	—	—
+18,32	Ericsson 1	277,50	272,50	-1,80
-17,16	Exxon Corp. 1	309,40	308,30	-0,36
—	Ford Motor 1	332	—	—
-27,88	Freegold 1	67,70	71,75	+5,98
+16,18	Gencor Limited 1	13,45	14	+4,09
-18,49	General Electric 1	247,40	254,70	+2,95
-16,39	General Motors 1	272	275,90	+1,43
—	Generale Belgique1	355,10	—	—
-13,25	Grd Metropolitan 1	35,90	36	+0,28
-10,40	Guinness Plc 1	36,50	37,90	+3,84
-10,60	Hanson Plc 1	21,30	21,50	+0,94

Variation 31/12 (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
-4,80	Harmony Gold 1	27,10	29,75	+9,78
—	Hewlett-Packard 1	399	—	—
+27,25	Hitachi 1	54,90	54,40	-0,91
+1,61	Hoechst 1	1052	1067	+1,43
-9,51	I.B.M 1	299,50	303,20	+1,24
-4,05	I.C.I 1	63	66,30	+5,24
-12,69	I.T.T. 1	419	435,20	+3,87
+10,90	Ito Yokado 1	291,10	295	+1,34
+20,28	Matsushita 1	95	93,70	-1,37
-7,12	Mc Donald's 1	152,60	156,50	+2,56
-23,98	Merck and Co 1	153	156	+1,96
-14,73	Minnesota Mining 1	265,50	270,30	+1,81
+14,03	Mitsubishi Corp. 1	61,60	65	+5,52
—	Mobil Corporat. 1	449	—	—
—	Morgan J.P. 1	323	—	—
-11,36	Nestle SA Nom. 1	4380	4529	+3,40
—	Nippon MeatPacker1	82,10	—	—
+12,68	Norsk Hydro 1	180	181,10	+0,61
+5,27	Petrofina 1	1651	1676	+1,51
-13,20	Philip Morris 1	279,20	286,50	+2,61
+27,51	Philips N.V 1	153,90	152	-1,23
-24,26	Placer Dome Inc 1	107,60	110,20	+2,42
-14,28	Procter Gamble 1	288,30	291,50	+1,11
+2,95	Quilmes 1 ■	242,70	247,10	+1,81
-11,70	Randfontein 1	52	58,10	+11,73
-15,20	Rhone Poul.Rorer 1	173	184	+6,36
-7,38	Royal Dutch 1	575	577	+0,35
+2,71	R T Z 1	69	71,90	+4,20
-1,89	Saatchi & Saatchi	11,45	11,60	+1,31
—	Sega Enterprises 1	408	—	—
-11,75	Saint-Helena 1	50,25	51,80	+3,08
-6,57	Schlumberger 1	327	325,60	-0,43
-7,03	Shell Transport 1	57,15	58,15	+1,75
-15,51	Siemens 1	2221	2270	+2,21
+11,65	Sony Corporation 1	318	320	+0,63
+8,96	Sumitomo Bank 1	108,80	109,40	+0,55
+23,36	T.D.K 1	260	246,60	-5,15
+4,91	Telefonica 1	75,45	77,90	+3,25
+16,06	Toshiba 1	42,50	41,90	-1,41
-17,83	Unilever 1	562	565	+0,53
-2,52	Unc.Technologie 1	336	352	+4,76
-14,48	Vaal Reefs 1	461	496	+7,59
—	Volkswagen A.G 1	1650	—	—
—	Volvo (act.B) 1	455	—	—
-9,63	Western Deep 1	223	247,60	+11,03
—	Xerox Corp. 1	532	—	—
—	Yamanouchi 1	103,40	—	—
+12,35	Zambia Copper 1	5,05	5	-0,99
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	108,30	8,312
CEPME 8,5% 88 CB	104,40	8,295
CEPME 9% 89 CA#	108,30	8,271
CEPME 9% 92-06 TSR	107,87	8,616
CFD (CCCE)9,7%90CB	113,23	4,332
CFD exCCCE8,6%92CB	—	3,723
CFF 10% 88-98 CA#	110,75	7,370
CFF 9% 88-97 CA#	105,81	7,181
CFF 10,25% 90 CA#	114,28	3,510
CLF 8,9% 88 CA#	107,77	1,244
CLF 9%88-93/98 CA#	106,11	4,118
CNA 9% 4/92 CB	107,86	1,849
CRH 8,6% 92-93 CB	104	0,448
CRH 8,5% 87-88 CA#	105,65	3,144
EDF 8,6% 88-89 CA#	107	3,805
EDF 8,6% 92 CA#	107,27	2,356
Emp.Etat 10,8%79	100,55	9,388
Em.Etat10,26%86 CA	105,80	3,598
Emp.Etat 6%7/93 CA	99,37	0,033
Finansder 9%91CB#	170	5,770
Finexcred.8,6%92 #CB	106,35	4,053
Floral9,75% 90 CA#	110,87	9,590
OAT 9,9% 84 CA #	109,75	7,893
OAT 8,70%5/95 CA#	102,18	1,287
OAT 9,8% 1/96 CA#	104,92	4,538
OAT 8,50% 6/97CA #	105,15	0,536
OAT 9,90%12/97 CA#	109,38	5,086
OAT 89-98 TME CA	101	2,886
OAT 9/1998 TRA	99,30	4,889
OAT 9,50%88-98 CA#	109,12	0,599
OAT TMB 01/99 CA	99,38	2,847
OAT 8,125% 99 CA#	105,28	1,202
OAT 8,50%80/00 CA#	106,93	2,609
OAT 9/00 TRA CA	103,95	5,849
OAT 10% 5/00 CA#	113,66	1,425
OAT 01 TME CA	100,90	2,868
OAT 8,5%11/02 CA #	107,11	5,473
OAT 8,50% 19 CA #	108,29	8,195
OAT 8,50%92-23 CA#	106,25	1,858
PTT 11,2% 85 CB#	106,35	8,490
SNCF 8,8% 87-94CA	106,50	4,002
Lyon.Eaux 6,5%90CV	853	—

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Arbel 2	427	427
Bains C.Monaco 2	741	749
B.N.P.Intercont.2	305	—
Bidermann Intl	100,50	—
B T P (la cie) 2	23,70	24,50
Cambodge	909	920
Carbone Lorraine 2	608	607
Case Poclain 2	2,30	—
CBC 1	294,50	294,50
Centenaire Blanzy	352	352
Caragee Holding	21	—
Champex (Ny)	12,90	—
CIC Un.Euro.CIP 1	355	380
C.I.T.R.A.M. (B)	2872	—
Cpt Lyon Alem.2	358	348
Concorde-Ass Risq2	988	985
Gpe Valfond ex.CMP	17,55	—
Credit Gen.Ind.	65	—
Darblay	515	515
Didot Bottin	630	630
Eaux Bassin Vichy	2448	2500
Ecia 1	755	760
Ent.Mag. Paris	4778	—
Eridania Beghin CI	750	745
Fidei(ex Immofice)2	249	247,90
Finalens	990	—
F.I.P.P.	210	—
FNAC 2	3330	—
Fonciere (Cie)	690	—
Fonciere Euris	302,70	302,60
Foncina	480	480
France I.A.R.D	456	—
France S.A 1	1150	1180
From. Paul-Renard	2050	—
Gaumont 2	665	665
Gerafin	285	295
Gevelot	851	846
G.T.I (Transport)	460	450
Immobail 2	380	380
Immobanque 2	730	—
Im.Marseillaise 2	6900	6900
Invest.(Ste Cle.)	1850	1700
Lille Bonnieres	1262	—
Locafinanciere	440	440
Louvre 1 ■	187,50	195
Lucia	120	—
Machines Bull 2	19,10	—
Mag.Uniprix	179	179
Metal Deploye	375	380
Mors 2	39	30,50
Navigation (Nle)	129,20	—
Orcal (Cl)	990	990
Origny-Desvroise ■	1395	1386
Monoprix	1279	—
Palais-Marmont	410	406
Parfinance	180	182,10
Paris Orleans	255,10	251
Piper Heidsieck	888	—
Porcher	290	—
Promodes (CI)	980	—
Rochefortaise Com.	200	200
Rosario 2	218	—
Rougier #	720	720
S.A.F.I.C Alcan	239	240
Saga	623	610
Salins du Midi 2	435	438,90
Savoisienne M.	182	—
Silic 2	772	715
S.I.P.H.	98,90	—
Sofal	380	—
Soffo	228	—
Sofitam	75	—
Sofragi	3605	—
Soudure Autogene	805	840
Sovabail	486	485
Taittinger 1	2588	2590
Tour Eiffel	275	279
Ufimer Colreth	1658	1645
Vicat 2	601	571
Virex ■	101	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G. AG	590	—
Akzo Nobel Nv	690	600
Alcan Aluminium	124,50	124,50
Arbed	647	—
Asturienne Mines	135,10	—
Banco Pop. Espanol	592	—
Banque Reg.Inter.	37000	37500
Chrysler Corp.	269,80	272
C.I.R SPA	7,55	—
Commerzbank AG	1089	—
Dow Chemical Co.1	343,20	—
Fiat Ord.	22,25	22
G.B.L.(Brux.Lamb.)	700	735
Gevaert	1387	—
Glaxo Holdings Plc	46,10	—
Goodyear T.& R.Cy	196	191,20
Honeywell Inc.	181,90	—
Johannesburg Cons.	104,50	—
Kubota Corp.	38	—
Noranda Mines	93	—
Olivetti Priv.	7,95	—
Pfizer Inc.	332,80	329,40
Ricoh Cy	52,50	—
Robeco	343,50	349,10
Rodamco N.V.	164,10	162,10
Rolinco	353	359
Saipem SPA	8,05	—
Sema Group Plc	38,50	—
SKF Aktiebolaget	93,30	94
Tenneco Inc.	264	—
Toray Ind.	40	—
West Rand Cons.	5,30	5,05
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Hors-cote (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
American Brands	172	—
Bque Hydro Energie	328	—
Bque Hypoth.Europ.	80	—
Benedictine* nom.	6150	—
Blanzy-Ouest*	886	—
Brasseries Maroc	307,50	—
Calciphos*	98	—
Canadien Pacifique	78,30	—
CGH Cogenhor sch.*	7	—
Coparex Inter.*	547	—
Cr.Universel (Cie)	455	—
Cyclops	11,05	—
CEAC.*	80	—
Fiat Fce nom	142	—
Grace and Co	282	—
Galatoli	725	—
Table France*	350	—
Koninkl. Pakhoed	99,20	—
Lecteurs Monde *	191	—
Molex	155,10	—
Off.Com.Pharm.*	848	—
Partic.Parcier *	212	—
Rorento	261	—
Safaa	215	—
St-Dominique(Fin)*	151	—
St Gobain Emball.*	1895	—
Schlumberger Ind.*	566	—
SEPR *	919	—
SPR "B" nom	285,60	—
Waterman *	580	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
B.A.C.	23,70	—
Boiron (Ly) 2 #	583	589
Boisset (Ly)# ■	255	—
C.A. Paris IDF 1	930	930
Calberson	390	398
Cardif SA 1	838	870
CEGEP #	154	154
CFPI	225	233
C.N.I.M 1	1290	1270
Codetour	211,90	206
Creeks	157	—
Dauphin OTA	298	—
Devanlay 2	1120	—
Labor.Dolisos	174,50	175
Editions Belfond	113	—
Europ Propulsion 2	325	325
Finabail	169,80	165,50
Finacor	180	180
G.I.M. S.A	1040	1000
Gravograph	220	219
I.C.C. 2	198	198
Manova	69,70	70
Immob.Hotel. 2 #	230	227
Inc. Computer	154	153
IPBM	78	78
N.S.C Schlum.Ny	1000	1035
Rallye(Cathiard)Ly	175	175
Seribo CB	474	492
Sylea 2	486,70	493,50
Solco (Ly)	187	188
Sopra ■	313	—
TFI-1	508	522
Thermador Hold(Ly)	404	402
Unilog	294	294
Union Assur.Fdal	590	610
Viel et Cie #	232,80	230
Vilmorin et Cie#2	375	372
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Sicav (sélection) 13 juillet

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C	33588,31	33588,31
Actimonétaire D	32021,42	32021,42
Améri-gan	7686,02	7390,40
Amplia	105103,63	105103,63 ◇
Amplitude Monde D	755,34	733,34 ◆
Antigone Trésorerie	771893	771893
Arbitr. Court Terme	8555,65	8555,65
Associa Première	34298,69	34298,69
Associc	1132,59	1132,59
Atout Amérique	98,95	97,51
Atout Asie	113	118,24
Atout Futur C	555,48	541,93
Atout Futur D	547,06	533,72
Aurecic	1591,64	1545,28
Avenir Alizes	1905,08	1867,73
Axa Capital	207,59	201,54
Axa Court Terme	9473,80	9473,80
Axa Cro.Ex.Dr.Inve.	1053,31	1022,44
Axa.Ep.Fr.Ex Agaparg.	888,08	862,21
Axa Europe	129,45	125,68
Axa Investiments	122,41	118,84
Axa NPI	148,20	143,88
Axa Ob.Fr.Extrans	154,30	149,81
Axa.Ob.In.Ex Mu.U.Se	136,69	132,71
Axa Prem.Ex.Agapre	119,10	115,63
Axa Sél.Ex.Or.Sola	156,94	152,32
Axa Valeurs PER	154,37	148,87
Cadence 1	1057,84	1047,37
Cadence 2	1062	1051,49
Cadence 3	1052,90	1042,48
Capimonétaire	7340,69	7333,36
Capiobliq	7487,85	7413,71
Capitacic	1547,88	1524,93
Cicamonde	1179,61	1145,25
Cossic	1555,89	1526,88
Comptovalor	4148,79	4142,58
Crédit Mutuel Capital	1467,94	1439,16
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	773,80	773,80
Créd.Mut.Ep.Ind. Cap	103,66	100,32
Créd.Mut.Ep.Ind. Dis	100,56	97,87
Créd.Mut.Ep.J	20450,26	20450,26
Créd.Mut.Ep.long.T	219,58	213,70
Créd.Mut.Ep.Monde	1234,28	1201,25
Créd.Mut.Ep.Quatre	1899,21	1888,79
Diezo	1598,92	1587,14
Drouot France	1087,07	977,74
Drouot Sécurité	217,93	211,58
Ecocic	1211,16	1175,88
Ecopar	129,76	126
Ecur. Actions futur	199,17	193,37 ◆
Ecur. Capicourt	200,02	198,52 ◆
Ecur. Capitalisation (2)	195,91	193,97 ◆
Ecur. Expansion (4)	286843,90	285701,10 ◆
Ecur. Géovaleurs	2791,12	2709,83 ◆
Ecur. Investissement	163,58	158,82
Ecur. Monepremière (3)	9820,39	9820,39 ◆
Ecur. Monétaire	23185,83	23185,83
Ecur. Trésorerie	2851,42	2851,42 ◆
Ecur. Trimestriel	2003,65	1983,81 ◆
Elanciel D	124,91	121,27
Elicash	830943,63	830943,63 ◇
Emergence Poste D	104,13	101,10
Energia	359,26	342,97
Eparcic	4282,66	4282,66
Eparcourt-Sicav (1)	200,81	200,31 ◆
Epargne-Unie	1474,84	1438,87
Efi Cash capi	9266,97	9266,97 ◆
Eurco Solidarité	1185,83	1174,09 ◆
Eurocic Leaders	1262,88	1226,10
Eurodyn	1498,91	1374,55
Euro Gan	7793,25	7483,51
Fonsicav	17176,60	17142,32 ◆
France-gan	13563,65	13041,97
France Garantie	282,08	261,56
France Obligations	458,65	454,11
Francic	511,69	496,79
Francic Pierre	124,48	120,86
Francic-Régions	1434,01	1392,24
GAN Rendement	5058,77	4976,13
Gestilion	17574,07	17574,07
Horizon	1539,85	1495
HLM Monétaire	16530,21	16530,21
Indicia	1153,51	1125,17 ◆
Indust.Fse.Court.T	1751,05	1751,05 ◇
Intensys D	105,96	105,70
Interépar	106435,69	103335,62
Interoblig	5562,93	5507,85
Intersélection Fce	553,37	542,52
Japacic	196,25	190,53
Jeunepargne	331,20	326,31
Latitude C	2642,15	2638,19 ◆
Lion Associations	11287,19	11287,19
Lion Institution	35895	35805,49
Lionplus	1182,22	1159,84
Lion Trésor	2186,38	2164,73
Livret Bourse Inv.	621,32	603,22
Livret Portefeuil.	794,44	771,30 ◆
Méditerranée	210,50	204,37
Mensuel CIC	10230,73	10129,44
Monecden	80854,73	80854,73
Mone.J.	10606,56	10606,56 ◇
Monévalor	48542,96	48542,96
Mutualité dépôts	16108,68	16076,73
Natio Court Terme	37358	37247
Natio Court Terme2	337901	337901
Natio Epargne	21121,25	20912,13
Natio Ep. Capital	13092,32	12962,69
Natio Ep. Croissance	1980,86	1938,80
Natio Ep. Obligations	208,72	203,13
Natio Epargne Retraite	140,33	136,57
Natio Epargne Trésor	9231,56	9213,13
Natio Epargne Valeur	489,77	476,66
Natio France Index	1081,34	1052,46
Natio Immobilier	1340,28	1304,39
Natio Inter	1683,29	1638,24
Natio Monétaire	9814,69	9814,69
Natio Opportunités	149	145,01
Natio Patrimoine	1492,19	1452,24
Natio Perspectives	1249,78	1216,33
Natio Placements	69658,92	69658,92
Natio Revenus	1057,31	1046,84
Natio Sécurité	11958,99	11958,99
Natio Valeurs	948,11	922,73
Nippon-Gan	7944,65	7639,09
Nord Sud Dévelop.	1869,88	1866,25 ◇
Oblicic-Mondial	3037,43	2992,54
Oblicic-Régions	1065,45	1060,41
Obli[illegible]	3321,62	3259,69
Oblig. tres caté.	206,09	203,04
Oblilion	1809,84	1593,90
Oblisécurité Sicav	15322,64	15322,64
Oblitys D	516,26	508,63
Oraction	1519,95	1482,88
Parvalor	626,27	613,99
Plénitude D	155,05	150,53
Poste Croissance C	3196,68	3193,49
Poste Gestion C	77906,41	77906,41 ◆
Première Oblig. C	11494,65	11494,65 ◆
Première Oblig. D	10689,77	10684,43 ◆
Prévoy. Ecureuil	98,46	97,49 ◆
Priv'Associations	34628,51	34628,51
Proficics	924,21	906,98
Rentacic	168,13	165,65
Revenus Trimestr.	5377,33	5324,09
Revenu-Vert	1170,89	1148,27
St Honoré Vie & Santé	1120,55	1089,74
St Honoré Bons du Tr.	13198,92	13133,25
St Honoré Invest.	961,77	918,16
St Honoré Pacifique	902,46	861,54
St Honoré Real	17682,58	17592,21
Sécuricic	2835,17	2835,17
Sécuri-Gan	12984,36	12651,33
Sécuritaux	1633,69	1633,69
Sensivalor	31189,45	31189,45
SEVEA	105,42	102,85 ◆
SFI-CNP Assur	737,77	718,28
S.G. France opport. C	1509,09	1479,59
S.G. France opport. D	1495,34	1466,02
Sicav Associations	2162,38	2162,30
Sicav 5 000	493,96	480,74
S.I. Est	1376,68	1336,58
Silvafrance	794,24	772,98
Silvam	438,17	426,44
Silvarente	214,27	210,07
Silviter	523,07	509,07
Sogenfrance C	1377,16	1350,16
Sogenfrance D	1309,48	1283,78
Sogépargne	322,98	319,78
Sogevar	1131,65	1109,46 ◆
Sogester	1591,59	1560,38
Soleil Investissements	668,35	643,61
Solstice D	2244,62	2239,22
State Street Act. Eur	12080,90	11672,37 ◆
State Street Act. Fran	12110,45	11757,72
St. Str. Act.Japon	16398,52	15843,98
State Street Emer. Mts	1718,72	1634,18 ◆
St.Street OAT Plus	12601,21	12354,13
Stratégie Actions	999,51	981,07
Stratégie Rendement	1645,28	1593,49
Synthesis	13191,39	12932,74
Techno-Gan	6440,12	6192,42
Thésora D	784,31	776,54
Trésor Plus	1531,31	1516,15
Trésor Trimestriel	1034,57	1024,33
Trésoricic	154802,82	154802,82
Trilion	5217,17	5190,22
Uni-Associations	122,85	122,85 ◇
Uni-Foncier	1367,82	1334,46
Unifrance	632,81	617,38
Uni-Garantie C	1425,18	1398,61
Uni-Garantie D	79664,12	79664,12
Uni Régions	1554,26	1516,35
Univar	274,19	274,19 ◇
Univers Actions	1575,77	1537,34
Univers Obligations	1936,60	1900,49
Valorg	2376,53	2374,16
Valrea	62816,08	62784,65 ◆
Winterthur St-Honoré	252,86	241,39
	—	—
	—	—
	—	—

(1) 3-6-94 Division valeur liquidat. par 20, multiplicat. nbre de titres par 20.
(2) 3-6-94 Division valeur liquidat. par 15, multiplicat. nbre de titres par 15.
(3) 3-6-94 Division val. liquidat. par 8, multiplicat. nbre de titres par 8.
(4) 3-6-94 Division valeur liquidat. par 2, multiplicat. nbre de titres par 2.

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 13/07	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,2585	5,2570	5,05	5,65
Ecu	6,5535	6,5540	—	—
Allemagne (100 dm)	343,3400	342,8600	330	354
Belgique (100 F)	16,6675	16,6545	16,05	17,15
Pays-Bas (100 fl)	306,1500	305	294	316
Italie (1000 lires)	3,4645	3,4605	3,25	3,72
Danemark (100 krd)	87,3300	87,2600	82,70	91
Irlande (1 iep)	8,1710	8,1610	7,90	8,65
Gde-Bretagne (1 L)	8,2500	8,2430	7,90	8,75
Grèce (100 drachmes)	2,2735	2,2705	2,10	2,65
Suisse (100 f)	406,5400	406,5800	394	417
Suède (100 krs)	69,6600	69,6800	63	73
Norvège (100 k)	78,2800	78,2200	74	83
Autriche (100 sch)	48,8070	48,7390	47,30	50,40
Espagne (100 pes)	4,1730	4,1680	3,90	4,50
Portugal (100 esc)	3,3400	3,3350	3,05	3,75
Canada (1 $ can)	3,8008	3,8053	3,85	4,15
Japon (100 yens)	5,3985	5,3835	5,22	5,57

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 13/07
Or fin (kilo en barre)	65000	65100
Or fin (en lingot)	65300	65250
Napoléon (20f)	379	376
Pièce Fr (10 f)	319	319
Pièce Suisse (20 f)	380	375
Pièce Latine (20 f)	375	377
Souverain	485	483
Pièce 20 dollars	2505	2505
Pièce 10 dollars	1380	1330
Pièce 5 dollars	665	700
Pièce 50 pesos	2445	2410
Pièce 10 florins	388	389

Matif (Marché à terme international de France)

13 juillet 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 126 290

Cours	Mars 95	Sept. 94	Déc. 94
Dernier	114,80	116,28	115,86
Précédent	114,70	116,22	115,42

CAC 40 A TERME
Volume : 20 190

Cours	Juillet 94	Août 94	Sept. 94
Dernier	1979	1982	1997
Précédent	1947	1955,50	1963,50

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux   Li = Lille
Ly = Lyon   M = Marseille
Ny = Nancy   Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

Après la perte de la présidence du conseil général

La fédération de l'UDF des Yvelines étudie de nouveaux statuts pour ressouder ses rangs

Au bord de l'implosion depuis l'élection du président du conseil général, qu'elle a perdue au profit du RPR, la fédération UDF des Yvelines a entrepris de tirer les leçons de son échec. Un quadrillage géographique plus serré a été mis en place et des statuts plus contraignants sont à l'étude afin de « cimenter l'union des personnes ».

Les rivalités internes ne datent pas d'hier dans la fédération départementale de l'UDF des Yvelines. Mais ces rivalités ne s'étaient traduites, jusqu'à présent, que par quelques déceptions personnelles. Entre le 27 mars et le 1er avril, elles ont coûté beaucoup plus cher à la confédération libérale. La présidence du conseil général a changé de mains : Franck Borotra (RPR) a remplacé Paul-Louis Tenaillon (UDF).

En 1992, M. Tenaillon, président du conseil général depuis une quinzaine d'années, avait résisté à une première offensive de M. Borotra (RPR), en attirant le groupe socialiste (cinq élus). En 1994, son expérience et son autorité ne sont pas venues à bout des rivalités, habilement attisées par le RPR, entre Pierre Lequiller, député et maire (PR) de Louveciennes, et Christine Boutin, député (CDS).

Pendant les trois mois qui ont suivi cette épreuve, l'UDF a semblé au bord de l'éclatement. M. Lequiller, visiblement éprouvé par le combat des cantonales, restait silencieux. Mme Boutin s'installait à la première vice-présidence du département, cédant la place à Pierre Cardo, maire PR de Chanteloup-les-Vignes, à la présidence du groupe UDF. M. Tenaillon, président honoraire du conseil général, surveillait tous ces mouvements de son fauteuil d'élu d'un canton de Versailles.

Sanctionner les « électrons libres »

Jusqu'au 5 juillet, le débat interne a porté sur l'exclusion ou non de Mme Boutin, rendue responsable de l'élection de M. Borotra. Cette analyse de certains élus était reprise par des militants qui, paraît-il, réclamaient des sanctions, tandis que d'autres lui témoignaient un soutien sans faille.

« Il a fallu d'abord calmer les militants », convient M. Cardo, à l'issue d'une longue réunion du bureau exécutif, mardi 5 juillet, à la mairie de Louveciennes. Le vendredi précédent, Mme Boutin avait déclaré que, *« si l'UDF n'était pas capable de se reconstruire autour de personnalités fortes »*, elle-même prendrait son indépendance. Acculée à choisir entre une réorganisation difficile et un éclatement suicidaire, la fédération UDF a pu éviter le pire et afficher *« la grande réconciliation des personnes »* sous l'autorité de M. Lequiller, reconduit à la présidence départementale.

« Au cours des deux dernières années, Pierre Lequiller était parvenu à réunir les tendances, maintenant nous sommes en train de réunir les personnalités », résume M. Cardo. *« Les composantes continuent à exister, mais nous avons en projet des statuts allant dans le sens d'une plus grande cohésion et d'une plus grande discipline »*, insiste le président. Les statuts prévoiraient, par exemple, des procédures d'exclusion claires et les conditions de désignation *a priori* d'un éventuel candidat à la présidence du conseil général, dans quatre ans.

Mais la fédération devra, d'abord, passer l'épreuve des élections municipales, face au RPR qui se déclare prêt à de nombreuses primaires (*le Monde* du 6 juillet). La « famille », aux contours nébuleux, a désigné douze délégués de circonscription et trente-neuf délégués cantonaux. *« Une organisation qui nous permettra de mieux faire face aux tournants des négociations »*, analyse M. Cardo, satisfait du front uni présenté par l'UDF lors de la première rencontre de préparation des municipales avec le RPR.

« Nous cherchons un accord équilibré », revendique M. Lequiller, soutenu par Nicolas About, président du PSD (Parti social-démocrate), revenu au bercail UDF après avoir siégé deux ans aux côtés du RPR ». *« On veut l'union partout, sur la base du même nombre de têtes de listes UDF et RPR »*, renchérit ce dernier. Comme aux cantonales, l'UDF devra gérer des velléités de candidatures sauvages dans ses propres rangs. Ce sera l'occasion de démontrer sa détermination à sanctionner, comme elle l'affirme, les *« électrons libres »*.

PASCALE SAUVAGE

La lutte contre les nuisances aériennes

La nouvelle convention de l'héliport de Paris sera soumise à la commission consultative de l'environnement

La capitale et Aéroports de Paris viennent de signer une nouvelle convention pour l'héliport d'Issy-les-Moulineaux. Cette décision n'est pas du goût des riverains et des communes environnantes, qui se plaignent des *nuisances occasionnées par les* quelque vingt mille mouvements annuels.

La bataille dure depuis dix ans. Les habitants des quinzième et seizième arrondissements de Paris ainsi que ceux de quelques communes de l'ouest parisien sont las des vrombrissements des hélicoptères qui décollent et atterrissent sur l'héliport d'Issy-les-Moulineaux, à deux pas de la porte de Versailles. La nouvelle convention qui vient d'être signée entre la ville et Aéroports de Paris leur donne l'occasion de rappeler leurs doléances, notamment devant la commission consultative de l'environnement qui devrait se réunir au mois de septembre.

Créé en 1970, l'héliport de Paris, installé sur 97 600 mètres carrés, est le seul de la région parisienne, et il sert de base aux appareils de la sécurité civile ainsi qu'à ceux appartenant à des entreprises, des particuliers ou des sociétés de transports. Son activité est passée de 16 685 mouvements en 1981 à plus de 30 000 en 1991. Elle est retombée à 25 000 en 1993, sans doute en partie du fait de la crise économique.

La nouvelle convention qui a été approuvée par le conseil de Paris, le 30 mai, prévoit d'atteindre 20 000 mouvements en l'an 2000. Ce texte, qui doit se substituer à la convention du 23 septembre 1970, a pour objectif *« de modifier le périmètre du terrain mis à la disposition d'Aéroports de Paris et de définir les conditions de mise à disposition de ce terrain à Aéroports de Paris, de telle sorte que l'objectif de réduction des nuisances sonores provoquées puisse être respecté »*.

Après la perte des terrains qui seront remis à la ville d'ici à 1995, la surface de l'héliport passera à 7,4 hectares au lieu d'un peu plus de 10 actuellement. Une partie de l'espace récupéré sera cédée à la direction générale de l'aviation civile (DGAC), en échange d'un terrain de la rue de la Convention. Le reste sera réaffecté à la voirie ou réaménagé en parking pour le parc des Expositions.

Trente-trois mouvements par jour

Par ailleurs, la nouvelle convention proscrit les activités de maintenance et de vente d'hélicoptères d'occasion. L'entretien des terrains et des installations est à la charge d'Aéroports de Paris qui acquittera une redevance annuelle de 150 000 francs, somme qui sera réactualisée chaque année.

Cette convention, qui doit encore recevoir l'avis de la commission consultative de l'environnement, ne fait pas l'unanimité des habitants des communes environnantes. *« Nous voulons que le nombre des rotations soit abaissé jusqu'à 12 000, ce qui représenterait encore trente-trois mouvements par jour »*, revendique Geneviève Chidaine, responsable de l'Association de défense contre le bruit des hélicoptères. Elle rappelle que, si les baptêmes de l'air sont interdits, les circuits touristiques d'une quarantaine de minutes au-dessus de la vallée de Chevreuse contribuent à l'accroissement du trafic, notamment par beau temps.

Les riverains de l'héliport ne sont pas les seuls mécontents. Les habitants des communes situées sur le trajet des engins volants s'en plaignent aussi. Le Syndicat intercommunal du centre des Hauts-de-Seine (qui regroupe les communes de Vaucresson, Garches, Ville d'Avray, Marnes-la-Coquette, Saint-Cloud et Sèvres) a écrit en mars au premier ministre pour se plaindre des passages répétés des hélicoptères. On estime, en effet, que, outre les mouvements d'atterrissage et de décollage sur l'héliport, quelque 6 500 vols ont lieu au-dessus de ces régions durant l'année.

Les riverains assurent que ces mouvement pourraient être détournés et passer à 10 ou 30 kilomètres plus loin. Une telle décision dépend de la DGAC, comme celle d'imposer aux appareils une immatriculation ventrale qui permettrait de sanctionner les infractions. Pour les riverains en quête de tranquillité, la politique du bâton est aussi nécessaire.

FRANÇOISE CHIROT

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

LE BAZAAR DE L'ÉPOUVANTE. (*) Film américain de Fraser C. Heston, v.o. : Forum Horizon, 1e (36-68-51-25) ; UGC Odéon, 6e (36-65-70-72) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-68-66-54) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

BELLES DE L'OUEST. Film américain de Jonathan Kaplan, v.o. : Gaumont Les Halles, 1e (36-68-75-55) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-56) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

CHASSEURS DE VAGUES. Film américain de Bruce Brown, v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (36-65-70-23).

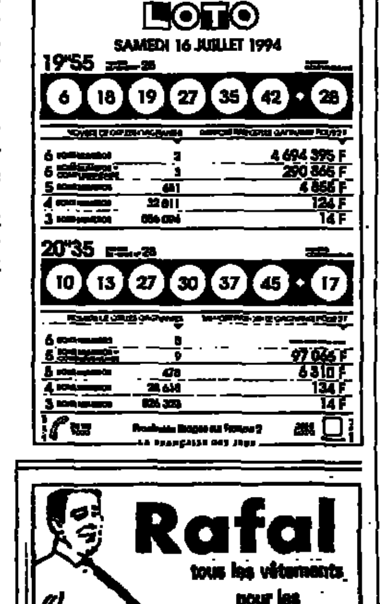
POLICE ACADEMY, MISSION A MOSCOU. Film américain d'Alan Metter, v.o. : Forum Horizon, 1e (36-68-51-25) ; UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

PRIEZ POUR NOUS. Film français de Jean-Pierre Vergne : Gaumont Les Halles, 1e (36-68-75-55) ; UGC Danton, 6e (36-66-70-68) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34).

RENDS LA MONNAIE, PAPA ! Film américain d'Howard Deutch, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Rex, 2e (36-66-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LE SILENCE DES JAMBONS. Film italien d'Ezio Greggio, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31).







MÉTÉOROLOGIE

TEMPS PRÉVU LE MARDI 19 JUILLET 1994 VERS MIDI

LÉGENDE

Mardi : très nuageux et orageux. – Le matin, le ciel sera le plus souvent très nuageux. Il pleuvra sur le Nord-Picardie, la Haute-Normandie, l'Ile-de-France, la Champagne-Ardennes, la Lorraine, l'Alsace et la Franche-Comté. Les pluies seront orageuses, parfois assez fortes. Des ondées se produiront aussi sur le reste du pays, excepté la pointe de la Bretagne et les régions situées au sud d'une ligne Bordeaux-Valence. Les éclaircies seront belles sur le littoral du Languedoc et de la Provence grâce à un mistral et à une tramontane modérés.

Dans l'après-midi, l'instabilité continuera sur la plupart du pays. C'est sur les reliefs de l'Est que les orages seront les plus forts. En fin de journée, les ondées cesseront sur les régions atlantiques, mais le vent de nord-ouest modéré apportera des nuages bas.

Les températures matinales seront de l'ordre de 15 à 23 degrés du nord au sud du pays. L'après-midi, les températures seront de saison, 22 à 30 degrés du nord au sud du pays.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



TEMPÉRATURES maxima – minima

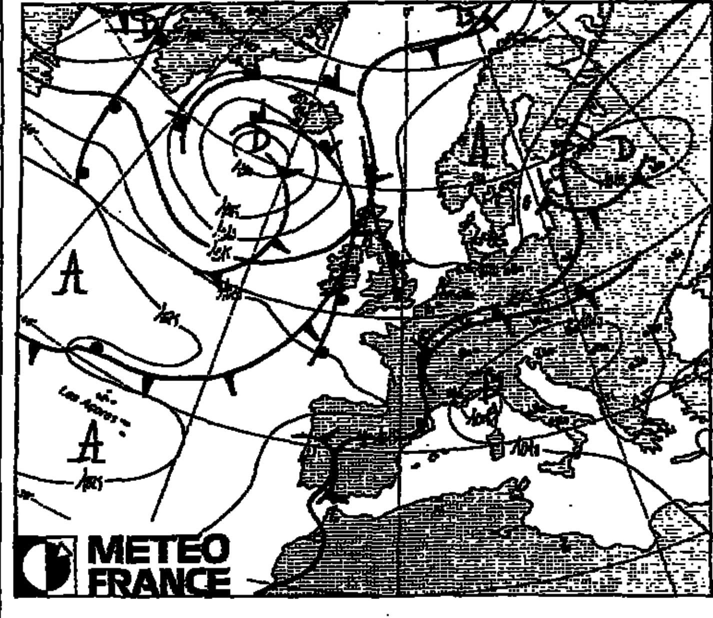
FRANCE	
AJACCIO	31/21
BIARRITZ	23/19
BORDEAUX	28/19
BOURGES	33/18
BREST	25/17
CAEN	25/17
CHERBOURG	22/15
CLERMONT-FER	33/17
DIJON	32/18
GRENOBLE	29/19
LILLE	26/16
LIMOGES	30/17
LYON, BRON	30/22
MARSEILLE	31/22
NANCY, ESSEY	30/19
NANTES	31/17
NICE	31/22
PARIS-MONTS	27/19
PAU	26/18
PERPIGNAN	36/21
POINTE-A-PITRE	32/24
RENNES	27/18
ST-ETIENNE	36/19
STRASBOURG	28/19
TOULOUSE	29/20
TOURS	31/16

ÉTRANGER	
ALGER	34/23
AMSTERDAM	23/14
ATHÈNES	32/25
BANGKOK	33/27
BARCELONE	31/23
BELGRADE	32/19
BERLIN	26/15
BRUXELLES	26/15
COPENHAGUE	21/10
DAKAR	29/24
GENÈVE	34/19
ISTANBUL	29/20
JÉRUSALEM	26/17
LE CAIRE	32/23
LISBONNE	27/16
LONDRES	25/14
LOS ANGELES	22/16
LUXEMBOURG	29/19
MADRID	36/16
MARRAKECH	39/24
MEXICO	23/9
MILAN	32/20
MONTRÉAL	28/16
MOSCOU	25/17
NAIROBI	21/10
NEW-DELHI	35/29
NEW-YORK	29/22
PALMA-DE-MAJ.	38/21
PÉKIN	32/22
RIO-DE-JANEIRO	–/–
ROME	32/20
HONGKONG	30/26
SÉVILLE	33/21
SINGAPOUR	32/26
STOCKHOLM	20/15
SYDNEY	14/5
TOKYO	34/25
TUNIS	35/21
VARSOVIE	27/16
VENISE	31/21
VIENNE	32/19

Valeurs extrêmes relevées entre le 17-07-1994 à 6 heures TUC et le 18-07-1994 à 6 heures TUC

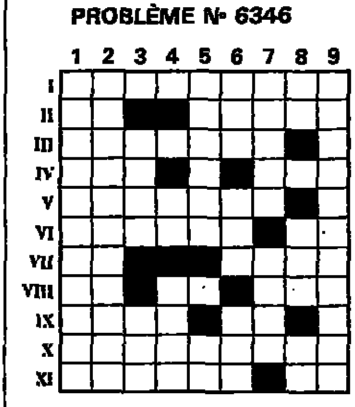
TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 20 JUILLET 1994 A 0 HEURE TUC



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6346



HORIZONTALEMENT

I. Fruit d'une bonne action. – II. Préposition. Sont trahis par des personnes *qui les accusent*. – III. Atteinte à la constitution. – IV. Vécut comme un pacha. Prénom. – V. Le misanthrope les a en horreur. – VI. Ne se formalise pas quand on la traite de bourrique. En pente. – VII. Symbole. Parachève un travail d'orfèvre. – VIII. Jumelles. Ce qui peut émaner d'une peau sèche. Il est parfois suivi d'un chien. – IX. Recommandation évangélique. Points opposés. – X. Peut évoquer un sabre. – XI. Fente ou cheville. Exige une voix pure quand il est contre.

VERTICALEMENT

1. Le malheur des vaincus. – 2. C'est un faible ! – 3. Coule en France. Déplaça. – 4. Quelque chose de risible. Amplement satisfait. – 5. Prometteurs, ils sont encourageants. Symbole. – 6. Marqué par une réaction affective. Fin de participe. Doping verbal. – 7. Eléments entrant dans la composition de l'air. *Anneau.* – 8. *Préfixe.* Quartier de Niort. Propose une option. – 9. Se remarque dans un rempart.

Solution du problème n° 6345

Horizontalement

I. Correspondance. – II. Idéalisme. Voile. – III. Gentil. Impair. – IV. Asa. Moïse. Récif. – V. Roi. Eli ! Eté. – VI. Endentée. Ace. Ar. – VII. Te. Dare-Dare. Il. – VIII. Veto. End. Anio. – IX. Eliminé. Sorcier. – X. Etéocle. Naît. – XI. Age. Elu. Teint. – XII. Lésa. Agite. Raie. – XIII. Inspiration. Leu. – XIV. Ader. Anel. Usé. – XV. S E. East. Ecluses.

Verticalement

1. Cigarette. Alias. – 2. Odes. Légende. – 3. Renard. Vitesse. – 4. Rat. Œdème. Apre. – 5. Elimination. – 6. Silo. Tronc. Aras. – 7. PS. Idée. Elégant. – 8. Omis. Ede. Elite. – 9. Némée. Ans. Utile. – 10. Lardon. EO. – 11. Avarice. Rat. Nul. – 12. Noie. Acier. Su. – 13. Circé. Initiales. – 14. El. Italie. Nie. – 15. Enfer. Orateurs.

GUY BROUTY



RADIO-TÉLÉVISION

LUNDI 18 JUILLET

TF 1

14.25 Série : Côte Ouest.
16.20 Série : Extrême limite.
16.50 Club Dorothée vacances.
17.50 Série : Le Miel et les Abeilles.
18.20 Série : Premiers baisers.
18.50 Série : Hélène et les garçons.
19.20 Série : Les Filles d'à côté.
20.00 Journal, La Minute hippique et Météo.
20.45 Cinéma : Allan Quatermain et les mines du roi Salomon. □ Film américain de Jack Lee Thompson (1985).
22.30 Sport : Athlétisme. Meeting international Nikaïa à Nice.
0.05 Clip : 3 000 scénarios contre un virus.
0.10 Documentaire : Histoires naturelles.
1.10 Journal et Météo.

FRANCE 2

13.45 Magazine : En attendant le Tour.
14.30 Sport : Cyclisme. Tour de France : Montpellier-Carpentras, 15e étape (231 km).
17.00 Magazine : Vélo club.
17.40 Série : Génération musique.
18.05 Série : Goal.
18.35 Série : Kung-fu, la légende continue.
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Feuilleton : Jalna. De Philippe Monnier.
22.30 ▶ Documentaire : Kilomètre zéro, jusqu'au bout de la route. La Route de Michel Strogoff, de Dann Loustallot.
23.30 Journal, Météo et Journal des courses.
23.55 Feuilleton : Heimat.
1.30 Danse : Musiques au cœur de l'été. Le Chat botté. Ballet-féerie de Tchaïkovski d'après le conte de Perrault, chorégraphie et mise en scène de Roland Petit. Avec Patrick Dupond, Dominique Khalfouni, Jean-Pierre Aviotte, Jean-Charles Verchère et la Compagnie du Ballet national de Marseille.
3.55 Dessin animé (et à 4.40).
4.00 24 heures d'info.
4.50 Sport : Cyclisme. Tour de France (rediff.).

FRANCE 3

14.00 Documentaire : Léopards en famille.
14.50 Feuilleton : La Grande Vallée.
15.40 Série : La croisière s'amuse.
16.30 Magazine : 40e à l'ombre. Présenté par Vincent Perrot en direct d'Arcachon (Gironde).
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
19.00 Le 19-20 de l'information.
20.05 Journal du Tour.
20.35 Tout le sport. Coupe du monde de football.
20.55 Cinéma : Pacific Palisades. □ Film français de Bernard Schmitz (1989).
22.35 Journal et Météo.
23.05 Cinéma : La Belle Noiseuse. ■■■ Film français de Jacques Rivette (1991).
2.55 Musique : Cadran lunaire. *I Thought About You*, de Laurent de Wilde.

CANAL PLUS

15.00 Court métrage : Les Chœurs. D'Abbas Kiarostami.
15.15 Surprises.
15.25 Cinéma : Une étrangère parmi nous. ■ Film américain de Sidney Lumet (1992).
17.10 Sport : Beach volley. Deuxième journée, en différé du Lavandou.
17.35 Canaille peluche. Baby Folies ; Crypte Show.

— En clair jusqu'à 20.35 —

18.25 Court métrage : Zoo Cup.
18.30 Série animée : Les Simpson.
18.59 La Coccinelle de Gotlib.
19.00 Magazine : Nulle part ailleurs. Best of.
19.55 Flash d'informations.
20.00 Magazine : C'est pas le 20 heures. Présenté par Mme Agnès, Alexandre Devoise, Maureen Dor, Moustic, Valérie Payet, Thierry Rey et Philippe Vandel.
20.35 Cinéma : Freddie la grenouille. ■ Film d'animation britannique de Jon Acevski (1992).
22.00 Flash d'informations.
22.10 Cinéma : Le Chef de gare. ■ Film italien de Sergio Rubini (1991).
23.35 Cinéma : Tommy. ■■ Film britannique de Ken Russell (1975, v.o.).
1.25 Cinéma : Le Trésor de Cantenac. ■ Film français de Sacha Guitry (1950).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Documentaire : Perlasca. De Nina Gladitz (rediff.).
19.00 Série : Hale and Pace.
19.30 Documentaire : Les Fresques d'Angkor. De Wolfgang Kohl et Jaroslav Poncar.
19.40 Documentaire : Le Hasard et la Science. De Martin Schneider.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Cinéma : L'Invitation. ■■ Film suisse de Claude Goretta (1973).
22.15 Magazine : Macadam. Tekkno-Trance. De Bernhard Türcke, Christoph Dreher, Rotraud Pape, Peter Braatz, Birgit Herdlitschke.
23.10 Documentaire : Les Enfants qui pleurent. De Betty Wolpert et Joyce Seroka.
0.15 Court métrage : Deux ramoneurs chez une cantatrice. De Michel Caulea (25 min).

M 6

13.25 Téléfilm : Mon fils est innocent. De Susan Rohrer Shavelson.
15.00 Musique : Plage des clips.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : Classe mannequin.
18.00 Série : Un flic dans la Mafia.
19.00 Série : Pour l'amour du risque.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Mode 6 (et à 0.50). Versace, Balmain, Scherrer.
20.05 Série : Madame est servie.
20.30 Météo des plages.
20.35 Magazine : Ciné 6.
20.50 Cinéma : La Route de l'Ouest. ■ Film américain d'Andrew McLaglen (1967).
23.00 Téléfilm : La Ville de tous les risques. De Michael Lahn.
0.40 Six minutes première heure.
1.00 Magazine : Jazz 6. Présenté par Philippe Adler.
2.00 Rediffusions.

FRANCE-CULTURE

20.30 Le Grand débat. Comment transmettre l'histoire. Avec Alain Decaux, Marc Ferro, Jeanne Bourin, Paul Veyne et Dominique Borne.
21.30 Fiction. Des trous dans la glace, d'Annie Barbey.
22.40 La Radio dans les yeux. L'actualité des arts plastiques avec Linda Nochlin (Femmes, art et pouvoir).
0.05 Du jour au lendemain. Avignon 94.
0.50 Coda. Les Humoresques (1).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct du Royal Albert Hall de Londres) : A Song of Summer, de Delius ; Concerto pour violon et orchestre, de Britten ; The Hymn of Jesus, de Holst, par le Chœur symphonique de la NDR, Trinity College of Music ; Enigma variations, d'Elgar, par l'Orchestre symphonique de la BBC, dir. Andrew Davis.
22.30 Concert (donné le 13 mai lors des Rencontres musicales d'Evian) : Sonate pour violoncelle et piano op. 65, de Britten ; Introduction et allegro, de Ravel ; Suite pour deux violoncelles et piano, de Menotti ; Suite pour deux violons, violoncelle et piano, de Korngold, par l'Ensemble de chambre de Curtis.
0.05 Musiques du monde. Par Daniel Caux. L'âge d'or de la musique égyptienne.

IMAGES

Sambas

IL était fatal qu'ayant lieu à Los Angeles la finale de la Coupe du monde de football connût un dénouement digne des studios d'Hollywood. Les scénaristes de ce Brésil-Italie ont parfaitement comblé les espérances des sponsors américains de cette superproduction en tenant en haleine les adeptes du ballon rond jusqu'à une apothéose aussi dramatique qu'inédite, puisque c'était la première fois dans ce genre de feuilleton universel qu'on voyait le suspense se conclure par une série de duels entre les meilleurs tireurs de chaque camp. Il y avait là-dessous du Sergio Leone et du Clint Eastwood.

Mais Dieu n'a pas été, lui non plus, étranger à cette affaire. S'il s'est départi de sa neutralité pour exaucer les vœux de ses ouailles brésiliennes, c'est tout simplement parce que les footballeurs portant les couleurs de cette vieille terre de mission ont manifesté, en ces circonstances, une foi à toute épreuve. Dieu regardant la télévision comme tout le monde, la messe était dite à partir du moment où, au terme des prolongations, les caméras montrèrent les footballeurs brésiliens alignés au bord du terrain, coudes serrés, en train d'implorer le ciel en priant à haute voix.

Le seul tort des Italiens aura donc été d'avoir sous-estimé la dimension religieuse prise par la pratique du football. Les scènes d'hystérie qui ont accompagné dans les tribunes la cérémonie de la remise du trophée étaient très significatives. Les vestales brésiliennes, dénudées, dansaient sur les gradins ; les fidèles se bousculaient comme à La Mecque pour caresser l'objet du culte ; il y avait dans ce spectacle la résurgence d'antiques rites païens. Bref, on ne saurait trop conseiller à l'équipe de France de football, qui briguera ce trophée dans quatre ans, d'inclure quelques pèlerinages à Lourdes dans le calendrier de ses préparatifs.

Le retentissement international de cette finale a naturellement fait de l'ombre à l'autre événement de la soirée. Nous voulons parler de la plaidoirie inattendue à laquelle s'est livré, quelques heures avant le coup d'envoi, sur toutes les chaînes nationales, le maire de Grenoble, Alain Carignon, par ailleurs ministre de la communication.

Si l'on comprend bien, M. Carignon quitte le gouvernement parce qu'il n'a strictement rien à se reprocher, contrairement à une infâme « rumeur » colportée de longue date par certains « corbeaux » locaux qu'un juge d'instruction serait sur le point de prendre au sérieux. Victime, en quelque sorte, d'une erreur de communication, ce zélote du service public se sacrifie avec une belle abnégation ostentatoire pour épargner à son premier ministre l'inconvénient d'éclaboussures médiatiques.

Il n'est pas certain que les téléspectateurs aient bien saisi les tenants et les aboutissants de cette immolation, car, jusqu'à présent, le traitement informatif de cette affaire d'Etat n'avait pas débordé de son cadre régional, mais si Dieu apprécie autant les danseurs de samba il aura tout de suite compris, lui, que M. Carignon est un enfant de chœur.

ALAIN ROLLAT

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

MARDI 19 JUILLET

TF 1

6.00 Série : Intrigues.
6.30 Série : Passions (et à 3.05).
6.58 Météo (et à 7.10, 8.23).
7.00 Journal.
7.15 Club mini été. Cococinel.
7.20 Disney Club été. Winnie l'ourson ; Tic et Tac ; Invitée : la Compagnie républicaine de sécurité ; Reportage.
8.25 Télé-shopping.
8.55 Club Dorothée vacances. Princesse Sarah ; Flo et les Robinson suisses ; L'Ecole des champions ; Sailor Moon ; Liveman ; Salut les Musclés ; Clip ; Jeux.
11.35 Jeu : Une famille en or.
11.55 Jeu : La Roue de la fortune.
12.25 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo, Tout compte fait et Météo des plages.
13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.25 Série : Côte Ouest.
16.20 Série : Extrême limite.
16.50 Club Dorothée vacances. Harry et les Henderson ; Arnold et Willy ; Ici bébé ; Clip ; Jeux.
17.50 Série : Le Miel et les Abeilles.
18.20 Série : Premiers baisers.
18.50 Série : Hélène et les garçons.
19.20 Série : Les Filles d'à côté.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.
20.45 Cinéma : L'Incorrigible. ■ Film français de Philippe de Broca (1975). Avec Jean-Paul Belmondo, Geneviève Bujold, Julien Guiomar.
22.30 Magazine : Les Films dans les salles.
22.40 Série : Commissaire Moulin. La Bavure, de Claude Grinberg, avec Yves Rénier, Raymond Pellegrin.
0.15 Divertissement : Les Roucasseries.
0.45 Journal et Météo.
0.55 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
1.45 TF 1 nuit (et à 2.20, 3.00, 3.35, 4.35).
1.55 Magazine : Reportages. Profession : démineurs, de Jean-Pierre Ferey et Christian Chapellier (rediff.).
2.25 Documentaire : Histoires naturelles (et à 3.45). La chasse en Dombes : les canards migrants ; Les deux Mohicans.
4.45 Musique.
5.05 Documentaire : L'Equipe Cousteau en Amazonie.

FRANCE 2

6.00 Feuilleton : Monsieur Belvédère.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.35 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
9.00 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.25 Dessin animé : Les Enfants du Mundial.
9.50 Hanna Barbera Dingue Dong. Robinson Crusoe ; Les Jetsons ; Capitaine Caverne ; Wally Gator ; Tom et Jerry Kids ; Droopy et Dripple.
10.50 ▶ Magazine : Eclats de rue. Présenté par Jean-Louis Sevez et Hélène Lacore-Kamm, en direct de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
11.15 Flash d'informations.
11.20 Jeu : Motus.
11.50 Jeu : Pyramide (et à 4.15).
12.20 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 19.20, 3.25). Animé par Nagui.
12.55 Météo (et à 13.35).
12.59 Journal et Bourse.
13.40 INC.
13.50 Sport : Cyclisme. Tour de France : Valréas-L'Alpe-d'Huez, 16e étape (224,5 km).
16.35 Magazine : Vélo club.
17.35 Série : Génération musique.
18.05 Série : Goal.
18.35 Série : Kung-fu, la légende continue.
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : Merveilleuse Angélique. □ Film français de Bernard Borderie (1965). Avec Michèle Mercier, Claude Giraud, Jean Rochefort.
22.45 Théâtre : Reviens dormir à l'Elysée. Pièce de Claude Olivier et Jean-Paul Rouland, mise en scène de Michel Roux, avec Yolande Folliot, Marc Cassot. *Le président de la République est une femme et son mari vit assez mal la situation.*
0.40 Journal, Météo et Journal des courses.
1.05 Feuilleton : Heimat.
2.00 Jeu : Les Trésors du monde (rediff.).
3.55 Dessin animé (et à 4.45).
4.05 24 heures d'info.
4.55 Sport : Cyclisme. Tour de France (rediff.).

FRANCE 3

6.00 Euronews.
7.00 Bonjour les petits loups. Les Oursons volants ; Mine de rien ; Mimi Cracra ; Les Aventures de Tintin : le Secret de la Licorne.
7.50 Les Minikeums. Babar ; Casper ; Denver ; Tom Sawyer ; Mission top secret.
10.10 Magazine : Emplois du temps.
10.45 Continentales d'été. Présenté par Nicolas Don. Série : The Twilight Zone (La Quatrième Dimension, v.o.) ; A 11.05, Golden Girls ; A 11.30, Les meilleurs moments des émissions en allemand de l'année.
11.40 La Cuisine des mousquetaires.
11.58 Flash d'informations.
12.03 Magazine : Autour du Tour. En direct de Valréas. Grand témoin : Jean-Pierre Darras. Invités : Thierry Mariani, Myrtille Alberti.
12.45 Journal.
13.00 Sport : Cyclisme. Tour de France : Valréas-L'Alpe-d'Huez, 16e étape (224,5 km).
14.00 Documentaire : La Rivière volée.
14.50 Série : La Grande Vallée.
15.40 Série : La croisière s'amuse.
16.30 Tiercé.
16.40 Magazine : 40e à l'ombre. Présenté par Vincent Perrot en direct d'Arcachon (Gironde). Invités : Saliha, Alain Lamy.
18.25 Jeu : Questions pour un champion. Animé par Julien Lepers.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Journal du Tour.
20.35 Tout le sport.
20.50 Spectacle : Yacafaire la fête. Animé par Pascal Brunner. Avec Catherine Destivelle, Paul Belmondo, Yves Duteil, Christine Bravo, Amanda Lear, Christophe Rippert, Anne Roumanoff, Antonis et Ophélie Winter, Paul-Loup Sulitzer, Roger Vergé et des sketches d'Elie Kakou, Chantal Ladesou, Dominique Bastion, Tex et Merry.
22.10 Documentaire : 1944, la France libérée. 5. Le Sud-Ouest : le rêve et les fusils, de Jacques Malaterre.
23.10 Journal et Météo.
23.40 Magazine : Musicales. Présenté par Alain Duault. Bon anniversaire Manuel Rosenthal !, d'Olivier Horn. Hommage au chef d'orchestre français pour son quatre-vingt-dixième anniversaire.
0.40 Série : Capitaine Furillo.
1.30 Musique : Cadran lunaire. *Suite. danse*, de Bartok, par l'Orchestre national de France, dir. : Charles Dutoit.

CANAL PLUS

— En clair jusqu'à 7.25 —

6.59 Pin-up (et à 7.23, 12.29, 0.14).
7.00 CBS Evening News. Journal américain présenté par Dan Rather et Connie Chung.
7.24 La Coccinelle de Gotlib.
7.25 Canaille peluche. Le Tourbillon noir ; Il était une fois les découvreurs ; Chipie & Clyde.
8.25 Série animée : Les Simpson.
8.45 Surprises.
9.00 Cinéma : Cold Front. □ Film canadien de Paul Bnarbic (1989). Avec Martin Sheen, Michael Ontkean, Kim Coates. *Action, espionnage, terrorisme.*
10.30 Court métrage : Les Chœurs. D'Abbas Kiarostami.
10.50 Téléfilm : Le Dernier Sous-Marin. De Frank Beyer, avec Ulrich Muhe, Ulrich Tukur.

— En clair jusqu'à 13.30 —

12.30 Flash d'informations.
12.35 ▶ Documentaire : A Philadelphie, l'école de l'espoir. D'Alan et Susan Raymond.
13.30 Cinéma : Le Chef de gare. ■ Film italien de Sergio Rubini (1991). Avec Sergio Rubini, Margherita Buy, Ennio Fantastichini. *Tête-à-tête entre deux personnages socialement très différents.*
15.00 Documentaire : Ibera, le pays des marais d'argent. De John Waters.
15.45 Court métrage : Un monde fou, fou, fou. De Noureddin Zarrinkelk.
15.55 Cinéma : Doc Hollywood. □ Film américain de Michael Caton-Jones (1991). Avec Michael J. Fox, Julie Warner, Barnard Hughes. *Comédie moralisatrice à fuir absolument.*
17.35 Canaille peluche. Baby Folies ; Crypte Show.

— En clair jusqu'à 20.35 —

18.25 Court métrage : Zoo Cup.
18.30 Série animée : Les Simpson.
18.59 La Coccinelle de Gotlib.
19.00 Magazine : Nulle part ailleurs. Best of.
19.55 Flash d'informations.
20.00 Magazine : C'est pas le 20 heures.
20.35 Cinéma : Alien 3. ■ Film américain de David Fincher (1992). Avec Sigourney Weaver, Charles Dance, Charles S. Dutton. *Une troisième mouture qui réserve encore quelques bonnes surprises dans l'angoisse et le suspense.*
22.25 Flash d'informations.
22.30 Cinéma : Dernière limite. ■ Film américain de Bill Duke (1992). Avec Larry Fishburne, Jeff Goldblum, Victoria Dillard. *Les maux de l'Amérique contemporaine.*
0.15 Cinéma : Arènes sanglantes. □ Film espagnol de Javier Elorietta (1989). Avec Christopher Rydell, Sharon Stone, Ana Torrent. *Adaptation très quelconque du roman de Blasco Ibanez.*
2.10 Concert : Paul McCartney. 1re partie.

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Cinéma : La Rose blanche. ■ Film allemand de Michael Verhoeven (1982). Avec Lena Stolze, Wulf Kessler, Ulrich Tukur (rediff.).
19.00 Série : Hale and Pace. De David G. Hiller, avec Gareth Hale.
19.30 Documentaire : Au-delà de la peur. De Constanze Hegetusch Weissenbacher. *Engagées politiquement ou religieusement, des femmes allemandes de milieux différents ont résisté au nazisme. Le parcours de quelques-unes d'entre elles...*
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Magazine : Transit. Présenté par Daniel Leconte. Spécial Lune. Le 25e anniversaire du débarquement de l'homme sur la Lune. Bilan, histoires et souvenirs. Invités : Patrick Baudry, astronaute ; Reinhard Furrer, astronaute ; Georges Leclère, journaliste.
21.45 Soirée thématique : Spécial Montreux 1994. Soirée conçue et réalisée par Bernard Tournois et Christian Vidalie. *Vingt-six séquences du Festival de Montreux 1994. Images d'archives de cette manifestation prestigieuse où tous les styles du jazz se rencontrent, s'écoutent. Comme chaque année Montreux fait sonner la musique brésilienne, accueille cette fois une nuit africaine, une nuit irlandaise et deux nuits latines. Quinze jours de nuits blanches avec tous les jazz du monde. Sous réserve, entre autres, une nuit du gospel et un portrait de Van Morrison* (180 min).

M 6

7.00 M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 10.50, 11.45).
7.05 Les Matins de Marie (et à 8.05).
9.05 M 6 Boutique. Télé-achat.
9.30 Boulevard des clips (et à 10.05, 0.55, 6.10).
10.55 Série : Campus Show.
11.20 Série : Lassie.
11.55 Série : Papa Schultz.
12.25 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.25 Téléfilm : Une petite sœur trop séduisante. De Steven Hillard Stern, avec Ted Wass, Phoebe Cates.
15.00 Musique : Plage des clips.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : Classe mannequin.
18.00 Série : Un flic dans la Mafia.
19.00 Série : Pour l'amour du risque.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Mode 6 (et à 0.20). Dior, Givenchy, Laroche.
20.05 Série : Madame est servie.
20.30 Météo des plages.
20.35 Magazine : Fan club. Patricia Kaas.
20.45 Série : Highlander. pour œil. La zone. Avec Adrian Paul. *Deux aventures de l'Ecossais immortel.*
22.40 Cinéma : Les Branchés à Saint-Tropez. □ Film français de Max Pécas (1983). Avec Olivia Dutron, Xavier Lepetit, Yves Thuillier.
0.10 Six minutes première heure.
0.30 Magazine : Mes années clip. Filles jazzy : Liane Folly, Sade, Carmel, Patricia Kaas, Maurane.
2.00 Rediffusions. Culture pub ; Espagne ardente et mythique ; Michel Portal ; Fax'O ; Les Enquêtes de Capital ; Fréquenstar.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel science. Le ciel de l'été, avec Jean Mouette.
21.32 Anniversaire. Hommage au général Delestraint. Avec Mme Tourtel-Delestraint, le général Alain Le Ray, François-Yves Guillin, le commandant Jean-François Peretie. Discours de François Mitterrand.
22.40 Les Nuits magnétiques. Naples.
0.05 Du jour au lendemain. Avignon 94.
0.50 Coda. Les Humoresques (2).

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert (en direct de la Cour des Ursulines à Montpellier) : le Quartette de François Corneloup.
22.00 Concert (en direct la Cour Jacques Cœur à Montpellier) : Les Noces pour solistes, chœur et orchestre, de Stravinsky, par le Chœur Contemporain ; Concerto por piano et orchestre en do, de Rota ; Concerto pour violon et orchestre, d'Adams ; Symphonie en trois mouvements, de Stravinsky, par l'Orchestre de l'Opéra de Lyon, dir. James Judd.
0.05 Blues Land. Par Marie-Cécile Mazzoni et Lucien Malson.

Le Monde

TRAVERSES — PIERRE GEORGES

Critique gastronomique

LA restauration n'est plus ce qu'elle était. Si même les Mères lyonnaises se meurent ou appellent au secours ! En langage plus fleuri et pour leur proximité avec la Dombes, disons qu'elles ont mangé la grenouille. Pourquoi ? Pour avoir voulu se faire plus grosses que le bœuf ? Pour avoir mis les grands plats dans les petits ? Parce que le fameux rapport qualité-prix, vieille recette commerciale, était moins respecté ? En raison de la *crise économique* ?

Sans doute tout cela. Et autre chose, simple comme bonjour. Il y a de la révolte de consommateurs dans l'air. Et les clients des restaurants sont comme ceux des autres établissements. Ils digèrent de plus en plus mal les additions. Ils révisent leurs *envies à la baisse*, surtout depuis que les entreprises répugnent à signer les notes de frais. En somme, les gastronomes se sont mis à leur compte et, donc, comptent vraiment.

Et – nous sortons là du cas des Mères –, ce qu'ils constatent *n'est pas beau à voir*. A force de prendre le client pour un pigeon gras et dodu à plumer d'urgence, à saigner sans préavis, bien des restaurants ont vécu et vivent dangereusement. Au nom présumé de la gastronomie « française », du patrimoine gourmand, vieilles sauces et *nouvelle cuisine*, que d'abus commis ! Une vraie *danse autour du coffre-fort*, une pavane snobinarde, « prétentiarde », avec des énoncés de menus à s'étrangler de rire ou de rage. Et, pour chapeauter le tout, des gens qui s'affublent de toques, prennent des mines *savantes et inspirées*, inventent alors qu'ils ne savent même pas faire ou simplement copier.

Il faudrait un Molière pour traiter de tous ces gâte-sauce, précieux et ridicules, de toutes ces gargotes-soufflés, de ces « adresses » qui n'en sont pas, ou plus. Et il faudrait un Brillat-Savarin pour parler d'une certaine critique trop souvent acritique, jouant du violon sous les fenêtres des faiseurs et des malfaisants. Comme si elle y avait, en permanence, son rond de serviette.

La cause ne vaut pas qu'on s'énerve, dira-t-on. On convient *volontiers qu'il en est de plus* nobles, de plus graves et, assurément, de plus urgentes. Il n'empêche : ce sentiment d'être attendu comme au coin du bois, de plus en plus fréquemment, est parfaitement *exaspérant. Il y a une vieille loi*, orale et écrite, qui régit le commerce qu'entretiennent entre eux les hommes : celle de la marchandise « sincère ». Gastronomie ou pas, est-ce trop demander que de souhaiter, *tout bêtement, des restaurants* sincères, des plats sincères et des prix *sincères* ?

Après les critiques de Jean-Louis Debré

M. Balladur appelle la majorité à « laisser de côté les querelles »

Edouard Balladur a répliqué, dimanche 17 juillet, aux critiques formulées par Jean-Louis Debré, secrétaire général adjoint et porte-parole du RPR qui, dans nos colonnes (*le Monde* daté 17-18 juillet), avait mis en cause les résultats de la politique économique du gouvernement, souhaité que l'élection présidentielle soit l'occasion d'une *« vraie rupture »*, rejeté l'hypothèse de primaires et réaffirmé son soutien à Jacques Chirac.

Sans mentionner le nom du député de l'Eure, le premier ministre, qui prononçait une allocution à Saint-Wandrille (Seine-Maritime) à l'occasion du rassemblement de l'Armada de la Liberté, a appelé à *« ne pas avoir peur de l'avenir »* et à *« laisser de côté les querelles »*. *« Sachons voir les difficultés en face, dire la vérité et ne pas bercer les Français d'illusions »*, a-t-il ajouté, en appelant une nouvelle fois à *« l'union »* et au *« rassemblement »*.

Plusieurs responsables de la majorité ont vivement critiqué les propos de M. Debré. Dans un entretien au *Journal du dimanche*, Jean-Pierre Raffarin, porte-parole de l'UDF, a pris la défense du gouvernement, en estimant que son action *« a permis de retrouver la confiance de nombreux acteurs économiques »*, que *« la situation économique se redresse progressivement »* et que *« la sinistrose a été stoppée »*. S'il demeure favorable aux principes des primaires, M. Raffarin ne croit pas en revanche que le projet Pasqua corresponde *« aux engagements »* signés par le RPR et l'UDF.

S'adressant à ceux qui, dans la majorité, *« ont pris l'initiative d'attaquer la politique économique et sociale du gouvernement »*, Jean-Yves Chamard, député (RPR) de la Vienne, a estimé de son côté que les Français *« souhaitent que la majorité fasse bloc autour du premier ministre et du gouvernement pour nous sortir complètement de la crise »*.

Enfin, Jacques Baumel, député (RPR) des Hauts-de-Seine, s'est élevé contre les *« critiques suicidaires »*, estimant qu'il y a *« des choses plus sérieuses à faire que de critiquer pour des raisons inavouées ceux qui essaient de gouverner ce pays pour le redresser »*.

Nouveaux développements judiciaires dans l'affaire du sang contaminé

La réaction de Laurent Fabius

« Dans le drame si douloureux du sang contaminé, il vient d'être décidé de transmettre pour instruction, sur la base de l'article 318 de l'ancien code pénal, les plaintes déposées auprès de la Commission des requêtes », a déclaré au *Monde* Laurent Fabius, lundi 18 juillet en fin de matinée.

« Cette décision, a-t-il ajouté, *n'est en rien un jugement sur le fond, elle est le préalable d'une instruction que, dans un souci de justice, j'ai réclamée depuis déjà longtemps. Convaincu d'avoir agi à l'époque comme je le devais, j'espère que cet examen, auquel j'apporterai mon plein concours, permettra de contribuer à la manifestation de la vérité, clairement, rapidement et complètement. »*

POINT DE VUE

Halte à la guérilla contre le gouvernement

par Patrick Devedjian

DEPUIS quelques semaines, quelques dirigeants de la majorité, pas tous, loin de là, ont décidé de harceler le gouvernement. Il y a une seule raison à cela : l'élection présidentielle. *C'est ainsi que l'on développe* des inquiétudes sur l'évolution du *chômage en se déclarant « préoccupé »* parce que son augmentation n'a pas été stoppée net, oubliant de rappeler qu'avant d'arrêter il faut ralentir et que l'augmentation pour les cinq premiers mois de 1993 était de 140 000 tandis qu'elle n'est plus que de 44 000 pour la même *période de 1994. On parle alors* de véritable rupture, en méconnaissance des fragilités et des exclusions que Jacques Chirac vient de souligner à juste raison.

Il y a quelque temps, on mettait en cause la politique monétaire, créant des incertitudes sur notre monnaie à l'occasion de la prochaine élection présidentielle. D'autres organisent des scrutins chausse-trappes contre tel ministre [NDLR : Pierre Méhaignerie, ministre de la justice] qui a le malheur de déplaire à la partie la *plus dure de la majorité*. D'une manière générale, les succès du gouvernement sont passés sous silence : en France, la croissance a évolué de – 1 % en 1993 à + 2 % en 1994, c'est un succès considérable en si peu de temps. *Il conditionne tout le reste.*

La majorité de 1993 a été élue *pour redresser la France sans* attendre, c'est même la raison de *son exceptionnel résultat*. Elle n'a pas été élue pour préparer l'élection présidentielle, et le premier ministre a eu raison de souligner que l'urgente action de redressement était incompatible avec les jeux empoisonnés de la politique *politicienne que les gaullistes doivent bannir*. De 1978 à 1981, une partie de la majorité a mené une action de guérilla contre le gouvernement de Raymond Barre. Elle a rendu l'union impossible pour l'élection présidentielle. *Ne recommençons pas ! C'est* pourquoi la campagne doit commencer le plus tard possible.

Respecter sa signature

La seule chance d'une gauche aujourd'hui très affaiblie, c'est la division de la majorité. Ceux, qui en son sein prennent la responsabilité d'alimenter des polémiques contre le gouvernement, prennent un risque qui peut être mortel. Si ces polémiques s'enveniment, le président de la République aura beau jeu de descendre pour faire devant le pays la preuve de la division et provoquer un rééquilibrage des forces politiques. *Le 10 avril 1991, tous* les dirigeants de l'opposition, *devenue aujourd'hui majorité, ont* signé un engagement d'honneur *de désigner un candidat unique* pour l'élection présidentielle, observant que les modalités pouvaient être discutées mais que les primaires était un bon système. En politique comme ailleurs, l'honneur consiste à respecter sa signature. Ceux qui ergotent et se livrent à des arguties craignent seulement que leur champion soit mal placé, et leur attitude à l'égard des primaires se modifie en même temps que les sondages.

En 1988, la majorité était divisée et avait deux candidats : elle a perdu. En 1981, même chose. En 1974, il est vrai que, malgré la division à l'intérieur de l'UDR, nous avons gagné mais de cinquante mille voix seulement..., *c'est-à-dire à pile ou face*. La même stratégie, souvent avec les *mêmes hommes, conduira au* même échec.

► **Patrick Devedjian est député RPR des Hauts-de-Seine, maire d'Antony.**

A Paris

M. Mitterrand a inauguré un monument à la mémoire des victimes de la rafle du Vel d'Hiv'

M. Balladur a accompagné le président de la République, dimanche 17 juillet, à l'inauguration d'un monument à la mémoire des victimes de la rafle du Vélodrome d'hiver, dans le quinzième arrondissement de Paris. Une sculpture en bronze de Walter Spitzer, qui représente sept personnes et porte l'inscription : *« La République française, en hommage aux victimes des persécutions racistes et antisémites et des crimes contre l'humanité, commis sous l'autorité de fait dite « gouvernement de l'Etat français » (1940-1944).* N'oublions jamais. » A côté de Jacques Chirac, maire de Paris, M. Mitterrand a écouté la seule allocution de cette commémoration des persécutions commises par le régime de Vichy, celle d'Henri Bulawko, président de l'Amicale des anciens déportés juifs de France.

Dans un silence, qui contrastait avec les sifflements d'hostilité ayant marqué, il y a deux ans, la venue de M. Mitterrand à la célébration du cinquantenaire de la rafle du Vel' d'Hiv', il a rappelé que cette opération de grande ampleur – plus de treize mille juifs étaient concernés – avait marqué un tournant dans la politique du gouvernement de Vichy, avec, pour la première fois, l'arrestation de femmes, d'enfants et de vieillards.

Après cet hommage, le premier ministre a rejoint des élus et les fonctionnaires du conseil général de Seine-Maritime, venus en famille participer à une partie de campagne dominicale à Saint-Wandrille à l'occasion du passage des navire de l'Armada de la liberté *(lire page 10)*.

L'ESSENTIEL

LA TRÈS GRANDE GUERRE

Le 28 juin de Gavrilo Princip

Le 28 juin 1914, à Sarajevo, l'archiduc François-Ferdinand est assassiné par un jeune nationaliste serbe, Gavrilo Princip. Ce geste provoquera la Grande Guerre en Europe *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Algérie : « disparition » de deux ambassadeurs arabes

Trois jours après leur « disparition », on était toujours sans nouvelles, lundi 18 juillet, en fin de matinée, des ambassadeurs d'Oman et du Yémen à Alger *(page 3)*.

Italie : le gouvernement de M. Berlusconi est menacé d'éclatement

La crise, provoquée par l'adoption d'un décret gouvernemental abolissant la détention préventive pour la plupart des délits de corruption, s'est aggravée et menace la coalition au pouvoir (Forza Italia, Ligue du Nord et Alliance nationale) *(page 4)*.

La première session de l'Assemblée de Strasbourg

Le nouveau Parlement européen tiendra sa première session du 19 au 22 juillet à Strasbourg. Il devrait élire à sa présidence le social-démocrate allemand Klaus Hansch, qui a l'appui des deux principaux groupes, socialistes et chrétiens-démocrates *(page 6)*.

SOCIÉTÉ

La parade de l'Armada de la Liberté

Plusieurs millions de personnes ont assisté, entre Rouen et Le Havre sur les berges de la Seine, à la parade des plus grands voiliers du monde célébrant le cinquantenaire du débarquement en Normandie *(page 10)*.

Mgr Gaillot évoque son éventuelle démission

Invité de France-Inter, Mgr Jacques Gaillot, évêque d'Evreux, a déclaré, lundi 18 juillet, qu'il envisageait de quitter l'Assemblée des évêques de France, avec qui ses liens se sont particulièrement dégradés depuis plusieurs mois *(page 11)*.

CULTURE

Le Japon au Festival d'Avignon

A Avignon, les Japonais du groupe Take font découvrir le kagura, l'ancêtre du théâtre nô. De son côté, le metteur en scène Hirsohi Teshigahara propose *Susanô*, une variation moderne sur le même thème *(page 14)*.

Les dixièmes Francofolies de La Rochelle

En dépit de leur succès public les Francofolies 1994 de La Rochelle accusent un déficit de 2 millions de francs. Jean-Louis Foulquier, fondateur de ce festival de la chanson française, met en cause le désengagement des pouvoirs publics *(page 15)*.

ÉCONOMIE

Conflits sociaux chez McDonald's

Alors que plusieurs gestionnaires lyonnais de la chaîne de restauration rapide McDonald's ont été mis en examen pour infractions à la législation du travail, des salariés de deux établissements situés dans l'Essonne, ont cessé le travail : les premiers, pour dénoncer un « système de chantage, de racisme et de profit », les seconds pour s'insurger contre des licenciements abusifs et des conditions de travail insupportables, voire illégales *(page 17)*.

François Pinault devra rassurer le personnel de la FNAC

Nouvel acquéreur de la FNAC, François Pinault va devoir rassurer le personnel qui redoute de faire les frais des synergies entre les différentes enseignes du groupe Pinault-Printemps-Redoute *(page 17)*.

SERVICES

La télématique du Monde :
36 15 LEMONDE
36 17 LMDOC et 36-29-04-56

Ce numéro comporte un cahier « L'Economie » folioté de I à VIII

Le numéro du « Monde » daté 17-18 juillet 1994 a été tiré à 517 593 exemplaires

A Neuvy-sur-Barengon (Cher)

M. Le Pen prône un « front populiste »

Jean-Marie Le Pen, président du Front national, s'est félicité, dimanche 17 juillet, à Neuvy-sur-Barengon (Cher), du thème retenu pour la dixième université d'été du Front national de la jeunesse : *« Populiste et fier de l'être »*. Il a salué, au passage, les propositions de Bernard Tapie (MRG) *« que l'on peut juger démagogiques, mais qui ont au moins l'avantage d'être cohérentes »*.

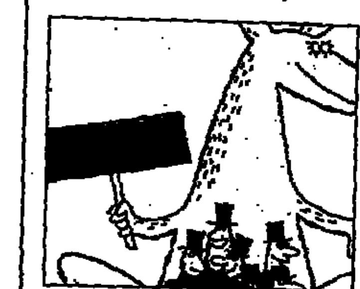
Le chef du file du parti d'extrême droite a engagé les quelques deux cents jeunes présents à constituer un *« front populiste, si celui-ci devait sauver la France »*. Il les a exhortés à *« devenir les déclencheurs de la renaissance nationale (...), les chefs naturels du peuple chargés de le conduire vers la voie du salut. »*

Décès de Sébastien Piana, légende du tango. – Le pianiste et compositeur argentin Sebastian Piana, grande figure du tango, est mort le 17 juillet à Buenos Aires. Il avait quatre-vingt-onze ans. Sebastian Piana, dont la première œuvre avait été chantée par Carlos Gardel, autre légende du tango, avait notamment mis en musique les poètes argentins comme José Gonzalez Castillo, Catulo Castillo et Homero Manzi. Ses compositions les plus célèbres sont *Milonga sentimental*, *Pena mulata*, *Viejo Ciego*.

Le Monde



L'Australie, une base pour l'Asie ?



Le gouvernement australien s'efforce d'attirer les multinationales. Ses arguments : l'Australie, proche de l'Asie, offre espace, qualité de la vie et infrastructures au meilleur coût.

page III

Chronologie/Ephéméride



En juin 1994, l'actualité économique a été dominée par les « affaires » (Pineau-Valencienne, Tapie), et par la nervosité des marchés financiers. Il y a cent ans, les premières retraites...

page VI

Lettre de Francfort



L'Allemagne, qui affirme son rôle de leader en Europe, a moins besoin de la France. Celle-ci, croyant gagner en autonomie, perd en fait sa place, écrit Eric Le Boucher, qui signe ici sa dernière « Lettre de Francfort ».

page VII

L'ÉCONOMIE

BULLETIN

Clones

LA France républicaine a besoin d'idoles. Les deux cents familles avaient supplanté l'aristocratie. Elles ont disparu, une nouvelle élite a pris le pouvoir. Elle *n'a ni la naissance ni l'argent mais l'intelligence*. Elle est pourtant faillible. L'affaire du Crédit lyonnais vient d'en donner la preuve.

Car en dénonçant la *« connivence de bon aloi »* qui a permis le dérapage incontrôlé de la grande banque, la commission parlementaire a montré les limites de ce nouveau « capitalisme à la française », totalement encastré dans l'Etat, et dominé non plus par des *propriétaires* mais par des « têtes d'œuf », tous sortis du même moule – les grandes écoles et la haute fonction publique –, tous nommés par le pouvoir politique et qui, à force d'étudier ensemble, de travailler ensemble, de se distraire ensemble et de se croiser dans les mêmes conseils d'administration, finissent par s'autocontrôler. *C'est-à-dire ne pas se contrôler du tout.*

Exagération ? A peine. La lecture du *Who's who*, vrai Bottin du pouvoir, amène parfois des découvertes. Prenons, au hasard, une douzaine de membres éminents de cette *« société d'admiration mutuelle »*, comme la surnomme le sociologue Elie Cohen. Tous ont entre cinquante et soixante-cinq ans. La plupart sont nés à Paris, y habitent et ont au moins trois enfants. Tous ont fréquenté les grands « bahuts » de la capitale avant de faire une ou deux grandes écoles (ENA ou Polytechnique) et d'intégrer un grand corps. Les deux tiers ont travaillé à la direction du Trésor, et dans un ou plusieurs cabinets ministériels, avant de prendre la tête d'un groupe privatisé ou privatisable. La majorité déclare jouer au golf...

Cette uniformité est un peu inquiétante. Dans un monde de plus en plus ouvert, de plus en plus mouvant, de plus en plus imprévisible, ce monopole de l'excellence qui fonctionne en vase clos n'est pas un signe de dynamisme. Plutôt de sclérose.

Véronique Maurus

A nos lecteurs

« Le Monde-l'Économie » interrompt sa parution pour quelques semaines. Le prochain numéro paraîtra le lundi 29 août, daté mardi 30. Bonnes vacances.

LE DÉBAT SUR LES RIGIDITÉS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Faut-il encore plus de flexibilité ?

SELÇUK



Depuis que le chômage sévit en Europe, on accuse les rigidités, censées alourdir le coût du travail, et l'on réclame plus de souplesse (pour licencier, pour négocier les salaires et les avantages sociaux). Les conservateurs britanniques sont allés très loin dans la « flexibilité », avec des résultats mitigés. France, Italie, Allemagne et, tout récemment, Espagne ont suivi le même chemin, avec plus de modération. Mais le revers de la médaille commence à être connu : la main-d'œuvre précaire et mal payée est peu productive, la société se désagrège, créant de nouvelles « rigidités ».

Lire les articles d'Alain Lebaube, Jean Baneth, Michel Bole-Richard, Eric Le Boucher, Marc Roche et Jean Menanteau pages IV et V.

À-CÔTÉS

Steak d'autruche

Depuis un an, la consommation et la production de viandes ou de poissons exotiques se développent en France

LES Français vont-ils devenir des mangeurs d'autruche, de nandou ou d'émeu ? Depuis que le ministère de l'agriculture et de la pêche a finalement autorisé en avril 1993, après maintes expérimentations, l'abattage et la commercialisation de cette viande de « volaille » un peu particulière, de plus en plus de restaurants à Paris et en province osent inscrire à leurs menus ces grands oiseaux. Même des restaurants prestigieux se sont laissé convaincre, tel le restaurant gastronomique de l'hôtel Lutétia qui l'a déjà proposé en « suggestion du chef ».

Après la viande de bison lancée voilà plus de deux ans et que l'on trouve sous forme de saucisson, de jambon, de pâté ou simplement fraîche dans quelques grandes surfaces comme le rayon gourmet des Galeries Lafayette, l'heure est au steak d'autruche cuisiné au vin, aux filets d'autruche en carpaccio ou encore au gigot d'émeu.

Fanny Beuscart

Lire la suite page III

L'EXEMPLE DE LA FORMATION DES ADULTES

Quand le public fait mieux que le privé

Le secteur privé n'est pas toujours plus efficace que le public. S'il est peu concurrentiel, ses avantages ne sont pas évidents.

par RÉMY PRUD'HOMME (*)

LE secteur public passe pour être mal géré. Le rapport efficacité/coût y serait souvent très bas. Ah, si les tâches assumées par le public l'étaient par le privé, on verrait ce que l'on verrait !

Il y a justement un domaine où l'on peut voir. C'est celui de la formation des adultes. Ce service est en France assuré à la fois par le secteur public, dans une centaine d'universités, et par le secteur privé, dans plusieurs milliers d'organismes de droit privé. Dans les deux cas, c'est le contribuable qui paie. L'Etat, dans son budget, consacre chaque année environ 40 milliards de francs aux universités : voilà pour la formation assurée par le public. L'Etat, les collectivités locales, et les entreprises (qui doivent dépenser à cet effet au moins 1,5 % des salaires) déboursent par ailleurs environ 100 milliards de francs pour le financement de stages de formation : voilà pour la formation produite par le privé.

Comment mesurer la « production » des deux systèmes ? La formation est un produit hétérogène. Il y a de bonnes formations, et des mauvaises ; des formations adaptés et d'autres qui ne le sont pas ; des formations qui nécessitent du matériel et d'autres qui se contentent d'un tableau noir, etc. On retrouve ces différences à l'intérieur de chacun des deux systèmes. Dans les universités, les cours de doctorat ne ressemblent guère aux cours de première année, ni les cours de droit aux cours de chimie. Dans les entreprises privées de formation, les stages pour chômeurs n'ont pas grand-chose à voir avec les séminaires de perfectionnement pour cadres supérieurs. Mais dans tous les cas il s'agit de formation, de la transmision d'un savoir ou d'un savoir-faire. La façon la moins mauvaise consiste sans doute à considérer le nombre d'heures de cour/étudiant, c'est-à-dire les heures de formation reçues plutôt que les heures données. La production de formation assurée par le privé peut ainsi être évaluée à 800 millions d'heures. Celle des universités correspond (c'est un hasard) à un nombre d'heures sensiblement équivalent.

On peut calculer et comparer des coûts unitaires, c'est-à-dire des efficacités. Mais il faut observer ici que les universités ne produisent pas seulement de la formation. Elles produisent également de la recherche. Un professeur passe plus de temps à lire des articles et des livres, à enquêter, à faire des expériences ou des calculs, à écrire, à diriger des thèses, bref à faire de la recherche, qu'à préparer et à faire des cours.

Lire la suite page VII

(*) Professeur à Paris-XII.

ENVIRONNEMENT

La Suisse recycle ses piles

Pendant des années, les piles usagées ont été collectées en pure perte, car la filière de traitement n'existait pas

LES piles électriques, même usagées, conservent toujours un peu d'énergie après un temps de repos. C'est sans doute pour cela que le consommateur hésite toujours avant d'en jeter une à la poubelle. Il ressent aussi comme un malaise à glisser ces précieux cylindres au milieu des épluchures. Pour peu qu'on lui propose de reprendre ces piles après usage, comme ce fut le cas pour les piles « boutons » en 1987, il les rapporte fidèlement au comptoir des horlogers et des pharmacies, surtout si le collecteur est la Croix-Rouge.

Malheureusement, ce bel élan s'est brisé net sur le mur de la réalité : aucun industriel n'était capable (ou désireux) de prendre en charge ces piles pour en faire quelque chose d'utile. Certaines villes italiennes, qui avaient poussé très loin la collecte avec des réceptacles *ad hoc* sur la voie publique, ont dû faire appel à des transporteurs pour s'en débarrasser... en France, où ces piles ont bêtement fini en décharge.

De toute évidence, il fallait faire quelque chose. On s'est d'abord tourné vers les piles sans mercure, supposées moins nocives pour l'environnement. C'est ainsi que Bernard Tapie, qui avait racheté Wonder, lança en 1987 la pile verte baptisée « Greenpower ». Mais ces piles sans mercure n'ont de vert que le nom, car elles contiennent toujours des métaux indésirables comme le plomb, le cadmium, le manganèse ou le zinc. Quant aux piles au lithium ou aux hydrures de nickel, elles introduisent une gamme de métaux tout aussi toxiques comme le cobalt, l'indium, le gallium ou le bismuth. Même si les piles représentent moins de 1 % du poids total des déchets urbains, elles contribuent massivement aux apports de métaux lourds dans les installations de traitement (entre 25 % et 95 %, selon les cas). Qu'elles finissent en décharge ou en usine d'incinération, elles présentent un risque majeur de contamination des sols et de l'eau.

Pour parer à ce danger, une directive européenne du 18 mars 1991 a décidé d'interdire, à compter du 1er janvier 1993, la vente des piles alcalines au manganèse et celles contenant plus de 0,025 % en poids de mercure, excepté pour les piles boutons. En outre, toute une gamme de mesures sont prévues pour la récupération des piles et accumulateurs.

Mais c'est finalement un pays n'appartenant pas à l'Union européenne – la Suisse – qui, le premier, a pris le taureau par les cornes en décidant de rendre obligatoire la collecte et le recyclage des piles, quel que soit le modèle. Le système mis en place est le suivant : les piles sont rapportées au point de vente ou à la commune par les consommateurs ; elles sont ensuite transportées chez un collecteur ou un traiteur de déchets, qui facture l'élimination au point de vente ou à la commune ; la facture est envoyée à la « fiduciaire » des fabricants et importateurs de piles, qui rembourse. Les frais de traitement sont répartis entre fabricants et importateurs au prorata de leur part de marché.

Ces dispositions ont abouti à la création de deux centres de recyclage des piles pour toute la confédération. L'une, fonctionnant selon un procédé allemand, est en cours d'essai près de Zurich. L'autre, qui fait appel à un procédé déposé dès 1986 (1), a été implantée à Aclens, à une trentaine de kilomètres au nord de Lausanne. C'est là que, depuis juin 1991, a commencé à tourner une unité pilote, qui a recyclé 300 tonnes de piles en 1993.

Une deuxième unité, de taille industrielle, a été inaugurée en mai, toujours à Aclens. Les piles non triées – ainsi que les tubes fluorescents – sont passés dans un four à pyrolyse (600 degrés) qui les fait éclater et gazéifie les composés organiques volatils. Les piles ainsi pyrolysées sont ensuite broyées, tamisées, et les composés métalliques réduits en poudre. De la sorte, 95 % des matériaux sont récupérés et envoyés en Allemagne pour traitement : 60 % de zinc, manganèse et graphite, 15 % de métaux ferreux (provenant des boîtiers) et 5 % de non ferreux. Quant au mercure, il est redistillé par une entreprise spécialisée qui le réutilise pour les thermomètres et les amalgames dentaires.

La nouvelle usine a coûté 25 millions de francs suisses (100 millions de francs français). Pour le président de la société, Jean-Charles Roguet, c'est un investissement lourd, mais qui en vaut la peine : « *On ne rentabilise pas avec la vente des produits, mais avec le service rendu* », dit-il. Le consommateur suisse, en tout cas, a aujourd'hui la conscience tranquille lorsqu'il rapporte une pile « morte ». Il sait qu'elle sera bien traitée.

Roger Cans

(1) Le brevet a été déposé par la société RECYMET, filiale de RECYTEC, où SARP Industries (du groupe Générale des eaux) est majoritaire.

HUMEUR • par Josée Doyère

Le jeu de l'été

VOUS êtes en vacances, veinards ! Vous vous prélassez, vivez à votre rythme, sans réveil obligé à heure fixe (sauf si vous avez un tout-petit, affamé, à proximité), vous faites du sport – un peu, pas trop ! – vous lisez, enfin jusqu'au bout, ce roman qui vous intéresse et sur lequel vous vous endormiez après trois paragraphes... Bref, vous laissez filer ces heures douces qui passent si vite, toujours trop vite. Parfois, pourtant, vous ressentez un petit début de cette lassitude du grand farniente, annonciatrice d'activités frénétiques, qu'elles soient ludiques, studieuses, raisonnables ou folles. Et vous bâillez, en chœur, pas très loin du « *J'm'ennuie... Qu'est-ce que j'peux faire ?* » lancinant de tant de préados.

N'hésitez pas. C'est le moment. Le moment de découvrir un nouveau jeu. Il se joue à plusieurs : à partir de deux, le nombre n'est pas limitatif. Avec un papier et un crayon, mais on peut s'en passer. Dans un temps limité, avec lecture collective après le top. Ou à haute voix, si on préfère l'émulation. Il suffit de noter tous les objets usuels, devenus aujourd'hui indispensables, qui n'existaient pas quand... vous aviez dix ans. Bien sûr, les grands-parents en trouveront plus que ceux de vingt ans. Mais ces derniers seront surpris de ce qu'ils découvrent.

Un de mes jeunes amis (vingt-cinq ans) m'en a ainsi aligné plus d'une vingtaine, en un rien de temps : les « post-it », l'ordinateur portable, les CD, le « game-boy », les jeux informatiques, les lampes halogènes, les agendas-ordinateurs, le fax, les aliments « *light* », les téléviseurs minuscules, les lames de rasoir élastiques et même... les vélos tout-terrain.

A vous de déterminer le meilleur score, en fonction de l'âge et de discuter de la date d'apparition de tel ou tel produit. Vous souvenez-vous avec précision du moment où les mouchoirs en papier ont supplanté les anciens mouchoirs, de fil ou de coton, finement ourlés à la main, voire festonnés, brodés et monogrammés, ou plus modestes, à carreaux, blanc et mauve, qu'on appelait les « mouchoirs de Cholet ? J'en ai encore des piles dans une armoire, à la campagne, de ces mouchoirs anciens, certains plus grands que nos serviettes de table actuelles, d'autres incrustés de dentelle du Puy qu'une élégante accrochait à sa bague...

Vous pouvez, si quelque ancien est de votre compagnie, rechercher les objets dont l'usage a pratiquement disparu, sauf volonté farouche de vivre « comme autrefois ». Et ne me parlez pas du corset à busc, dont personne de vivant n'a connu l'usage ! Mais du porte-plume et de sa plume Sergent-Major, de l'encre en bouteille, du pot à lait, de l'égrugeoir (si vous ne savez pas ce que c'est, regardez dans un dictionnaire !), du moulin à café mécanique...

Et si vous vous sentez de l'imagination, nommez avec précision les produits dont vous avez envie, qui sont en train de sortir des centres de recherche et des usines. Ils seront demain votre quotidien.

Bonnes vacances. ■

LA COTE DES MOTS

Voucher

Les vacances arrivent : bien que voyageant seul ou en famille, vous vous adressez à une agence de voyages afin que cette dernière vous facilite la vie en organisant vos différents déplacements et vos séjours à l'étranger. De plus, cela peut vous permettre, quoique indépendant, de bénéficier de prix de groupe, ou quasiment, dans les bateaux, avions, et dans les hôtels avec lesquels cette agence de voyages travaille « à l'année longue », comme disent notamment nos compatriotes de Saint-Pierre-et-Miquelon (« à longueur d'année »).

Un dossier complet vous est remis... contre règlement, *évidemment* : billets de transport et *voucher(s)* à donner aux prestataires de services (compagnies de transport, hôtels, etc.). Cette sorte de bon-quittance certifie que vous avez bien réglé par avance à l'intermédiaire (soit l'agence de voyages) entre autres l'hébergement en pension complète ou en demi-pension, et que le vivre et le couvert (1) vous sont dus.

On peut raisonnablement penser que le *voucher* en question confirme, pour la forme, un dossier dont les éléments ont été transmis entre-temps, mais, après tout, il vaut mieux détenir plusieurs preuves de paiement.

Même si certains plaident la cause de *voucher* en arguant de sa filiation avec un vieux mot français, *vocher* (d'après le latin *vocare*, « appeler »), le terme a été officiellement condamné comme anglicisme en 1982, et il est recommandé de lui substituer *coupon* ou *bon (d'échange)*.

Comme quoi, bien que désignant un « bon », un mot peut être considéré comme mauvais !

Jean-Pierre Colignon

(1) *Couvert* désigne bien le toit – et non les couteau, cuiller et fourchette.

LIVRES

Un café aux couleurs contrastées

Deux images d'un même produit : déclin en Afrique et succès en Amérique latine, où il a une valeur mythique

LA COMPÉTITIVITÉ DES CAFÉS AFRICAINS
de Bernard Daviron et Wilfried Fousse.
BDPA SCETAGRI,
249 pages, 140 F.
LES CULTURES DU CAFÉ
de Jacques Gilard et Jean-Christian Tulet.
Édition Caravelle.
288 pages, 120 F.

LE café ne plonge pas ses racines dans le cœur de l'Amérique latine, mais dans celui de l'Afrique : c'est sur ce continent qu'il est né. Afrique riche de mémoire, mais rétive au rationalisme chiffré de l'économie. Les cafés africains sont-ils compétitifs ? se demandent Bernard Daviron, du CIRA, et Wilfried Fousse, du ministère de la coopération. La réponse – péremptoire – est négative. Le robusta, café fétiche du continent noir, se marginalise.

Contrairement aux idées reçues, la demande globale de café ne baisse pas. Après quelques années de stagnation, les achats européens s'étoffent et les Etats-Unis stabilisent leur consommation. Depuis 1985, la Communauté européenne représente 36 % et l'Oncle Sam 20 % de la demande mondiale de café. Mais la part de l'Afrique s'érode, alors que les prix se redressent, notamment depuis la création en septembre 1993 de l'Association des pays producteurs, réunissant Africains et Latino-Américains (1).

Entre 1960 et 1970, le robusta participait pour beaucoup – en fait le tiers du marché – aux échanges internationaux. Aujourd'hui, il assure à grand-peine le quart des volumes vendus. Le chaos du continent noir empêche son essor : l'Angola ou l'Ouganda, ces terres de tourmente se prêtent peu aux sereines exigences de la culture. Bien sûr, très vite, d'autres prennent la place laissée vacante : l'Asie – l'Indonésie, la Thaïlande et le Vietnam en particulier – et l'Amérique du Sud – le Brésil, la Colombie, le Guatemala – se disputent les parts perdues par une Afrique malmenée. Outre le traditionnel arabica, les Brésiliens développent la production d'un café sans amertume, cher aux torréfacteurs, le conillon.

En 1989, l'effondrement des cours mondiaux sonne l'hallali. Le continent noir est évincé.

Une raison au moins semble évidente : le déclin du robusta date de la mort des « fronts pionniers », ces terres vierges, donc fertiles. Les plantations ne sont pas renouvelées – 40 % d'entre elles datent de l'indépendance – et les sols se fatiguent, faute d'entretien. A l'inverse, l'Asie, qui est venue tard à la caféiculture, étend toujours davantage son influence. Quant à l'Amérique latine, elle rajeunit ses cultures en utilisant des variétés améliorées et des techniques pointues.

L'Amérique du Sud n'est pas un modèle à suivre, disent Bernard Daviron et Wilfried Fousse, mais elle fournit des pistes de réflexion utiles. Et les auteurs proposent que, comme elle, l'Afrique, aidée par la France, replante sa caféière, recherche « *des variétés et des systèmes de culture plus performants* », favorise le groupement de ses producteurs. La coopération semble aborder une nouvelle ère, en rupture avec le système d'assistanat qu'elle privilégiait depuis trente ans. Apprendre à pêcher plutôt que de recevoir le poisson : l'Hexagone inaugure avec ses anciennes colonies une vieille recette remise au goût du jour. La dévaluation du franc CFA illustrait déjà cette volonté de voir l'Afrique maîtriser son économie. Dût-elle en souffrir...

VIGNERONS • « *Les caféiculteurs, en Amérique latine, sont les vignerons des tropiques* », écrit Jean-Christian Tulet dans son ouvrage. Manifestement, la réalité quotidienne des producteurs de café latins est à l'opposé de celle de leurs homologues africains. Heureux paradoxe entre une culture dominante sur le marché mondial et un mode de production à l'échelle humaine.

On connaît le phénomène de la grande propriété au Brésil – premier producteur mondial de café –, mais les auteurs ont opté pour le parti inverse : ils se sont attachés à décrire les multiples facettes du petit paysan, après tout plus représentatif de l'ensemble de l'Amérique latine. Petites exploitations, paysans indépendants : depuis le dix-neuvième siècle, ces modestes propriétaires ont acquis un rôle social et politique « *incontournable* ».

Le café est une expérience privée, presque intime, le lieu de tous les rêves : une famille unie, une habitation modeste, une terre amoureusement travaillée qui rend au centuple les efforts fournis. Jean-Jacques Rousseau a traversé l'Atlantique, le cliché occidental s'est épanoui en Amérique. Au-delà des répercussions somme toute attendues de la culture du café sur les économies nationales, Jacques Gilard et Jean-Christian Tulet s'attachent aux résonances mythiques de ce breuvage : l'odeur des mots, la caresse de l'arôme. La littérature sud-américaine et la chanson populaire bercent l'imaginaire collectif, douce vision d'un jardin idéal : « *Une image très morale se dégage de la caféiculture*, constatent-ils. *Le café met l'accent sur les valeurs du travail, argument incontestable et toujours utilisable.* »

Le café, culture nationale généreuse, est d'autant plus chanté qu'il contraste avec la canne à sucre, expérience collective vécue comme une tyrannie, ou la banane, touchée par les stigmates de la présence étrangère (le groupe international United Fruit Company contrôle l'essentiel de la production sud-américaine). Quelquefois, le café s'enivre même d'accents familiers proches de l'univers viticole : avec ses rituels et ses préparations multiples, il a gagné en Amérique latine une force poétique dont il était dénué en Afrique. Aimablement lié au terroir, objet de consensus, motif de fierté, le café multiplie ses adeptes. Les autres s'endorment.

Marie de Varney

(1) Ils ont même « flambé » à la fin du mois de juin dernier.

NOTES DE LECTURE

ET SI ON DÉLOCALISAIT EN FRANCE ?
de Georges Chavanes
Interfaces, diffusion L'Harmattan,
142 pages, 90 F.

Au moment où le Parlement examine le projet de loi d'orientation sur le développement du territoire préparé par Charles Pasqua, Georges Chavanes, maire d'Angoulême, député CDS de la Charente, publie un petit livre au titre provocateur, avec un sous-titre d'actualité : « Pour sauver l'emploi ». L'ancien patron de la firme Leroy Somer y raconte son expérience dite des « *usines à la campagne* », c'est-à-dire l'histoire de la création, depuis le début des années 60, de petits ateliers (40 à 80 salariés) dans des villages de Charente et sur les hauts plateaux de l'Ardèche, à travers la Société anonyme de mécanique et d'outillage du Vivarais (SAMOV).

Aujourd'hui, sur 6 000 salariés en France le constructeur de moteurs électriques Leroy Somer en compte 1 200 à 1 500 dans ses usines à la campagne, dont la rentabilité, comme le climat social, est, au dire de Georges Chavanes, « *un modèle* ». « *J'appelle ces entreprises des ateliers à frais généraux nuls. Ils ont permis de stabiliser, voire de relancer, la démographie des communes d'implantion par des créations d'emplois directs et indirects.* »

Dans la foulée, Georges Chavanes (qui fut rapporteur de la commission d'enquête parlementaire sur les délocalisations à l'étranger en 1993) propose la création de « *bassins ruraux de développement industriel* » dans les zones rurales en fort déclin. Les entreprises choisissant de s'y implanter pourraient bénéficier d'une exonération de la taxe professionnelle, de leurs charges sociales, ainsi que de l'impôt sur les bénéfices pendant dix ans. Voilà comment l'analyse des délocalisations à l'étranger peut conduire au développement rural de l'Hexagone...

F. Gr.

QUARANTE-TROIS MILLIONS DE FRANÇAIS EN ONT ASSEZ D'ÊTRE TRAITÉS DE PROVINCIAUX
de Bruno Bonduelle
Albin Michel-La Voix du Nord
250 pages, 95 F.

Qu'un chef d'entreprise apporte sa pierre dans le débat actuel sur l'aménagement du territoire, voilà qui n'est pas fréquent et qui est sain. Bruno Bonduelle, président du conseil de surveillance de l'entreprise agroalimentaire qui porte son nom, a choisi de fixer le siège social de son groupe à Lille parce que cette métropole « *avec Lyon constitue la seule vraie alternative à Paris* ». Il demande aux provinciaux (ils sont après tout presque quatre fois plus nombreux que les Franciliens) de redresser la tête. La boulimie de l'Ile-de-France constitue, selon lui, sa faiblesse intrinsèque. La Seine-et-Marne, dopée par Euro Disney, voit croître sa population de 2,5 % par an !

Alors que le gouvernement propose de saupoudrer la manne publique sur des milliers de communes et des centaines de villages déjà en état de coma dépassé, Bruno Bonduelle, qui, comme patron, sait ce que « compétitivité » veut dire, suggère de développer une dizaine de métropoles pour en faire les capitales de région à la taille de l'Europe. Il va même jusqu'à publier une carte des nouvelles régions de demain. Plus qu'un pavé... c'est un menhir dans la mare !

F. Gr.

AGENDA

MARDI 19 JUILLET. Strasbourg. Ouverture de la session du nouveau Parlement européen (jusqu'au 22 juillet).

MERCREDI 20 JUILLET. Londres. Visite de Nelson Mandela, à l'occasion de la réinsertion de son pays dans le Commonwealth.

JEUDI 21 JUILLET. Paris. Réunion du groupe consultatif de la Banque mondiale pour les Philippines (jusqu'au 23). Washington. Conférence du 50e anniversaire des institutions de Bretton Woods, organisée par le département d'Etat américain. Helsinki. Visite de Jacques Delors (jusqu'au 23).

VENDREDI 22 JUILLET. Allemagne. Réunion informelle des ministres des transports européens à Ludwigsburg (jusqu'au 23).

LUNDI 25 JUILLET. Bangkok. Forum régional de l'ASEAN (jusqu'au 28).

IMPLANTATIONS INTERNATIONALES

L'Australie, capitale pour l'Asie ?

Pour conforter son rôle régional, l'Australie tente par tous les moyens de convaincre les groupes internationaux qu'elle peut servir de base pour l'ensemble de l'Asie. Déjà quelques succès...

SYDNEY
de notre correspondante

EN se positionnant à chaque occasion possible comme « partie de l'Asie », l'Australie souhaite faire germer l'idée, parmi les grandes firmes internationales, qu'elle peut servir de base régionale à ces sociétés pour l'ensemble de leurs activités asiatiques, concurrençant sur ce créneau Singapour ou Hongkong. Le sujet est à la mode : le catalogue 1994 de vente par correspondance de Gowings, « la » traditionnelle marque australienne de vêtements, a intitulé un des chapitres de présentation de ses habits *« Regional headquarters »* (Directions régionales). Et l'on peut y lire : *« Pendant les années 80, 380 000 personnes sont venues de l'étranger s'installer à Sydney. En outre, le gouvernement fait tout son possible pour attirer les directions régionales de firmes multinationales ici... »* Et l'argumentaire enchaîne sur les chemises et les chaussures nécessaires en de telles circonstances.

En fait l'idée, qui en elle-même n'est pas nouvelle en Australie, commence seulement à recevoir un certain soutien de la part du gouvernement fédéral qui voit Singapour et Hongkong démarcher et attirer, au prix de divers avantages fiscaux, nombre de directions régionales, lesquelles créent des emplois et apportent des investissements, des recettes fiscales et une certaine élite internationale au pays ou à la ville qu'elles choisissent pour y installer une partie de leurs activités et leur direction générale.

Quant aux distances entre l'Australie et le continent asiatique, elles n'ont jamais été considérées comme un obstacle dans un pays où l'on ne voyage d'une ville à l'autre qu'en avion. En outre, les voyages en Asie n'impliquent pas de décalage horaire de plus de trois heures : *« Même si le voyage est plus long, il reste incomparablement moins fatigant de voler entre Sydney et Tokyo qu'entre New-York et Paris »* nous affirme un homme d'affaires qui passe la majorité de son temps en Asie.

SOLEIL • Le soleil et le bon air, le confort et la politique d'immigration australienne, l'avantage de la culture anglo-saxonne aux portes de l'Asie, la quantité, la qualité, le bas prix de l'espace, la disponibilité d'un vivier de personnel formé et à un prix raisonnable, le niveau de technologie des télécommunications et des transports (sauf routiers) sont autant d'arguments traditionnels et tout à fait fondés pour attirer les entreprises en Australie.

Mais, pour la première fois cette année, des mesures d'allégement fiscal pour les sociétés ayant leur direction asiatique en Australie ont de plus fait leur apparition dans le budget fédéral : les dividendes des filiales asiatiques pourront être rapatriés en France, par exemple, en passant par le siège régional australien, sans y être taxés des 15 % jusque-là de rigueur. Le gouvernement offre également de prendre en charge les frais de « relocalisation » d'une société qui décide de venir en Australie.

Paradoxalement, le gouvernement s'attaque en même temps à certains avantages dont bénéficient traditionnellement les expatriés, tel un impôt plus faible sur les avantages en nature. Et la politique d'immigration reste draconienne : les démarches sont coûteuses et laborieuses pour qui veut passer du visa de résident temporaire (à renouveler régulièrement), à un visa de résident permanent.

En fait le gouvernement australien est pris en tenaille entre le cœur et la raison : entre la théorie de *« tous à armes égales sur un même marché »* chère à Paul Keating, premier ministre travailliste, et la réalité qui voudrait que le gouvernement fît davantage et mieux pour attirer les sociétés étrangères ici.

CHOIX • Quelques grandes firmes ont déjà fait le choix de s'installer régionalement en Australie. C'est le cas de Novell, de Microsoft, deux géants américains dans le domaine du logiciel, d'Accor Asia-Pacific dans l'hôtellerie, de la compagnie aérienne Cathay-Pacific qui va déplacer son centre informatique de Hongkong dans la banlieue de Sydney, pour ne citer que *« les bijoux de la couronne »*, selon l'expression du ministre de l'industrie Peter Cook. *« Six cent cinquante-cinq autres entreprises dans le monde ont été sélectionnées et seront approchées systématiquement »*, précise-t-il. Même si le discours officiel prétend que *« rien de plus ne peut être fait »* et que *« le gouvernement en a fait assez pour atteindre la part de marché qu'il vise »*, toujours selon Peter Cook, *« le bureau australien des impôts a confirmé qu'il était prêt à négocier certains niveaux d'imposition »*, affirme Grant Millard Partner chez Arthur Andersen, qui précise : *« Il semble que l'étude au cas par cas qui a prévalu jusqu'à présent va continuer d'être la façon de procéder du gouvernement et du bureau australien des impôts. »*

Ainsi le groupe Coflexip, leader mondial dans le domaine des tubes flexibles, a choisi de déplacer sa direction régionale de Singapour à Perth (côte ouest), et d'y lancer un centre de production pour l'Asie du Sud-Est. Coflexip a été encouragé dans cette démarche par une aide substantielle du gouvernement fédéral, assortie d'une aide complémentaire de l'Etat d'Australie occidentale pour la construction de l'usine.

Hachette-Filipacchi-Asia-Pacific envisage la possibilité de regrouper toutes ses activités en Asie sous une même structure juridique, et devra choisir, le cas échéant, un pays d'accueil. *« Si l'Australie savait se doter d'une panoplie fiscale attrayante et assouplir sa politique d'immigration, ce serait forcément une possibilité à considérer sérieusement »*, nous déclare Didier Guérin, basé personnellement à Sydney en tant que directeur général d'Hachette-Filipacchi en Asie-Pacifique.

SATELLITES • Reste que, de l'avis de nombreux patrons de sociétés étrangères implantées en Australie, une incitation fiscale, surtout de si modeste mesure, ne saurait décider une entreprise à s'installer en Australie si elle n'a pas d'autres motivations. *« Il me semble utopique de vouloir lancer et diriger une activité asiatique à partir de l'Australie si l'on n'a rien à faire sur place »*, estime Raymond Capdevila, directeur général d'Accor-Asia-Pacific, dont le bureau régional est effectivement à Sydney mais avec des « satellites » existant de longue date et relativement autonomes dans la plupart des grandes villes asiatiques. En outre l'Australie représente pour le moment 50 % de l'activité du groupe Accor dans la région.

« Un investisseur industriel ne peut pas mettre ses bureaux loin de sa matière première ou loin de ses clients », explique Alain Bailly, directeur de la Banque nationale de Paris, établie en Australie depuis plus de cent ans, citant l'exemple de Pechiney qui a investi en Australie près de 2 milliards de dollars australiens (1) (8 milliards de francs).

S'il s'agit de sociétés de services, en particulier informatiques, que l'on pourrait considérer « en apesanteur » par rapport à un marché, l'approche et les motivations sont différentes : *« Nous recherchions un vaste espace, dans un environnement politique et économique stable, dans des conditions de haute sécurité, pour centraliser tout notre traitement informatique jusqu'à présent disséminé entre différentes adresses à Hongkong, avec des loyers exorbitants »*, explique le directeur financier de Cathay-Pacific. *« Nous avions plusieurs possibilités, dont le Canada, mais Sydney s'est imposé grâce à la présence d'IBM et d'Unysis et parce qu'il n'y a presque pas de décalage horaire avec Hongkong »*, continue Graham Harbutt. Toute la gestion informatique de la compagnie aérienne Cathay-Pacific sera donc réalisée dans le centre en construction dans la banlieue de Sydney, qui devrait fonctionner fin 1995.



Hormis l'aspect fiscal, l'ensemble des coûts – personnels, loyers, etc. – est inférieur d'au moins 40 % en Australie par rapport à ceux des voisins asiatiques, pour une qualité équivalente si ce n'est supérieure, en particulier en ce qui concerne le personnel : *« Du secrétariat au cadre moyen-supérieur en passant par l'ingénieur informaticien, l'Australie a des ressources tout à fait satisfaisantes à des prix très raisonnables »*, estime Raymond Capdevila. *« Ce n'est pas pour le prix de l'adhésion à un club de golf qu'une entreprise sérieuse va choisir le lieu d'installation de son état-major régional, mais tout de même : ça vous coûte 30 000 dollars en Australie, mais en coûterait 320 000 à Hongkong »*, déclarait récemment le ministre de l'industrie à des hommes d'affaires. Le message du gouvernement est que, globalement, si l'on tient compte de tout, le *package* australien est aussi attrayant que celui de Singapour ou de Hongkong.

Il apparaît en fait que chaque société ayant fait le choix de s'installer en Australie a ses propres raisons de fond auxquelles s'ajoutent souvent des éléments circonstanciels ; même si c'est d'abord l'Australie en elle-même, son impressionnante reprise économique (5 % de croissance prévus en 1994), sa capacité à maintenir un taux d'inflation autour de 2 %, la transformation progressive de son tissu industriel vers une production à forte valeur ajoutée, devraient attirer les investisseurs. Forte de véritables atouts, il semble que l'Australie ait mieux à offrir et plus à gagner en se présentant comme « terre d'investissements » que comme « base régionale ». *« Un certain nombre d'éléments nouveaux sont apparus dans l'économie australienne, créant une nouvelle compétitivité »*, remarque Alain Bailly, qui conclut : *« Il faut peut-être regarder l'Australie comme le tigre auquel on ne pense pas. »*

Florence de Changy

(1) 1 dollar australien vaut 3,85 francs français.

UN RAPPORT DE LA BANQUE MONDIALE

Réinstaller pour mieux développer

Plus de 80 millions de personnes ont été déplacées de force pour permettre la création d'infrastructures

LE développement économique requiert la création d'énormes infrastructures et bouleverse souvent la géographie humaine des régions. Ainsi, lorsque la construction d'un barrage est nécessaire pour assurer l'irrigation des terres agricoles, l'alimentation en eau potable, ou la production d'électricité, des dizaines de milliers de personnes doivent souvent déménager, car leur village sera englouti.

Les pays industriels n'ont pas, en leur temps, été à l'abri de ces bouleversements. La création du Paris moderne sous l'égide du baron Haussmann s'est traduite par des déplacements forcés de population. A une autre échelle, la construction des grands barrages hydro-électriques au Canada ou ceux de la Tennessee Valley aux Etats-Unis ont contraint des milliers d'habitants à quitter leur région. Aujourd'hui, c'est au tour des pays en développement, notamment les NPI (nouveaux pays industrialisés) d'Asie, d'affronter ces déplacements forcés à grande échelle. Il revient aux pays riches de les aider à effectuer ces transformations douloureuses.

BARRAGES • Dans le rapport qu'elle a consacré en avril aux déplacements involontaires de population, la Banque mondiale estime que 80 à 90 millions de personnes, dont plus de la moitié en Asie, ont été ainsi forcées à se déplacer au cours de la dernière décennie. Les causes de cette émigration bien particulière sont nombreuses *(voir graphique)*, mais la plus importante – en nombre de déplacés involontaires – est de loin la construction de barrages. Difficile à gérer mais pourtant indispensable. Comme le souligne le rapport, la production alimentaire devra doubler au cours des quarante prochaines années pour assurer les besoins de la population, et cet objectif ne pourra être atteint sans une meilleure irrigation, donc une accélération des constructions de barrages.

Sur dix millions de personnes environ déplacées chaque année, 250 000 le sont dans le cadre de programmes sponsorisés par la Banque mondiale. Pour que celle-ci puisse remplir sa vocation première – la réduction de la pauvreté –, elle doit s'assurer que les programmes sont bien mis en œuvre et que les réinstallations s'effectuent dans les meilleures conditions possibles.

Le rapport, qui porte sur la période 1986-1993, insiste sur la nécessité pour les pays concernés de mettre en place des structures politiques capables de superviser les déplacements, et souligne l'importance d'une participation active de la population. Que les déplacements involontaires de population soient indésirables, cela ne fait pas de doute.

Mais lorsque les bénéfices économiques l'emportent incontestablement, il s'agit de s'assurer que le niveau de vie des personnes n'est pas amoindri, et qu'elle bénéficieront des avantages économiques du projet.

Caroline Thomas

LES DÉPLACEMENTS DE POPULATION

LES CAUSES...
(En pourcentage)

Industrie : 0,1
Exploitation forestière : 2,3
Protection de l'environnement : 3,8
Irrigation : 3,6
Urbanisation : 3,7
Énergie (mines) : 4,8
Adduction d'eau (égoûts) : 3
Transports 15,8
Barrages 62,8

... LES RÉGIONS CONCERNÉES
(En milliers de personnes)

Amérique latine : 180
Europe et Asie centrale : 27
Afrique : 113
Afrique du Nord et Proche-Orient : 32
Extrême-Orient 588
Asie du Sud 1 024

AGROALIMENTAIRE

Steak d'autruche et gigot d'émeu

Suite de la page I

Selon les estimations du ministère de l'agriculture (qui a lui-même été contraint de créer une classification spécifique au sein de la catégorie volaille pour pouvoir répertorier ces animaux), la consommation de ces oiseaux de la famille des ratites s'élève à 20 tonnes au moins. A terme, elle pourrait dépasser les 400 à 500 tonnes. Pas de quoi jaser, certes. Mais on compte déjà pas moins d'une vingtaine d'éleveurs de ces oiseaux coureurs originaires d'Afrique, d'Australie et des pampas d'Amérique du Sud, dans nos campagnes. A Issé, au cœur du pays de Chateaubriant, France Autruches, premier éleveur en Europe, possède ainsi un cheptel de 5 000 autruches et émeus sur 200 hectares. Un projet qui a mobilisé 14 millions de francs d'investissements depuis la création de la société en 1990 et qui a même bénéficié pour ses travaux de recherche de l'aide financière de l'ANVAR (l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche).

Du côté des bisons, trente éleveurs ont obtenu le certificat de capacité délivré par le ministère de l'environnement à l'issue d'un examen devant un jury et sans lequel ils ne peuvent s'improviser producteurs. Mais la production française de viande de bison est dérisoire, l'essentiel de la consommation française (200 tonnes par an) étant assurée par des importations en provenance du Canada.

Ces derniers temps, d'autres produits exotiques ont également fait leur apparition dans nos assiettes. C'est le cas des poissons des grands fonds qui sont pêchés à plus de 1 000 mètres de profondeur. Longtemps dédaignés, les grenadiers, empereurs (plus communément appelés béryx) ou autres sabres noirs donnent de plus en plus lieu à des débarquements conséquents dans les ports de Boulogne et de Lorient. Selon une étude commandée par le FIOM (Fonds d'intervention et d'organisation des marchés des produits de la pêche maritime et des cultures marines), le marché serait en pleine croissance. Et les tonnages sont à la hausse : 11 559 tonnes pour le grenadier, 4 546 tonnes pour l'empereur et 5 221 tonnes pour le sabre noir.

DIVERSIFICATION • De même que la production de viandes de bison et d'autruche est souvent le fait d'agriculteurs en quête de diversification agricole, la pêche de nouvelles espèces de poissons est une voie d'exploration pour des marins-pêcheurs confrontés à la diminution des ressources traditionnelles.

Et chacun vante les qualités de ces nouveaux produits en s'octroyant la complicité de chefs cuisiniers de renom : viande rouge à faible teneur en cholestérol pour l'autruche et l'émeu, viande goûteuse pour le bison, texture agréable pour le grenadier, chair proche de celle de la lotte pour l'empereur... Encore faut-il prévoir si ces produits sont juste un effet de mode et disparaîtront aussi vite qu'ils sont apparus, ou au contraire, ils sont destinés à alterner dans nos assiettes avec le bœuf, le chevreuil ou la dorade ?

Pour le moment, l'irrégularité des approvisionnements, la rareté et la méconnaissance de certaines de ces espèces en font des produits en marge. Leurs prix exorbitants (environ 180 francs le kilo pour le filet d'autruche, entre 260 et 360 francs le kilo pour le bison, 90 francs le kilo pour l'empereur) les positionnent comme des mets haut de gamme et festifs.

Et surtout, il reste à convaincre le consommateur, en pleine période de retour aux produits du terroir, que l'autruche ou l'émeu ne servent pas uniquement à faire des chaussures et des sacs à main.

Fanny Beuscart



LE DÉBAT SUR LES RIGIDITÉS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

La flexibilité n'est plus ce qu'elle était

On continue à mettre en cause les « rigidités » des systèmes sociaux. Mais ceux-ci ont beaucoup changé, apportant d'autres contraintes et... ouvrant, heureusement, d'autres possibilités

VIEILLE ANTIENNE : depuis que le chômage sévit à forte dose dans les pays industrialisés, il n'y a pas un rapport *qui ne mette en* cause les rigidités, pas un communiqué qui ne réclame plus de souplesse. Derniers exemples en date : l'étude de l'OCDE sur l'emploi (*le Monde* du 9 juin), qui s'en prend à l'érosion de la capacité d'adaptation des économies depuis trente ans, ou le sommet du G7 (les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays les plus riches du monde), à Naples, qui s'est achevé sur des recommandations mille fois entendues...

Le débat ne date pas d'*aujourd'hui et est apparu* officiellement en France avec l'échec de la négociation sur la flexibilité de décembre 1984. Sous le terme « rigidités », on vise, pêle-mêle, le coût du travail (à la fois les cotisations sociales et le niveau des salaires, dont *le SMIC*), *la législation* sociale, jugée trop contraignante : durée du temps de travail strictement définie, limites au droit de licenciement et, avec elles, les *autres freins supposés* à l'embauche... Une liste non limitative. Depuis, beaucoup a été fait au fil du temps pour réduire ces contraintes, en dépit de l'angoisse *suscitée chez les salariés*, qui découvrent sans cesse de nouvelles exigences, le champ des rigidités et celui des nécessaires souplesses à introduire étant infinis.

RECLASSEMENT ● Mais les temps changent. *Sous l'expression « rigidités »*, les experts ne désignent plus forcément les mêmes maux. Plus compliquée, ils utilisent parfois les mêmes références pour analyser différemment une *réalité qui, elle*, se serait déplacée. Par exemple, le texte final de la réunion du G7 évite – sciemment, paraît-il – le terme « flexibilité », trop connoté et que *les salariés ont appris, depuis* plus de dix ans, à interpréter négativement.

De même, en conclusion de l'enquête réalisée par son cabinet auprès d'une soixantaine de groupes *européens (1)*. Bernard Bruhnes, expert reconnu en ce domaine, prend-il maintenant ses distances avec la distinction qu'il opérait jusqu'à présent entre la bonne *« flexibilité interne » et la mauvaise « flexibilité externe »* (2). Les deux formules, censées symboliser le cercle vertueux du capitalisme rhénan ou les excès du libéralisme anglo-saxon, *ne sont* pourtant pas renvoyées dos à dos. Employées indistinctement *dans* chaque entreprise, elles seraient désormais les deux faces indissociables d'une tendance qui se fait jour dans la gestion moderne des ressources humaines.

Encore confus, ce reclassement pourrait correspondre à la prise de conscience des *vraies mutations* à l'œuvre dans le monde industrialisé. Parvenus au bout de leurs logiques, les tenants des thèses contradictoires découvrent les dangers de l'esprit de système.

Ainsi les Américains, sous l'administration Clinton, constatent avec anxiété qu'un moindre chômage chez eux a été payé du *développement de* la catégorie des « travailleurs pauvres » : un salarié sur cinq, en 1990, avait des gains *inférieurs* au seuil de pauvreté officiel pour une famille de quatre personnes. Les employeurs allemands, fragilisés par l'unification, sont tentés d'introduire de la *déréglementation* sociale dans un « modèle » connu pour son lot impressionnant de contraintes : certains prennent le risque de souhaiter rompre avec le *moteur présumé de leur réussite*. Et ainsi de suite, les débats d'aujourd'hui se produisant presque à fronts renversés, les libéraux cherchant à tempérer leurs écarts et les *« sociaux démocrates »* à se doter de réactivité.

D'autant que les certitudes tombent à mesure que les effets de la mondialisation de l'économie *réduisent les marges de manœuvre*. L'OCDE elle-même, spécialiste en conseils, reconnaît que ses propositions s'apparentent à *« une gageure »*. Avec les délocalisations, en effet, qui soumettent des pays socialement organisés à la pression extérieure d'une *main*-d'œuvre à bon marché, les raisonnements anciens ne résistent pas. Sauf à succomber dans un protectionnisme que les raisonnables récusent parce qu'il *entraînerait une régression*. Sauf à soumettre les importations à une clause sociale dont on ne voit pas comment elle pourrait aller au-delà des interdictions simples du travail des *enfants, des prisonniers ou* de l'esclavage : il ne saurait être question d'imposer nos standards de vie à des nations en voie de développement.

TRANSFERT ● Dès lors, quelle que soit *leur nature*, les *systèmes* occidentaux atteignent leurs limites. Ils ne peuvent non plus, sans dommages pour la cohésion sociale, supprimer sans fin les dernières rigidités. *A ce jeu*, non seulement il leur faudrait aller de renoncement en abandon, jusqu'à *s'aligner sur* le « moins-disant » social, mais des équilibres délicats seraient détruits.

Ainsi, la question du coût du travail ressemble à un nœud gordien dont la France *fournit une excellente* illustration. Une fois admis qu'en comparaison de pays proches le coût réel du travail n'est pas scandaleusement élevé, et qu'en revanche notre *organisation souffre* du poids des prélèvements obligatoires, la conclusion normale amènerait à opérer un transfert des charges vers la fiscalité. Mais cela suppose une *réforme qui* imposerait davantage le revenu du capital, provoquerait une augmentation de la contribution sociale généralisée (CSG) ou nécessiterait le recours à une TVA sociale : toutes solutions qui, au minimum, pourraient porter atteinte à *la consommation, observe-t-on au* gouvernement.

Envisager, comme le prône l'OCDE, de faire varier les niveaux de salaire selon l'âge, la profession et la région impliquerait – *pour* autant que la mesure soit justifiée – une témérité politique qui fait singulièrement défaut depuis la triste histoire du CIP (contrat d'insertion professionnelle).

DÉPENSES ACTIVES ● On pourrait multiplier les exemples. Comment peut-on réduire les dépenses *dues à une protection* sociale forte quand dans les pays de l'OCDE le chômage touche plus de 35 millions de personnes (soit 8,5 % de la population active), dont plus du quart *(28,6 %) sont inscrits* comme chômeurs depuis plus d'un an ? L'assurance-maladie doit être révisée, les avantages accordés pour la retraite doivent être limités, mais il faut savoir *ne pas* aller trop loin. D'ailleurs, les Etats-Unis font le chemin inverse pour la couverture des dépenses de santé, la Grande-Bretagne s'interroge, et la Suède, ce « bon élève » qui sait privilégier les dépenses « actives » (formation, reconversion, etc.) *sur les dépenses* « passives » (indemnisation), pour favoriser l'emploi, en est revenue à un partage plus équitable depuis que le taux de chômage est monté de *2 % à 7,1 %*.

De façon générale, dans les pays *de l'OCDE*, les *dépenses* « actives » sont passées de 0,7 % à 0,9 % du PIB de 1985 à 1992, alors que le coût de la lutte contre le chômage, y compris l'indemnisation, *atteignait 2 à 3 % du* même PIB.

RÉVISION ● De même, sauf rarissime exception, la législation sociale, accusée de freiner l'embauche, a fait l'essentiel de sa mue au cours de ces dix dernières années, aussi *bien* en France, *malgré* les pétitions de principe des socialistes, que dans la Grande-Bretagne « thatchérienne » *(voir ci-contre l'article de Marc Roche)*. Presque *partout (à moins que le travail au* noir n'ait servi de dérivatif) se sont développées de nouvelles formes d'emploi, ainsi que ce qu'il est convenu d'appeler les emplois *atypiques, qui ont accentué la précarité* et ont agi sur les salaires, voire sur la protection sociale. Le droit de licenciement s'est en fait extraordinairement simplifié et n'est plus un véritable obstacle, à *part* peut-être en Espagne (voir *« Le libéral-socialisme espagnol »*, par Michel Bole-Richard) et en Italie. En France, le statut du contrat de travail à *durée* déterminée, qui lie les deux parties jusqu'à son terme, sauf faute grave, serait presque, paradoxalement, *plus* protecteur que le fameux contrat à durée indéterminée...

Bref, la formulation des problèmes change. Changement sous-tendu par les profondes *mutations* du travail, que la crise a trop longtemps dissimulées, notamment la « tertiarisation » *(sic)* de l'économie, alimentée par les nouvelles formes d'emploi ou par les nouveaux modes de production qui, à force d'innovations technologiques, résorbent le travail industriel.

Ainsi, l'OCDE, à travers des *circonlocutions*, met en cause la responsabilité d'économies qui ont, comme les entreprises, fait la preuve de leur *« incapacité de s'adapter de manière satisfaisante au changement »*. La mondialisation, les politiques monétaires ou la désinflation compétitive ont créé des conditions nouvelles (des rigidités ?) que ni les uns ni les autres n'ont su interpréter dans leurs conséquences ultimes. Les discussions du G7, après l'OCDE, ont mis l'accent sur la nécessité de la formation, tant initiale que tout au long de la vie professionnelle, pour les adultes afin de pouvoir disposer d'une main-d'œuvre qualifiée, à laquelle il faudra dire que, services obligent, le diplôme *ne garantit pas un* salaire élevé.

Mais ce sont les Etats-Unis qui font la révision la plus déchirante puisque, depuis la tardive révélation apparue à George Bush, le gouvernement américain voit dans l'impasse faite sur la formation – pour cause de flexibilité ! – la plus dangereuse des rigidités de l'avenir.

C'est que, après une longue période d'assouplissements tous azimuts, dans presque tous les pays, les bouleversements essentiels sont ailleurs, réclament d'autres modes d'organisation et d'autres aménagements du temps de travail – y compris sur la vie entière – qui perturbent autant les employeurs que les salariés. Les uns et les autres devront s'adapter à une économie où l'entreprise ne sera plus ce qu'elle est et où le travail prendra des formes inattendues.

NOUVEAUX CHAMPS ● Déjà, la place du travail indépendant en *Grande-Bretagne – où il représente* 14 % de la population active – montre ce qui peut se produire : en négatif, le retour du « tâcheronnage » ; en positif, moyennant des *aménagements*, l'un des modèles de l'emploi de demain. Quand il a fait voter sa loi sur l'entreprise individuelle, Alain Madelin ne pensait sûrement pas à autre chose, avec les mêmes risques de dérive.

Consciemment ou pas, des mouvements ont lieu qui ouvrent de nouveaux champs. Depuis un accord tripartite (patrons, salariés, pouvoirs publics), les Pays-Bas se sont de fait engagés dans une politique de redistribution du travail pour laquelle chacun accepte des efforts. Résultat, le travail à temps partiel occupe 34 % de la population active, sans que soit évacué le débat sur la part croissante du travail à temps réduit « contraint ou subi » par rapport au travail à temps partiel librement « choisi ».

En Allemagne, les négociations en cours entre le syndicat DGB et le patronat apportent la preuve que des partenaires sociaux peuvent chercher une voie, à la fois pour sauver ce qui leur tient à cœur dans leur *modèle*, et pour évoluer en fonction des besoins de la période. A des nuances près, l'Espagne est engagée dans une démarche semblable, tandis que l'Italie s'y *voit conduite*. En France, François Mitterrand, avec quelque justesse, avait appelé de ses vœux *« un nouveau contrat social »*, dont le contenu ne devait pas être *différent*.

Sous la question récurrente des rigidités, resurgit ainsi l'interrogation sur un système social adapté au temps. Timidement en gestation, celui-ci *dépendra pour* beaucoup de l'issue des discussions d'outre-Rhin. Mais Bernard Bruhnes veut croire, lui (au moins pour les grandes entreprises que ses consultants ont visité), que ce *modèle-là se met en place*. Et qu'il est européen. Ce qui constituerait une bonne nouvelle. Enfin.

Alain Lebaube

(1) *L'Europe de l'emploi, ou comment font les autres*, Ed. d'organisation (« Le Monde Initiatives » de 22 juin).

(2) « Flexibilité externe » : ajustement immédiat des effectifs en fonction des besoins de l'entreprise, à la hausse par l'embauche, à la baisse par le licenciement. L'entreprise reporte le problème sur la collectivité. A l'inverse, dans la « flexibilité interne », pour éviter ces à-coups, les entreprises exigent de la mobilité professionnelle et fonctionnelle, mais privilégient, pour ce faire, la formation.

POINT DE VUE

Sortir du chômage par le haut

Les économies développées peuvent s'adapter à la concurrence mondiale en baissant les salaires et la couverture sociale, ou bien en retrouvant grâce à la croissance plus d'innovation, plus d'investissements. Ce dernier chemin est plus difficile, mais c'est le seul qui mérite d'être parcouru.

par JEAN BANETH (*)

Florin Aftalion a raison (1) : à force de flexibilité et de bas salaires, on arrivera bien à réduire le chômage et à concurrencer tout le monde. *Mais, de grâce, si on* loue la capacité de l'économie *américaine à créer des emplois*, qu'on tienne compte de tous ses aspects.

Les Etats-Unis ont effectivement dépassé, et de très loin, les autres grands pays industriels par leur capacité à créer *de nouveaux postes d'emploi*. La flexibilité des conditions de travail *dans la* plupart des entreprises (on peut encore y être renvoyé du jour au lendemain) et la faiblesse des charges sociales (des millions de travailleurs n'ont aucune *assurance-maladie) y sont pour* beaucoup. Et aussi l'évolution des salaires. Comme le montre le tableau ci-dessous, dans l'industrie, le salaire américain *moyen est revenu trente ans en* arrière. L'évolution est encore plus marquée si l'on considère l'économie dans son ensemble, puisque les nouveaux postes de *travail ont été créés surtout dans* les services, pour la plupart particulièrement mal rémunérés aux Etats-Unis et mal couverts du point de vue social.

Notons aussi l'écart entre l'évolution des salaires et celle du PIB par habitant, l'un stagnant alors que l'autre augmentait de 65 %. L'écart est encore plus fort *entre l'évolution* des bas salaires (car ceux des dirigeants, des *cadres supérieurs d'entreprise et* des « techniciens » des finances et de la vente ont continué à augmenter) et les revenus après impôts, car la fiscalité sur les *revenus élevés a été fort allégée*. Le chômage a été contenu, et *l'emploi a notablement augmenté* aux Etats-Unis ; la productivité, beaucoup moins ; et les salaires, sauf les plus élevés, ont baissé.

Compte tenu des différences de phases de leurs cycles économiques (et du poids de *l'Allemagne de l'Est), le chômage* n'est pas beaucoup plus élevé en Allemagne de l'Ouest qu'aux Etats-Unis, malgré une forte croissance des salaires. On peut se demander si, pour les salariés ou la société dans son ensemble, la *méthode américaine est vraiment* la meilleure. Les maux de la société américaine et leurs causes sont multiples, mais parmi ces causes la baisse des bas salaires et le *manque de protection sociale* sont un facteur important, et les *commentateurs américains le* disent de plus en plus.

Les Etats-Unis connaissent la mortalité infantile la plus élevée parmi les grands pays industriels, une des plus fortes proportions d'enfants vivant en dessous du *« seuil de pauvreté » officiel*, et une criminalité telle que l'homicide est devenu la première cause de décès parmi les jeunes, et aussi (à tout âge) sur les lieux de travail.

Une nouvelle révolution industrielle mondiale est en cours. *Elle nous livre des objets* industriels importés bon marché, et ouvre la porte à des produits innovatifs et à des techniques qui (à force d'innovation, d'automatisation et d'investissements) peuvent être *extraordinairement productives*.

Indices du salaire réel moyen dans l'industrie de cinq pays développés

		1963	1972	1980	1992
Etats-Unis	salaire réel	88	100	96,5	89,5
	PIB par habitant	79,2	100	112	130,6
Japon	salaire réel	62,4	100	120,9	141
	PIB par habitant	49	100	126,3	188,8
Royaume-Uni	salaire réel	77,5	100	132,3	152,7
	PIB par habitant	80,6	100	113,6	139,4
France	salaire réel	82,7	100	147,5	175,9
	PIB par habitant	68,1	100	121,4	147,1
Allemagne	salaire réel	64,6	100	120,5	137,1
	PIB par habitant	75,5	100	122,2	153,1

Source : statistiques financières internationales du FMI.

En contrepartie, elle confronte nos *entreprises à la concurrence* de ces produits et de ces techniques. Si c'est surtout grâce à des salaires plus bas et à des coûts sociaux plus faibles qu'elles réussissent à *concurrencer la Chine et ses* salaires mensuels de cent cinquante francs, cela nous promet bien du plaisir !

Les salaires ne doivent certes pas dépasser les possibilités de l'économie nationale. En France *comme ailleurs, après les excès de* la précédente décennie, la part des salaires dans le PIB a diminué pendant les années 80. Les augmentations doivent rester prudentes, et certains avantages acquis doivent disparaître. Les *entreprises doivent faire des* profits : pour rémunérer leurs actionnaires, et pour investir, aussi bien pour augmenter la productivité que pour créer de *nouveaux emplois pour tous ceux* libérés des tâches anciennes par *les nouvelles machines* et par les nouvelles importations. Mais il ne faut pas que les salariés absorbent tous les coûts et prennent tous les risques. Il ne faut pas, au nom de la *concurrence, protéger les* entreprises de la pression concurrentielle qu'exercent les salaires élevés et les droits sociaux.

L'économie française peut s'adapter en abaissant les salaires *(y compris les avantages sociaux)* ; ou en retrouvant plus d'innovation, plus d'investissement, une croissance accélérée. Ce dernier chemin est plus difficile, mais c'est *le seul qui mérite d'être parcouru*.

(*) Conseiller principal à la Banque mondiale.

(1) *Le Monde* du 7 avril 1994.

PERSPECTIVES

LE DÉBAT SUR LES RIGIDITÉS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Libéral-socialisme espagnol

Pour endiguer le plus fort chômage d'Europe, le gouvernement a assoupli les modalités de licenciement

MADRID
de notre correspondant

LE 19 mai 1994 restera une date clé dans la réglementation du marché du travail en Espagne. Ce jour-là ont été promulgués les nouveaux textes régissant les relations entre patrons et employés, mettant ainsi fin aux ordonnances de 1942 – héritage du franquisme – et réaménageant le statut des travailleurs, une loi-cadre de 1980. L'adaptation à un marché en évolution constante, où compétitivité est le maître mot, a été jugée indispensable par le pouvoir socialiste.

L'objectif du gouvernement était d'améliorer les mécanismes d'accès à l'emploi et d'utiliser au maximum la négociation directe entre entreprises et syndicats, considérée comme l'instrument idoine d'adaptation aux modifications du marché du travail. Ce qui auparavant était régi par des lois relèverait désormais du dialogue au sein de l'entreprise par l'établissement de conventions collectives négociées par secteur ou par société.

Ce désengagement des pouvoirs publics des relations du travail a d'emblée été considéré comme un retour en arrière par les syndicats. L'élaboration du pacte social s'est de ce fait soldée par un échec et a abouti à la grève générale du 27 janvier dernier. L'Union générale des travailleurs (UGT) et les Commissions ouvrières (CO) étaient favorables à un aménagement de la législation du travail, mais estimaient que *« l'État devait maintenir un rôle d'équilibre et garantir un minimum de droits nécessaires. La réforme est fondamentalement négative. Elle ne va pas permettre de créer des emplois ni d'attirer les capitaux des multinationales et ne favorisera pas l'ajustement avec le modèle social européen »*, ont souligné les syndicats, qui ont qualifié cette nouvelle donne de *« contre-réforme »*.

De la nouvelle législation, il faut d'abord retenir la fin du monopole de l'INEM – équivalent de l'Agence nationale pour l'emploi –, en raison de la légalisation des entreprises de travail temporaire, qui jusqu'à présent vivaient dans une clandestinité tolérée. Elles seraient au nombre de deux cent cinquante environ, mais ne canalisent pour l'instant qu'une toute petite partie de l'emploi, contrairement à ce qui se passe dans les autres pays d'Europe, notamment la France et la Grande-Bretagne. La loi permet également la création d'agences d'emploi à but non lucratif, sortes d'INEM *bis* dont les prestations ne seront rémunérées que pour couvrir les frais de fonctionnement.

LICENCIEMENT • Outre les dispositions facilitant la mobilité géographique et au sein des entreprises, ainsi que la promotion de l'emploi à temps partiel, la réforme a ensuite modifié les conditions de licenciement en maintenant l'autorisation administrative seulement quand plus de 10 % du personnel sont affectés, ou plus de trente employés pour les entreprises comprenant trois cents salariés ou plus. Un délai de quatre-vingt-dix jours devra être respecté, ce qui a fait dire aux syndicats que tous les trois mois n'importe quel employeur pourra se débarrasser des travailleurs sans être obligé de passer par la procédure plus contraignante du licenciement collectif. *« Le libre licenciement à bon marché »* a été la cible des organisations ouvrières avec l'instauration des contrats d'apprentissage, dont le gouvernement a fait l'un de ses outils pour favoriser l'accès des jeunes à l'emploi.

Ces contrats concernent les 16 à 25 ans pour un minimum de six mois et un maximum de trois ans. La formation ne pourra être d'une durée inférieure à 15 % du temps de travail, et le salaire devra atteindre au minimum 70 %, 80 % ou 90 % du salaire minimum, selon qu'il s'agit de la première, de la deuxième ou de la troisième année. *« Des contrats-poubelles »*, ont dit les syndicats, soulignant leur *« précarité »*, alors que les pouvoirs publics ont vanté cette forme d'insertion dans le monde du travail pour cette frange de la population particulièrement touchée par le chômage (37,5 % en 1993, le taux le plus élevé d'Europe pour les moins de 25 ans). Ce SMIC jeunes n'a pas soulevé de protestations comme en France. Marcos Pena, secrétaire général de l'emploi, s'est au contraire félicité du succès de cette initiative mise en œuvre au début de l'année en annonçant qu'à la fin juin 105 000 contrats avaient été signés et que, *« à la fin de 1994, 220 000 jeunes pourraient être incorporés au marché du travail »*.

La baisse du nombre de chômeurs au cours des quatre derniers mois est la preuve pour le pouvoir qu'il s'agit de la bonne voie et que cette réforme tant controversée commence à porter ses fruits.

Le patronat fait la même analyse. Dans son bilan du premier semestre, il souligne *« les effets bénéfiques de certains aspects de la réforme du marché du travail »* et se félicite que 42 % des conventions salariales aient pu être signées en dépit de l'opposition affichée par les syndicats.

Pour les Commissions ouvrières, il ne s'agit d'un retour *« à la loi de la jungle »*, *« d'une taïwanisation de notre modèle social »*. En revanche, Michel Camdessus, directeur général du Fonds monétaire international (FMI), a expliqué à Barcelone, au début du mois de juillet, qu'*« il fallait encore aller plus loin puisqu'il y a toujours des rigidités très fortes dans le marché du travail et une formation professionnelle médiocre »*.

Michel Bole-Richard

Volontarisme anglais

Depuis quinze ans, les tories ont tout fait pour faciliter la tâche des employeurs

LONDRES
Correspondance

DAVID HUNT, le ministre britannique de l'emploi, affirme avoir l'arme suprême contre le chômage : *« Notre législation du travail est devenue la plus libre de tous les pays de l'Union économique. Pour créer des emplois, il faut libérer les entreprises des réglementations. Les coûts sociaux doivent être abaissés. La protection doit être fixée à un niveau qui pousse les firmes à embaucher. »* Même s'il reconnaît que le *« modèle »* n'est pas facilement transposable en Europe, à l'écouter les Britanniques ont des leçons à donner aux continentaux en proie au dirigisme.

Il était une fois, raconte-t-on, une Grande-Bretagne sclérosée, prise à la gorge par des syndicats omnipotents, durs et combatifs, dévastée par des conflits sociaux à répétition et par le manque d'efficacité des gouvernements de l'après-guerre, travaillistes comme conservateurs. Tous les récits consacrés à la « révolution conservatrice » lancée en 1979 à l'arrivée au pouvoir de Margaret Thatcher commencent invariablement par la succession de lois antisyndicales qui ont permis de diminuer considérablement le nombre de journées de grève. Au cours de la décennie 80, les syndicats ont perdu notamment le monopole de l'embauche et le droit au piquet de grève.

MINIMUM • La notion de « partenaires sociaux », censés négocier les augmentations salariales au niveau du pays ou de la branche, a disparu. Les pourparlers collectifs sont rares. Les syndicats locaux sont totalement autonomes par rapport au Trade Union Congress (TUC), la confédération, pour discuter des conditions de travail, fixées entreprise par entreprise. Il n'existe pas de salaire minimum. Les *wages councils*, conseils régionaux regroupant le patronat, les représentants des salariés et l'administration, qui garantissaient le salaire minimum aux 2,4 millions de Britanniques placés au plus bas de l'échelle sociale, ont été abolis. Seuls les ouvriers agricoles – et ils ne sont pas nombreux – bénéficient encore d'une rémunération minimale.

CAS PAR CAS • *Unemployed* s'abstenir ! A en croire les chiffres d'Eurostat, le service statistique des Communautés, le chômeur britannique est le plus mal loti de l'Union européenne. L'objectif de l'indemnisation du chômage outre-Manche n'est pas de maintenir le niveau de vie antérieur mais de garantir seulement un minimum vital (43,60 livres par semaine). Deux années consécutives d'affiliation à la caisse de sécurité sociale sont également nécessaires. Si l'indemnité de chômage est accordée de manière quasi automatique, l'octroi de l'aide au revenu qui lui succède au bout d'un an est soumis à des conditions draconiennes, destinées à encourager les efforts de reclassement et à lutter contre la fraude. Le gouvernement veut d'ailleurs réduire de douze à six mois la période couverte par l'*unemployment benefit*.

En 1990, les allocations à fonds perdus accordées aux chômeurs pour l'achat de mobilier, de vêtements ou de fioul domestique ont été remplacées par des prêts remboursables au bout de dix-huit mois. L'aide au revenu proposée aux jeunes de seize à dix-huit ans a été supprimée en 1988.

Licenciements, sécurité et hygiène, congés, heures supplémentaires..., les conservateurs ont refusé la mise en place de droits et de conditions minimales pour les salariés. Tout se négocie au cas par cas. Plus de limitation légale à la durée du travail (à l'exception de trente-sept heures dans l'industrie électromécanique obtenues à la suite d'une grève spectaculaire en 1990). Les travailleurs à temps partiel – plus du quart de la population active occupée – sont les plus mal payés d'Europe. Un travailleur à mi-temps doit attendre deux ans avant de bénéficier des mêmes droits que les « plein temps ».



David Hunt affirme que les énormes investissements étrangers réalisés en Grande-Bretagne ont beaucoup contribué à la flexibilité du marché du travail et lui ont été bénéfiques. Pour bon nombre d'experts, pourtant, tout n'est pas rose dans la guerre que mène John Major. La formation professionnelle de cette main-d'œuvre bon marché est jugée insuffisante, la productivité souffre des graves lacunes du système scolaire public. D'autre part, malgré le rejet du volet social du traité de Maastricht, les syndicats comptent sur les directives de Bruxelles pour faire céder le ministère de l'emploi à propos de législations antérieures à l'adoption de la « charte sociale » par les Douze en 1989. Ainsi, en juin, la Cour de justice européenne a condamné la Grande-Bretagne, à deux reprises, pour manquement aux règles de consultation et d'information des représentants des travailleurs.

« Les avantages de la flexibilité du marché sont indéniables. Mais le remède des conservateurs s'est révélé brutal, psychologiquement et socialement. Le système décentralisé des négociations d'augmentation de salaires encourage les dérapages inflationnistes », écrit Paul Chapman dans le livre qu'il vient de publier, *Britain's Economic Performance*, qui conteste la réussite économique du Royaume-Uni.

Marc Roche

« Le coût du travail croît trop vite »

estime Horst Siebert, un des « sages » de l'économie allemande

Pour Horst Siebert, président de l'Institut pour l'économie mondiale de Kiel, membre du conseil des « cinq sages », si l'on veut accroître le nombre d'emplois, il faut différencier davantage les salaires, changer le financement de la protection sociale et le niveau d'indemnisation du chômage, afin que le coût du travail cesse d'augmenter plus vite que la productivité.

« Vous réclamez des changements radicaux de la politique de l'emploi en Allemagne. Pourquoi ?

– Si l'on ajoute aux 4 millions de chômeurs officiels les 2 millions de personnes qui bénéficient des différentes mesures sociales, par exemple de formation, on atteint le chiffre de 6 millions de chômeurs en Allemagne. Depuis 1991, l'industrie a perdu 900 000 postes de travail, pour l'essentiel dans les secteurs exportateurs, dont 170 000 dans la machine-outil, 130 000 dans l'électrotechnique et 130 000 dans la construction automobile. Clairement la politique salariale et la politique de l'emploi sont dans l'impasse.

– La reprise qui s'amorce ne suffira pas ?

– Non. Des études empiriques montrent que, de 1970 à 1989, l'emploi n'a réagi positivement qu'à partir d'une croissance de 1,7 %. Au-dessous, l'économie détruit des emplois. Au-dessus, la remontée est lente : 1 point de plus – soit une croissance de 2,7 % – donne seulement 115 000 emplois nouveaux. La reprise à venir ne suffira donc pas à résorber le stock de 6 millions de chômeurs. En particulier, le secteur industriel, qui représente 30 % des emplois, va perdre encore des effectifs, quoi qu'il arrive.

– Quelles sont les causes de ces mauvaises performances ?

– Partout en Europe, les règles institutionnelles qui régissent les marchés du travail jouent contre l'emploi. Elles affaiblissent la demande de travail, en particulier celle de travaux de faible productivité et de bas salaires. En Allemagne de l'Est, il faut ajouter des salaires trop élevés par rapport à la productivité de cette région : ils atteignent 70 % de ceux de l'Ouest, en moyenne, pour une productivité de 40 %. A l'Ouest, de 1989 à 1993, la croissance des coûts du travail horaire a été de 25 % alors que la productivité ne s'est accrue que de 8 %.

» Quand dans une économie les prix – ici les salaires – ne s'adaptent pas suffisamment, ce sont les quantités – le nombre de postes et le chômage – qui le font. Voilà le problème. Les salaires doivent cesser d'être la priorité de la politique du revenu pour devenir un des éléments d'une politique entièrement tournée vers l'emploi.

» Quant aux aides sociales, elles protègent ceux qui ont un emploi et non ceux qui n'en ont pas ; elles créent un système de vases communiquants entre le monde du travail et les revenus tirés des allocations chômage. En Allemagne, un chômeur avec une famille de 3 personnes touche de l'Etat l'équivalent de 85 % du salaire net d'un ouvrier moyen de l'industrie. En 1970, il ne touchait que 65 %. Une telle indemnisation a des effets non seulement sur le comportement des chômeurs, mais aussi sur l'échelle des salaires. Créant un revenu minimum *de facto*, une référence pour les plus bas salaires, elle interdit toute création de postes à ce niveau. Elle fausse les mécanismes d'ajustement de l'emploi.

– Diminuer les salaires, disent les syndicats, revient à réduire la consommation et à accentuer la récession.

– Pour les entreprises ne comptent que le coût global du travail. Les coûts annexes, qui atteignent 39 % des revenus bruts salariaux – contre 26 % il y a vingt-cinq ans – pourraient être réduits en priorité. L'Etat contribue en effet largement au renchérissement du coût du travail. Mais surtout, les entreprises exportatrices ne peuvent plus supporter les coûts actuels du travail. L'Allemagne doit rester un pays de hauts salaires. Mais ce n'est pas une manne qui tombe du ciel. Un tiers de notre production est exporté, nous devons rester compétitifs.

– Faut-il réduire le niveau de protection sociale et le niveau de vie en Allemagne ?

– Il ne s'agit pas de supprimer la protection sociale mais de changer le système, pour qu'il n'aille plus à l'encontre de l'emploi. Il faut que les coûts, globalement, augmentent moins vite que la productivité. C'est le seul moyen pour que l'Allemagne et l'Europe regagnent des parts du marché mondial.

– Que proposez-vous concrètement ?

– Il faut repenser radicalement nos politiques pour favoriser l'emploi. Cela implique une série de mesures : lier les salaires à la productivité ; différencier davantage les revenus, notamment selon les régions, en fonction des conditions locales ; détacher du travail le financement du système de protection sociale ; élargir la distance entre les revenus du travail et ceux du chômage, etc.

– Que penser de la réduction de la durée du travail ?

– Partager le travail semble un slogan séduisant. Toute mesure qui apporte plus de flexibilité dans le travail est bonne. Mais à la condition d'éviter que cela se traduise par un renchérissement – ce qui est, en général, très difficile. La priorité, c'est de créer plus de travail en Allemagne, pas de partager la pénurie. »

Propos recueillis par
Eric Le Boucher

Uniroyal (France) : élasticité limitée

C'est un cas d'école que la grève qui a paralysé du 12 juin au 8 juillet l'usine Uniroyal de Clairoix, près de Compiègne, dans l'Oise. La filiale française du groupe allemand Continental y aura perdu plus de 200 000 pneus en pleine reprise.

En effet, si les conditions de travail sur ce vieux site industriel (anciennement Englebert) ont mis le feu aux poudres, c'est paradoxalement le redémarrage de l'activité qui est à l'origine du « ras-le-bol » de près des deux tiers des opérateurs (l'usine emploie 1 243 personnes dont 1 000 ouvriers de production).

« Cela fait des années qu'on nous demande de nous serrer la ceinture. Jusqu'ici on fermait nos gueules pour sauver nos emplois. Aujourd'hui, l'activité repart. Alors, on exige notre dû, et pas dans n'importe quelles conditions ! », résumait, brutalement, sur le terre-plein de l'usine, un membre du piquet de grève.

Tout a commencé à la mi-juin lors de l'annonce, pour les mois de juillet et d'août, du passage de 36 à 45 heures de travail hebdomadaire, dont six payées en heures supplémentaires. Le travail, posté, devra être effectué en quatre équipes tournantes. Raison invoquée par Richard Cassel, le directeur du personnel : une brusque hausse des commandes. Elle émane de Hanovre, siège du groupe Continental.

L'effet produit est immédiat : appel à la grève. Il est lancé par un comité de grève, élu de vingt-cinq membres, né spontanément, lequel a tôt fait de déborder l'intersyndicale maison. Exigences des grévistes : refus des quarante-cinq heures, 1 500 francs d'augmentation pour tous, embauche des intérimaires. Des exigences jugées inadmissibles par la direction : considérant le comité de grève comme *« une bande de brailleurs irresponsables »*, elle refusera de négocier jusqu'à la nomination d'un médiateur par le tribunal de Compiègne.

La direction s'est trouvée prise dans une contradiction : comment remettre la plus grosse entité industrielle du Compiégnois sous pression pour répondre à une commande dont elle affirme qu'elle est *« ponctuelle »* ? Difficile de rendre les horaires flexibles à ce point, alors que l'entreprise sort d'un plan social. *« En 1993, nos volumes ont été révisés à la baisse,* explique Richard Cassel ; *afin d'ajuster nos effectifs, nous avons encouragé le départles départs, on fait appel, pour satisfaire la* demande en flux tendu des constructeurs automobiles, à une quarantaine d'intérimaires que l'on gardera *« si la reprise se confirme »*.

La hausse des commandes survient dans ce contexte. Résultat : piquet de grève, production quasi nulle, camions bloqués, envoi par la direction d'un commando musclé dans la nuit du 29 au 30 juin (deux blessés parmi les grévistes), assignations en référé de 14 personnes. Epilogue enfin, un accord le vendredi 8 juillet : deux équipes tournantes au lieu des quatre prévues travailleront en juillet et en août. Deux pour cent d'augmentation anticipée de salaire sont accordés.

Amère victoire de ceux qui ont cru à la reprise. *« Au ras-le-bol dû à la pénibilité du travail, surtout les mois d'été, sont venus s'ajouter les à-coups de la production. Après les inondations de l'hiver 1993, nous avons connu du chômage technique. Il a fallu le rattraper. Après le plan social, voilà qu'on nous demande de travailler plus avec moins de monde pour satisfaire la reprise des commandes. Il nous faut nous adapter sans cesse, mais sans réelle contrepartie »*, tempête Jean-Marc Iskin, l'un des anciens responsables du comité de grève.

Ponctuelle cette reprise, comme l'affirme la direction de Clairoix ? *« Nous avons connu un véritable assaut de la part de la clientèle (...) Le premier trimestre s'est bien déroulé avec un niveau de vente consolidé de 8 %, atteignant ainsi quelque 2,4 milliards de deutschemarks (...) Le groupe prend un bon départ en 1994. L'exercice 1993 se clôture par un bénéfice »*. Ces lignes ont été publiées début juin dans *Hexa Gomme*, le périodique interne du groupe Continental-France. Il est de bonnes nouvelles qui ne doivent pas être annoncées trop tôt.

Jean Menanteau

Un nom pour deux

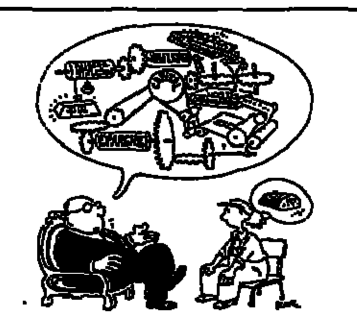
De part et d'autre de l'Atlantique, des pneus portent le même nom, Uniroyal, mais ils n'ont rien d'autre en commun, ni la forme, ni la gomme. Car, aux Etats-Unis, les pneus Uniroyal sont une marque du groupe Michelin, tandis qu'en Europe ils appartiennent à l'un de ses principaux rivaux, l'allemand Continental (quatrième producteur mondial de pneumatiques et deuxième européen derrière la firme clermontoise).

Cette bizarrerie résulte de l'éclatement de la société américaine Uniroyal. En proie à des difficultés, elle dut en 1979 céder ses activités européennes (issues de la fusion avec le belge Englebert, intervenue en 1958) à l'allemand Continental, qui cherchait à améliorer sa couverture européenne. Uniroyal est donc, en Europe, filiale de ce groupe.

Mais aux Etats-Unis, la bouffée d'oxygène provoquée par la cession européenne ne dura guère. En 1986, Uniroyal (Etats-Unis) fusionnait avec Goodrich, et en 1989 Uniroyal-Goodrich était acheté par Michelin, qui cherchait à accroître sa présence aux Etats-Unis.

A. K.

CHRONOLOGIE



Juin 1994

1er. – **ALGÉRIE** : après deux jours de négociations au Club de Paris, l'Algérie obtient un rééchelonnement de sa dette extérieure estimée à 26 milliards de dollars (146 milliards de francs) *(« le Monde » du 3 juin).*

– **SURENDETTEMENT DES MÉNAGES** : pour éviter l'encombrement des tribunaux, Pierre Méhaignerie, garde des sceaux, donne compétence judiciaire aux commissions de surendettement *(3).*

1er (et jours suivants). – **MARCHÉS FINANCIERS** : la remontée des *taux* d'intérêt à long terme provoque des remous sur les marchés financiers qui ne réagissent pas à l'abaissement du taux de prise en pension de la Bundesbank, porté à 5,15 % ; la Bourse de Paris perd 2,47 % le 1er juin : l'indice CAC 40 passe pour la première fois de l'année sous le seuil des 2 000 points. Le lendemain, la Banque de France ramène son taux d'appel d'offres à 5,30 % *(3).*

Au cours d'une conférence monétaire internationale, à Londres, le 8 juin, les dirigeants des banques centrales tentent de rassurer les marchés financiers en estimant qu'il n'y a pas de risque d'inflation aux Etats-Unis et en Allemagne *(10).* Le 12, dans un entretien à l'hebdomadaire *Welt am Sonntag, Otmar Issing, membre du Conseil* central de la Bundesbank estime, que les taux directeurs allemands sont adaptés à la situation économique *(14).*

Le 13, le Comité de Bâle examine le problème des risques des produits dérivés : le même jour, nouvelles inquiétudes sur les places financières en raison des résultats des élections européennes et de la hausse des *taux d'intérêt à long terme ; la France* est particulièrement touchée, le 16, en raison de la chute du MATIF et de l'indice CAC 40 *(15, 17 et 18).* Le 15, le taux de prise en pension allemand est ramené à 5,05 % ; le lendemain, la Banque de France abaisse à son tour son taux d'appel d'offres à 4,20 %. Le 20, le rendement des OAT atteint 8 %, l'indice CAC 40 perd 1,70 %. *Tandis que le dollar* tombe à *1,60* deutschemark et à 102 yens, le gouvernement japonais demande des mesures draconiennes pour enrayer la baisse.

Le 21, la monnaie japonaise atteint son plus haut niveau historique de 100 yens pour un dollar ; les autorités américaines expriment leur préoccupation le 22, mais les achats massifs de dollars par les banques centrales le 24 ne parviennent pas à stopper la chute du dollar qui termine le 29 à 98,75 yens à New York *(22, 23, 24, 26-27, 28, 29, 30 et 1er-2).* La Bundesbank ramène son taux de prise en pension à court terme (Repo) à 5 %, le 22. La Bourse de Paris enregistre le 30 une baisse de 2,29 % *(2-7).*

1er (et jours suivants). – **« LES AFFAIRES »** :

– **Didier Pineau-Valencienne** : le parquet de Bruxelles précise les accusations portées contre le PDG du groupe Schneider, emprisonné depuis le 27 mai. Le même jour, Pierre Méhaignerie propose la collaboration judiciaire de la France *(3)* ; le 2, le juge Van Espen étudie le contenu des perquisitions qui ont eu lieu au siège du groupe Schneider et au domicile de Didier Pineau-Valencienne *(4).* Le groupe Schneider *donne des précisions sur le transfert de* liquidités au détriment des filiales belges Cofibel et Cofimines, sur le détournement de dividendes et sur les sociétés *off-shore (5/6* et 7). Le 7, après douze jours d'incarcération, Didier Pineau-Valencienne est libéré sous caution (2,5 millions de francs français) et reste inculpé d'escroquerie et d'infraction relative à la tenue de la *comptabilité ; réactions du patronat* français *(9).* Lors d'un entretien accordé au *Monde*, le 9, Didier Pineau-Valencienne rejette les accusations de la justice belge, nie l'existence d'une caisse noire et d'un détournement de dividendes *(11).* Le 16, lors de leur assemblée, il rassure les actionnaires de Schneider ; l'enquête se poursuit en Belgique et en Italie *(18).* Dans le quotidien *le Soir du 18 juin, le baron Empain* réfute les arguments de Didier Pineau-Valencienne *(21).*

– **SASEA** : Florio Fiorini, ancien administrateur, est accusé d'usage de faux et d'escroquerie, selon *l'Hebdo* de Lausanne, publié le 2 *(4).*

– **Tapie** : assigné par le Crédit Lyonnais, il fait aussi l'objet d'un redressement *fiscal de plus de 12 millions de francs (5/6).* Le lendemain de la levée de son immunité parlementaire *(24)*, Bernard Tapie est interpellé par la brigade financière, mis en examen pour abus de biens sociaux dans l'affaire du *Phocéa* et placé sous contrôle judiciaire, le 29 *(30).* Des écoutes téléphoniques révèlent son intention de quitter la France jusqu'au 19 juillet *(1-2).*

– ***Maillard* et *Duclos*** : *François de* Grossouvre, ancien conseiller du président de la République qui s'est suicidé le 7 avril dernier, aurait perçu des commissions en espèces *(9).*

– **Compagnies des eaux** : Jérôme Monod défend la Lyonnaise des eaux, indirectement mise en cause, comme la Générale des eaux, par le juge Thierry Jean-Pierre dans son *Livre noir sur la corruption (10).* Le 21, nouvelles mises en examen de cadres des deux compagnies, accusés de corruption *(23).* Au cours de l'assemblée générale des actionnaires de la Générale des eaux, le 29, Guy Dejouany, son président, s'explique sur les « affaires » dans lesquelles est impliqué son groupe *(30).*

– **A l'étranger, BALSAM** : cette société allemande de revêtements pour terrains de sport est déclarée en *faillite frauduleuse le 10 juin (14).*

– **BCCI** : des ex-directeurs sont condamnés à des peines de trois à quatorze ans d'emprisonnement pour fraude ayant entraîné la faillite par la cour pénale d'Abou-Dhabi, le 14 *(16).*

1er (et jours suivants). – **PROJET DE LOI SUR LA FAMILLE** : Simone Veil présente les principales dispositions de son *projet* à l'Assemblée nationale : allocation parentale d'éducation et aide financière accordée aux parents qui emploient une assistante maternelle ou un salarié à domicile *(3).* Le 2, Simone Veil fait des concessions concernant l'aide parentale *(4)* ; le projet de loi est adopté par l'Assemblée nationale le 7 *(5/6 et 9)* et par le Sénat le 23 ; le projet est examiné par la commis*sion mixte paritaire le 27 (25).*

3 et 4. – **RUSSIE** : le Club de Paris accorde le rééchelonnement de la dette publique extérieure russe qui atteint 49 milliards de dollars (275 milliards de francs) sur un total de 80 milliards de dollars *(5/6 et 7).*

3 et 11. – **RATP** : Francis Lorentz est remplacé à la tête de l'entreprise par Jean-Paul Bailly, précédemment directeur général adjoint chargé de l'exploitation *(5/6 et 12/13).*

4. – **ÉTATS-UNIS** : Bill Clinton met en garde la Réserve fédérale contre toute hausse des taux d'intérêt et annonce une baisse au mois de mai du taux de chômage, revenu à 6 % de la population active, malgré le ralentissement des créations *d'emplois (5/6 et 7).*

6. – **PAYS-BAS** : privatisation de KPN, les PTT néerlandaises ; un tiers du capital est introduit en Bourse *(7).*

– **ÉTATS-UNIS-FRANCE** : constitution d'un groupe consultatif franco-américain destiné à préparer l'élaboration d'une clause sociale dans les échanges internationaux *(8).*

7. – ***AIR FRANCE*** : *la Commission* européenne assimile sa recapitalisation de 20 milliards de francs à une aide de l'Etat et demande une clarification des mesures sociales *(8).* Mise en place de la nouvelle organisation en onze « centres de résultats » découpés en fonction de leur marché géographique *(9).*

– **LICENCIEMENTS** : une circulaire organise *la surveillance des plans sociaux* pour limiter la réduction des effectifs *(9).*

– **SÉCURITÉ SOCIALE** : le projet de loi prévoyant la séparation des comptes des trois branches (maladie, famille, vieillesse) est adopté par le Sénat dans la nuit du 8 au 9 juin *(10)*, et par l'Assemblée nationale le 29. L'opposition reproche à cette réforme de remettre en cause le système de protection sociale issu de la Libération *(29 et 1er-7).*

– ***DROIT COMMUNAUTAIRE DU* TRAVAIL** : la Cour de justice européenne condamne la Grande-Bretagne pour non-respect des règles communautaires concernant les consultations des salariés lors des procédures de licenciement *(10).*

– **EURO DISNEY** : le plan de sauvetage prévoyant une augmentation de capital de 6 milliards de francs est approuvé ; intention du prince Al Waleed, financier saoudien, d'acquérir 13 à 24 % du capital. Confronté à un mouvement de grève, Euro Disney tente d'atténuer les effets de son plan social *(22).*

10. – **PÊCHE** : accord des Douze pour la création d'un « permis de pêche », dans le but de mieux gérer les ressources en poisson *(12/13).*

– **VICTOIRE** : la Financière de Suez cède au groupe britannique Commercial Union la compagnie d'assurances Victoire pour la somme de 12,4 milliards de francs *(11 et 12/13).*

13. – **TRANSPORT AÉRIEN** : alors que débutent les premiers vols de British Airways et d'Air France entre Orly et Londres, les petites compagnies s'estiment lésées ; manifestation des salariés d'Air Liberté *(15).* AOM et Air Liberté engagent une procédure pour obtenir l'accès à l'aéroport de Heathrow *(21).*

14 au 16. – **AGRICULTURE** : au cours du 28e congrès du CNJA, Christiane Lambert est élue présidente : elle souhaite que soit encouragée l'installation des jeunes agriculteurs *(16 et 19/20).*

14. – **CRÉDIT LYONNAIS** : 4 syndicats appellent à la grève pour protester contre le plan social *(15).* Affaiblie par ses engagements à risques, la banque nettoie ses comptes avec difficulté *(25).*

14. – **ÉTATS-UNIS** : Bill Clinton propose au Congrès un projet de réforme du système d'aide sociale, évalué à 55 milliards de francs sur cinq ans.

15 et 18. – ***TÉLÉCOMMUNICA*-TIONS** : France Telecom et Deutsche Telekom vont acquérir 20 % de l'américain Sprint pour une mise de 24 milliards de francs *(15 et 16).*

17. – **FRANCE** : l'INSEE annonce une croissance du PIB de 0,5 % au cours du premier trimestre 1994 par rapport au quatrième trimestre de 1993 *(18).*

– ***ÉCONOMIES EN TRANSI*-TION** : Forum sur les investissements en Europe de l'Est à Crans-Montana, en Suisse *(21).*

18. – **NORD-SUD** : à l'UNESCO, François Mitterrand plaide pour un nouveau contrat entre pays riches et pays pauvres *(23).*

21. – **EMPLOI** : publication de six décrets de la loi quinquennale sur l'emploi concernant la représentation du personnel *(22). Selon* l'INSEE, 175 000 emplois ont été perdus entre mars 1993 et mars 1994 ; entre 1970 et 1993, l'emploi s'est concentré sur les 25-49 ans *(25).*

22. – **MICHELIN** : le fabricant de pneumatiques annonce *son intention* de supprimer 1 170 emplois en France d'ici à 1995 *(16).*

– **ÉTATS-UNIS** : le déficit commercial a atteint 8,4 milliards de dollars en avril (46 milliards de francs) *(22).*

– **COMITÉS D'ENTREPRISE** : selon une directive européenne, des comités d'entreprise devront être créés dans les groupes *transnationaux (24).*

– **SNCF** : selon une commission d'enquête parlementaire, la SNCF doit réformer son fonctionnement : trafic perturbé à l'appel de la CGT et de la FGAAC *(23).*

22 et 23. – **ESPAGNE** : hausse du PIB de 0,8 % au cours des trois premiers mois de 1994 ; l'OCDE recommande à l'Espagne de s'attaquer au *déficit public (25).*

23. – **ÉTATS-UNIS ET RUSSIE** : lors de la visite du premier ministre Victor Tchernomyrdine, Washington réitère son soutien actif aux réformes économiques russes *(25).*

27. – **SMIC** : le salaire minimum est porté, à compter du 1er juillet, à 6 009,64 francs bruts mensuels. C'est aussi la première fois que la revalorisation du SMIC ne dépasse pas l'inflation *(28 et 30).*

28. – **JAPON** : plan déréglementant la commercialisation de 279 produits ou services pour faciliter l'ouverture des marchés.

29. – **ENTREPRISES PUBLIQUES** : renouvellement des mandats de Louis Gallois à Aérospatiale, de Gérard Renon à la SNECMA, de Gilles Ménage à EDF et de Loïk Le Floch-Prigent à GDF ; nomination de Jean-Jacques Bonnaud à la tête du GAN en remplacement de François Heilbronner ; enfin, un amendement autorisant les chefs d'entreprises publiques à accomplir plus de trois mandats consécutifs permet à Alain Gomez d'être reconduit à la tête de Thomson *(29 et 1-2).*

30. – **CHÔMAGE** : forte augmentation du taux de chômage en France au mois *de mai (+ 0,6 % en données corrigées) (1-2).*

Chronologie et éphéméride réalisés par Chantal Dunoyer.

Ephéméride

• **IL Y A DEUX CENTS ANS : 22 juin 1794. Formation du Grand Livre de la bienfaisance.** – C'est à la Révolution française qu'on doit les premières mesures de protection sociale des Français. Le Comité des Secours publics, fondé le 21 septembre 1792, et le Comité de Salut public formé le 6 avril 1793, se partagent les décisions concernant l'assistance.

Le 8 messidor an II (22 juin 1794), la Convention nationale décrète l'ouverture dans chaque district d'un Livre de la Bienfaisance nationale destiné à apporter son soutien aux « vieillards » (âgés de 60 ans et plus) cultivateurs ou artisans, *et aux mères de familles et veuves.*

Les cultivateurs « vieillards », infirmes ou indigents peuvent percevoir un secours de 160 livres, payable en deux termes, tous les six mois. Ils doivent présenter un certificat de résidence et un certificat de travail attestant qu'ils ont travaillé durant vingt ans, délivré par la commune. Les artisans « vieillards » qui ont vingt-cinq ans d'activité ont droit à une allocation de 125 livres par an. Les mères et veuves ayant des enfants et habitant la campagne peuvent percevoir un secours de 60 livres par an et obtenir *120 livres supplémentaires si, à l'expiration* de la première année de l'aide, elles présentent leurs enfants à l'agent communal.

Des soins gratuits sont accordés aux citoyens nécessiteux et à leurs enfants à charge. La Convention nationale prévoit aussi la distribution de remèdes et de provisions de farine et de pommes de terre. Elle instaure la célébration de la fête nationale consacrée au « malheur », le 18 floréal (7 ou 8 mai selon le calendrier républicain), où une cérémonie civique doit se dérouler dans chaque district avec la participation des autorités locales et des jeunes citoyens des écoles primaires.

• **IL Y A CENT QUARANTE ANS : 22 juin 1854. Généralisation du livret ouvrier.** – L'origine du livret ouvrier remonte à 1746. Supprimée en 1791, cette *obligation* imposée aux compagnons est rétablie par Napoléon Ier par la loi du 22 germinal an XI (12 avril 1803).

Cette loi, consacrée aux rapports entre patrons et ouvriers obligeait notamment les compagnons à se munir d'un livret lors des différentes embauches et considérait comme vagabond tout ouvrier qui n'avait pas un livret en *règle.*

Un arrêté suivit, le 9 frimaire an XII (1er décembre 1803) pour déterminer ses conditions de délivrance et son contenu. Ce livret précisait, outre les indications d'état civil de l'ouvrier, les noms de ses divers patrons, les motifs d'embauche, de départ et de renvoi. Le passé de l'ouvrier était ainsi soigneusement inventorié. Instrument de surveillance et de police, le livret était aussi un moyen de prévenir le débauchage *par des entreprises rivales, à une* époque où la main-d'œuvre était rare.

Dans une circulaire adressée aux préfets, le ministre de l'intérieur de l'époque considérait que le livret était *« une garantie de fidélité des compagnons à l'égard de leurs employeurs ».* Le livret fut surtout un moyen efficace de domination patronale.

Au milieu du dix-neuvième siècle, la révolution industrielle change la nature des emplois, qui se développent désormais dans les mines (l'extraction du charbon passe de 5 millions de tonnes en 1847 à 13 millions quinze ans plus tard) et les grands travaux.

En raison de ces mutations, Napoléon III généralise le livret ouvrier : la loi du 22 juin 1854 oblige tous les ouvriers travaillant dans les manufactures, les industries, les fabriques, les mines et



JEANBOR/PHOTEB

Supprimé en 1791, le livret ouvrier a été rétabli en 1803 par Napoléon Ier.

industries minières, les chantiers et autres établissements à être muni d'un livret, délivré par le maire ou les préfets de police de Paris ou du Rhône, au prix de 25 centimes.

Les femmes sont tenues à cette obligation, les nouveaux moyens mécaniques leur permettant d'accomplir des *tâches qui auparavant leur étaient* interdites.

Les chefs d'entreprise ne peuvent plus employer un ouvrier qui n'est pas en possession d'un livret en règle. *Ils sont* tenus d'inscrire l'embauche ou le départ de chaque ouvrier sur le livret ; cependant ils n'ont plus la possibilité d'y inscrire des appréciations favorables ou défavorables en cas de congé. L'employeur a le droit toutefois de mentionner les avances que ce dernier a versées à l'ouvrier. Ce livret visé par le *maire ou le préfet* tient lieu aussi de passeport.

Les ouvriers contrevenants s'exposaient à des sanctions pénales. Pourtant, lors des débats, le rapporteur de la loi de 1854 estima que celle-ci était *« une preuve de sympathie du gouvernement à l'égard de la classe ouvrière, et que le livret était une institution protectrice et bienveillante pour l'ouvrier ».*

Le livret ouvrier n'a été abrogé que six ans après l'autorisation des syndicats, par la loi du 28 juillet 1890 qui apportait des précisions sur le « contrat de louage d'ouvrage » entre les chefs d'entreprise et leurs ouvriers. A l'expiration du contrat, les ouvriers pouvaient exiger un *certificat contenant exclusivement* leur fonction et les dates d'entrée et de départ.

Ces dispositions ont subi plusieurs modifications, notamment par l'ordonnace du 30 octobre 1945 et par la loi du 12 novembre 1955, reprises dans le code du travail : l'article 122-16 oblige l'employeur, à l'expiration du contrat de *travail, de délivrer un certificat* contenant exclusivement les dates d'embauche et de sortie et la nature des fonctions occupées avec les périodes correspondantes.

• **IL Y A CENT ANS : loi du 29 juin 1894 sur les créations des caisses de secours et de retraite des ouvriers mineurs.**

Les pensions de retraite existaient déjà à la Compagnie des mines d'Anzin, dans le Nord, dès l'an VI (1797). Cet établissement accordait des pensions aux mineurs retraités, sans aucune retenue sur les salaires, mais les ouvriers étaient obligés de terminer leur carrière à la Compagnie.

Le principe de la retraite est étendu à l'ensemble du secteur par la loi du 29 juin 1894. Celle-ci impose aux exploitants comme aux ouvriers des mines de verser chacun 2 % du salaire. Les deux cotisations sont inscrites sur un livret individuel, qui est la propriété de l'ouvrier. A partir de 55 ans, le mineur obtient sa pension.

Les exploitants de mines sont autorisés à créer des caisses syndicales ou patronales de retraite.

Les fonds doivent être placés en rentes sur l'Etat ou en obligations. La gestion des caisses est soumise au contrôle de l'inspection des finances et du receveur de l'arrondissement du siège de la caisse.

Par ailleurs, les sociétés de secours sont alimentées par un prélèvement sur le salaire de l'ouvrier, un versement de l'exploitant minier, des sommes allouées par l'Etat sur les fonds de subventions aux sociétés de secours mutuels, des dons et legs mais aussi par les produits des amendes infligées aux ouvriers.

Leurs statuts doivent préciser la nature des secours, des soins à donner aux membres participants et des subventions à allouer en cas de décès. Leur conseil est désigné, pour un tiers, par la partie patronale, et élu, pour les deux autres tiers, par les ouvriers sachant lire et écrire.

Après l'application de la nouvelle loi, *un ouvrier entré à l'âge de 13 ans à la* mine d'Anzin et terminant sa vie professionnelle à 55 ans percevait une retraite de 600 francs. En cas de décès, sa veuve *avait droit au tiers de ce montant.*



L'ÉCONOMIE

OPINIONS

LETTRE DE FRANCFORT

Suprématie

par Eric Le Boucher

Avouons-le : on craint pour la France. Les choses sont déjà bien mal engagées. Encore quelques déclarations anti-européennes de dirigeants français, encore quelques crispations franco-hexagonales sur l'agriculture, l'emploi ou sur le commerce communautaire, encore quelques patrons protectionnistes, quelques silences gouvernementaux, par exemple sur le successeur de Jacques Delors, et notre partenaire allemand décrochera.

L'Allemagne se renforce de jour en jour et affirme son rôle de leader de l'Europe. La France, plutôt que de se battre, s'exclut. Soumise idéologiquement et politiquement aux anti-européens, déguisés en anti-maastrichiens, elle pense retrouver dans cette distance, une autonomie vis-à-vis de son trop gros allié. Elle ne voit pas qu'elle perd sa place. De plus en plus lors des *sommets*, les Allemands discutent avec les Britanniques et même les Italiens pour faire passer leurs préférences. La France s'en retourne à son « exception nationale » et le seul destin qui lui reste, l'Europe, lui échappe.

L'occasion du divorce pourrait être donnée par une attaque contre le franc. De plus en plus d'experts monétaires la redoutent – pour cet automne, voire avant ? La Bundesbank aurait-elle envie de défendre la monnaie française une nouvelle fois, ce dont on peut douter, qu'elle serait bien incapable de lutter contre la spéculation. Le sort en serait joué dès le départ : un décrochage du franc vis-à-vis du mark viendrait conclure, symboliquement et coûteusement, le divorce plus général du couple franco-allemand.

Le mois dernier les élections européennes ont consacré un seul « homme fort » : Helmut Kohl. Non seulement le chancelier est parvenu à rétablir son autorité chez lui, tandis que tous les autres grands gouvernements européens sauf l'italien enregistraient un recul, mais il a montré que l'Allemagne était le grand pays le plus engagé en faveur de l'Europe. Les résultats en France en comparaison montraient combien le vote pro-européen y était désormais limité à une très courte majorité.

Mardi 12 juillet, la Cour constitutionnelle de Karlsruhe a rendu un jugement autorisant les opérations militaires de la Bundeswehr partout dans le monde. L'engagement offensif de l'armée reste interdit par la Constitution, mais ses missions à l'étranger, rendues jusqu'ici impossibles par une interprétation limitative de la Loi fondamentale, sont désormais acceptées. La seule condition, comme partout ailleurs, est un vote favorable à la majorité simple du Parlement. Cette décision est « historique » puisqu'elle rétablit le statut extérieur de l'Allemagne ; l'interdiction de *« l'offensive »* n'a qu'une portée nulle si l'on veut bien admettre qu'aucun pays d'Europe occidentale n'a de projet belliciste.

Mercredi, on a assisté à un autre événement « historique ». Le président Clinton en visite à Berlin a offert de nouer entre l'Allemagne et son pays une *« relation spéciale »*. Il est convaincu que les deux peuples ont une même double vision stratégique. De la sécurité en Europe d'abord, des intérêts économiques et commerciaux ensuite. Bill Clinton estime que la puissance économique est devenue plus importante que la puissance militaire. Il comprend que l'Allemagne, pays exposé par ses frontières orientales, a un intérêt de premier plan à la paix à l'Est. Voilà deux raisons qui donnent à Bonn le rôle de pilier de la stabilité économique et politique dans l'Europe élargie. Le fait que ces propos s'inscrivent dans la lignée des déclarations du président George Bush proposant un *« partenariat dans le leadership »* à l'Allemagne au printemps 1989 ne leur donne que plus de poids. L'Amérique veut une Allemagne forte. Bill Clinton, plus attiré sans doute par les problèmes intérieurs ou bien encore par le renforcement de la politique américaine dans le Pacifique, lui confie en quelque sorte le travail en Europe.

On pourrait ajouter que le jeune président américain a une admiration déclarée pour le « modèle allemand ». Installer un système de sécurité sociale, rénover l'appareil éducatif en faveur de la qualification, promouvoir une politique industrielle axée sur les produits de qualité et de haute valeur ajoutée, porter le regard à plus long terme : le démocrate de la Maison Blanche ne parviendra pas à tout faire dans un pays foncièrement libéral. Mais son inspiration et les références de ses conseillers sont germaniques.

Grâce à l'appui américain, l'Allemagne a été le grand vainqueur de l'après-guerre mondiale. Elle est en passe de devenir le grand vainqueur de l'après-guerre froide. Réunie et plus compétitive, elle réussit à imposer ses vues sur l'élargissement des Douze à l'Autriche et à la Scandinavie comme sur le calendrier de l'Union monétaire. Premier investisseur à l'Est, elle se construit une Europe autour d'elle, à sa guise. Obtenir un siège au Conseil de sécurité de l'ONU, comme elle le réclame, serait un couronnement et permettrait de garantir son statut retrouvé dans la cour des grands. Mais le plus important pour elle est la suprématie en Europe. Une Europe démocratique, libérale, ouverte, une Europe allemande, comble le vœu des Américains.

La France craint cet essor germanique bien à tort. Le « modèle allemand » n'est pas si haïssable qu'il faille s'en préserver, au contraire. Il suffit de l'accompagner, et au besoin de l'infléchir. Les Allemands y sont prêts, beaucoup plus qu'on ne le croit en France. Tous les hommes d'affaires allemands reconnaissent, par exemple, que supporter seuls le redressement des pays de l'Est est au-dessus de leurs forces. L'économie allemande a besoin de l'économie française. Las, la France se détourne. Par réflexe nationaliste, par crainte de perdre ses traditions, par angoisse de voir son modèle colbertiste se dissoudre, le pays se referme. La France aura beau accuser Bonn de jouer de ses muscles et Washington de truquer la partie, elle ne devra s'en prendre qu'à elle-même. Pour ne pas subir une Allemagne trop forte en Europe, Maggie Thatcher avait préféré l'isolationnisme. Elle n'a réussi ni à contenir la puissance germanique ni à grandir son pays.

Le débat sur la croissance

Revaloriser le travail

On pourrait définir comme une société authentiquement de gauche celle où la part des revenus du travail dans le PNB augmente plus vite que celle des revenus du capital. Ce n'est plus le cas en France et les Socialistes l'ont payé de leur défaite.

par JEAN-RENÉ VERNES (*)

Après chaque défaite politique, les vaincus entonnent l'éternelle rengaine : *« Il faut faire preuve d'imagination. »* A quoi bon faire l'éloge de l'imagination si l'on n'en montre pas soi-même ? L'imagination efficace consiste à découvrir l'essentiel. Les hommes politiques devraient réfléchir à un sujet qui n'apparaît guère dans leur discours : comment se répartit le produit intérieur brut entre les revenus du travail et ceux du capital et comment ce rapport évolue-t-il ? La réponse nous apprendrait beaucoup.

On pourrait définir comme une société authentiquement de gauche celle où la part du travail augmente plus que celle du capital ; et comme une société de droite, celle où ce serait l'inverse. Le critère est simple, clair, décisif. Il permettrait de définir sans ambiguïté comment une société évolue. Et le fait de se fixer l'un ou l'autre but serait caractéristique de la nature d'un parti politique. A supposer qu'un parti ose déclarer publiquement qu'il désire augmenter la part du capital.

L'échec du Parti socialiste aux élections européennes traduit la conviction d'une grande partie des électeurs que la France a évolué comme une société de droite avec un gouvernement de gauche. Et, une bonne partie de la résistance au traité de Maastricht tient à la conviction – justifiée ou non – qu'il favorise une société de droite.

Sans doute aucun gouvernement n'est-il maître de réaliser exactement le but qu'il s'est fixé. Mais alors il convient de le dire et d'expliquer pourquoi. A ce prix seulement on gardera la confiance des citoyens et leur volonté de participer à l'effort exigé. Et l'on distinguera plus clairement entre l'idéal moral auquel on aspire et les difficultés techniques que la réalisation de cet idéal rencontre.

Il ne fait guère de doute que valoriser le travail, c'est valoriser l'effort et tout ce que cet effort implique de qualités. Non pas pour inciter les hommes à travailler plus mais pour accorder son juste prix à l'effort fourni. Et la considération de la société contemporaine conduit à la conclusion attristante que l'idée de valoriser le travail est déjà dépassée, qu'il faut le revaloriser.

Peut-être diminuerait-on les obstacles que suscite le matérialisme de l'époque en prouvant que revaloriser le travail n'est pas seulement conforme au respect des valeurs et à l'équilibre des hommes, mais aussi à l'efficacité économique. Car si trois travailleurs français sur quatre travaillent pour le marché intérieur, on ne saurait réduire ce marché sans étrangler l'économie. La croissance économique exige un progrès parallèle de l'investissement et de la consommation. Or les consommateurs, ce sont dans une large mesure ceux qui travaillent.

On ne saurait pas plus surmonter la crise par une politique unilatérale de l'investissement que par une augmentation unilatérale des salaires. Et la première condition d'une reprise économique consiste sans doute dans la constance du rapport « revenus du travail/revenus du capital ». L'économie contemporaine ressemble à une voiture dont les roues de droite tourneraient plus vite que les roues de gauche. Ce n'est pas bon.

(*) Professeur de logique

L'exemple de la formation des adultes

Quand le public fait mieux que le privé

Suite de la page I

Lorsque le ministère de la recherche (qui est actuellement aussi celui de l'enseignement supérieur) calcule le montant consacré par la France à la recherche, il ajoute la moitié des dépenses des universités aux dépenses des organismes de recherche. Le coût des 800 millions d'heures de formation produites par les universités est donc bien inférieur aux 40 milliards dépensés par les universités. Mettons qu'il est quelque part entre 20 et 30 milliards.

De la même façon, la dépense de formation privée comprend plus que le coût de cette formation. Elle inclut également la rémunération des stagiaires ou des salariés, qui peut être estimée à près de 45 milliards. Le coût de la formation assurée par le secteur privé est donc d'environ 55 milliards. On peut ainsi construire un tableau intéressant.

Ce tableau fait apparaître une grande supériorité de la gestion publique sur la gestion privée. La formation donnée par les organismes privés est de deux à trois fois plus coûteuse que la formation donnée par les universités. Dieu sait pourtant (et beaucoup d'universitaires avec lui) que la gestion des universités n'est pas parfaite. Bien entendu, on trouve, dans le privé comme dans le public, des formations dont les coûts sont très différents des coûts calculés ici. Ceux-là sont des moyennes. C'est justement ce qui les rend significatifs. La comparaison ignore la qualité des heures produites par les deux systèmes. Dans chacun, bien entendu, il y a le meilleur, et le pire. Mais rien ne permet de penser que la formation du privé est en moyenne « meilleure » que celle des universités. La plus grande rigueur dans la sélection des enseignants des universités suggérerait même plutôt le contraire. Les différences de coûts reflètent donc bien des différences d'efficacité.

Ces résultats ne sont pas généralisables. Il y a des domaines, au contraire, où la gestion privée est plus efficace que la gestion publique. La plupart des études menées en France et plus encore à l'étranger sur les services publics urbains, par exemple, conduisent à cette conclusion. Il n'empêche que le cas de la formation des adultes, qui n'est pas anecdotique puisqu'il pèse 140 milliards de francs, devrait servir à modérer l'ardeur de certains idéologues de la supériorité du privé.

L'efficacité d'une institution dépend des stimulants qui lui sont appliqués. Le stimulant du public, c'est le contrôle. Le stimulant du privé, c'est la concurrence. On peut penser que la concurrence engendre plus d'efficacité que le contrôle. Encore faut-il qu'il y ait effectivement concurrence dans la gestion privée. Ce n'est guère le cas en matière de formation des adultes. L'argent – public, pourtant – consacré à la formation non universitaire est dans une large mesure cogéré par les syndicats et le patronat. Il l'est dans l'opacité et l'irresponsabilité. Ceux qui payent le prix de la formation privée ne sont pas ceux qui la consomment. Aucune pression concurrentielle sur les gestionnaires de ce pactole. Aucun contrôle public non plus. Le résultat, c'est la gabegie, récemment mise en évidence par une commission d'enquête parlementaire et par plusieurs rapports administratifs. L'argent – public, lui aussi – consacré à la formation universitaire est géré selon les normes strictes, parfois trop strictes, de la fonction publique, et dépensé d'une façon rigoureusement encadrée et contrôlée. Il y a même, en plus, un début de concurrence entre les universités.

Il n'en faut pas plus pour expliquer les différences de coût constatées. Prenez les salaires, par exemple. Dans tout le système public de formation, pas une seule personne qui gagne 500 000 francs par an, pas un président d'université, pas un professeur au Collège de France. Dans le système privé de formation, des gens qui gagnent plus du double. Il n'y a là aucun mystère : le public avec contrôle fait beaucoup mieux que le privé sans concurrence.

Vous croyez peut-être que le gouvernement et le Parlement, éclairés sur ce gaspillage de l'argent public, vont chercher à le réduire. Par exemple en donnant moins à ceux qui font de la formation à 70 francs l'heure, et plus à ceux qui font de la formation à 30 francs l'heure ? N'y comptez pas trop. Un nouveau champ va s'ouvrir, toujours aux frais du contribuable : la formation des élus locaux. Une commission vient justement de choisir les entités qui seront autorisées à manger à ce ratelier. Elle a écarté les universités et désigné... les partis politiques. Pour la formation, les entreprises font plus mal que les universités. Gageons que les partis feront encore plus mal que les entreprises !

Rémy Prud'homme

COURRIER

TVA sociale : prudence

L'article de Pierre Aunac (« Incontournable TVA », *le Monde-l'Economie* du 5 juillet) inspire au technicien que je suis les réflexions suivantes. On peut tout dire de la TVA. *« Incontournable »*, certes : près de 45 % des recettes du budget, aucun gouvernement ne peut assurément s'en passer. Mais on ne peut pas en dire n'importe quoi.

1. L'effet prix. – Le transfert sur la TVA de charges sociales (lesquelles, dans quelle proportion ?) aboutirait à une baisse des prix de revient, donc des prix de vente hors taxes. Elle aurait, selon M. Aunac, deux conséquences : d'abord, une baisse des prix à l'exportation, favorable à notre commerce extérieur, d'autant que, parallèlement, les prix monteraient mécaniquement à l'importation. Ensuite, une stabilité des prix à l'intérieur, l'augmentation de la TVA étant compensée très exactement (et par miracle !) par la baisse des prix hors taxes.

Ces affirmations sont purement conjecturales. Elles supposent que la baisse des charges est répercutée dans les prix hors taxes. Or rien n'est moins sûr. Cette baisse peut fort bien être utilisée pour reconstituer les marges des entreprises. C'est ce qui s'est produit largement en 1968, quand on a, dans le même temps, augmenté la TVA et supprimé la taxe sur les salaires. D'autre part, quel effet ont eu sur les prix les 46 milliards de TVA remboursés aux entreprises depuis un an ?

2. L'effet revenu. – Non, on ne peut pas *« calculer un barème de TVA qui donnerait à la fiscalité indirecte la même progressivité que l'impôt sur les revenus »* ! Tout le monde sait, ou devrait savoir, que la TVA, avant la suppression du taux majoré, avait un effet très légèrement progressif sur la dépense, mais un effet dégressif incontesté sur le revenu (dépense + épargne). La suppression du taux majoré a certainement éliminé l'effet progressif. Il est d'autant plus vain d'invoquer la TVA à l'appui de la justice fiscale que les directives européennes interdisent le rétablissement du taux majoré.

3. L'effet croissance. – Il est vraisemblable qu'une hausse de la TVA aura un effet inflationniste, limité en raison de la conjoncture, mais probable, donc des effets complexes, positifs et négatifs, sur la croissance. Ces remarques ne constituent pas une prise de position pour ou contre la TVA sociale. Elle visent seulement à clarifier un débat qu'obscurcissent les approximations et les inexactitudes.

Jean-Jacques Philippe,
ancien sous-directeur
de la législation TVA
au ministère des finances.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11.
Index - Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publication, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

CONJONCTURE

INDICATEUR • L'emploi

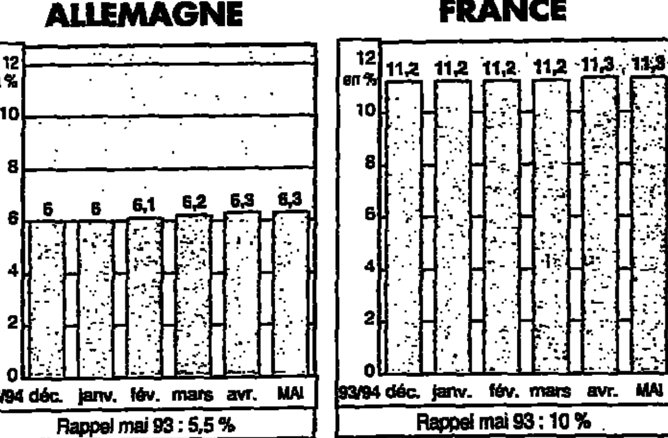
Détente

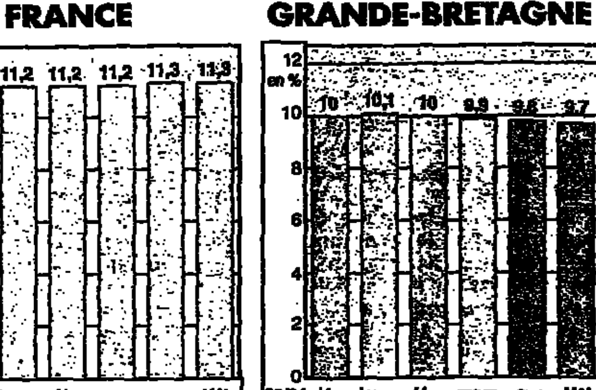
L'AMÉLIORATION du marché de l'emploi raffermit le sentiment que la reprise est bien installée en Europe. Dans tous les pays, à l'exception notable de l'Italie, le ralentissement des licenciements dans l'industrie et le redressement des offres nouvelles confirment le regain de confiance des entreprises sur leur horizon de moyen terme. Cet optimisme gagne les ménages, comme le révèlent les enquêtes et la détente de leur comportement de précaution en matière d'épargne.

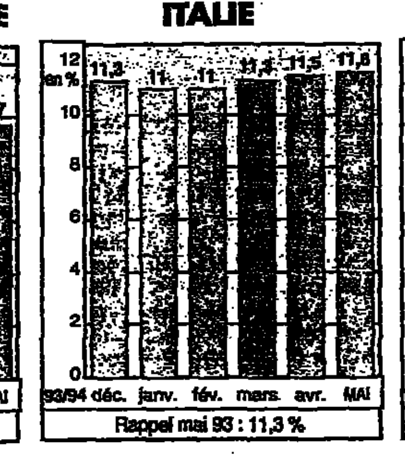
Le chômage a dépassé le stade de la simple décélération au Royaume-Uni, où il reflue nettement depuis le mois de septembre 1993 en raison de la vigueur et de la précocité de la reprise dans ce pays. En Allemagne, le nombre de demandeurs d'emploi a diminué au mois de mai, pour la première fois depuis janvier 1992. Le tableau est pourtant terni par la rechute en France où, après six mois d'accalmie, le nombre de chômeurs a bondi de 0,6 %. Mais ce chiffre tient essentiellement à la chute des entrées en stage liée aux à-coups de la politique de l'emploi, et à l'inscription massive des jeunes de moins de vingt-cinq ans, motivée par l'embellie du marché du travail. Le gonflement des offres d'emplois par les entreprises (de 5,7 % en un mois et 45,6 % en un an) ne dément pas, en revanche, la tendance de fond à l'amélioration.

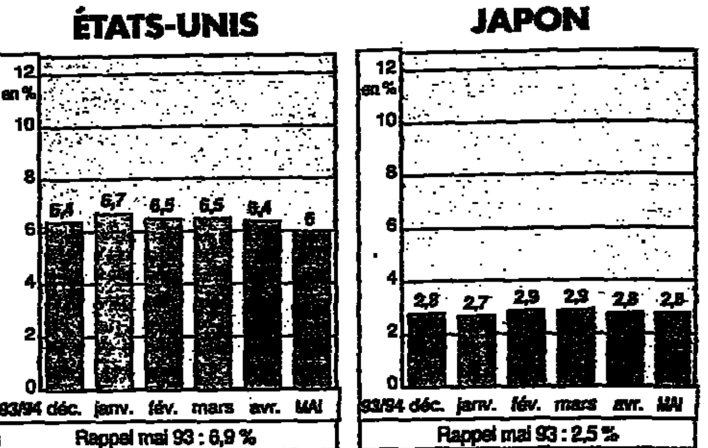
Outre-Atlantique, la vigueur des créations d'emplois au mois de mai (+ 379 000 au lieu des 260 000 prévus par les analystes) écorne un peu plus les arguments sur l'essoufflement de la reprise. C'est dans le dynamisme des embauches et non pas des gains salariaux que la consommation américaine puise ses forces.

Cette promesse justifie plus de dix ans de partage des revenus favorables aux entreprises en Europe. Mais cette dernière attend toujours en vain une croissance riche en création d'emplois.









Taux de chômage de la population active. Sources : Office statistique des Communautés européennes (sauf Japon et Etats-Unis : sources nationales).

RÉGION • L'Europe de l'Est

Déséquilibres et stabilisations

LES élections de septembre 1993 en Pologne, puis celles de mai dernier en Hongrie ont marqué le retour au pouvoir des anciens partis communistes.

Cinq ans après la chute des régimes communistes, ces résultats ne signifient pas un retour à un passé désormais révolu. Les enquêtes réalisées fin 1993 dans les différents pays d'Europe de l'Est indiquent que l'économie de marché continue de bénéficier du soutien de la majorité de la population mais, en même temps que, dans tous les pays sauf en République tchèque, une majorité se dit insatisfaite de l'évolution économique. Les programmes des nouveaux gouvernements, en Hongrie comme en Pologne, marquent la poursuite des stratégies de transformation engagées par les précédents (privatisations et restructuration des entreprises), et ils font de la stabilisation macroéconomique une priorité.

En Hongrie, le redressement de la production industrielle, amorcé en 1993, s'est affirmé au début de 1994 (+ 9 % au premier trimestre), mais l'an dernier, le déficit budgétaire a atteint 8 % du PIB et le déficit de la balance des paiements 10 % du PIB. Afin de freiner la demande intérieure, le gouvernement a opté pour une politique monétaire restrictive qui va ralentir la reprise ; la hausse des taux d'intérêt décidée en juin a déjà amené la banque centrale à revoir à la baisse ses prévisions de croissance du PIB pour 1994 (1 % au lieu de 2 à 3 % prévus initialement). Annoncé pour l'automne, le projet de réforme des finances publiques a pour but de réduire le déficit budgétaire et de permettre à l'Etat de se dégager de certaines dépenses sociales.

En vue de favoriser l'adhésion des partenaires sociaux à cette politique de rigueur, le gouvernement envisage un pacte entre syndicats et employeurs. Pour stabiliser le déficit de la balance des paiements courants, il compte sur le ralentissement de la demande interne, joint aux mini-ajustements périodiques du taux de change du forint.

Les résultats des cinq premiers mois de 1994 font encore état d'un important déficit commercial (1,3 milliard de dollars), mais les exportations, qui avaient baissé en 1993, ont amorcé une reprise (+ 4,7 %). La situation du système bancaire, grevé de créances irrecouvrables, reste préoccupante, malgré deux plans successifs d'assainissement (1992 et 1993).

La République tchèque continue à se distinguer par ses bons résultats macroéconomiques : inflation maîtrisée qui devrait tomber de 21 % en 1993 à 11 % en 1994, équilibre budgétaire, excédent de la balance des paiements courants (+ 0,3 milliard de dollars prévu pour 1994), stabilité du taux de change nominal et, en outre, un taux de chômage exceptionnellement bas (5 % prévus en 1994) ; parmi les explications de ce très faible chômage, il y a la baisse de 1 million de personnes de la population active depuis 1989 (passant de 5,7 à 4,8 millions), due pour moitié au retrait des femmes du marché du travail. Mais la production industrielle a encore baissé l'année dernière de quelque 7 %. En outre, il semble que l'adaptation de l'appareil industriel prenne du retard : en témoignent le déclin de la productivité du travail dans ce secteur en 1993, l'importance de l'endettement interentreprises malgré les mesures d'apurement prises en 1993, et enfin les effets limités de la loi sur les faillites adoptée en avril 1993. En 1994, cependant, l'économie tchèque devrait sortir de la récession (PIB + 2 %, selon l'OCDE).

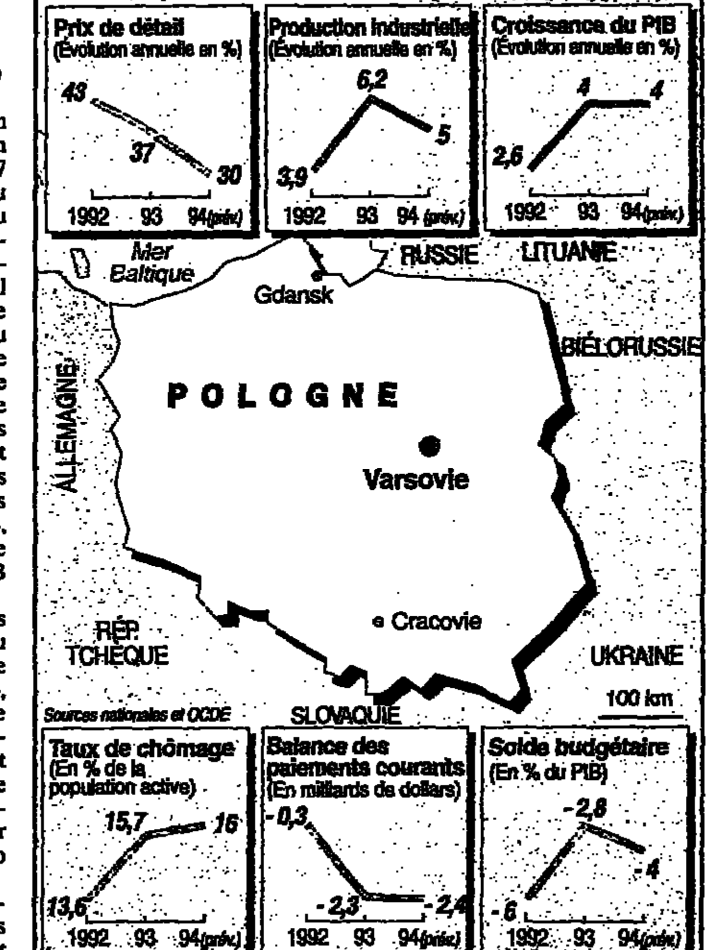
L'économie slovaque, très affectée par la partition, a connu la plus forte récession industrielle de la zone en 1993 (– 12,6 %), accompagnée d'une chute presque aussi forte de la productivité ; le taux de chômage devrait continuer à monter et atteindre 16 % fin 1994. Cette année, la Slovaquie pourrait cependant toucher le fond de la crise (croissance zéro du PIB selon l'OCDE).

L'instabilité macroéconomique, l'importance des activités informelles et illégales, rendent assez opaques ls évolutions en Bulgarie et en Roumanie. En Bulgarie, le gouvernement de Luben Berov, qui a survécu à un nouveau vote de défiance du Parlement en juin, s'efforce de faire avancer les réformes structurelles, dans un contexte de déséquilibres macroéconomiques aigus : déficit budgétaire (8 % du PIB), déficit des paiements courants (1,4 milliard de dollars en 1993, 1,1 milliard prévu pour 1994), instabilité du taux de change du leva, qui, à la suite de mouvements spéculatifs, a chuté de 75 % en mars 1994, inflation (plus de 60 % en 1993 comme 1994). La mise en œuvre de l'accord de rééchelonnement de la dette extérieure avec les banques du Club de Londres, qui devait être finalisé à la fin du mois de juin, apparaît déjà problématique car elle alourdira les remboursements.

La loi sur les privatisations de masse adoptée en juin prévoit d'ici à la fin de l'année la distribution de coupons, échangeables contre des actions dans les entreprises privatisables : les cinq cents firmes concernées représentent 36 % du capital du secteur d'Etat, mais la majorité sont en mauvaise situation financière. Le gouvernement a aussi lancé un programme de privatisation des banques.

En Roumanie, un programme similaire de privatisation est en cours et porte sur trois mille entreprises d'Etat (30 % du capital public), dans un contexte d'hyperinflation (hausse des prix de détail de 295 % en 1993, 170 % en 1994 selon l'OCDE), mais où apparaissent des signes de reprise industrielle.

Françoise Lemoine
CEPII



PAYS • La Pologne

Objectifs 1997

AU début du mois de juin 1994, le gouvernement polonais issu des élections de septembre 1993 et dominé par l'ancien Parti communiste a rendu publiques les grandes lignes de sa stratégie économique à moyen terme. Elle n'introduit pas de rupture dans la transition vers le marché engagée depuis 1990. Il en ressort trois grands axes :

– Accélérer la croissance : le gouvernement table sur une croissance moyenne de 5 % par an de 1994 à 1997 (après 4 % en 1993), favorisée par une montée des investissements nationaux et étrangers, et une meilleure gestion des entreprises, notamment grâce aux privatisations ;

– Stabiliser la situation macroéconomique : le déficit budgétaire ne devrait pas excéder 2 à 3 % du PIB en 1997 (4 % sont prévus pour 1994) et l'inflation 10 % (30 % sont attendus pour 1994) ;

– Améliorer le niveau de vie de la population : le programme prévoit une progression modérée du salaire moyen, en termes réels de 2,7 % par an, ainsi que des retraites et pensions, de 1,8 % par an ; il comporte aussi la refonte du système de protection sociale destinée à garantir effectivement à tous des droits élémentaires. Enfin l'objectif est de ramener le taux de chômage de 16 % en 1994 à 14 % en 1997.

Les prévisions de croissance apparaissent réalisables pour un pays où l'activité industrielle a repris à un bon rythme depuis déjà deux ans et s'accompagne d'une part de gains de productivité (+ 12 % en 1992 et + 10 % en 1993) et d'autre part d'une meilleure adaptation à la demande.

Parmi les secteurs qui ont connu une croissance particulièrement rapide, il y a le matériel de transport (+20,1 %), la mécanique de précision (+17,8 %), le matériel électrique et électronique (+17,2 %), l'habillement (+16,8 %). Autre facteur positif pour l'industrie, l'évolution des investissements ; leur montant global a encore stagné en 1993 mais les achats de machines et équipements ont augmenté alors que les dépenses de construction de bâtiments diminuaient. Le taux de profit des entreprises s'est redressé en 1993 et la recapitalisation des sept grandes banques d'Etat a été menée à bien.

Des points noirs demeurent : le déficit de la balance des paiements, alors que la réduction de la dette commerciale négociée en mars dernier avec le Club de Londres prévoit une reprise du service de la dette avec des versements de 400 millions de dollars par an, des tendances inflationnistes qui demeurent vives et surtout un chômage massif, qui touche 2,9 millions de personnes ; 1,3 million sont chômeurs depuis plus d'un an et, arrivés en fin de droits, ne peuvent plus prétendre qu'à des allocations d'assistance sociale dont le niveau est environ un quart du salaire moyen.

F. Le.

SECTEUR • Le textile-habillement

La crise, toujours

LÉGER mieux dans le textile, crise persistante dans l'habillement... Bousculés par la redistribution des cartes du commerce mondial et l'irruption des pays à bas salaire, les industriels de la filière n'en ont pas fini avec les ajustements et les restructurations. Les Etats-Unis en sont une illustration. La consommation y est solidement repartie depuis plus d'un an : le textile en bénéficie, pas l'habillement. « La femme a pris l'habitude de s'habiller à petit prix avec des articles du Sud-Est asiatique » (« le Monde de l'économie » du 5 avril), constatait il y a quelques mois, Daniel Tribouillard, président de Léonard.

L'Allemagne, adepte de longue date du « trafic de perfectionnement passif », permettant de réimporter sans droits de douane des vêtements réalisés avec des tissus et des fils européens, est sur le même chemin. « Dans l'habillement, la baisse de la production y est structurelle », commente-t-on au Centre textile de conjoncture et d'observation économique (CTCOE). Au Royaume-Uni, la consommation donne des signes d'essoufflement. L'industrie italienne, elle, est tirée par l'exportation. Benetton en est un bon exemple, qui a réussi, l'an dernier, à baisser ses prix et à améliorer ses marges (770 millions de francs pour 10,1 milliards de chiffre d'affaires) grâce à la dévaluation de la lire.

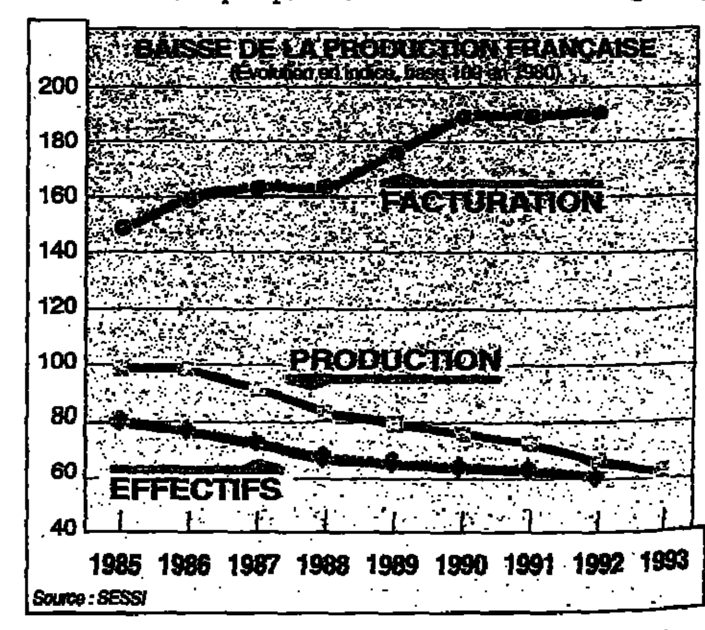
En France, enfin, la consommation d'articles textiles et de confection poursuit sa descente aux enfers. Sur les quatre premiers mois de l'année, la baisse n'a cessé de se creuser pour atteindre 4,6 % en francs constants. « Le bilan (...) est désormais négatif pour toutes les formes de commerce », note le CTCOE. Grands magasins (– 9 %) et magasins populaires (– 12 %) sont les plus touchés, quand la mévente épargne relativement la vente par correspondance, les hypermarchés et les chaînes spécialisées (– 3 % environ). Une désaffection que les professionnels attribuent à la quasi-stagnation du revenu disponible des ménages et, surtout, à la préférence donnée aux loisirs, à la santé, voire aux achats d'automobiles, dopés par les remises et la « prime Balladur ».

Textile et habillement en souffrent inégalement. « Tiré par l'exportation, le textile enregistre un mieux, note encore le CTCOE, notamment les tisseurs, dont les commandes dopent les livraisons des filateurs. » La confection, en revanche, malgré l'essor des exportations hors d'Europe (+21,5 % au premier trimestre 1994), est comme emportée dans une spirale de baisse. Selon l'Union française des industries de l'habillement (UFIH), les ventes ont chuté, sur les quatre premiers mois de l'année, de 4,3 % dans le prêt-à-porter masculin, de 6,7 % dans la chemiserie-bonneterie homme, de 3,5 % dans le prêt-à-porter féminin, de 2 % dans la lingerie femme et de 5,6 %, encore, dans la confection enfant...

« En règle générale, il faut que la consommation des ménages progresse de plus de 3,5 % pour que celle de produits d'habillement se stabilise », précise l'UFIH, où l'on redoute que le recul, en 1993, du chiffre d'affaires de l'habillement à 68 milliards de francs – une première depuis la guerre –, ne se renouvelle cette année. Nul n'entrevoit de reprise. Dégringolade d'autant plus tragique pour l'emploi et les entreprises que les importations extra-européennes poursuivent, elles, leur progression (de 16,5 % sur les quatre premiers mois de l'année). Dépôts de bilan et restructurations continuent. Bidermann se cherche un nouveau propriétaire.

« L'industrie de l'habillement (...) se recompose autour de deux axes », explique le service des statistiques industrielles (SESSI) du ministère de l'industrie. Un resserrement du lien entre donneurs d'ordres et façonniers – avec petites séries et délais plus rapides et, d'autre part, « un recours massif à la délocalisation ». Signe des temps, Naf-Naf augmente son capital pour réaliser une acquisition ; le groupe Z de Roger Zannier fait son entrée au règlement mensuel de la Bourse de Paris ; Celio se porte candidat à la reprise de Bidermann. De jeunes groupes pour des temps nouveaux...

Pierre-Angel Gay



Les graphiques et les cartes de ce supplément sont réalisés par le service infographique du *Monde*.